

RAPPORT
de la
CONFÉRENCE DE LA FAO

Vingt et unième session
Rome, 7-25 novembre 1981



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome 1981

CONSEIL

(jusqu'au 31 décembre 1982)

Président indépendant: M.S. Swaminathan

Afghanistan ²	Equateur ³	Nigéria ²
Allemagne, Rép. féd. d. ¹	Etats-Unis d'Amérique ²	Norvège ³
Arabie Saoudite	Ethiopie ³	Nouvelle-Zélande ³
Argentine ¹	France ³	Pakistan ³
Bangladesh ¹	Haute-Volta ³	Panama ¹
Barbade ²	Inde ³	Philippines ³
Brésil ²	Indonésie ¹	Pologne ²
Canada ²	Irlande ²	Portugal ¹
Cap-Vert ³	Italie ³	République arabe syrienne ¹
Chine ¹	Japon ¹	République-Unie du Cameroun ¹
Colombie ²	Kenya ²	Roumanie ²
Congo ²	Lesotho ³	Royaume-Uni ³
Côte-d'Ivoire ¹	Liban ²	Soudan ³
Cuba ²	Malaisie ¹	Thaïlande ¹
Egypte ³	Maroc ²	Venezuela ¹
	Mexique ²	Yougoslavie ¹
		Zambie ¹

¹ Mandat expirant le 31 décembre 1982

² Mandat expirant à la fin de la vingt-deuxième session de la Conférence (novembre 1983)

³ Mandat expirant le 31 décembre 1984

CONSEIL

(à partir du 1^{er} janvier 1983)

<i>Sièges devenant vacants à la fin de la vingt-deuxième session de la Conférence (novembre 1983)</i>	<i>Sièges devenant vacants le 31 décembre 1984</i>	<i>Sièges devenant vacants à la fin de la vingt-troisième session de la Conférence (novembre 1985)</i>
Afghanistan	Arabie Saoudite	Allemagne, Rép. féd. d'
Angola	Cap-Vert	Argentine
Barbade	Egypte	Bangladesh
Brésil	Equateur	Bénin
Canada	Ethiopie	Chine
Colombie	France	Chypre
Congo	Haute-Volta	Espagne
Cuba	Inde	Indonésie
Etats-Unis d'Amérique	Italie	Iraq
Irlande	Lesotho	Japon
Kenya	Norvège	Malaisie
Liban	Nouvelle-Zélande	Malawi
Maroc	Pakistan	Panama
Mexique	Philippines	Rwanda
Nigéria	Royaume-Uni	Thaïlande
Pologne	Soudan	Venezuela
Roumanie		

**RAPPORT
de la
CONFÉRENCE DE LA FAO**

**Vingt et unième session
Rome, 7-25 novembre 1981**



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome 1981**

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	
Douzième Conférence McDougall	1
Remise des prix B.R. Sen pour 1980 et 1981	2 - 3
Remise du prix A.H. Boerma pour 1980-1981	4
Hommage à M. Bukar Shaib, Président indépendant du Conseil <u>(Rés. 1/81)</u>	5
Départ en retraite de M. Ralph W. Phillips <u>(Rés. 2/81)</u>	6
In memoriam	7
QUESTIONS DE PROCEDURE	
Election du Président et des vice-présidents de la Conférence	8 - 9
Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs	10
Adoption de l'ordre du jour	11
Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	12
- Constitution des commissions et désignation de leurs présidents et vice-présidents	13 - 15
- Participation au débat général	16
- Comité des résolutions de la Conférence	17 - 19
- Droit de réponse	20
- Comptes rendus sténographiques	21
- Vérification des pouvoirs	22 - 24
- Droit de vote	25
- Réunion officieuse d'organisations internationales non gouvernementales	26
Admission d'observateurs	
- Pays ayant demandé à devenir membres de l'Organisation	27
- Mouvements de libération	28
- Organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales	29 - 30
PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE	
Déclarations des chefs de délégations au cours du débat général	31
Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture	
- Situation de l'alimentation et de l'agriculture	32 - 65
- Mise en oeuvre du Plan d'action visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale	66 - 76

	<u>Paragraphes</u>
Stratégie mondiale de développement de l'alimentation et de l'agriculture	77
- Ajustement agricole international	78 - 86
- Stratégie internationale de développement (SID), notamment développement agricole et national (<u>Rés. 3/81</u>)	87 - 110
Energie en agriculture et développement rural (<u>Rés. 4/81</u>)	111 - 125
ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION	
Programme de travail et budget 1982/83, et Objectifs à moyen terme	
- Contexte	126 - 127
- Méthodologie	128 - 129
- Généralités	130 - 138
- Montant du budget (<u>Rés. 5/81</u>)	139 - 141
- Politique et direction générales	142 - 144
- Grand programme - Agriculture	145 - 146
- Programme 2.1.1 - Ressources naturelles	147 - 150
- Energie	151
- Programme 2.1.2 - Cultures (<u>Rés. 6/81</u>)	152 - 156
- Programme 2.1.3 - Elevage	157 - 160
- Programme 2.1.4 - Soutien de la recherche	161 - 164
- Programme 2.1.5 - Développement rural	165 - 171
- Programme 2.1.6 - Nutrition	172 - 176
- Programme 2.1.7 - Information et analyse en matière d'alimentation et d'agriculture	177 - 180
- Programme 2.1.8 - Politique alimentaire et agricole	181 - 185
- Grand programme - Pêches	186 - 192
- Grand programme - Forêts	193 - 197
- Investissement	198 - 200
- Planification du programme de terrain et liaison	201 - 204
- Décentralisation	205 - 209
- Campagne contre la faim/Action pour le développement	210
- Programme de coopération technique	211 - 217
- Services de soutien et charges communes	218 - 220
- Journée mondiale de l'alimentation (<u>Rés. 7/81</u>)	221 - 223
Recherche agricole nationale dans les pays en développement	224 - 232
Charte mondiale des sols (<u>Rés. 8/81</u>)	233 - 235
Ressources pour la production alimentaire et le développement agricole (<u>Rés. 9/81</u>)	236
Examen du Programme ordinaire 1980-81	237 - 256
Examen des programmes de terrain 1980-81	
- Assistance au développement: production alimentaire et développement rural	257 - 276
- Dépenses d'appui	277 - 279
Suite donnée à la CMRADR	280 - 295
Programme alimentaire mondial ONU/FAO (PAM) (<u>Rés. 10/81</u>)	296 - 299
Relations et consultations avec les organisations internationales	
- Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies qui intéressent la FAO	300 - 311
- Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales	312 - 315

	<u>Paragraphes</u>
QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES	
Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs	316 - 319
Comptes vérifiés (<u>Rés. 11/81</u>)	320 - 322
Barème des contributions 1982-83 (<u>Rés. 12/81</u>)	323 - 326
Autres questions administratives et financières	
- Amendements aux dispositions régissant le Compte de réserve spécial (<u>Rés. 13/81</u>)	327 - 331
- Locaux du Siège (<u>Rés. 14/81</u>)	332 - 333
- Bureau régional pour le Proche-Orient (RNEA)	334
- Suppression des comptes provisoires vérifiés (<u>Rés. 15/81</u>)	335 - 337
- Situation des contributions	338 - 341
- Paiement des contributions - République centrafricaine (<u>Rés. 16/81</u>)	342 - 343
- Reconstitution du fonds de roulement (<u>Rés. 17/81</u>)	344 - 347
- Relèvement du niveau du fonds de roulement (<u>Rés. 18/81</u>)	348 - 351
- Emoluments du Directeur général (<u>Rés. 19/81</u>)	352 - 353
NOMINATIONS ET ELECTIONS	
Demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation	354 - 356
Election des membres du Conseil	357
Nominations	
- Nomination du Directeur général (<u>Rés. 20/81</u>)	358 - 360
- Nomination du Président indépendant du Conseil (<u>Rés. 21/81</u>)	361
- Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse commune des Pensions	362
QUESTIONS DIVERSES	
Date et lieu de la vingt-deuxième session de la Conférence	363
ANNEXES	
A - Ordre du jour	
B - Liste des délégués et observateurs	
C - Liste des documents	
D - Déclaration du Directeur général	
E - Calcul des contributions dues pour 1982 et 1983	
F - Barème des contributions de 1982-83	
G - Contributions au budget de l'Organisation restant dues au 19 novembre 1981	

INTRODUCTION

Douzième Conférence McDougall 1/

1. Son Excellence Shrimati Indira Gandhi, Premier Ministre de l'Inde, a prononcé la douzième Conférence du cycle organisé dans le cadre des sessions ordinaires de la Conférence à la mémoire de Frank Lidgett McDougall, l'un des fondateurs de l'Organisation.

Remise des prix B.R. Sen pour 1980 et 1981 2/

2. Le prix B.R. Sen pour 1980 a été remis à M. M. Muñoz Alaba (Chili) qui a joué un grand rôle dans l'introduction, au Honduras, d'innovations techniques de vaste portée en sylviculture et qui a notamment veillé à l'élaboration et à la mise en oeuvre des premiers plans rationnels d'aménagement des forêts. Monsieur Muñoz Alaba a été engagé par la FAO en 1975 pour diriger au Honduras le projet FAO/PNUD pour l'aménagement, la production et le développement des forêts et des industries forestières. Les activités lancées dans le cadre du projet ont permis à la population de se rendre compte combien il importait de réduire les coupes et brûlis anarchiques dans les forêts du Honduras et d'accroître l'efficacité de leur exploitation, moyennant l'introduction d'un outillage et de méthodes améliorées. Parmi les réalisations de la COHDEFOR (Corporación Hondureña de Desarrollo Forestal) auxquelles M. Muñoz Alaba a été associé, citons un grand complexe industriel en cours d'installation à Olancho; une importante scierie moderne installée à Siguatepeque; d'autres projets d'industries forestières mécaniques, notamment une usine de pâte et une fabrique qui produira des caisses pour toute l'Amérique centrale; amélioration de la productivité dans une trentaine de petites scieries grâce au renouvellement de leur équipement; des plans d'aménagement des forêts en cours à Las Lajas; des prospections dans la zone de Comayagua et dans d'autres nouveaux secteurs et la préparation de plans d'aménagement. Monsieur Muñoz Alaba était chargé, en qualité de directeur de projet, des innovations techniques, des améliorations institutionnelles, de la recherche et de la formation, de la sylviculture et de l'aménagement des forêts, de l'organisation et de la supervision de séminaires, de l'amélioration des scieries et autres industries du bois. Un programme aux multiples facettes a été lancé afin de développer les forêts et les industries forestières au Honduras.

3. Le prix B.R. Sen pour 1981 a été remis à M. H. Brammer (Royaume-Uni) pour ses travaux destinés à promouvoir l'utilisation optimale des terres, et plus spécialement pour ses activités de formation et ses avis en matière de prospections pédologiques et de planification de l'utilisation des terres au Bangladesh. Monsieur Brammer est entré à la FAO en 1961, en qualité de Commissaire adjoint d'un projet au Bangladesh, riche d'une expérience acquise auprès de l'organisation chargée de la prospection des sols et de l'utilisation des terres au Ghana, organisation qui s'est acquis une réputation internationale dans le domaine de la prospection des sols tropicaux et de l'utilisation des terres. Depuis lors, et à l'exception de deux années de services en Gambie pour le compte de la FAO, il s'est consacré sans interruption à servir l'agriculture du Bangladesh. Parmi les réalisations de M. Brammer, citons la création du Bangladesh National Soil Survey; la réalisation d'études de reconnaissance des sols du Bangladesh, études d'un niveau très élevé qui ont permis d'établir le potentiel d'amélioration de l'utilisation des terres, notamment les possibilités de cultiver du blé à haut rendement et d'accroître la superficie consacrée à cette culture, ainsi que sa production; il a rédigé d'innombrables documents sur divers aspects des ressources pédologiques et du développement agricole du Bangladesh dont beaucoup, traduits en Bengali, sont spécifiquement consacrés au développement au ras du sol. Le Gouvernement du Bangladesh a rendu hommage à son dévouement professionnel et à ses compétences techniques en lui conférant, en 1978, la Médaille d'or de la Présidence pour services rendus à l'agriculture du Bangladesh.

1/ C 81/INF/9; C 81/PV/4; C 81/PV/17.

2/ C 81/INF/6; C 81/PV/3; C 81/PV/17.

Remise du prix A.H. Boerma pour 1980-1981 1/

4. Le prix A.H. Boerma a été remis à l'occasion de la Conférence pour la deuxième fois. Le lauréat 1980-81 est M. Lester R. Brown, président du Worldwatch Institute, Washington, D.C. Les ouvrages de M. Brown, citoyen des Etats-Unis, ont été publiés en de nombreuses langues et bénéficient d'une large diffusion tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Il collabore à un grand nombre de revues très connues et déploie une grande activité de conférencier. Son dernier ouvrage, "Building a Sustainable Society", appelle particulièrement l'attention sur la menace d'une insécurité alimentaire croissante.

Hommage à M. Bukar Shaib, Président indépendant du Conseil 2/

5. La Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 1/81

HOMMAGE A M. BUKAR SHAIB, PRESIDENT INDEPENDANT DU CONSEIL

LA CONFERENCE,

Considérant que le mandat de M. Bukar Shaib, Président indépendant du Conseil de la FAO depuis 1977, vient à expiration au terme de la vingt et unième session de la Conférence,

Consciente du fait que M. Bukar Shaib a participé activement et de très près aux travaux de l'Organisation depuis 1962, spécialement pendant les quatre années de son mandat de Président indépendant,

1. Rend hommage à la sagesse et à l'efficacité avec lesquelles il a guidé les débats du Conseil, toujours dans un esprit favorisant la coopération et l'harmonie;
2. Exprime à M. Bukar Shaib ses remerciements sincères et ses voeux les plus chaleureux.

(Adoptée le 12 novembre 1981)

Départ en retraite de M. Ralph W. Phillips 3/

6. En hommage au Directeur général adjoint, qui devrait prendre sa retraite à la fin de l'année, la Conférence adopte par acclamations la résolution ci-après:

Résolution 2/81

DEPART EN RETRAITE DE M. RALPH W. PHILLIPS

LA CONFERENCE,

Notant que M. Ralph W. Phillips quittera l'Organisation à la fin de décembre 1981, après avoir été quatre ans Directeur général adjoint,

Rappelant ses services antérieurs auprès de l'Organisation, en particulier en qualité de Directeur adjoint de l'ancienne Division de l'agriculture, puis de membre et de président du Comité du programme,

1/ C 81/INF/7; C 81/PV/3; C 81/PV/17.

2/ C 81/LIM/24; C 81/PV/9; C 81/PV/17.

3/ C 81/LIM/28; C 81/PV/17; C 81/PV/20.

Reconnaissant la durée et la qualité exceptionnelle de ses services et son dévouement sans faille aux objectifs de l'Organisation,

Exprime à M. Ralph W. Phillips ses remerciements et sa profonde reconnaissance pour la remarquable contribution qu'il a apportée aux travaux de la FAO et lui adresse ses voeux chaleureux de longue vie active, de santé et de bonheur.

(Adoptée le 23 novembre 1981)

In memoriam

7. La Conférence a rendu hommage à la mémoire des fonctionnaires qui sont morts au service de l'Organisation depuis sa vingtième session.

QUESTIONS DE PROCEDURE

Election du Président et des vice-présidents de la Conférence 1/

8. Sur désignation du Conseil, la Conférence élit M. Jorge Rubén Aguado (Argentine) Président de la vingt et unième session de la Conférence.

9. Sur recommandation de la Commission des candidatures, la Conférence approuve les nominations suivantes:

Vice-présidents de la Conférence

Claude Batault (France)
Edward L. Senanayake (Sri Lanka)
Amer Mahdi Saleh Khashaly (Iraq)

Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs 2/

10. Sur recommandation de la Commission des candidatures, la Conférence approuve les nominations suivantes:

Bureau

Chine	Koweït	Roumanie
Colombie	Nigéria	Tunisie
Etats-Unis d'Amérique		

Commission de vérification des pouvoirs

Angola	Malaisie
Bangladesh	République Dominicaine
Etats-Unis d'Amérique	Suisse
Ghana	Syrie
	Tchécoslovaquie

Adoption de l'ordre du jour 3/

11. La Conférence adopte son ordre du jour tel qu'il a été amendé par le Bureau, et dont le texte figure à l'annexe A au présent rapport.

1/ C 81/12; C 81/LIM/5; C 81/LIM/9; C 81/PV/1; C 81/PV/17.

2/ C 81/12; C 81/LIM/9; C 81/PV/1; C 81/PV/17.

3/ C 81/1; C 81/LIM/6; C 81/PV/2; C 81/PV/17.

Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour 1/

12. La Conférence a adopté les dispositions et le calendrier proposés par le Conseil à sa soixante dix-neuvième session, avec les amendements apportés par le Bureau.

- Constitution des commissions et désignation de leurs présidents et vice-présidents 2/

13. La Conférence a souscrit à la recommandation du Conseil tendant à constituer trois commissions chargées d'étudier respectivement les parties I, II et III de l'ordre du jour et de faire rapport sur ces questions.

14. En vertu des dispositions des articles VII-1 et XXIV-5(b) du Règlement général de l'Organisation (RGO), le Conseil avait proposé à sa quatre-vingtième session les candidats suivants à la présidence des commissions:

Commission I:	Joseph Tchicaya (Congo)
Commission II:	Robert Steiner (Autriche)
Commission III:	Saeed Ahmed Qureshi (Pakistan)

15. La Conférence désigne ces candidats et, compte tenu des propositions du Bureau, désigne également, en conformité des dispositions de l'article XIII-2 du RGO, les vice-présidents suivants:

Vice-présidents de la Commission I:	G. Stuyck (Belgique) D. Noel (Grenade)
Vice-présidents de la Commission II:	A.A. Khalil (Soudan) N. Mapela (Zaïre)
Vice-présidents de la Commission III:	T.J. Kelly (Australie) C. Muszalski (Pologne)

- Participation au débat général

16. La Conférence approuve également la recommandation formulée par le Conseil à sa soixante dix-huitième session tendant à supprimer la fonction de rapporteur de la plénière à la Commission I. La Conférence a, en outre, demandé aux chefs de délégations de veiller à ce qu'un membre au moins de chaque délégation assiste à la plénière pendant toute la durée du débat général.

- Comité des résolutions de la Conférence 3/

17. La Conférence souscrit à la recommandation formulée par le Conseil à sa soixante dix-neuvième session tendant à créer un comité des résolutions composé de sept membres, un pour chaque région de la FAO; elle désigne à cet effet les Etats Membres ci-après:

Afrique	:	Bénin
Asie	:	Inde
Europe	:	Norvège
Amérique latine	:	Mexique
Proche-Orient	:	Libye
Amérique du Nord	:	Canada
Pacifique Sud-Ouest	:	Nouvelle-Zélande

1/ C 81/12; C 81/LIM/6; C 81/PV/2; C 81/PV/17.

2/ C 81/LIM/5; C 81/LIM/6; C 81/LIM/9; C 81/PV/2; C 81/PV/17.

3/ C 81/LIM/6; C 81/LIM/11; C 81/PV/2; C 81/PV/17.

18. La Conférence souscrit à la recommandation du Bureau tendant à ce que le Comité des résolutions soit présidé par le Président en exercice du Comité du Programme afin de bénéficier pleinement de l'expérience de ce dernier.

19. La Conférence approuve les fonctions du Comité des résolutions ainsi que les critères régissant l'élaboration des résolutions figurant à l'annexe D du document C 81/12.

- Droit de réponse 1/

20. La Conférence confirme la décision prise à chacune des sept sessions précédentes, tendant à ce que, si un délégué désire répondre à des critiques visant la politique de son gouvernement, il le fasse de préférence dans l'après-midi du jour où ces critiques ont été exprimées, après que toutes les personnes désireuses de participer aux débats ont eu la possibilité de prendre la parole.

- Comptes rendus sténographiques 1/

21. Conformément aux dispositions de l'article XVIII du RGO, il est établi un compte rendu sténographique de toutes les séances plénières et des séances des commissions de la Conférence. La Conférence souscrit à la recommandation du Bureau tendant à ce que les déclarations, qui faute de temps n'ont pu être prononcées, soient insérées dans le compte rendu, sous réserve des conditions énoncées par le Bureau.

- Vérification des pouvoirs 2/

22. Les pouvoirs des délégations de 145 Etats Membres ont été reconnus valides. Sept Etats Membres n'ont pas envoyé de délégation à la Conférence.

23. Les pouvoirs de l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de la FAO et ceux de l'Organisation de libération de la Palestine ont été reconnus valides.

24. Les noms des représentants des organisations internationales assistant à la Conférence, y compris les Nations Unies et les institutions spécialisées, ont été dûment déposés comme le prescrit l'article III-2 du Règlement général de l'Organisation.

- Droit de vote

25. La Conférence a noté que, en vertu de l'article III-4 de l'Acte constitutif, cinq Etats Membres ne pouvaient participer aux scrutins de la Conférence, au début de la session, étant donné que le montant des arriérés de leurs contributions à l'Organisation était supérieur aux contributions dues par eux pour les deux années civiles précédentes. Deux de ces Etats Membres ont ensuite régularisé leur situation.

- Réunion officieuse d'organisations internationales non gouvernementales

26. A sa quatre-vingtième session le Conseil avait désigné M. Michel Cépède, Président du Comité national français de la CMCF, pour présider la réunion officieuse des représentants des organisations internationales non gouvernementales admises en qualité d'observateurs à la vingt et unième session de la Conférence. Cette réunion a eu lieu le mardi 10 novembre. Le rapport sur ses délibérations a été communiqué à la Conférence.

1/ C 81/LIM/6; C 81/PV/2; C 81/PV/17.

2/ C 81/LIM/7; C 81/LIM/8; C 81/LIM/25; C 81/LIM/26; C 81/PV/2; C 81/PV/3; C 81/PV/9; C 81/PV/15; C 81/PV/17.

Admission d'observateurs 1/

- Pays ayant demandé à devenir membres de l'Organisation

27. Comme à l'accoutumée, le Directeur général a invité à titre provisoire les pays ayant demandé à devenir membres (Bhoutan, Guinée équatoriale, Saint-Vincent-et-Grenadines, Tonga et Zimbabwe) à se faire représenter par des observateurs jusqu'à ce qu'il ait été statué sur leur demande. La Conférence approuve la décision du Directeur général.

- Mouvements de libération

28. La Conférence approuve les invitations à participer à la session en qualité d'observateur adressées par le Directeur général à l'Organisation de libération de la Palestine et aux mouvements de libération africains reconnus par l'OUA.

- Organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales

29. La Conférence a approuvé la liste des organisations internationales que le Directeur général a provisoirement invitées à assister à la session de la Conférence; elle invite les représentants de ces organisations à participer aux activités de la Conférence en qualité d'observateurs.

30. La Conférence souscrit à la recommandation du Bureau à l'effet que, conformément à l'article XVII-3 du Règlement général de l'Organisation, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) prennent la parole en séance plénière.

1/ C 81/12; C 81/13; C 81/13-Sup.1; C 81/14; C 81/14-Corr.1 (arabe seulement); C 81/PV/2; C 81/PV/17.

PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

Déclarations des chefs de délégations au cours du débat général 1/

31. Le débat général en séance plénière a été ouvert par le Directeur général dont la déclaration est reproduite à l'Annexe D ci-après. Ensuite, 137 orateurs sont intervenus: le Président indépendant du Conseil, 126 chefs de délégations - dont 100 ministres et vice-ministres - l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de la FAO, les représentants de deux organes et d'une organisation du système des Nations Unies ainsi que de la Communauté économique européenne et les observateurs d'une organisation intergouvernementale, de trois mouvements de libération et d'une organisation non gouvernementale jouissant du statut consultatif auprès de la FAO. Les déclarations d'un Etat Membre et d'une organisation internationale non gouvernementale jouissant du statut consultatif auprès de la FAO ont été insérées dans le compte rendu.

Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture

Situation de l'alimentation et de l'agriculture 2/

32. La Conférence a passé en revue la situation actuelle de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que les tendances à long terme en se fondant sur le rapport du Directeur général intitulé La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, 1981 et son supplément; d'une façon générale elle a souscrit à son évaluation de la situation.

33. Si de meilleures récoltes céréalières ont permis en 1981 de conjurer pour l'immédiat le risque d'une nouvelle crise alimentaire mondiale, la Conférence n'en a pas moins estimé que, dans l'ensemble, la situation alimentaire et agricole reste peu satisfaisante. Elle a souligné que l'amélioration des approvisionnements alimentaires mondiaux en 1981, pour encourageante qu'elle soit, ne doit pas induire la communauté internationale à se bercer d'illusions et relâcher sa vigilance.

34. La Conférence a noté que la production alimentaire et la production agricole mondiales augmenteront sans doute respectivement de 2,5 et 2,7 pour cent en 1981, après avoir progressé de moins de 1 pour cent par an pendant deux ans. Toutefois, même si les taux de croissance dépassent en 1981 la moyenne des années soixante-dix, la production de 1981 n'aura pas encore rattrapé la tendance à long terme. La Conférence a appelé l'attention sur la grave situation économique mondiale, qui est marquée par une récession, par un ralentissement de l'expansion du commerce, par la persistance des pressions et des pratiques protectionnistes, par une inflation et un chômage généralisés, dont les effets se conjuguent avec l'absence d'un système réellement efficace de sécurité alimentaire mondiale pour faire de la période actuelle une des plus difficiles du point de vue économique depuis la deuxième guerre mondiale. Ces problèmes affectent aussi bien les pays développés que les pays en développement. En particulier, les pays à faible revenu et à déficit alimentaire ont peu de moyens d'y faire face et sont donc plus vulnérables.

35. L'amélioration encourageante de la production alimentaire et agricole en 1981 ne se répartit pas également entre tous les pays ni entre le monde développé et le monde en développement. La Conférence a en particulier appelé l'attention sur les reculs qu'ont subis certains pays d'Afrique et du Proche-Orient, tout en notant que quelques pays de ces régions ont connu d'importants accroissements de leur production ou ont fait de bonnes récoltes. Une augmentation notable de la production alimentaire et agricole a également été enregistrée dans la plupart des régions développées en 1981, encore que dans l'une d'elles cette reprise n'ait pas suffi à compenser les fléchissements des deux années précédentes, d'où une augmentation sensible des importations céréalières.

1/ C 81/LIM/13; C 81/PV/5; C 81/PV/6; C 81/PV/7; C 81/PV/8; C 81/PV/9; C 81/PV/10; C 81/PV/11; C 81/PV/12; C 81/PV/13; C 81/PV/14; C 81/PV/15; C 81/PV/16; C 81/PV/17.

2/ C 81/2; C 81/2-Sup.1; C 81/I/PV/1; C 81/I/PV/2; C 81/I/PV/3; C 81/I/PV/4; C 81/I/PV/17; C 81/PV/19.

36. L'augmentation prévue de 2 à 3 pour cent de la production céréalière mondiale permettrait de reconstituer dans une certaine mesure les stocks pendant la campagne 1981/82, ce qui marquerait un renversement encourageant de la tendance des deux campagnes précédentes, au cours desquelles les stocks avaient diminué. Toutefois, la Conférence craint que le niveau des stocks de report prévu pour la fin de la campagne 1981/82 ne représente encore que 16 pour cent environ de la consommation annuelle, chiffre inférieur au niveau minimum nécessaire pour la sécurité alimentaire mondiale selon les estimations du Secrétariat de la FAO. L'accroissement des stocks consistera essentiellement en céréales secondaires et non pas en blé alors que c'est ce dernier produit qui est directement utilisé pour la consommation humaine dans de nombreux pays, et les stocks seront détenus en majeure partie par des pays gros exportateurs et développés. La Conférence s'est déclarée préoccupée de ce que, malgré les efforts faits pour accroître l'infrastructure de stockage des céréales dans les pays en développement, les stocks détenus par ces derniers restent insuffisants. On a appelé l'attention sur la quantité importante de produits alimentaires qui est perdue après la récolte et on a réaffirmé la nécessité d'améliorer sans cesse les entrepôts pour réduire ces pertes.

37. La Conférence s'est félicitée de l'importance que le Sommet de Cancún a attachée aux problèmes du développement agricole dans le monde et aux mesures d'amélioration de la sécurité alimentaire.

38. On a regretté de façon générale qu'aucun consensus n'ait encore été atteint pour reprendre les négociations en vue d'une nouvelle Convention sur le commerce du blé.

39. On a souligné que l'amélioration durable de la sécurité alimentaire ne serait guère possible sans une expansion soutenue et accélérée de la production alimentaire dans les pays en développement eux-mêmes et un relèvement de leur taux d'autosuffisance alimentaire. La Conférence a appelé l'attention à ce propos sur la nécessité que les pays en développement, en particulier les moins avancés et les autres pays à faible revenu, notamment ceux d'Afrique, redoublient d'efforts; elle a en même temps souligné la nécessité d'un soutien international adéquat pour appuyer ces efforts. Dans certains pays, il pourra être nécessaire de réexaminer les stratégies, plans et programmes de production alimentaire ainsi que les politiques économiques et démographiques; dans d'autres, les problèmes critiques peuvent tenir à la conception et à l'application de la politique agricole, et dans d'autres encore, il faudrait améliorer l'accès à la terre et réformer les institutions et les services.

40. En matière de politique, la Conférence a attaché une importance particulière aux mesures qui visent à maintenir dans les pays en développement les prix à la production à un niveau suffisamment élevé pour encourager les agriculteurs à accroître la production vivrière. A ce propos, la hausse des coûts de production agricole, qui amenuise le revenu net des agriculteurs dans les pays tant en développement que développés, a été jugée préoccupante.

41. La Conférence a appelé l'attention sur la nécessité d'intensifier la recherche pour promouvoir une utilisation plus efficace et plus économique des facteurs de production, et en particulier de l'énergie, dans la production alimentaire et agricole. Il faudrait en particulier entreprendre des recherches pour trouver d'autres méthodes d'alimentation du bétail.

42. La Conférence a noté que les prix des engrains ont monté en 1980 et qu'en conséquence la progression de la consommation d'engrais s'est sensiblement ralentie. En raison de cette hausse des prix, beaucoup de pays en développement, en particulier les pays à bas revenu, ont du mal à financer leurs approvisionnements en engrains, et donc à accroître leur production alimentaire. Dernièrement, toutefois, les prix à l'exportation des principaux types d'engrais entrant dans le commerce international ont tendu à plafonner, ou même à diminuer en dollars E.-U., particulièrement les engrains phosphatés. Cependant, comme le cours du dollar s'est raffermi par rapport à la plupart des autres devises, les prix exprimés en monnaie nationale de la majorité des pays importateurs ont continué à augmenter.

43. La Conférence a noté que l'aide en engrais fournie aux pays en développement par la voie bilatérale, qui avait été considérable en 1978/79, a diminué en 1979/80, ce que la Commission des engrais a signalé avec préoccupation lors de sa session de septembre 1981. Elle s'est félicitée des nouvelles contributions au Programme international d'approvisionnement en engrais (IFS) récemment annoncées par plusieurs pays, mais elle a appelé l'attention sur le fait que, malgré ces promesses, les contributions annuelles au programme continuent à flétrir et ne représentent plus qu'une parcelle de ce qu'elles étaient en 1974/75. La Conférence a souligné la nécessité de continuer, d'une part, à aider les pays en développement à fabriquer des engrais de façon rentable et, d'autre part, à fournir des engrais et une assistance technique à ces pays, et en particulier aux pays à faible revenu et à déficit alimentaire; elle invite instamment les donateurs à aider les pays en développement à couvrir leurs besoins en engrais, soit par une assistance bilatérale, soit dans le cadre du Programme international d'approvisionnement en engrais.

44. On a rappelé de façon générale que la CMRADR avait donné pour mandat de soulager la misère et améliorer la répartition des revenus ruraux, tout en accroissant la production alimentaire, et notamment d'oeuvrer en faveur des groupes ruraux pauvres et défavorisés au moyen d'actions communautaires et d'une amélioration des services. On a également signalé que les progrès doivent être surveillés et évalués dans le pays même.

45. Il a été indiqué que la répartition des terres, leur bonne utilisation et la réforme agraire sont des outils fondamentaux pour accroître la production agricole dans certains pays en développement. On a également insisté tout particulièrement sur la nécessité d'améliorer les infrastructures rurales, et notamment la vulgarisation et l'éducation agricoles, les coopératives et les services de crédit. Un certain nombre de membres ont souligné la nécessité de concevoir des politiques et d'assurer des services propres à toucher les petits exploitants et autres groupes défavorisés, notamment par la création d'un fonds spécial d'aide à la petite exploitation. En donnant aux institutions et aux systèmes de distribution des facteurs de production une orientation préférentielle en faveur des petits exploitants, et en encourageant les activités de groupe de ces derniers, on pourrait grandement concourir à atténuer le paupérisme rural.

46. La Conférence a accueilli avec intérêt l'analyse des tendances démographiques présentée dans les documents. L'attention a été appelée sur les aspects dynamiques de la population, tels que le taux d'accroissement et les taux de migration dans un pays donné, qui peuvent poser des problèmes plus graves que l'effectif lui-même. Un certain nombre de délégués ont attiré l'attention sur la difficulté d'ajuster les approvisionnements alimentaires à une rapide croissance démographique et à l'augmentation des revenus; il est nécessaire de considérer non seulement l'accroissement de la population, mais aussi son effectif, sa répartition, sa structure et ses mouvements, avec leurs conséquences. On a particulièrement fait ressortir les problèmes d'exode rural et d'emploi, à prendre en compte dans les activités démographiques. On a en outre suggéré qu'il serait nécessaire de faire une plus grande place à la démographie dans les activités de développement agricole de l'Organisation.

47. La Conférence a reconnu que la Journée mondiale de l'alimentation était un moyen spécialement utile de focaliser l'attention sur le problème alimentaire mondial.

48. Bien que, statistiquement, les disponibilités alimentaires mondiales soient dans l'ensemble suffisantes pour assurer à tous une nutrition convenable, la Conférence a constaté avec inquiétude que les produits alimentaires disponibles étaient inéquitablement répartis aussi bien entre pays qu'à l'intérieur de chaque pays. Il faudra que les gouvernements s'intéressent de plus près, au plan national aussi bien qu'international, à la distribution des produits alimentaires et aux politiques visant à accroître le pouvoir d'achat des pauvres et à réduire ainsi la misère.

49. La Conférence a noté que les bilans alimentaires étaient à l'heure actuelle la seule source de renseignements détaillés sur les disponibilités. En dépit de leurs insuffisances manifestes, ils permettent vraiment d'évaluer régulièrement au niveau des pays l'amélioration du rapport entre les besoins moyens estimatifs et les disponibilités alimentaires, quoiqu'en la répartition des aliments consommés entre les individus et entre les ménages ne soit pas prise en considération.

50. A ce propos, la Conférence a noté la nécessité d'améliorer la qualité et le champ des données recueillies dans les pays sur l'état nutritionnel de différents groupes de la population. Elle demande instamment aux gouvernements de faire un effort particulier pour rassembler et analyser les données sur la consommation alimentaire en effectuant des enquêtes sur les ménages et de les mettre à la disposition de la FAO.

51. On s'est félicité de ce que la nutrition des enfants ait été évoquée dans les deux documents, étant donné que ce groupe vulnérable de la population est particulièrement sensible aux carences nutritionnelles. On a souligné la nécessité de considérer la question sous l'angle dynamique, notamment les changements apportés à l'utilisation des terres et leur incidence sur les disponibilités alimentaires; le temps dont disposent les mères pour prendre soin de leurs enfants; l'approvisionnement en eau potable et autres effets du développement agricole qui ont des répercussions sur le bien-être de l'enfant.

52. Des membres ont mentionné à plusieurs reprises le rôle des techniques tout à la fois améliorées et adaptées pour accroître la production alimentaire et agricole, et pour introduire des méthodes plus efficaces de conservation et de transformation des aliments en vue d'améliorer la nutrition.

53. La Conférence s'est déclarée préoccupée par la tendance récente des engagements d'aide extérieure du secteur public, surtout en faveur de l'agriculture dont le montant, malgré une augmentation nominale, a diminué en valeur réelle en 1980 pour la deuxième année consécutive. Elle prie instamment les pays donateurs et les institutions financières internationales d'accroître l'aide financière qu'ils fournissent aux pays en développement à l'appui des mesures prises pour relever substantiellement les investissements dans le secteur agricole, comme il a été recommandé dans la Stratégie internationale de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, et invite les pays en développement à consacrer à l'agriculture une quantité suffisante d'aide hors projets et de fonds provenant d'emprunts extérieurs.

54. La Conférence se félicite de l'accroissement de l'aide extérieure destinée à l'agriculture des pays les moins avancés.. En outre, elle apprend avec satisfaction que, dans leurs programmes d'aide au développement, les donateurs se sont engagés à donner la priorité à ce groupe de pays, ainsi qu'il a été recommandé par la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en septembre 1981.

55. La Conférence a noté que, si l'aide alimentaire ne peut se substituer à l'accroissement de la production alimentaire - car il s'agit essentiellement d'un moyen de développement et non d'une fin en soi -, elle répond néanmoins à une nécessité fondamentale en permettant de satisfaire des besoins alimentaires urgents, de combler des déficits d'approvisionnement dans des pays à faible revenu et de soutenir certains programmes de production alimentaire. Etant donné la persistance d'importants besoins d'aide alimentaire, la Conférence s'est inquiétée du fait que les expéditions d'aide alimentaire aient stagné et même diminué en 1980. Elle a noté que l'aide alimentaire ne couvre qu'une proportion de plus en plus faible des besoins d'importation de céréales des pays à faible revenu, en raison des problèmes temporaires ou particuliers que rencontrent certains pays. Elle prie instamment tous les donateurs actuels et potentiels de multiplier leurs efforts pour atteindre l'objectif annuel minimum de 10 millions de tonnes fixé pour l'aide alimentaire à la Conférence mondiale de l'alimentation, en s'inspirant de ce qu'ont fait récemment certains donateurs, dont la CEE et le Fonds spécial de l'OPEP, pour atteindre l'objectif établi cette année pour la RAIU.

56. La Conférence a noté avec une inquiétude particulière les effets négatifs du ralentissement de l'activité économique mondiale sur le commerce des produits agricoles: la valeur de ce commerce a augmenté de 11 pour cent en 1980, mais ce chiffre est bien inférieur au taux annuel moyen des années soixante-dix et, en valeur réelle, il représente une croissance pratiquement nulle. On a attiré l'attention sur la dégradation des termes de l'échange des produits agricoles dont les pays en développement sont exportateurs. En raison de cette dégradation, ces pays ont beaucoup de difficultés à financer leur développement alors que l'aide est limitée et que les taux d'intérêt sur les prêts commerciaux sont élevés. Une productivité accrue pourrait certes compenser les répercussions des baisses de prix sur les revenus agricoles nets, mais elle n'améliorerait pas le pouvoir d'achat des recettes d'exportations agricoles des pays en développement.

57. L'expansion des échanges agricoles enregistrée en 1980 est due en grande partie à l'accroissement des expéditions de céréales, y compris de céréales fourragères. On s'est déclaré préoccupé par la charge de plus en plus lourde que représentent les importations vivrières pour les pays en développement à faible revenu et à déficit alimentaire. En fait, parmi toutes les régions en développement à économie de marché, l'Extrême-Orient a seul enregistré en 1980 une légère augmentation réelle des recettes tirées des exportations agricoles.

58. La cause essentielle de ce fléchissement des échanges agricoles, qui a également touché quelques pays développés, est la faiblesse de la demande, elle-même due à la récession économique persistante, particulièrement dans le cas des matières premières agricoles et des produits tropicaux pour boissons. On a regretté que l'application de plus en plus courante de politiques ou de mesures protectionnistes - on a signalé les cas des produits animaux et du sucre - ait gravement entravé, en certaines occasions, l'expansion des échanges de ces produits. La Conférence a pris note des mesures adoptées par plusieurs pays développés pour améliorer et faciliter l'accès à leur marché des produits agricoles en provenance des pays en développement. Un délégué a déclaré que, parmi les pays en développement eux-mêmes, certains pays avaient atteint le stade qui leur permettait de progresser suivant le modèle des pays développés. On a reconnu que les pays développés comme les pays en développement ont tous intérêt à promouvoir la liberté des échanges et qu'il est possible d'accroître les échanges entre les pays en développement eux-mêmes. A cet égard, quelques délégués ont suggéré la mise en place d'un système de préférences généralisé entre les pays en développement, au seul bénéfice de ceux-ci.

59. On a reconnu qu'il importe de stabiliser les prix des produits dont les pays en développement font le commerce. La Conférence a souligné à ce propos l'utilité potentielle du Fonds commun pour les produits de base. La Conférence exhorta les membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié l'Accord portant création du Fonds à le faire. On a appelé l'attention sur les possibilités de renforcer la coopération technique et économique entre pays en développement, notamment pour mettre en commun l'expérience acquise, diffuser les informations techniques et promouvoir les échanges et l'investissement.

60. En ce qui concerne la pêche, la Conférence s'est déclarée préoccupée par la stagnation des captures mondiales en 1980. On a signalé la nécessité d'exploiter pleinement les ressources des zones économiques exclusives nouvellement acquises et le rôle important que la FAO pourrait jouer dans cette exploitation et dans l'accroissement de la capacité d'aménagement des pêches dans les pays en développement. On a insisté sur l'importance de la coopération entre pays côtiers ayant des stocks de poisson communs et mentionné la nécessité de développer l'utilisation des aliments d'origine marine pour résoudre les problèmes que pose la mal-nutrition protéique.

61. La Conférence a souligné que les pays doivent, avec le soutien requis de la FAO, intensifier leur effort de développement forestier afin d'accroître l'approvisionnement en bois de feu, en charbon de bois et en bois à usage industriel tout en veillant à éviter la dégradation de l'environnement, à protéger les bassins versants et à réduire ainsi les risques de catastrophes naturelles comme les inondations et l'érosion des sols. On a affirmé la nécessité de renverser la tendance au déboisement anarchique qui compromet actuellement l'équilibre écologique et provoque l'érosion des sols et la désertification. On a mis en lumière le rôle important que jouent les forêts dans le développement rural non seulement en produisant du combustible et en étant généralement utiles à l'agriculture, mais aussi en fournissant des produits alimentaires et du feuillage qui enrichissent la valeur nutritionnelle du régime alimentaire et renforcent les approvisionnements en fourrage.

62. La Conférence a signalé la nécessité primordiale de sauvegarder et de protéger la base écologique indispensable à la production future, par exemple grâce à un meilleur aménagement des sols et des forêts. Elle a ainsi affirmé le caractère complémentaire de la foresterie et de l'agriculture et l'utilité d'associer les activités de ces deux secteurs.

63. La Conférence souscrit à l'avis de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, selon laquelle un programme de boisement beaucoup plus ambitieux doit être mené à bien dans les pays en développement.

64. La Conférence a souligné que tous les pays doivent se préoccuper particulièrement de poursuivre une politique visant à instaurer un climat de paix et de sécurité politique affranchi des tensions internationales. Un tel climat est indispensable à l'accroissement de la production alimentaire et agricole, surtout dans les pays en développement.

65. On a noté que l'analyse de la situation de l'alimentation et de l'agriculture gagnerait en utilité si l'on établissait une distinction accrue entre différents groupes de pays.

- Mise en oeuvre du Plan d'action visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale 1/

66. La Conférence a fait le point des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale depuis sa vingtième session, au cours de laquelle elle avait adopté la résolution 3/79 exhortant tous les gouvernements à prendre immédiatement des mesures pour rendre ce Plan opérationnel 2/.

67. La Conférence réaffirme son soutien au Plan d'action et se félicite des progrès accomplis dans sa mise en oeuvre. Un nombre croissant de pays ont adopté des politiques ou pratiques nationales de stockage répondant aux critères énoncés dans le Plan d'action mais ils n'ont pas encore tous été en mesure de mettre ces politiques en application. En outre, divers groupements régionaux et sous-régionaux de pays en développement étudient les moyens de renforcer la sécurité alimentaire grâce à des programmes d'autonomie collective.

68. La Conférence s'est déclarée particulièrement satisfaite de la décision prise par le Fonds monétaire international de soutenir, par l'intermédiaire de son mécanisme de financement compensatoire, la balance des paiements des Etats Membres qui doivent faire face à un alourdissement temporaire du coût de leurs importations céréalières, décision parfaitement conforme au Plan d'action. Certains membres ont toutefois fait observer que ce mécanisme ne saurait offrir qu'un appui limité aux pays qui ont déjà recours au financement compensatoire à d'autres fins. La Conférence se félicite de la nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire de 1980 et de sa prorogation pour une nouvelle période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 1983; cette convention prévoit que les engagements annuels d'aide alimentaire s'élèveront à 7,6 millions de tonnes de céréales. La Conférence a exprimé l'espoir que de nouveaux donateurs y adhéreront afin que l'objectif minimum de 10 millions de tonnes d'aide alimentaire en céréales puisse être atteint. Elle a noté avec satisfaction que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire se propose de réexaminer les objectifs et les besoins d'aide alimentaire.

69. Le fait qu'en 1981, pour la première fois depuis sa création, la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) a atteint l'objectif de 500 000 tonnes de céréales grâce aux contributions des donateurs habituels et très récemment à des contributions supplémentaires de la CEE, de l'Australie et du Fonds spécial de l'OPEP, représente aussi un grand pas en avant, ce dont la Conférence prend note avec satisfaction. Elle se félicite également que la Finlande ait exprimé l'intention d'accroître fortement sa contribution en 1982. Parmi les faits nouveaux positifs qui ont retenu l'attention - il convient de signaler la procédure qui permettra au Directeur général d'organiser des consultations dans le cadre du programme de consultations et mesures éventuelles destinées à parer aux pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur, établi par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale à sa sixième session.

1/ C 81/20; C 81/I/PV/4; C 81/I/PV/5; C 81/I/PV/6; C 81/I/PV/7; C 81/I/PV/18; C 81/PV/19.

2/ C 79/REP, par. 86.

70. Reconnaissant qu'à long terme il est nécessaire d'accélérer la croissance de la production de tous les aliments de base, y compris le poisson, les produits carnés, les huiles végétales, etc., surtout dans les pays à faible revenu et à déficit alimentaire, la Conférence se félicite que plusieurs pays d'Asie méridionale aient réussi à accroître suffisamment leur production alimentaire pour dépendre beaucoup moins des importations et de l'aide alimentaire; d'autres n'ont pas été en mesure d'accroître leur production vivrière, en partie faute de ressources. Ainsi qu'il a été signalé plus haut, cette situation appelle un effort accru de la part des pays en développement, ainsi qu'un appui supplémentaire de la communauté internationale. On a également insisté sur la nécessité de répartir équitablement les disponibilités alimentaires.

71. La Conférence a réaffirmé l'importance des réserves alimentaires en tant qu'élément de la sécurité alimentaire et, en particulier, comme protection contre les pénuries alimentaires provoquées par des catastrophes d'origine naturelle ou humaine. Elle a constaté avec inquiétude que de nombreux pays en développement, et notamment les pays à faible revenu et à déficit alimentaire, n'ont pas encore réussi à se doter de réserves nationales de ce genre en raison de l'insuffisance de leur production vivrière, du manque d'entrepôts et d'autres difficultés financières et techniques. La Conférence a affirmé qu'il importe de mettre en place des systèmes d'alerte rapide et des programmes de préparation. Elle a également demandé que l'information sur le niveau des stocks soit améliorée. La Conférence convient que la FAO devrait continuer d'aider les gouvernements intéressés à élaborer et à exécuter leurs programmes de sécurité alimentaire, par l'intermédiaire du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire (PASA), dont les services se sont déjà révélés utiles à de nombreux gouvernements; le PASA devrait poursuivre ses activités en étroite collaboration avec le Programme alimentaire mondial.

72. Etant donné la multiplication des demandes d'aide dans ce domaine, la Conférence se félicite que l'Australie, l'Italie et le Japon aient annoncé de nouvelles contributions au PASA sous forme de fonds fiduciaires, et que les Pays-Bas et la Norvège aient renouvelé leurs engagements. Elle demande instamment à tous les gouvernements qui sont en mesure de le faire et aux organisations internationales intéressées de renforcer leur appui aux programmes nationaux de sécurité alimentaire des pays en développement, soit directement, soit par le biais du Programme FAO d'assistance pour la sécurité alimentaire. Elle prie le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, lorsqu'il procédera aux examens prévus dans le Plan d'action, de considérer les mesures à prendre pour qu'il soit en mesure de mieux prévoir et évaluer l'aide à la sécurité alimentaire et les besoins des pays en développement, et elle invite tous les donateurs, y compris les organismes financiers multilatéraux et régionaux, à fournir les informations requises.

73. De nombreux membres ont insisté sur la nécessité de relever encore le niveau des ressources de la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU). La Conférence a souligné en outre qu'il était souhaitable que les ressources soient plus prévisibles et plus régulières et elle s'est déclarée satisfaite qu'un consensus se soit dégagé lors de la douzième session du CPA selon lequel, si les Etats Membres pouvaient prendre les dispositions internes nécessaires, une conférence commune pourrait être organisée pour les contributions biennales volontaires aux ressources ordinaires du PAM et à la RAIU. Elle a en outre exprimé l'espoir que la première de ces conférences se tiendrait l'année prochaine.

74. La Conférence a souligné l'importance, pour les pays en développement, de conclure des arrangements coopératifs visant à renforcer leur autonomie collective en matière de sécurité alimentaire par la constitution de réserves alimentaires, par une assistance mutuelle en période de crise, par des échanges d'experts et un effort conjoint en vue d'accroître la production vivrière. Elle s'est déclarée satisfaite du nombre croissant d'initiatives que les pays en développement prennent et envisagent de prendre aux niveaux régional et sous-régional, notamment dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie

du Sud-Est (ASEAN), du (CILSS) Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et du groupe des pays d'Afrique australe, de l'Organisation arabe pour le développement agricole, de la Communauté économique des Caraïbes, de la Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique et du Système économique latino-américain. Elle accueille également avec satisfaction le Plan d'action de Lagos, la décision de la troisième Conférence au sommet islamique de créer un Fonds islamique de sécurité des approvisionnements alimentaires, et celle de la sixième Conférence des Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés préconisant la mise en place, par ces pays, de leur propre système de sécurité alimentaire. A ce propos, la Conférence a rappelé que dans la résolution 3/79, telle qu'adoptée, elle a recommandé la création de comptes régionaux spéciaux en vue d'acheter des vivres destinés à être stockés à des fins de sécurité alimentaire; ces comptes pourraient être particulièrement utiles pour les pays petits producteurs et consommateurs. La Conférence a noté la suggestion selon laquelle des mesures spéciales devraient être envisagées pour améliorer la sécurité alimentaire des petits pays pauvres.

75. La Conférence a souligné la nécessité de mettre pleinement en oeuvre le Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale. De nombreux membres ont reconnu que, en l'absence d'une nouvelle convention sur le commerce du blé, le Plan d'action représente le seul cadre internationalement reconnu dans lequel peuvent s'inscrire les politiques mondiales de sécurité alimentaire. Ils ont donc vivement préconisé qu'il soit, dans la mesure du possible, renforcé. Ils ont fait valoir la nécessité de donner plus de poids au rôle consultatif du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, pour ce qui est en particulier de l'harmonisation des politiques nationales de stockage. Quelques membres ont exprimé leur désaccord sur ce dernier point, considérant que l'organe approprié pour étudier les politiques de réserve de blé est le Conseil international du blé. De nombreux membres ont demandé qu'on redouble d'efforts pour conclure une nouvelle convention sur le commerce du blé, comportant des clauses relatives à la stabilité du marché, à la sécurité alimentaire mondiale et aux intérêts particuliers des pays en développement. Quelques autres ont exprimé des doutes quant à l'opportunité d'une nouvelle convention de ce genre.

76. La Conférence a affirmé qu'une expansion équilibrée du commerce agricole est partie intégrante de la sécurité alimentaire mondiale. Elle a insisté sur la nécessité pour les gouvernements de résister aux pressions protectionnistes et de s'efforcer de libérer les échanges mondiaux de produits agricoles, afin surtout d'améliorer les recettes d'exportation des pays en développement.

Stratégie mondiale de développement de l'alimentation et de l'agriculture 1/

77. La Conférence a examiné les progrès accomplis en ce qui concerne l'ajustement agricole international, pour considérer ensuite la nouvelle stratégie internationale du développement, y compris les stratégies nationales et régionales de développement.

- Ajustement agricole international

78. La Conférence a examiné ce point en se basant sur les documents C 81/24 "L'ajustement agricole international: Troisième rapport" et C 81/LIM/20 "Ajustement agricole international" (Extrait de A: Rapport de la cinquante-troisième session du Comité des produits, Rome, septembre 1981 et B: Rapport de la quatre-vingtième session du Conseil, Rome, novembre 1981).

1/ C 81/21; C 81/22; C 81/24; C 81/LIM/20; C 81/I/PV/7; C 81/I/PV/8; C 81/I/PV/9; C 81/I/PV/10; C 81/I/PV/11; C 81/I/PV/18; C 81/I/PV/19.

79. La Conférence convient d'une manière générale, avec le Conseil et le Comité des produits, que des progrès ont été accomplis mais qu'ils ont été limités ou sporadiques et, dans l'ensemble, insuffisants. Il y a six ans que les lignes d'orientation ont été adoptées par la Conférence et, dans nombre de pays en développement, les problèmes alimentaires et agricoles fondamentaux n'ont pas été entièrement résolus. La Conférence a en outre reconnu les progrès et les efforts considérables accomplis par un certain nombre de pays en développement. Mais si l'on a admis qu'il est dans l'intérêt commun des pays en développement et des pays développés d'éliminer la faim, l'action qui a suivi n'a pas été suffisante.

80. L'objectif de 4 pour cent adopté à l'origine par la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974 pour la croissance annuelle de la production n'a toujours pas été atteint par le groupe des pays en développement. Le noeud du problème alimentaire mondial réside toutefois dans la trop lente croissance de la production alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier, conjuguée avec une mauvaise répartition des approvisionnements alimentaires. La comparaison entre la croissance de la production et celle de la population met en évidence l'ampleur alarmante du déficit de production dans ces pays. On a noté que la faiblesse des investissements et les politiques de prix qui n'assurent pas aux producteurs des stimulants adéquats se révèlent être deux des grandes contraintes qui freinent la production.

81. Bien que ce soit principalement aux pays en développement eux-mêmes qu'il incombe d'accélérer leur production alimentaire, de nombreux membres ont fait ressortir la nécessité d'améliorer les conditions du commerce, et en particulier l'accès aux marchés. Les pays en développement ont surtout besoin d'obtenir, pour leurs exportations, des prix rémunérateurs qui les aideront à payer les quantités accrues de facteurs de production, engrains par exemple, qui sont indispensables à l'accroissement des rendements agricoles. Les termes de l'échange de nombreux produits agricoles sont restés défavorables, spécialement ces dernières années, à de nombreux pays en développement. Aidés par les pays développés, ces pays devraient s'efforcer de développer leurs échanges réciproques de produits et de facteurs de production.

82. La Conférence, tout en se félicitant que l'aide à l'agriculture augmente en termes monétaires, s'est déclarée préoccupée de ce qu'elle ait diminué en valeur réelle, restant en deçà du niveau jugé nécessaire pour réaliser l'expansion souhaitée de la production. Il a été convenu qu'il faudrait donner une priorité plus élevée à l'agriculture dans l'ensemble de l'aide. On a également fait valoir que les donateurs avaient tendance à s'aligner sur la priorité que les pays bénéficiaires eux-mêmes accordent à l'agriculture. L'objectif fixé pour l'aide alimentaire devrait être atteint voire, si possible, dépassé.

83. On a souligné que l'amélioration de la distribution des produits alimentaires dans les pays en développement était le complément nécessaire d'une meilleure production. La Conférence a reconnu avec regret que rien ne permettait encore de penser que le nombre de personnes gravement sous-alimentées ait diminué. La distribution doit également toucher les petits exploitants, les travailleurs sans terre et les femmes si l'on veut que les améliorations nutritionnelles profitent au plus grand nombre et que la demande solvable s'établisse de façon durable à un niveau plus élevé. L'éducation nutritionnelle est une autre question à prendre en considération, notamment en ce qui concerne la possibilité d'utiliser davantage les produits du cru au lieu d'accentuer la dépendance à l'égard des importations en particulier de produits qui ne peuvent être cultivés économiquement dans le pays.

84. La Conférence a réaffirmé qu'elle considère les lignes d'orientation en matière d'ajustement agricole international comme constituant un cadre de référence approprié dans un monde où les pays deviennent de plus en plus interdépendants. Les pays devraient en tenir compte quand ils élaborent leurs politiques nationales.

85. La Conférence convient qu'il est utile d'évaluer périodiquement les progrès accomplis et que le Directeur général devrait établir un nouveau rapport de situation qu'il lui soumettrait à sa prochaine session, comme il est d'usage.

86. La Conférence a estimé que, tout en conservant leur caractère succinct aux futurs rapports de situation, il faudrait s'efforcer d'y apporter les améliorations ci-après:

- faire une plus large place aux pays à faible revenu et à déficit alimentaire, ainsi qu'aux cultures vivrières de base autres que les céréales;
- évaluer le commerce des produits agricoles dans le contexte de l'ensemble des échanges, plutôt qu'isolément;
- présenter des données statistiques plus spécifiques, avec une ventilation plus poussée;
- orienter davantage le rapport sur une analyse des succès et des échecs, au lieu de se limiter essentiellement à rendre compte des événements;
- étendre la période couverte par le rapport de situation au-delà des 2 ou 3 années les plus récentes;
- inclure une analyse des tendances de l'agriculture dans les pays développés à économie centralement planifiée et de leurs incidences sur le commerce et les ajustements agricoles internationaux connexes.

- Stratégie internationale de développement (SID), notamment développement agricole et national 1/

87. La Conférence a examiné la partie correspondante du point de l'ordre du jour sur la base du texte intégral de la résolution 35/56 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui énonce la stratégie de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement 2/ ainsi que du document du Secrétariat intitulé "Stratégies de développement régionales et nationales - quelques problèmes des années quatre-vingt" 3/. La Conférence s'est félicitée du rôle joué par l'Organisation en vue de donner à ce secteur, dans la nouvelle stratégie internationale du développement, une priorité plus élevée que dans celle qui avait été élaborée pour la décennie précédente.

88. La Conférence a noté que les deux documents mentionnés sont complémentaires. La Stratégie internationale du développement (SID) présente un cadre global approuvé pour les objectifs et les méthodes, alors que le document de la FAO étudie les problèmes les plus saillants de l'alimentation et de l'agriculture qui doivent être affrontés aux niveaux national et régional pour que les objectifs globaux puissent être atteints.

89. La Conférence, réaffirmant que le succès de la stratégie internationale du développement revêt une importance cruciale en appuie vigoureusement les objectifs et finalités. Certains membres ont fait observer que, trop souvent dans le passé, des objectifs souhaitables acceptés d'un commun accord par la communauté internationale, ont nourri des espoirs vite déçus à l'épreuve de la dure réalité. Des membres ont rappelé en particulier que la Conférence mondiale de l'alimentation avait proposé l'objectif d'abolir la faim en l'espace d'une décennie. Dernièrement, un certain nombre de conférences internationales ont étudié les moyens d'améliorer les conditions économiques et sociales.

90. La Conférence souscrit à l'importance accordée, dans la nouvelle stratégie internationale, au rôle fondamental de l'alimentation et de l'agriculture pour améliorer la qualité de la vie et accélérer la croissance économique des pays en développement.

1/ C 81/21; C 81/24; C 81/LIM/20; C 81/I/PV/7; C 81/I/PV/8; C 81/I/PV/9; C 81/I/PV/10; C 81/I/PV/11; C 81/I/PV/18; C 81/PV/19.

2/ AGNU: A/35/592/Add.1; C 81/21.

3/ C 81/22.

91. La Conférence a souligné qu'il est maintenant essentiel d'agir. En fait, la nouvelle décennie a démarré lentement; le produit intérieur brut de la plupart des pays en développement progresse à des taux nettement inférieurs à l'objectif global de 7 pour cent par an fixé pour l'ensemble de la décennie. Ce retard devra être rattrapé. Mais pour que soient atteints l'objectif global, ainsi que l'objectif de 4 pour cent de croissance annuelle de la production agricole, il faudra non seulement que les pays en développement fassent un gros effort pour mobiliser leurs ressources intérieures et les utiliser efficacement, mais aussi que la communauté internationale, et en particulier les pays développés, s'engagent fermement à créer un climat international pleinement favorable à ces efforts. Les pays en développement ont reconnu que c'est avant tout à eux-mêmes qu'incombe la responsabilité d'accélérer leur croissance économique et de se suffire davantage à eux-mêmes mais, pour y parvenir, ils ont besoin de la coopération de tous les pays.

92. La Conférence se déclare favorable à l'essentiel de l'action internationale préconisée pour l'alimentation et l'agriculture dans la Stratégie internationale de développement. Parmi les éléments clés, on a spécialement mis l'accent sur ceux qui visent à faciliter l'accès sur les marchés extérieurs des exportations agricoles des pays en développement, et en particulier de leurs exportations de produits transformés; à atteindre les objectifs fixés en matière d'assistance financière, technique et alimentaire et à allouer une plus grande partie de cette aide à l'agriculture; et enfin à renforcer les dispositifs internationaux de sécurité alimentaire, actuellement très limités. Certains membres ont par ailleurs rappelé que des ressources supplémentaires pourraient être dégagées pour le développement agricole si on limitait les dépenses d'armement.

93. La Conférence se félicite de l'exposé récapitulatif établi par les coprésidents de la Réunion internationale sur la coopération et le développement qui s'est tenue à Cancún (Mexique) concernant les négociations globales, et du rôle qu'elle pourrait jouer pour que la stratégie internationale du développement donne lieu à des réalisations concrètes. En raison de la part qu'a prise la FAO à la formulation et à l'élaboration des stratégies internationales, régionales et nationales de développement dans le secteur alimentaire et agricole, la Conférence a estimé qu'il conviendrait, lorsque les négociations globales auront lieu, de mettre dûment à profit la vaste gamme de compétences et l'expérience dont dispose l'Organisation.

94. La Conférence a noté qu'elle aura l'occasion, à sa prochaine session, d'examiner les moyens par lesquels la FAO pourrait contribuer le plus utilement à l'examen et à l'évaluation de la DD3 que les Nations Unies doivent entreprendre en 1984. Des membres ont noté que, comme la Stratégie internationale du développement est un guide d'action, il conviendrait que l'Organisation, conformément aux dispositions du paragraphe 175 de la SID, fasse connaître à l'ONU son avis sur les raisons des succès et des échecs des efforts faits en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie.

95. L'action internationale pourrait servir de cadre aux initiatives nationales et régionales qui seraient ainsi plus efficaces. De l'avis de la Conférence, les questions et propositions énoncées dans le document "du Secrétariat"^{1/} sont généralement conformes aux priorités de la Stratégie internationale du développement et il serait utile de s'y tenir pour atteindre les objectifs de la Stratégie. Par leur nature même, la plupart des problèmes relatifs au développement agricole et rural ainsi qu'à l'accroissement de la production alimentaire devront être abordés au niveau du pays. Il faudra, pour les résoudre, des approches nationales basées sur une appréciation réaliste du stade de développement du pays. La Conférence a souligné que les politiques nationales doivent absolument affronter le développement agricole et rural dans une optique intégrée. En effet, toute amélioration ponctuelle ne risque que trop d'avoir pour contrecoup l'aggravation d'autres problèmes.

^{1/} C 81/22.

96. La Conférence a pris note des problèmes que rencontrent les petits pays en développement insulaires ou privés d'accès à la mer quand ils cherchent à accélérer le développement rural et agricole. La Stratégie internationale de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement reconnaît la nécessité de consentir un effort particulier pour remédier aux principaux handicaps géographiques et économiques ainsi qu'aux fréquentes catastrophes naturelles auxquels sont exposés ces pays. La Conférence a exhorté la communauté internationale et les pays donateurs à prendre des mesures spéciales pour les aider à surmonter les obstacles qui freinent leur développement agricole et rural.

97. La Conférence est convenue que les questions examinées dans le document C 81/22 sont parmi les plus critiques pour l'exécution des stratégies de développement alimentaire et agricole des pays en développement. Elle a souligné, toutefois, que les problèmes techniques doivent toujours être considérés dans leur contexte socio-économique, et que les stratégies nationales doivent être conçues en tenant compte du stade de développement du pays intéressé. La mise en commun de renseignements sur l'expérience de pays se trouvant à des stades de développement similaires pourrait aider ces derniers à formuler des stratégies plus efficaces. Il serait utile également de profiter des premiers pas de pays plus développés.

98. Le thème dominant des débats de la Conférence a été la nécessité de concentrer les efforts sur l'accroissement de la production alimentaire, surtout dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier. Les stratégies axées sur la production conservent la plus haute priorité et devraient être conçues dans le cadre d'une planification globale du développement poursuivant des objectifs d'équité sociale. Les pays devraient examiner toutes les politiques affectant l'agriculture et accorder l'importance voulue au renforcement des compétences nationales en matière de planification.

99. La Conférence a noté que de nombreux pays ont un potentiel considérable d'accroissement de la production alimentaire. Cependant il faut choisir entre produire pour la consommation intérieure et produire pour l'exportation, entre produire des matières premières agricoles - y compris la biomasse pour la production d'énergie commerciale - et produire des denrées alimentaires. Dans la plupart des pays en développement, la priorité doit être accordée à l'accroissement de la production des denrées alimentaires de base, et en particulier des céréales; mais la situation particulière du pays doit toujours être prise en compte. S'il est vrai que, dans des pays en développement, la plupart des stratégies nationales en matière d'alimentation visent à un degré élevé d'autosuffisance en matière de céréales vivrières, le potentiel qu'offre le secteur de l'élevage pour la solution des problèmes vivriers a aussi été mis en lumière, surtout dans le cas de l'Afrique. A cet égard, la lutte contre les maladies animales, comme la trypanosomiase et les maladies transmises par les tiques en Afrique, a été considérée comme capitale pour la stratégie de l'élevage.

100. La Conférence a souligné qu'il importe de concentrer une bonne partie de l'effort de développement sur les petits exploitants parce que, dans beaucoup de pays, ceux-ci fournissent une part appréciable de la production totale et constituent la majorité des populations rurales pauvres. La Conférence soulignant l'importance du rôle des associations et coopératives d'agriculteurs réitère son appui au Programme d'action de la CMRADR, qu'il est nécessaire de mettre rapidement en oeuvre. Les populations rurales, y compris les femmes, doivent participer pleinement aux institutions dont les activités pourraient contribuer dans une si large mesure au développement.

101. On a noté qu'il importe de fournir aux cultivateurs la technologie et le crédit nécessaires pour acheter des facteurs de production comme les engrais, et l'on a souligné parallèlement qu'il serait nécessaire de renforcer la recherche et la vulgarisation agricoles à l'échelle nationale. Le progrès dépend au plus haut point d'une plus large diffusion des techniques connues. Celles-ci doivent atteindre plus de cultivateurs dans un plus grand nombre de pays et pour un éventail plus large de cultures et de produits animaux. Ces efforts devraient être appuyés par une recherche vigoureuse et adaptée aux conditions locales, menée par des institutions nationales avec le soutien des organisations internationales et des réseaux de recherche. La Conférence a reconnu les difficultés croissantes auxquelles se heurtent les pays en développement en raison de la hausse constante des coûts liés à l'expansion nécessaire de l'infrastructure des services publics.

102. La Conférence a mis l'accent sur l'intérêt d'utiliser des techniques peu coûteuses pour promouvoir l'agriculture et l'élevage laitier; d'améliorer l'outillage agricole, l'aménagement des sols et des eaux, et notamment prévenir l'engorgement et la salinité; et de mettre au point des systèmes agricoles appropriés, notamment pour valoriser le potentiel agricole inexploité. Le développement de l'irrigation doit comprendre la remise en état des périmètres existants ainsi que l'expansion des ouvrages de petite dimension. Les stratégies de développement à long terme devraient également inclure, le cas échéant, de grands projets d'irrigation, malgré les lourds investissements qu'ils exigent.

103. L'élaboration de projets rentables en matière d'alimentation et d'agriculture, faisant plus largement appel à la population ainsi que des engagements extérieurs destinés à financer non seulement les investissements mais aussi les dépenses courantes et locales dans les pays en développement à faible revenu, est essentielle à la mise en oeuvre de la stratégie nationale de développement. On a souligné le rôle de la FAO, qui est appelée à prêter assistance aux Etats Membres dans tous ces domaines importants, ainsi que dans la préparation de projets rentables destinés à un financement extérieur.

104. La Conférence a été informé que, selon les études de la FAO, il est impérieux d'accélérer la croissance de la production et que seule la modernisation des techniques permettra d'élever suffisamment les rendements, les engrais étant à cet égard un facteur essentiel. En période d'énergie rare et coûteuse, il est en outre indispensable d'assurer l'approvisionnement de l'agriculture en énergie commerciale. La Conférence a souligné qu'il faut en même temps s'attacher plus activement à mettre au point des méthodes nouvelles ou complémentaires d'amélioration et de conservation de la fertilité du sol, fondées souvent sur l'utilisation de matières organiques diverses, ainsi que des solutions permettant d'appliquer avec plus d'économie et d'efficacité les engrais minéraux et autres produits chimiques. Même si l'on accroît considérablement la consommation d'engrais, les taux d'application dans les pays en développement resteront nettement inférieurs à ce qu'ils sont dans les pays développés.

105. La Conférence a noté le rôle crucial des politiques de prix dans toute stratégie visant à accroître la production alimentaire. Dans de nombreux cas, les politiques de contrôle des prix alimentaires ont avantagé les populations urbaines et contribué à une accélération regrettable de l'exode rural. La Conférence a reconnu toutefois que les pays en développement se trouvent devant un dilemme lorsqu'il s'agit de fixer les prix des produits alimentaires, car les consommateurs pauvres ne peuvent pas payer des prix élevés. Néanmoins, les rapports de prix doivent être tels qu'ils encouragent la production et, si besoin est, les politiques de prix doivent s'accompagner de mesures spéciales visant à protéger les niveaux nutritionnels des ruraux et des citadins pauvres. Un réseau de commercialisation plus efficace et une confiance accrue dans la stabilité et le niveau des prix futurs sont aussi de puissants stimulants pour les producteurs étant donné en particulier les risques auxquels ils s'exposent quand ils modifient leurs techniques de production.

106. La Conférence a souligné qu'il importe que la formation fasse partie intégrante des stratégies nationales et internationales; certains membres ont estimé que cette question n'est pas suffisamment mise en évidence dans la SID ni dans le document sur les stratégies régionales et nationales. L'amélioration des techniques de production qui est la base d'un relèvement des rendements exige que les agriculteurs soient capables d'utiliser rationnellement les moyens modernes de production.

107. La Conférence a souligné que l'essor de la production est indissociable d'une amélioration de la distribution. En aucun autre point du processus de développement, les interdépendances ne sont aussi étroites que dans la séquence production - distribution - consommation. Une stratégie nationale ou internationale de développement qui se concentrerait excessivement sur la production ne pourrait aboutir à une croissance soutenue ni éliminer la dénutrition. La dynamique de la consommation doit tenir compte d'évaluations telles que l'urbanisation et l'influence des aliments importés, qui créent de nouveaux types de demandes et ont de ce fait des répercussions sur les approvisionnements intérieurs.

108. Consciente que la notion de coopération économique et technique entre pays en développement a encore évolué pendant les années 70, la Conférence a souligné qu'elle doit de plus en plus se traduire par des actions concrètes sous forme de programmes et projets viables. Outre l'expansion des échanges entre pays en développement, échanges dans lesquels les produits et les moyens de production agricoles pourraient occuper une place importante, il existe diverses autres formes intéressantes de coopération économique et technique. On peut citer notamment les réseaux de recherche régionaux et interrégionaux pour les produits agricoles, les entreprises mixtes de production et de distribution des engrains, les plans régionaux de sécurité alimentaire. Il faut veiller à ce que ces initiatives soient compatibles avec les stratégies nationales de développement. On cherchera à ne pas exclure des activités régionales les petits pays insulaires.

109. La Conférence a jugé que ses débats sur les stratégies régionales et nationales de développement agricole ont bien mis en lumière le rôle primordial de l'aide extérieure dans l'application de ces stratégies. Des membres ont rappelé que, si cette aide est quantitativement peu importante par rapport aux ressources mobilisées dans les pays mêmes, il est de nombreux cas dans lesquels elle constitue un catalyseur indispensable pour accroître la production ou améliorer la nutrition. Enfin, la Conférence a exhorté tous les donateurs du FIDA à veiller à la reconstitution immédiate des ressources du Fonds.

110. La Conférence adopte, en conséquence, la résolution ci-après:

Résolution 3/81

RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

LA CONFERENCE,

Notant avec préoccupation que les ressources du FIDA n'ont pas encore été reconstituées,

Prenant note également de la résolution 35/36 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la Stratégie internationale concernant la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement qui, entre autres choses, demandait instamment que les ressources du FIDA soient reconstituées avant la fin de 1980,

Soulignant que le FIDA est le seul organisme de financement du système des Nations Unies, qui se consacre exclusivement à l'aide aux projets de développement agricole et rural,

Appréciant les effets des projets financés par le FIDA sur la production alimentaire et le développement rural dans les pays en développement,

Reconnaissant avec satisfaction que la collaboration entre la FAO et le FIDA se développe et que le Centre d'investissement de la FAO apporte un soutien efficace à la préparation des projets proposés au FIDA,

Exhorté les Etats Membres du FIDA à agir d'urgence pour arriver à un accord définitif sur la reconstitution des ressources du FIDA avant la fin de 1981 et assurer ainsi la continuité des opérations du Fonds.

(Adoptée le 24 novembre 1981)

Energie en agriculture et développement rural 1/

111. La Conférence a reconnu que l'utilisation de l'énergie commerciale en agriculture, bien qu'encore relativement limitée, revêt une importance capitale. En outre, pour atteindre les taux de croissance souhaitables de la production végétale et animale, il faudra que la consommation d'énergie commerciale et de facteurs de production exigeant beaucoup d'énergie augmente considérablement dans les pays en développement. La Conférence a recommandé que les besoins énergétiques de l'agriculture soient assurés dans les pays en développement.

112. Etant donné le renchérissement des combustibles fossiles et des facteurs de production agricole connexes, la Conférence a souligné qu'il faudrait s'efforcer de rendre plus efficace l'utilisation des engrains, des pesticides, de l'outillage mécanique et des dispositifs servant à éléver l'eau.

113. La Conférence a souligné la nécessité d'utiliser plus efficacement, dans l'agriculture, la pêche et la sylviculture, les ressources renouvelables et disponibles localement: recyclage des matières organiques, fixation biologique de l'azote, petites installations hydro-électriques, animaux de trait, biogaz, énergie solaire et éolienne.

114. La Conférence se déclare généralement favorable au Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et se félicite particulièrement de la priorité accordée à l'énergie rurale. Elle demande à la FAO d'aider les Etats Membres à mettre en oeuvre le Programme d'action.

115. La Conférence a noté que quelques pays s'intéressent de plus en plus à la production agricole à des fins énergétiques (essentiellement canne à sucre, maïs et manioc). La Conférence a reconnu qu'il fallait aborder avec prudence la production agricole à des fins énergétiques, afin de ne pas compromettre les approvisionnements alimentaires ou entraîner une hausse des prix, ce qui pourrait nuire à la sécurité alimentaire mondiale. A cet égard, on a fait valoir que, dans toute la mesure possible, il faudrait utiliser à des fins énergétiques des cultures non vivrières et les déchets agricoles. Il a été reconnu toutefois que les décisions à cet égard doivent tenir compte des ressources disponibles dans les pays intéressés. On a considéré utile que la FAO suive l'évolution de la situation dans ce domaine.

116. La Conférence a souligné l'importance exceptionnelle que présente le bois comme source d'énergie pour les ruraux et pour la majorité des citadins pauvres des pays en développement. Considérant qu'un nombre de plus en plus grand d'êtres humains manquent de bois de feu, la Conférence a reconnu qu'il fallait accorder une attention prioritaire à la crise du bois de feu et aux liens vitaux existant entre le bois de feu, l'utilisation des terres, le maintien de la stabilité de l'environnement, fondement indispensable de la production vivrière, et végétale, et le développement rural.

1/ C 81/25; C 81/25-Sup.1; C 81/INF/18; C 81/I/PV/11; C 81/I/PV/12; C 81/I/PV/13; C 81/I/PV/18; C 81/I/PV/19.

117. La Conférence a souligné qu'il fallait agir d'urgence en vue de reconstituer et d'accroître les ressources en bois de feu, notamment en accélérant le rythme des plantations et en choisissant de préférence des essences polyvalentes et à croissance rapide. Les objectifs du Programme d'action de Nairobi ont été à cet égard approuvés sans réserve. En outre, on a insisté sur la nécessité d'aborder le problème du bois de feu dans le contexte d'une conception intégrée de la foresterie, tenant compte de toutes les contributions qu'apportent les forêts et les arbres au développement rural et à la stabilité du milieu; on a considéré comme indispensable que la population rurale non seulement participe activement aux efforts déployés, mais en recueille aussi les avantages.

118. La Conférence a souligné la nécessité d'envisager le rôle de l'énergie tirée du bois dans le contexte des disponibilités mondiales à long terme de bois et de l'apport de la foresterie polyvalente au développement rural; ce problème pourrait être examiné par le Comité des forêts. D'autres problèmes importants ont aussi été mis en évidence tels que le rôle de la femme, l'amélioration des techniques de conversion et l'utilisation des résidus forestiers et agricoles. L'attention a été attirée sur la nécessité de rationaliser l'exploitation des ressources forestières et la commercialisation du bois de feu. La Conférence recommande de donner la priorité aux programmes de la FAO dans ces domaines, qui déjà correspondent dans une large mesure aux recommandations du Programme d'action de Nairobi.

119. La Conférence a noté que certains pays apportent déjà un appui particulier aux programmes de la FAO relatifs au bois de feu et aux forêts au moyen de fonds fiduciaires et elle a invité instamment d'autres donateurs potentiels à suivre leur exemple.

120. La Conférence a pris note de l'expérience que différents pays ont acquise dans la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Il a été recommandé que la FAO stimule les échanges d'informations et de données d'expérience et, pour ce qui est des pays en développement, encourage la CTPD.

121. La Conférence exprime son appui au réseau coopératif pour l'énergie rurale qui a été créé dans la région Europe. On a estimé que les avantages de ce programme pourraient également s'étendre aux pays en développement grâce au transfert de technologies appropriées.

122. La Conférence a insisté sur la nécessité d'élaborer des politiques énergétiques nationales d'ensemble, en tenant compte de la diversité des conditions dans les différents pays. Elle a précisé que chaque pays devrait adopter une approche sélective, de manière à mettre en valeur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables les plus appropriées compte tenu de sa situation et de ses besoins en matière de développement rural.

123. La Conférence a souligné que, lors de l'établissement des plans de mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, on devra veiller à sauvegarder l'environnement et tenir compte de la rentabilité économique, afin que les besoins à long terme ne soient pas sacrifiés au profit immédiat.

124. La Conférence approuve la priorité que le Directeur général a proposé de donner à l'énergie dans son programme de travail 1982/83. La Conférence a noté qu'au sein de la FAO, les activités liées à l'énergie seront coordonnées par le Groupe de travail interdépartemental des ressources naturelles et du milieu humain. La Conférence recommande que, dans le cadre du Plan d'action de Nairobi, la FAO ait la responsabilité principale de déterminer les besoins et les problèmes et l'initiative des mesures intéressant l'énergie rurale.

125. La Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 4/81

ROLE DECISIF DE LA FORESTERIE DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL DANS L'IMMEDIAT
ET A LONG TERME

LA CONFERENCE,

Reconnaissant les diverses fonctions que remplissent les forêts - production de bois de feu et de construction, abri, stabilisation des sols, amélioration de la qualité des eaux, réserves forestières écologiques,

Notant que la consommation mondiale de bois augmente rapidement,

Reconnaissant que le déboisement en cours, notamment dans les zones tropicales, risque de détruire la capacité de production des sols et l'équilibre écologique en général,

Notant avec préoccupation que les ressources forestières diminuent rapidement dans le monde,

Soulignant qu'il est indispensable de faire à temps des plans à long terme pour que les forêts puissent répondre aux besoins futurs,

Notant que de nombreuses communautés souffrent déjà d'une pénurie de produits forestiers de première nécessité et sont aussi privées des autres effets bénéfiques des forêts,

Notant qu'il y a beaucoup à gagner au développement des forêts communautaires et des programmes de foresterie villageoise,

Considérant l'importance socio-économique que revêt la participation des populations locales à la solution des problèmes d'approvisionnement en bois et en particulier en bois de feu,

Notant que les lignes d'orientation établies par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural soulignent le rôle décisif des forêts pour le développement rural,

Notant "que tant qu'il y aura des forêts, il y aura de quoi manger",

Reconnaissant le rôle directeur qui incombe à la FAO au sein du système des Nations Unies, pour promouvoir la sylviculture, les industries forestières primaires et le développement rural,

1. Demande aux gouvernements de tenir compte du rôle décisif de la foresterie dans le développement rural et de concevoir et mener des politiques destinées à sauvegarder l'environnement et le patrimoine écologique afin que les ressources de la nature soient utilisées de façon judicieuse et transmises à la postérité;

2. Souscrit à la stratégie forestière pour le développement proposée par le Directeur général, qui est conçue pour aider les Etats Membres à tirer pleinement parti de la fonction décisive des forêts dans le développement rural, et en particulier dans la conservation et la régénération des espèces importantes pour tous les peuples.

(Adoptée le 24 novembre 1981)

ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

Programme de travail et budget 1982/83 1/ et Objectifs à moyen terme 2/

Contexte

126. La Conférence a noté que le Programme de travail et budget proposé par le Directeur général pour 1982-83 avait été établi dans le contexte d'une situation alimentaire mondiale qui, malgré les progrès enregistrés, reste préoccupante, et à un moment où de nombreux pays connaissent toute une série de problèmes: ralentissement de l'activité économique, forte inflation, restrictions budgétaires, augmentation du chômage, difficultés de balance des paiements, endettement, dégradation des termes de l'échange pour certains des principaux produits agricoles. En outre, l'augmentation des disponibilités alimentaires mondiales, bien qu'elle ait été depuis quelques années de 3,3 pour cent par an, reste très inférieure à l'objectif de 4 pour cent fixé dans la Stratégie internationale du développement et le demeurera probablement encore dans l'avenir prévisible. En Afrique notamment, la production alimentaire par habitant n'a cessé de diminuer au cours des dix dernières années. La Conférence a également noté qu'un système mondial et permanent de sécurité alimentaire n'avait pas encore vu le jour et que l'aide alimentaire n'avait jamais atteint l'objectif de 10 millions de tonnes par an qui avait été fixé par la Conférence mondiale de l'alimentation.

127. On s'est accordé à reconnaître que ces problèmes renforçaient la nécessité d'intensifier la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté.

Méthodologie

128. La Conférence s'est félicitée de ce que les suggestions qu'elle avait formulées à ses précédentes sessions, ainsi que celles du Comité du programme et du Comité financier, aient été prises en considération dans la préparation du Programme de travail et budget 1982-83 et dans les Objectifs à moyen terme. Elle a noté avec une satisfaction particulière que les objectifs sont indiqués avec clarté et concision et que les programmes sont mieux définis.

129. Quelques membres ont estimé que des informations plus claires pourraient être données sur les arrangements apportés dans les programmes. On a également suggéré que l'on pourrait mieux intégrer l'Examen du programme ordinaire et le Programme de travail et budget ou les Objectifs à moyen terme. D'autres membres ont toutefois estimé que, compte tenu notamment du coût de la documentation, on pourrait réduire encore le volume du document consacré au Programme de travail et budget et que le Comité du programme et le Comité financier devraient être priés par le Conseil d'examiner si le document sur les Objectifs à moyen terme devrait ou non être incorporé dans le Programme de travail et budget de 1984-85.

Généralités

130. La Conférence s'est déclarée consciente de la difficulté, pour le Directeur général, d'essayer d'établir un programme de travail et budget qui permette à la FAO de répondre, même dans une mesure limitée, au besoin d'intensifier ses activités pour combattre la faim et la pauvreté rurale à un moment où le monde entier connaît des difficultés financières.

1/ C 81/3; C 81/3-Corr.1; C 81/3-Corr.2 espagnol seulement; C 81/3-Corr.3 espagnol seulement; C 81/3-Corr.4 arabe seulement; C 81/3-Sup.1; C 81/3-Sup.2; C 81/3-Sup.2 Corr.1; C 81/INF/20; CL 81/4 par. 1.1-1.5; 2.4-2.65; 3.3-3.27; C 81/II/PV/1; C 81/II/PV/2; C 81/II/PV/3; C 81/II/PV/4; C 81/II/PV/5; C 81/II/PV/6; C 81/II/PV/7; C 81/II/PV/18; C 81/II/PV/19; C 81/PV/20.

2/ C 81/9; C 81/9/Corr.1; CL 81/4 par. 1.1-1.5; 2.4-2.65; 3.3-3.27; C 81/II/PV/1; C 81/II/PV/2; C 81/II/PV/3; C 81/II/PV/4; C 81/II/PV/5; C 81/II/PV/6; C 81/II/PV/7; C 81/II/PV/18; C 81/II/PV/19; C 81/PV/20.

131. Beaucoup de membres ont fait état de la situation précaire dans laquelle se trouvent nombre de pays en développement, notamment de la dégradation des termes de l'échange des produits agricoles et de la nécessité d'importer à la fois de la nourriture et de l'énergie, ce qui se répercute non seulement sur la balance des paiements de ces pays mais aussi sur les conditions de vie mêmes de leurs habitants. L'agriculture a une importance primordiale et la production alimentaire, notamment dans les pays à déficit vivrier, doit être la préoccupation majeure de la communauté internationale, ce qui a été reconnu à de récentes réunions au sommet de grande importance et, il y a un mois seulement, à Cancún.

132. Dans leur majorité, les membres ont donc considéré que, dans ces conditions, le Directeur général avait plutôt péché par excès de prudence en proposant des augmentations de programmes qui leur sont apparues très modestes. Ils ont jugé indispensable que la FAO continue d'exercer ses responsabilités, et même des responsabilités accrues, dans des domaines tels que les mesures consécutives à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, l'élaboration de la stratégie internationale du développement, la science et la technique, l'énergie et les problèmes relatifs aux produits.

133. Ils ont toutefois noté que les propositions du Directeur général touchant les différents programmes et le niveau du budget étaient parfaitement conformes au sommaire du Programme de travail et budget 1982-83, qui avait été examiné et approuvé par le Conseil à sa soixante-dix-neuvième session. Ces membres ont noté avec satisfaction que l'augmentation proposée était destinée en grande partie à des programmes techniques et à la décentralisation au niveau des pays, qui ont beaucoup amélioré la rapidité et l'efficacité des interventions de la FAO. La possibilité pour la FAO de répondre rapidement aux besoins essentiels d'assistance technique des pays a été renforcée au niveau des différents programmes techniques grâce au Programme de coopération technique (PCT) et aux services destinés à promouvoir la coopération technique et économique entre pays en développement. Toutes ces mesures ont été particulièrement appréciées. L'accent mis sur la production alimentaire et la réduction des pertes après récolte, notamment en Afrique, sur l'énergie, et sur l'action consécutive à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, ainsi que le soutien des investissements comme moyen de promouvoir, par une action catalytique, l'autosuffisance nationale ont été particulièrement appréciés. On a noté à cet égard qu'en 1980, le Programme ordinaire de la FAO avait servi de support à un programme de terrain atteignant presque 3 milliards de dollars par an. Les recherches agricoles nationales et le transfert de technologie en faveur des paysans, l'amélioration des systèmes agricoles, la nutrition, la lutte contre la dégradation de l'environnement et, notamment, contre la désertification, les travaux consacrés aux maladies du bétail et la recherche de conditions plus équitables dans le commerce des produits agricoles ont aussi été jugés particulièrement importants.

134. La grande majorité des membres ont donc approuvé les priorités et objectifs proposés par le Directeur général dans son Programme de travail et budget pour 1982-83, ainsi que dans le document sur les Objectifs à moyen terme.

135. Quelques membres, tout en donnant leur adhésion générale aux objectifs et à la plupart des priorités de la FAO et en soulignant le rôle particulier que remplit l'Organisation dans le système des Nations Unies, n'ont pas été en mesure d'approuver l'augmentation réelle proposée pour le programme. Ils sont engagés à fond dans la lutte contre la faim et la malnutrition, par le biais de l'aide multilatérale et bilatérale, et ils ont l'intention d'appuyer ainsi les efforts déployés par les pays en voie de développement pour élaborer et appliquer des stratégies alimentaires et agricoles appropriées. Ils ont évoqué en outre les choix difficiles qu'ils doivent faire entre les différentes priorités dans leurs propres budgets nationaux. Ils ont fait observer que la croissance du budget de la FAO avait été plus rapide ces dernières années que celle de leurs budgets nationaux et de leurs propres économies. Ils ont estimé que, dans ces conditions, il était raisonnable et souhaitable que l'ensemble du système des Nations Unies, y compris la FAO, entre dans une phase de stabilisation budgétaire, c'est-à-dire que la croissance réelle du programme de la FAO et l'augmentation des budgets des autres organisations du système des Nations Unies marquent une pause.

136. Ils ont estimé que l'Organisation pourrait, par une évaluation plus rigoureuse, réduire les ressources affectées à certains éléments du programme sans compromettre son efficacité opérationnelle, et comprimer encore les frais administratifs. A cet égard, quelques membres ont cité notamment les bureaux régionaux, les services de soutien, les services de consultants, les réunions et les publications. Quelques-uns d'entre eux ont également fait remarquer que certains pays doivent choisir, lorsqu'ils allouent des fonds, entre des organismes d'aide, tels que le PNUD, et la FAO. Un membre a expliqué que son pays doit donc évaluer les exigences du Programme ordinaire de la FAO selon des critères qui ne sont pas nécessairement appliqués par les autres membres, tels que la répartition géographique relative. Comme les ressources, même lorsqu'elles augmentent, sont limitées, l'approbation des propositions du Directeur général pourrait contraindre ce pays à ajuster les contributions qu'il avait l'intention de fournir bilatéralement ou à des institutions d'aide multilatérale.

137. Quelques autres membres, tout en réservant leur position sur le montant du budget, ont souscrit à la plupart de ces considérations.

138. La grande majorité des membres, tout en reconnaissant et en respectant l'opinion de tous les pays membres, se sont déclarés en profond désaccord sur les arguments exposés ci-dessus. Ils ont reconnu la nécessité de choisir soigneusement les priorités et de continuer à comprimer dans la mesure du possible les dépenses administratives. Ils ont toutefois rejeté avec force l'opinion selon laquelle les augmentations du budget de la FAO proposées par le Directeur général devraient entraîner une réduction de l'aide bilatérale ou multilatérale ou des contributions à d'autres organisations internationales. Quelques membres ont vivement déploré l'attitude, qualifiée par eux de menaçante, adoptée à cet égard par deux délégations. La grande majorité des membres ont estimé que, à la lumière des conclusions de la réunion de Cancún et compte tenu des tâches auxquelles la FAO doit actuellement faire face, ils ne pouvaient considérer le programme et le budget proposés que comme le minimum nécessaire pour permettre à la FAO de remplir le rôle essentiel qui lui incombe dans le renforcement de la coopération internationale, évoqué aux sommets de Melbourne et de Cancún. A ce propos, ils ont rappelé les états de services passés de l'Organisation et exprimé leur pleine confiance au Directeur général.

Montant du budget

139. La grande majorité des membres ont pleinement approuvé le montant proposé pour le budget; quelques membres n'ont pas été en mesure de l'approuver et quelques autres membres, qui avaient réservé momentanément leur position, ont ultérieurement pris position au moment du scrutin.

140. La Conférence approuve le programme de travail et budget et adopte la résolution ci-après:

Résolution 5/81

OUVERTURES DE CREDITS POUR 1982-1983

LA CONFERENCE,

Ayant examiné le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général, ainsi que les conclusions de ses Commissions,

Approuve le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 1982-83;

Décide que, pour l'exercice financier 1982-83:

1. Des crédits budgétaires <u>1/</u> sont ouverts pour les objets suivants:	\$
Chapitre 1 - Politique et direction générales	28 632 000
Chapitre 2 - Programmes techniques et économiques	163 551 000
Chapitre 3 - Programmes de soutien du développement	60 261 000
Chapitre 4 - Programmes de coopération technique	47 387 000
Chapitre 5 - Services de soutien	51 724 000
Chapitre 6 - Services communs	14 485 000
Chapitre 7 - Imprévus	600 000
Total, budget opérationnel	366 640 000
Chapitre 8 - Virement au Fonds de péréquation des impôts	48 160 000
Ouvertures totales de crédits (chiffres bruts)	414 800 000

2. Les crédits budgétaires (en chiffres bruts) ouverts au paragraphe 1 seront couverts par les contributions des Etats Membres, sauf un montant de 14 260 000 dollars qui sera financé par les recettes accessoires, ce qui ramènera les contributions brutes des Etats Membres à 400 540 000 dollars.

3. Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque Etat Membre, il sera déduit de sa quote-part le montant figurant à son crédit au Fonds de péréquation des impôts. Toutefois, le crédit d'un Etat Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires sera diminué du montant estimatif que la FAO devra rembourser à ce titre aux fonctionnaires intéressés.

4. Les contributions dues par les Etats Membres en 1982 et 1983 seront payées conformément au barème adopté par la Conférence à sa vingt et unième session. Déduction faite des sommes portées au crédit des Etats Membres au Fonds de péréquation des impôts, les contributions nettes payables s'élèvent au total à 335 380 000 dollars, comme il est indiqué à l'Annexe E au présent rapport.

(Adoptée le 25 novembre 1981)

1/ Taux de change utilisé: 1 dollar E.-U. = 1 190 lires.

141. L'examen des différents chapitres a donné lieu à plusieurs observations, dont les principales sont indiquées ci-dessous.

- Politique et direction générales

142. Un certain nombre de membres ont noté la nécessité de contenir les frais prévus au programme 1.1 (Service des organes directeurs de la FAO), notamment en continuant à réduire au maximum le volume de la documentation.

143. Quelques membres ont souligné la nécessité de continuer à contrôler attentivement le choix des priorités, à l'aide de techniques d'évaluation améliorées.

144. Un certain nombre de membres, tout en reconnaissant la nécessité de coordonner les activités au sein du système des Nations Unies, se sont déclarés préoccupés par le volume et le coût croissants de ces activités de coordination. La politique, déjà approuvée par le Conseil, consistant à tenir compte du rapport coût/avantages lorsqu'il s'agit de répondre aux demandes accrues de participation à des activités de coordination, a été réaffirmée.

- Grand programme - Agriculture

145. La Conférence approuve de façon générale les objectifs et priorités à moyen terme et les crédits budgétaires destinés aux programmes et sous-programmes constituant le Grand programme - Agriculture.

146. Lors de l'examen de ce Grand programme, l'accent a été mis sur le fait qu'une grande partie des activités devraient contribuer à donner suite à la CMRADR, au niveau des pays. La nécessité de l'intégration et de la coordination internes des activités a été reconnue. A ce propos, la Conférence a aussi mis l'accent en particulier sur la nécessité:

- d'accroître la production alimentaire par une augmentation des rendements à l'unité de superficie et par une utilisation plus efficace des terres marginales;
- d'assurer l'utilisation productive, de manière rationnelle et soutenue, des ressources en terres et en eaux tout en protégeant l'environnement;
- d'accroître les stimulants à la production agricole et d'améliorer le revenu des familles de petits paysans, des travailleurs agricoles et des autres ruraux.

- Programme 2.1.1 - Ressources naturelles

147. La Conférence a souligné particulièrement le rôle de la FAO à qui il incombe d'aider les pays à protéger contre l'érosion et la désertification les terres et les eaux et à bonifier les terres dégradées pour les rendre productives. Elle a approuvé les activités visant à déterminer la vocation des terres par des études sur les aptitudes des sols, la végétation et les possibilités d'irrigation, dans lesquelles la télédétection tient une place importante.

148. Des membres ont souligné la nécessité d'accroître la capacité de production par unité de superficie. Les activités croissantes que déploie la FAO pour encourager l'investissement dans l'irrigation et le drainage et pour améliorer la gestion des eaux au niveau de l'exploitation ont été notées avec satisfaction et les possibilités d'utiliser des sources d'énergie nouvelles pour l'irrigation ont été relevées. La Conférence approuve la priorité élevée qui est accordée à l'amélioration des méthodes de conservation des sols et de la culture itinérante.

149. Elle approuve les activités visant à assurer une utilisation accrue et plus efficace des engrains. Elle a souligné particulièrement l'importance des actions visant à développer l'usage de méthodes de fertilisation moins exigeantes en énergie fossile, comme les matières organiques, les composts et la fixation biologique de l'azote. L'accent mis sur la poursuite du développement des services de vulgarisation dans le Programme international d'approvisionnement en engrains a été noté avec satisfaction et les efforts déployés par la FAO en vue d'obtenir des ressources extra-budgétaires supplémentaires pour ce programme ont été vivement approuvés par la majorité des membres.

150. Le rôle capital de la petite unité agricole dans l'agriculture de la plupart des pays en voie de développement a été reconnu. L'aide de la FAO destinée à la mise au point, au niveau de la petite exploitation, de systèmes intégrés de gestion portant à la fois sur la culture et sur l'élevage a été jugée particulièrement utile. Le rassemblement de données comparatives sur la gestion des exploitations a été considéré comme particulièrement intéressant à cet effet et pour la planification sectorielle.

- Energie

151. La Conférence a vivement approuvé la haute priorité qui est accordée à l'utilisation efficace de l'énergie, à sa conservation et à la recherche de nouvelles sources d'énergie.

- Programme 2.1.2 - Cultures

152. La Conférence a souligné le rôle qui incombe à la FAO pour promouvoir l'utilisation de semences et de plants améliorés, en vue d'accroître la production vivrière. Il faut accroître la production de semences dans les pays en voie de développement et renforcer les moyens dont ils disposent pour la sélection de plantes mieux adaptées. La proposition de centraliser toutes les activités relatives aux semences au sein d'un nouveau service des semences a été accueillie avec satisfaction.

153. Le rôle joué par la FAO, ainsi que par le Conseil international des ressources phytogénétiques, pour assurer la conservation et la disponibilité des souches génétiques a recueilli l'appui de la Conférence. Celle-ci a examiné une proposition visant la création d'une banque internationale de gènes, sous les auspices de la FAO, et demandant que la FAO prépare les éléments d'un projet de convention internationale sur les ressources phytogénétiques. Sur l'initiative de la délégation du Mexique, la Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 6/81

RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

LA CONFERENCE,

Reconnaissant que les ressources phytogénétiques sont indispensables à l'amélioration génétique des plantes cultivées et qu'elles sont menacées d'amenuisement et de disparition,

Rappelant que la FAO a commencé à s'occuper des ressources phytogénétiques à la suite d'une recommandation formulée par le Comité consultatif de l'agriculture à sa première session en 1946,

Rappelant en outre que le Conseil international des ressources phytogénétiques (CIRPG), dont le secrétariat se trouve à la FAO, a été créé en 1974 avec l'appui du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale,

Notant qu'un programme conjoint FAO/CIRPG encourage la collaboration internationale entre les centres phytogénétiques nationaux, régionaux et internationaux dans lesquels sont rassemblées, conservées, évaluées, échangées et distribuées des ressources phytogénétiques,

Considérant qu'il n'existe aucun accord international pour assurer la conservation, l'entretenir et le libre échange des ressources génétiques à usage agricole détenues dans les banques de gènes existantes,

Convaincue de la nécessité d'un tel accord,

Rappelant qu'à la soixante-dix-neuvième session du Conseil, tenue en juin 1981, certains membres avaient proposé d'envisager la création d'une banque internationale de ressources phytogénétiques placée sous les auspices de la FAO, pour assurer le libre échange desdites ressources entre les pays,

1. Invite le Directeur général à étudier et à préparer les éléments d'un projet de convention internationale contenant des dispositions juridiques conçues pour assurer que les ressources phytogénétiques mondiales à usage agricole seront conservées et utilisées dans l'intérêt de l'humanité toute entière et des générations présentes et futures, sans aucune restriction, quelle qu'en soit l'origine, limitant la libre disponibilité ou l'échange de ces ressources.
2. Demande au Directeur général d'entreprendre une étude sur la création d'une banque internationale de ressources phytogénétiques à usage agricole, placée sous les auspices de la FAO, en tenant compte des dispositions de la convention internationale proposée ainsi que des efforts en cours dans ce domaine aux niveaux national, régional et international et en particulier de ceux du CIRPG.
3. Prie le Directeur général de présenter des propositions basées sur les études en question au Comité de l'agriculture qui les examinera à sa septième session, en 1983, et fera rapport à leur sujet au Conseil afin qu'elles puissent être soumises, pour examen, à la vingt-deuxième session de la Conférence de la FAO.

(Adoptée le 25 novembre 1981)

154. La Conférence note avec satisfaction l'expansion de l'assistance fournie par la FAO aux pays en développement en vue de l'accroissement de la productivité des céréales. Elle a souligné la nécessité de porter une attention particulière à l'amélioration des racines et tubercules dans les pays où ces plantes constituent la base de l'alimentation, et dans ceux où elles sont des cultures vivrières de première importance pour les petits paysans et pour les autres entreprises agricoles et habitants des zones rurales. Une mécanisation appropriée a été considérée comme un aspect important des efforts à entreprendre pour accroître la productivité.

155. La Conférence appuie le programme d'action en matière de protection des plantes, y compris les interventions d'urgence contre les criquets et autres migrants nuisibles, notant avec satisfaction l'action rapide et efficace de la FAO dans ce domaine.

156. La Conférence a souligné à nouveau la nécessité de réduire les pertes de produits alimentaires après récolte, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'entreposage au niveau de l'exploitation et du village. Elle a insisté sur la nécessité de rechercher des ressources extra-budgétaires supplémentaires destinées au Programme spécial d'action pour la prévention des pertes de produits alimentaires. Des industries de transformation agricoles économies d'énergie ont aussi été jugées nécessaires pour la conservation des produits alimentaires et non alimentaires.

- Programme 2.1.3 - Elevage

157. La Conférence a apprécié la contribution que la FAO apporte, et continuera d'apporter, dans le cadre de ce programme, à la lutte contre les maladies des animaux, en particulier contre la peste porcine africaine en Amérique latine et dans les Caraïbes et contre la trypanosomiase en Afrique. Les lourdes pertes économiques causées par la peste bovine et par la fièvre aphteuse ont été notées.

158. La Conférence reconfirme son appui au programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et de mise en valeur des zones en cause, reconnaissant le rôle capital des activités entreprises à ce titre pour le développement des ressources agricoles de la région.

Notant avec satisfaction que la FAO assure la coordination générale de ce programme, la Conférence invite instamment les gouvernements, les institutions financières et les organismes intéressés à unir leurs efforts pour fournir les ressources nécessaires à l'exécution des activités de terrain prévues dans le programme.

159. Des membres ont noté avec satisfaction que la FAO met davantage l'accent, avec le concours d'autres organismes spécialisés, sur les ressources génétiques animales et sur l'utilisation des ressources en aliments du bétail, notamment la meilleure utilisation des pâturages. La contribution que les petits animaux et en particulier les ovins, les caprins et la volaille, pourraient apporter à l'économie agricole, spécialement pour les petits paysans, et à l'augmentation de la ration protéique des pauvres a été soulignée, sans négliger cependant la protection adéquate des forêts et des ressources en bois de feu.

160. La Conférence note avec satisfaction que le Programme international de coordination du développement laitier et le Programme international de développement du secteur des viandes mettent davantage l'accent sur la formation au niveau national.

- Programme 2.1.4 - Soutien de la recherche

161. La Conférence a constaté qu'un soutien est accordé à la recherche agronomique dans tous les programmes économiques et techniques de la FAO. Elle approuve le programme de soutien de la recherche (voir aussi paragraphes 224-232 ci-après).

162. La Conférence s'est particulièrement félicitée des efforts déployés par la FAO pour renforcer les services nationaux de recherche et intensifier la collaboration régionale et internationale dans ce domaine, et elle a noté avec satisfaction la coopération de la FAO avec les donateurs multilatéraux comme la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

163. Elle a particulièrement souligné la nécessité de renforcer les liens entre la recherche, la vulgarisation et les agriculteurs, pour tirer pleinement parti des investissements dans la recherche. En soutenant la recherche appliquée et l'adaptation des techniques à des environnements différents, l'Organisation apporte une précieuse contribution à la coopération technique entre les pays en développement. L'aide fournie par la FAO pour former du personnel, spécialement en matière de planification et de gestion de la recherche agronomique, a été notée avec satisfaction.

164. La Conférence a souligné la contribution que la Division mixte FAO/AIEA apporte à l'application des isotopes et des radiations pour la sélection végétale, la lutte contre les maladies et la lutte intégrée contre les ravageurs.

- Programme 2.1.5 - Développement rural

165. La Conférence affirme le rôle capital de ce programme, fer de lance de l'action entreprise par la FAO pour donner suite à la CMRADR. Elle a vivement approuvé cette activité (qui est examinée de façon plus détaillée au point 13 de l'ordre du jour, paragraphes 280-295 ci-dessous). La Conférence a aussi souligné le rôle pilote de la FAO en matière de développement rural, dans le système des Nations Unies. La contribution de ce programme à la Journée mondiale de l'alimentation a aussi été appréciée.

166. La Conférence a noté avec satisfaction l'existence d'un fonds fiduciaire spécial pour assurer la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural et elle a souligné la nécessité - et exprimé l'espoir - que d'autres bailleurs de fonds se joindraient bientôt aux généreux donateurs qui ont déjà accordé leur soutien à cet important programme d'action spécial.

167. La Conférence a particulièrement mis en relief l'assistance fournie par la FAO pour améliorer le sort des populations rurales pauvres et notamment des petits paysans. Dans ce groupe, l'accent a été mis sur les besoins des femmes et des enfants.

168. L'importance de la contribution de la FAO à l'éducation des populations en milieu rural a été notée.

169. Des membres ont noté avec satisfaction l'importance accordée au soutien de la vulgarisation, de l'éducation et de la formation. Il ne faut épargner aucun effort pour assurer la mise en place de systèmes de communication dans les deux sens, de manière que les petits paysans, les organisations de producteurs agricoles et les autres entreprises agricoles puissent tirer pleinement parti des progrès techniques et aussi faire connaître leurs propres besoins. Il est juste de mettre l'accent sur la formation des formateurs et, étant donné l'ampleur fréquente de l'analphabétisme en milieu rural, il est particulièrement utile d'aider à améliorer la communication au service du développement.

170. La Conférence s'est félicitée de l'attention accordée aux structures et à la réforme agraires. On a noté le rôle important incomtant aux organisations rurales, spécialement aux coopératives, qui doivent mobiliser et assurer à la population les fournitures et services agricoles de base. Les activités entreprises par la FAO pour améliorer les services d'appui à l'administration et à la production agricoles sont les bienvenues.

171. Des membres ont noté avec satisfaction la contribution qui est apportée à l'organisation de la commercialisation rurale et souligné la nécessité d'un entreposage adéquat à tous les stades du circuit de commercialisation. Les systèmes spécialisés de crédit agricole, étayés et complétés par des systèmes de vulgarisation et de services agricoles et par des régimes d'assurance agricole bien conçus, ont un rôle capital à jouer.

- Programme 2.1.6 - Nutrition

172. La Conférence approuve le programme proposé, convenant de la nécessité de faire une plus large place aux considérations alimentaires et nutritionnelles dans l'aide au développement fournie par la FAO ainsi que dans les plans et projets nationaux de développement agricole et rural.

173. Le rôle important qui revient à l'aide de la FAO, particulièrement en matière de politiques alimentaires, dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos, a été souligné.

174. La Conférence a noté la nécessité d'aider les Etats Membres à dresser un bilan de la situation nutritionnelle dans leur pays. Le rôle, à cet égard, de la Cinquième enquête alimentaire mondiale a été noté avec satisfaction.

175. Des membres ont mis l'accent sur le lancement de programmes de nutrition communautaires, et notamment d'alimentation complémentaire, à l'intention des groupes les plus vulnérables de la population. Il faut continuer à examiner l'effet nutritionnel des projets alimentaires du PAM.

176. La Conférence appuie l'assistance fournie pour élaborer des systèmes nationaux de contrôle des aliments et pour améliorer la manutention des aliments. Elle note avec satisfaction que la Commission du Codex Alimentarius accorde la priorité aux pays en développement.

- Programme 2.1.7 - Information et analyse en matière d'alimentation et d'agriculture

177. La Conférence a pris note des progrès considérables du système informatisé de statistiques alimentaires et agricoles de la FAO. Elle souscrit au projet d'étendre ultérieurement les séries de données, ainsi qu'aux mesures prises pour accélérer le traitement d'un nombre croissant de statistiques et d'indicateurs socio-économiques destinés à suivre la mise en œuvre des mesures préconisées par la CMRADR, à surveiller la situation de l'alimentation et de la malnutrition et à fournir le matériel de base de la Cinquième enquête mondiale sur l'alimentation. Elle s'est félicitée des efforts déployés pour améliorer la précision des informations.

178. La Conférence a souligné qu'il est important que l'Organisation continue à suivre les progrès réalisés en direction des objectifs à long terme dans les pays en développement, en particulier en Afrique, et à analyser le flux des ressources intérieures et extérieures destinées à l'agriculture.

179. La Conférence souscrit à la place accrue qui sera faite, dans la Situation de l'alimentation et de l'agriculture, à l'analyse des problèmes de développement et à une analyse plus poussée des perspectives de la production agricole, des stocks, du commerce et de la nutrition (questions examinées plus en détail au point 6.1 de l'ordre du jour, voir par. 32-65). La Conférence convient que les travaux relatifs aux prix agricoles devraient être intensifiés de façon à répondre aux besoins découlant du fait que les Etats Membres attachent plus d'importance à l'élaboration et à l'évaluation des politiques des prix.

180. La Conférence appuie le renforcement ultérieur du Système mondial d'information et d'alerte rapide, qui devrait permettre de mieux évaluer les perspectives mondiales de l'offre, de la demande et des stocks de produits alimentaires. Des membres se sont aussi félicités des efforts accomplis pour aider les pays à mettre en place et à faire fonctionner leurs propres systèmes d'alerte rapide.

- Programme 2.1.8 - Politique alimentaire et agricole

181. La Conférence appuie la haute priorité accordée au renforcement, par le biais de la formation et de conseils directs en matière de politiques et de planification, des compétences nationales pour l'élaboration de politiques et stratégies alimentaires et agricoles adéquates prévoyant des stimulants à la production et des programmes et projets de développement de l'alimentation et de l'agriculture. On a souligné également la nécessité de mettre au point des systèmes permettant de définir les priorités au niveau du village.

182. La Conférence convient qu'une très haute priorité devrait être accordée aux activités visant à améliorer la sécurité alimentaire mondiale. Ces activités devraient aider les pays en développement à élaborer et à appliquer leurs propres programmes, notamment des projets de réserve alimentaire, et à mettre en place les infrastructures nécessaires. L'aide devrait également (comme il a été dit à propos de l'examen du point 6.2 de l'ordre du jour, par. 75) contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale notamment afin d'accroître l'autosuffisance des pays en développement, de promouvoir une coopération internationale améliorée et de préparer les pays à mieux faire face aux pénuries alimentaires aiguës.

183. La Conférence convient que l'analyse des grands problèmes mondiaux de politique agricole devrait faciliter l'application de la nouvelle stratégie internationale de développement et du nouveau programme substantiel d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et des recommandations des autres conférences internationales qui ont eu lieu récemment sur ce thème (voir aussi point 7 de l'ordre du jour, par. 87-110).

184. Des membres ont exprimé leur soutien aux activités entreprises par l'Organisation en matière de politique et de commerce des produits et ont reconnu qu'il fallait poursuivre les consultations intergouvernementales visant à encourager producteurs et consommateurs à se concerter pour résoudre les problèmes de produits, en évitant les doubles emplois avec les travaux d'autres organes spécialisés s'occupant du commerce international des produits. En particulier, la Conférence a apprécié le soutien technique apporté par la FAO à la CNUCED. La FAO devrait développer la coopération entre les groupes intergouvernementaux de produits et le nouveau Fonds commun et aider à l'élaboration de projets susceptibles d'être financés par le Fonds.

185. La Conférence approuve la prompte préparation du programme du recensement mondial de l'agriculture de 1990 et la poursuite de la collaboration avec le Programme des Nations Unies sur le renforcement des moyens disponibles au niveau national pour les enquêtes sur les ménages.

- Grand programme - Pêches

186. La Conférence souscrit pleinement aux priorités et à l'orientation du Grand programme 2.2 - Pêches. Elle s'est déclarée satisfaite des progrès du Programme ZEE de la FAO et de l'aide technique ou autre qu'il a permis d'apporter aux pays en développement désireux d'aménager et de développer les ressources halieutiques de leurs zones économiques exclusives. La Conférence réaffirme son soutien à la conférence mondiale que la FAO propose d'organiser sur la gestion et le développement des pêches, avec au préalable une soigneuse préparation et des études approfondies, de manière que l'ensemble des problèmes rencontrés par les pays dans la gestion et l'exploitation des pêches à l'intérieur de leur zone économique exclusive soient effectivement traités.

187. Des membres ont apprécié l'attention accrue accordée aux politiques halieutiques. L'optique décentralisée adoptée pour l'exécution du programme a été bien accueillie et l'importance des activités de coopération sous-régionale a été soulignée.

188. La Conférence a noté que le programme ordinaire et le programme de terrain de l'Organisation en matière de pêches sont étroitement intégrés et elle a jugé que la combinaison actuelle des programmes halieutiques facilite une action cohérente.

189. La Conférence a accordé une importance particulière au travail consultatif de l'Organisation en matière de politiques et de planification de l'aménagement et du développement de la pêche, notamment pour la surveillance et le contrôle des pêches, l'évaluation des ressources et la diffusion de techniques de pêche appropriées dans les pays en développement, eu égard en particulier aux exigences spéciales de la pêche artisanale.

190. La Conférence a noté également l'importance fondamentale des statistiques et de l'information dans tous les secteurs de la pêche et notamment des données socio-économiques sur les pêcheurs artisiaux. A cet égard, la nécessité de maintenir et d'augmenter la collection des Profils des pêches par pays a été soulignée.

191. La formation à tous les niveaux doit rester prioritaire car elle est un moyen capital de mettre les pays en développement mieux en mesure de tirer le parti maximum de leurs ressources en poisson.

192. La Conférence convient que l'Organisation maintient un équilibre approprié, dans ses activités, entre les pêches maritimes et les pêches intérieures, et elle a noté avec satisfaction les efforts particuliers qu'elle consacre aux pêches intérieures et à l'aquaculture, ainsi qu'à la lutte contre la dégradation de l'environnement.

- Grand programme - Forêts

193. La Conférence souscrit à la stratégie suivie dans tout le programme relatif aux forêts, stratégie qui consiste à intégrer les objectifs de production, de protection et d'action sociale de façon que la forêt contribue au maximum au développement rural, et approuve l'équilibre global des programmes forestiers.

194. La Conférence s'est inquiétée de ce que le couvert forestier mondial ne cesse de s'appauvrir ainsi que des conséquences de ce phénomène pour l'environnement et de leurs corollaires - perte et dégradation des sols, envasement, crues éclair, sécheresses prolongées et désertification. On a souligné qu'il fallait en priorité sauvegarder le rôle que joue la forêt dans la conservation des sols et des eaux, nécessaire à la permanence de la production alimentaire et agricole, contribuant ainsi à protéger l'environnement et l'équilibre écologique.

195. Il a été noté qu'une faible proportion seulement des ressources forestières existant dans les pays tropicaux en développement bénéficie actuellement d'un aménagement intensif. On a remarqué également la place faite à l'amélioration de l'aménagement des terres forestières au moyen du renforcement des institutions, d'un effort de formation et de l'application de techniques modernes d'inventaire, de meilleures méthodes de production et pratiques d'utilisation des terres ainsi que de systèmes efficaces d'exploitation des forêts et de traitement du bois; on a également signalé l'intérêt d'une rationalisation de la culture itinérante, et la nécessité à cet égard d'une action coordonnée.

196. La Conférence approuve l'importance accrue que le programme Forêts accorde aux activités en faveur des ruraux pauvres, et en particulier la haute priorité attachée au bois de feu, principale source d'énergie de nombreuses familles rurales. Elle a noté que ces activités devront être conduites avec la pleine participation des populations. La Conférence a reconnu qu'il importe d'une part d'intégrer la foresterie à l'agriculture (développement des systèmes agrosylvicoles, foresterie communautaire, conservation et aménagement rationnel de la faune sauvage pour obtenir des protéines) et d'autre part de créer des emplois et des revenus hors de l'exploitation, grâce à des travaux forestiers et des industries de transformation du bois appropriés.

197. La Conférence approuve le rôle que joue la FAO au sein du système des Nations Unies en tant que chef de file pour la sylviculture et les industries forestières primaires, exprimant l'espoir que l'efficacité de l'Organisation dans ce domaine ne sera pas compromise par des initiatives prises en d'autres instances du système.

- Investissement

198. Consciente de l'ampleur des investissements exigés par le développement agricole, la Conférence a reconnu le rôle capital à cet égard du Centre d'investissement.

199. Elle approuve l'importance qui est accordée à la coopération avec la Banque mondiale et avec un nombre croissant d'institutions financières internationales, parmi lesquelles notamment le FIDA et les banques régionales.

200. Elle se félicite de l'attention accrue qui est portée à la formation de manière à doter les pays des compétences qui les rendront mieux à même de préparer des projets en vue d'un financement.

- Planification du programme de terrain et liaison

201. La Conférence a souligné la nécessité de bien planifier, programmer et coordonner les activités de terrain. Ces fonctions sont devenues encore plus essentielles étant donné la nécessité d'affronter les conséquences de la situation financière difficile du PNUD, qui reste la principale source de fonds extra-budgétaires pour la FAO.

202. Dans ces conditions, la Conférence convient de la nécessité de continuer à n'épargner aucun effort pour rechercher de nouvelles sources de financement bénévole dans le cadre de fonds fiduciaires, spécialement en vue de financer les programmes d'action spéciaux de la FAO.

203. La Conférence a noté le rôle capital du programme pour ce qui est de concrétiser les "Nouvelles dimensions de la coopération technique internationale" et en particulier de promouvoir la coopération technique entre les pays en développement (CTPD).

204. Elle appuie vigoureusement les efforts qui sont consacrés à des actions prioritaires telles que l'aide aux pays les moins avancés et la coopération avec les Etats Membres africains, en vue de donner une suite appropriée au Plan d'action de Lagos.

- Décentralisation

205. La Conférence appuie énergiquement la politique de décentralisation du Directeur général, soulignant le rôle complémentaire que doivent jouer dans ce processus les bureaux régionaux de la FAO et les missions de la FAO dans les pays.

206. En particulier, les représentants de la FAO ont un rôle fondamental à remplir qui consiste à assurer la pleine participation des Etats Membres aux activités ordinaires de l'Organisation et à aider à l'élaboration de ses programmes de terrain, en contribuant activement à déterminer les besoins d'assistance et à surveiller l'exécution des projets.

207. La Conférence a apprécié les mesures concrètes qui ont été prises pour déléguer des pouvoirs effectifs aux représentants de la FAO. La plupart des membres ont vivement encouragé le Directeur général à poursuivre et à développer ses initiatives dans ce sens - particulièrement en matière de gestion financière - dans les limites imposées par les règlements de l'Organisation et dans la mesure où le permettent les ressources disponibles.

208. La coopération suivie et constructive qui se poursuit entre les représentants de la FAO et les représentants résidents du PNUD a été notée avec satisfaction. Cette politique, qui a été encouragée, se reflète pleinement dans la lettre conjointe que l'Administrateur du PNUD et le Directeur général ont adressée à leurs représentants respectifs le 30 juillet 1980 1/.

209. Quelques membres ont exprimé des réserves au sujet de l'augmentation envisagée du nombre des représentants et ont aussi estimé que, étant donné la décentralisation entreprise au niveau des pays, il convenait de se demander si les bureaux régionaux ont encore leur raison d'être. La grande majorité des membres ont toutefois estimé que l'augmentation envisagée du nombre des représentants était indispensable et que les bureaux régionaux étaient tout à fait justifiés, spécialement du fait que la FAO peut difficilement envisager de réduire sa présence au niveau régional au moment où les institutions et les activités régionales, à l'intérieur et hors du système des Nations Unies, revêtent une importance croissante pour le développement économique du tiers monde.

- Campagne contre la faim/Action pour le développement

210. Le rôle important des organisations non gouvernementales dans le développement agricole a été souligné. Il s'explique par la nature novatrice de nombre de projets qu'elles entreprennent, par leur souplesse d'action et par la nécessité capitale, dans l'optique du suivi de la CMRADR, d'associer les populations des pays tant en développement que développés à la lutte contre la faim et la malnutrition. Les activités de la CMCF/AD ont donc été pleinement approuvées et l'on a estimé qu'elles devraient être intensifiées.

- Programme de coopération technique

211. Ce programme a recueilli un appui vigoureux et général. Plusieurs pays en développement ont donné des exemples concrets de son utilité pratique. La Conférence convient que le PCT comble efficacement une lacune importante, en répondant rapidement à des besoins d'assistance technique imprévus, de faible ampleur et de brève durée, en particulier en cas de crise soudaine, pour la préparation d'investissements et en matière de formation.

212. L'un des principaux avantages du PCT réside dans son action catalytique. Outre les investissements qu'il engendre, ses projets débouchent souvent sur des activités de plus grande envergure, financées par le PNUD ou par des fonds fiduciaires, ou bien il assure la scoudure indispensable en cas de besoin.

213. Il a été convenu que la rigueur qui avait présidé au choix des projets du PCT, conformément aux critères adoptés par le Conseil à ses soixante-neuvième et soixante-quatorzième sessions, devait continuer à être observée, et que le PCT devrait conserver son rôle actuel.

214. La Conférence a noté avec satisfaction la priorité donnée à l'Afrique dans le PCT et, de façon plus générale, aux pays membres les moins avancés. D'autre part, elle a constaté que le Directeur général devait assurer un équilibre général tenant compte des besoins de toutes les régions.

215. La grande majorité des membres ont approuvé le budget du PCT qui était proposé. Plusieurs ont mis l'accent sur la grande disparité existant entre les besoins auxquels est appelé à répondre le PCT et les ressources disponibles.

216. Tout en reconnaissant généralement la valeur du Programme et l'efficacité de ses activités, quelques membres ont estimé que la nécessité de la majoration proposée n'est pas entièrement établie et qu'il faudrait l'examiner à la lumière de la situation économique générale et des restrictions budgétaires dans leur propre pays.

217. Quelques membres ont souhaité qu'il soit procédé à une évaluation indépendante et complète des activités du PCT. La grande majorité a toutefois jugé que, compte tenu des informations fournies dans l'Examen du Programme ordinaire, une nouvelle évaluation externe n'était pas nécessaire et ne serait pas utile, étant donné l'analyse positive qui a déjà été exécutée en 1978 et entérinée par le Conseil à sa soixante-quatorzième session dans la résolution 1/74 1/, ainsi que le bilan des activités du PCT qui figure dans l'Examen du Programme ordinaire 2/.

- Services de soutien et charges communes

218. On a pris acte des mesures appliquées ces dernières années pour assurer le maximum d'économies dans le fonctionnement de ces programmes. L'Organisation est instamment invitée à poursuivre ces efforts.

219. La qualité des documents et la ponctualité avec laquelle ils paraissent ont été notées avec satisfaction, mais on a souligné la nécessité de rester vigilant pour en limiter la longueur, le nombre et le coût.

220. La Conférence approuve les suppléments 1 et 2 du Programme de travail et budget (liste des sessions et liste des publications, etc., pour 1981-82).

- Journée mondiale de l'alimentation

221. La Conférence félicite le Directeur général et son personnel du succès remporté par la première Journée mondiale de l'alimentation 3/ qui a dépassé l'attente de plus d'un. La Journée mondiale de l'alimentation a fixé l'attention des pays de toutes catégories sur les problèmes de l'alimentation et de la faim, comme cela n'avait jamais été fait auparavant.

222. La Conférence exhorte les Etats Membres et les organisations gouvernementales à faire tout leur possible, avec le soutien de la FAO, pour que la célébration annuelle de la Journée mondiale de l'alimentation sensibilise, toujours davantage, l'opinion publique.

1/ CL 74/REP, par. 157

2/ C 81/8.

3/ Résolution 1/79 (Journée mondiale de l'alimentation) de la vingtième session de la Conférence, 1979.

223. La Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 7/81

JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

LA CONFERENCE,

Rappelant la résolution 1/79 instituant une Journée mondiale de l'alimentation qui serait célébrée chaque année le 16 octobre, date anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

Notant avec satisfaction l'accueil enthousiaste des Etats Membres de l'Organisation qui, sous la conduite et avec la participation de chefs d'Etat et de ministres, ont organisé des activités ayant largement fait connaître la Journée mondiale de l'alimentation au grand public et déployé des efforts concrets pour atteindre les objectifs énoncés au paragraphe 1 de la résolution 1/79,

Félicitant le Directeur général d'avoir mis en oeuvre avec succès ladite résolution,

Appréciant les informations, les initiatives et l'assistance que les services du Siège, les bureaux régionaux et les représentants de la FAO ont fourni aux Etats Membres et aux organisations non gouvernementales pour organiser des activités aux niveaux national, régional et international,

Exprimant sa reconnaissance aux gouvernements et aux institutions qui, par des contributions bénévoles ont aidé à célébrer la première Journée mondiale de l'alimentation,

Convaincue que la situation mondiale de l'alimentation justifie plus que jamais "l'appui en faveur de l'effort à long terme qui est indispensable pour vaincre la malnutrition généralisée", la priorité accordée au développement alimentaire et agricole et le rôle à cet égard de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture,

Estimant que la célébration annuelle et l'intensification des activités de la Journée mondiale de l'alimentation requièrent des initiatives et des efforts nationaux, régionaux et internationaux continus, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

1. Remercie tous les Etats Membres, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, toutes les autorités responsables et les organisations non gouvernementales aux niveaux national, régional et international, qui ont si bien organisé la célébration de la première Journée mondiale de l'alimentation le 16 octobre 1981;

2. Recommande vivement l'intensification de ces efforts dans les années à venir, de manière à mieux sensibiliser l'opinion aux problèmes que pose la situation mondiale de l'alimentation et à la nécessité de renforcer l'autosuffisance, d'encourager la coopération économique et technique et d'intensifier la concertation, et notamment les efforts que déploie la FAO, au niveau international, pour lutter contre la faim, la malnutrition et la misère;

3. Invite instamment les Etats Membres et les organisations non gouvernementales à prendre les mesures nécessaires à cette fin, particulièrement en vue d'améliorer la production végétale nationale, d'encourager la participation des populations rurales aux décisions et aux mesures intéressant leur propre progrès, de combler l'écart entre les rendements effectifs et potentiels, d'encourager l'autosuffisance et d'améliorer les conditions de vie des pauvres en milieu rural;

4. Prie le Directeur général de prendre toutes les mesures nécessaires, dans les limites des crédits budgétaires approuvés, pour soutenir les efforts déployés par les Etats Membres, les organisations non gouvernementales et autres organismes au moyen, selon le cas, de publications, d'informations et d'autres activités tendant à favoriser les échanges d'expériences et d'idées nouvelles, à soutenir l'intérêt du public, à mener des actions consécutives concrètes, à lancer des activités autofinancées avec l'aide de contributions extra-budgétaires bénévoles destinées à la Journée mondiale de l'alimentation, et à faire régulièrement rapport à la Conférence sur les progrès réalisés.

(Adoptée le 25 novembre 1981)

Recherche agricole nationale dans les pays en développement 1/

224. La Conférence a estimé avec satisfaction que le document C 81/26 présente un exposé clair et concis des progrès réalisés depuis 1975 dans les systèmes de recherche agricole nationaux des pays en développement et l'analyse des principaux facteurs qui les freinent encore - manque de moyens financiers et de personnel qualifié, insuffisances d'organisation et de gestion - et qui rappelle la nécessité d'une coopération régionale et internationale.

225. La Conférence a tout particulièrement souligné qu'il importe d'intégrer la recherche aux autres services essentiels au développement et d'établir des liaisons solides dans les deux sens, en particulier avec les services de vulgarisation, pour que les paysans, pêcheurs et forestiers démunis de ressources puissent tirer pleinement parti de la recherche. L'importance du facteur humain à cet égard, et en particulier l'attitude des chercheurs eux-mêmes vis-à-vis des paysans a été soulignée. À ce propos, la Conférence réaffirme qu'elle est très favorable au rôle de l'Organisation dans la formation des chercheurs, planificateurs et gestionnaires.

226. La Conférence soulignant que la recherche au niveau national devrait être organisée et conduite sur une base interdisciplinaire, réitère qu'elle approuve l'intégration des activités de recherche à tous les programmes de l'Organisation.

227. On a considéré que l'Organisation devrait jouer un rôle de plus en plus important à l'appui de l'application des pratiques scientifiques de pointe qui ont une grande importance pour l'agriculture, à savoir plus particulièrement: le génie génétique, la télédétection, l'étude des modèles pour mettre au point de meilleures pratiques d'agriculture et d'utilisation des terres à l'intention des petits exploitants, l'application des radio-isotopes et du rayonnement, la mise au point de techniques indifférentes à l'échelle des opérations et les méthodes biologiques de lutte contre les ravageurs avant et après la récolte.

228. La Conférence a approuvé le rôle de catalyseur que joue l'Organisation dans la collaboration scientifique et a insisté particulièrement sur la nécessité de renforcer les liens entre les instituts régionaux et internationaux de recherche et les services nationaux qui pourraient tirer parti de techniques issues d'un effort international. La Conférence approuve la proposition tendant à intensifier la création de réseaux de recherche, et demande instamment que l'on y associe davantage les instituts nationaux et régionaux spécialisés des pays en développement.

229. La Conférence approuve la notion de système mondial de recherche agricole, dans lequel le rôle de l'Organisation serait d'assurer une collaboration et une surveillance constantes et de prendre l'initiative de combler les lacunes, mais elle a mis en garde contre tout excès d'optimisme quant aux possibilités d'y parvenir rapidement.

230. La Conférence ayant reconnu que les échanges d'informations rapides et approfondis sont indispensables au bon fonctionnement des systèmes de recherche coopératifs, approuve la poursuite de la décentralisation du projet CARIS.

1/ C 81/26; C 81/II/PV/7; C 81/II/PV/19; C 81/PV/20.

231. La Conférence a souligné que les activités de recherche devraient être rentables et elle invite instamment les Etats Membres à chercher d'urgence à améliorer leurs services nationaux afin que ceux-ci acquièrent et conservent la crédibilité nécessaire pour inciter les planificateurs à allouer des fonds à la recherche. A ce propos, la nécessité d'obtenir des résultats plus rapidement a été soulignée, et on a suggéré qu'il faudrait consacrer beaucoup d'attention à la diffusion et à l'adaptation des résultats acquis, en particulier ceux qui émanent des systèmes internationaux de recherche; le soutien que l'Organisation continue à leur apporter a été approuvé.

232. La Conférence souscrit à la stratégie de recherche proposée dans les Objectifs à moyen terme, et réaffirme également qu'elle approuve le Programme de soutien de la recherche.

Charte mondiale des sols 1/

233. La Conférence a jugé que la Charte mondiale des sols était un document très pertinent, opportun et bien préparé. Elle demande instamment à la communauté internationale de mieux gérer cette ressource non renouvelable qu'est le sol, soulignant qu'il est indispensable d'en entretenir et améliorer la productivité, élément essentiel à la survie de l'humanité.

234. Les principes contenus dans la Charte et les actions en découlant sont considérés comme d'excellentes lignes d'orientation pour promouvoir un travail efficace d'aménagement, de protection et de restauration des terres et de lutte contre la désertification.

235. La Conférence approuve la résolution ci-dessous:

Résolution 8/81

CHARTE MONDIALE DES SOLS

LA CONFERENCE,

Rappelant la résolution VI de la Conférence mondiale de l'alimentation (Rome, 1974), par laquelle il a été instamment demandé à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'élaborer une Charte mondiale des sols, base d'une coopération internationale en vue de l'utilisation la plus rationnelle des ressources mondiales en sols,

Consciente que les ressources en terres sont limitées et qu'un faible pourcentage seulement des terres émergées contribue actuellement à nourrir la population mondiale, qui comptera probablement six milliards d'hommes à la fin du siècle,

Rappelant en outre le Programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (Rome, 1979), qui fait état de la nécessité d'une "utilisation efficace de la terre... tenant compte de l'équilibre écologique et de la protection de l'environnement", ainsi que le Plan d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur la désertification (Nairobi 1977) pour combattre la dégradation des terres et la désertification,

Reconnaissant que la satisfaction des besoins alimentaires de l'humanité, y compris l'élimination de la malnutrition, exige:

- l'intensification de la production vivrière, et notamment la pratique des récoltes multiples partout où cela est possible sans danger,
- la mise en culture de nouvelles terres, là où se trouvent réunies les conditions d'une exploitation soutenue, pour produire les aliments nécessaires,
- la création de pâturages et de forêts, et une meilleure utilisation de ces ressources,

1/ C 81/27; C 81/LIM/11; C 81/II/PV/7; C 81/II/PV/19; C 81/PV/20.

Partageant la préoccupation qu'inspirent les risques de dégradation des sols résultant d'une mauvaise utilisation des terres et de mesures maladroites d'intensification de la production, en particulier dans des zones exposées à l'érosion hydrique et éolienne, ou à la salinité et à l'alcalinité,

Prenant acte des recherches conduites par la FAO, en collaboration avec l'Unesco, le PNUE, l'OMM et d'autres organisations internationales compétentes et en consultation avec les gouvernements intéressés, afin de déterminer les superficies qui peuvent encore être mises en culture, compte dûment tenu du couvert végétal permanent nécessaire pour assurer la protection des bassins de réception et des superficies à consacrer aux forêts, aux pâturages et à d'autres utilisations, et particulièrement des risques de dégradation irréversible des sols, ainsi que de l'ordre de grandeur des coûts et des moyens de production requis,

Reconnaissant que l'adoption de principes et de lignes d'orientation appropriés et leur application concrète aux niveaux national et international, permettront un accroissement décisif de l'assistance visant à améliorer la productivité et la conservation des sols,

Ayant pris note des conclusions et recommandations adoptées par le Comité de l'agriculture à sa sixième session et par le Conseil à sa soixante-dix-neuvième session,

1. Adopte par la présente la Charte mondiale des sols;
2. Recommande à l'Organisation des Nations Unies et aux organisations internationales intéressées de mettre en application, dans leurs sphères de compétence respectives, les principes et orientations énoncés ci-après.

PRINCIPES

1. Parmi les principales ressources dont l'homme dispose se trouve la terre, qui comprend le sol et l'eau, et la vie végétale et animale qui leur est associée. L'emploi de ces ressources ne doit pas entraîner la dégradation ni la destruction, car la survie de l'homme est liée au maintien de leur productivité.
2. Vu l'importance fondamentale des ressources en terres pour la survie et le bien-être des peuples et pour l'indépendance économique des pays, vu aussi le besoin rapidement croissant d'augmenter la production alimentaire, il est impérieux d'encourager en priorité l'utilisation optimale des terres, la protection et l'amélioration de la productivité des sols et la conservation des ressources en terres.
3. On entend par "dégradation des sols" la perte partielle ou totale de la productivité, quantitative ou qualitative sinon les deux, résultant de phénomènes tels que l'érosion éolienne ou hydrique, la salinisation, l'engorgement, la disparition des éléments nutritifs, la dégradation de la structure du sol, la désertification et la pollution. En outre, de vastes étendues sont perdues chaque jour au profit d'utilisations non agricoles. Tous ces faits, si l'on considère la nécessité urgente d'accroître la production de vivres, de fibres et de bois, sont alarmants.
4. La dégradation des sols affecte directement l'agriculture et la foresterie en diminuant les rendements, en perturbant les régimes hydriques, mais d'autres secteurs de l'économie, y compris l'industrie et le commerce, et l'environnement dans son ensemble sont souvent aussi sérieusement touchés, par exemple du fait d'inondations ou de l'envasement des cours d'eau; des barrages et des ports.
5. Une des grandes responsabilités des gouvernements est de faire en sorte que les programmes d'utilisation des terres comprennent des mesures visant à utiliser au mieux les terres, à conserver et à améliorer de façon durable leur productivité, tout en évitant des pertes de sol productif. Il conviendrait d'associer à ces efforts les utilisateurs des terres eux-mêmes, assurant ainsi que toutes les ressources disponibles soient utilisées de la façon la plus rationnelle possible.

6. Des mesures appropriées d'encouragement des agriculteurs ainsi qu'un cadre technique, institutionnel et juridique adéquat sont des conditions essentielles pour assurer une bonne utilisation des terres.

7. L'aide apportée aux agriculteurs et autres utilisateurs du sol doit être axée sur les services pratiques et favoriser l'adoption de bonnes méthodes d'exploitation des terres.

8. Certaines structures foncières peuvent faire obstacle à l'adoption de saines mesures d'aménagement et de conservation des terres agricoles. Il conviendrait de chercher des solutions pour surmonter ces obstacles, en tenant compte des droits, devoirs et responsabilités aussi bien des propriétaires fonciers, que des fermiers et autres utilisateurs des terres, conformément aux recommandations de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (Rome, 1979).

9. Les utilisateurs des terres et le grand public devraient être convenablement informés de la nécessité d'améliorer la productivité et la conservation des sols, et des moyens d'y parvenir. Il faudrait mettre tout particulièrement l'accent sur les programmes d'éducation et de vulgarisation et sur la formation agricole à tous les niveaux.

10. Pour en assurer l'utilisation optimale, il est indispensable d'évaluer les ressources en terres, de manière à déterminer la mesure dans laquelle les terres conviennent aux diverses utilisations (agriculture, pâturage, forêt) moyennant des apports plus ou moins grands de facteurs de production.

11. L'utilisation des terres à vocation polyvalente doit rester souple afin de ne pas exclure durablement, voire à jamais, les futures options. L'utilisation de la terre à des fins non agricoles doit être organisée de manière à éviter, dans toute la mesure possible, l'occupation ou la dégradation définitive de sols de bonne qualité.

12. Les formes d'utilisation et d'aménagement de la terre et de ses ressources doivent être choisies en fonction des avantages que l'on peut en tirer à long terme et non d'un profit immédiat qui risquerait de conduire à la surexploitation, à la dégradation et, éventuellement, à la destruction des ressources en terres.

13. La mise en valeur des terres doit prévoir, dès le stade de la planification, des mesures de conservation, dont le coût doit être inscrit dans les budgets de mise en valeur.

ORIENTATIONS

L'adhésion à ces principes suppose les mesures ci-après:

De la part des gouvernements:

i. Elaborer une politique d'utilisation judicieuse des terres en fonction de leur vocation et des nécessités du pays.

ii. Incorporer, dans la législation concernant les ressources, des principes rationnels d'utilisation des terres, d'aménagement et de conservation des sols.

iii. Mettre en place un cadre institutionnel pour assurer la surveillance et la conduite de l'aménagement et de la conservation des sols, ainsi que la coordination entre les divers organismes s'occupant de l'utilisation des ressources nationales en terres de telle façon que, entre plusieurs options possibles, le choix se porte sur la solution la plus rationnelle.

iv. Evaluer la vocation des terres actuellement cultivées et des terres nouvelles ainsi que les risques de dégradation. Offrir aux décideurs le choix entre différentes possibilités d'utilisation des terres correspondant à la fois aux aspirations des collectivités et à la vocation des terres.

v. Mettre en oeuvre des programmes d'éducation, de formation et de vulgarisation à tous les niveaux de l'aménagement et de la conservation des sols.

vi. Diffuser aussi largement que possible des renseignements et des connaissances concernant l'érosion des sols et les méthodes permettant de l'enrayer, tant au niveau des exploitations qu'à l'échelle de bassins versants entiers, en soulignant l'importance des ressources en sols pour les populations et pour le développement.

vii. Etablir des contacts entre les administrations locales et les utilisateurs des terres en vue de l'application de la politique des sols, et insister sur la nécessité de mettre en pratique des techniques dûment éprouvées de conservation des sols et d'intégrer les actions forestières et agricoles appropriées pour protéger l'environnement.

viii. S'efforcer de créer des conditions socio-économiques et institutionnelles favorables à l'aménagement et à la conservation rationnels des ressources en terres. Pour cela, il faudra notamment assurer la sécurité de tenure et offrir aux utilisateurs des terres des stimulants financiers adéquats (sous forme par exemple de subventions, d'allègements fiscaux, de crédits). Il faudra encourager tout particulièrement les groupes désireux de coopérer les uns avec les autres et avec l'Etat pour assurer la bonne utilisation des terres ainsi que la conservation et l'amélioration des sols.

ix. Exécuter des programmes de recherches qui fourniront des bases scientifiques solides aux activités pratiques d'amélioration et de conservation des sols sur le terrain, et qui tiennent dûment compte des conditions socio-économiques.

De la part des organisations internationales

i. Continuer à intensifier les efforts tendant à créer une prise de conscience et à favoriser la coopération entre tous les secteurs de la communauté internationale en aidant, le cas échéant, à organiser des campagnes de propagande, des séminaires, des conférences et à publier les ouvrages techniques appropriés.

ii. Aider les gouvernements, en particulier ceux des pays en développement, qui en feront la demande, à créer la législation, les institutions et les procédures qui leur permettront de préparer, de réaliser et de surveiller en permanence des programmes appropriés d'utilisation des terres et de conservation des sols.

iii. Encourager les gouvernements à coopérer pour adopter des pratiques rationnelles d'utilisation des terres, en particulier pour les grands bassins versants internationaux.

iv. Accorder une attention particulière aux exigences des projets de développement agricole principalement axés sur la conservation et l'amélioration des sols, la fourniture de facteurs de production et de stimulants au niveau de l'exploitation et du bassin versant, et la mise en place des structures institutionnelles nécessaires.

v. Soutenir les programmes de recherche intéressant la conservation des sols et ne portant pas uniquement sur les aspects techniques, mais aussi sur les problèmes sociaux et économiques liés à l'ensemble de la question de la conservation des sols et de l'aménagement des ressources en terres.

vi. Assurer le stockage, l'élaboration et la diffusion de données tirées de l'expérience et de l'information touchant les programmes de conservation des sols, ainsi que des résultats obtenus dans différentes régions agro-écologiques du monde.

Ressources pour la production alimentaire et le développement agricole

236. La Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 9/81

RESSOURCES POUR LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ET
LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

LA CONFERENCE,

Prenant note de la résolution 35/56 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la stratégie internationale de développement, applicable à la troisième décennie des Nations Unies pour le développement, qui souligne notamment l'importance capitale de l'alimentation et de l'agriculture dans la lutte contre la faim et la pauvreté,

Rappelant la déclaration sur l'élimination de la faim et de la malnutrition adoptée par la Conférence mondiale de l'alimentation,

Consciente du fait que des centaines de millions d'êtres humains continuent à souffrir de la faim et de la malnutrition,

Notant en outre la priorité attribuée au développement de la production alimentaire et de l'agriculture dans les délibérations de chefs d'Etat lors des réunions de Lagos, Ottawa, Melbourne et Cancún,

Notant également que les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies se sont déclarés gravement préoccupés, à la session actuelle de l'Assemblée générale, par la détérioration de la situation résultant, pour toutes les organisations du système des Nations Unies, de la diminution, en valeur réelle, des ressources mises à la disposition de la coopération technique internationale et des autres activités de développement,

Rappelant que la communauté internationale a souligné à plusieurs reprises la nécessité d'assurer un apport accru, continu et mieux prévisible de ressources pour financer les programmes de développement économique et social des pays en développement, particulièrement dans les domaines de l'agriculture et du développement rural,

Reconnaissant les difficultés économiques auxquelles se heurtent actuellement les pays tant développés qu'en développement, ainsi que la nécessité de comprimer les dépenses publiques, et considérant que ces difficultés renforcent la nécessité de faire face aux besoins impérieux d'une grande partie de l'humanité qui est victime de la faim et de la malnutrition,

Réaffirmant sa conviction que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est un instrument indispensable de la coopération internationale dans la lutte que mène la communauté des Nations pour vaincre la faim et la malnutrition,

Reconnaissant avec satisfaction le caractère et l'ampleur de la collaboration établie à cet égard entre la FAO et les organisations multilatérales de financement, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), la Banque mondiale et les banques régionales de développement,

Réaffirmant son adhésion générale aux stratégies et priorités proposées par le Directeur général pour l'exercice 1982-83 et à moyen terme et la nécessité, pour les appliquer, de disposer de fonds provenant des contributions au programme ordinaire, d'apports extra-budgétaires suffisants aux programmes d'action spéciaux de la FAO et aux autres fonds fiduciaires,

1. Invite tous les Etats Membres à donner, dans leurs plans de développement nationaux, la plus haute priorité à l'alimentation et à l'agriculture, à faire tout leur possible pour parvenir à une autosuffisance accrue en matière de développement - et notamment à donner suite à la CMRADR - et à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter une réduction de la production et des disponibilités alimentaires qui échoient aux couches les plus pauvres de la population mondiale;
2. Invite tous les pays en développement à suivre une politique d'autonomie collective en matière d'alimentation et d'agriculture, à intensifier la coopération entre eux, et notamment entre ceux qui disposent d'un potentiel de production agricole non exploité et ceux qui possèdent les ressources nécessaires pour financer une collaboration mutuellement profitable en matière de production alimentaire;
3. Affirme que l'accroissement de l'autosuffisance suppose une coopération internationale plus complète, englobant non seulement la coopération économique et technique entre pays en développement mais aussi, de la part des pays qui sont en mesure de le faire, un renforcement de l'aide extérieure, du soutien aux investissements et de l'assistance technique en matière de développement alimentaire et agricole;
4. Exhorte vivement les Etats Membres à prendre sans retard toutes les mesures possibles pour assurer la reconstitution des ressources - surtout celles qui sont accordées à des conditions de faveur - consacrées au développement alimentaire et agricole par les institutions multilatérales de financement et en particulier pour reconstituer le FIDA 1/; à assurer la réalisation de l'objectif des contributions au PNUD convenu pour le troisième cycle de programmation (1982-86); à accorder le soutien nécessaire aux programmes d'action spéciaux et autres activités extra-budgétaires de la FAO et à atteindre les objectifs fixés pour le PAM et la RAIU;
5. Réaffirme le rôle particulièrement important que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture joue dans la lutte contre la faim et la malnutrition grâce à ses quatre principales fonctions - information, politiques, consultations et soutien d'activités opérationnelles - et notamment au Programme de coopération technique, ainsi que la nécessité d'assurer des ressources adéquates tant au programme ordinaire qu'aux activités extra-budgétaires financées à ce titre;
6. Demande au Directeur général de poursuivre son effort de rationalisation des programmes, des effectifs et des coûts administratifs de l'Organisation, d'apporter des améliorations sur le plan de l'efficacité et de l'économie et, dans l'exercice des responsabilités que lui confère l'article XVIII.1 de l'Acte constitutif, de présenter ses propositions pour le prochain programme de travail et budget en s'appuyant sur une appréciation aussi exacte que possible de la situation mondiale de l'alimentation, tenant compte des points de vue de tous les Etats Membres concernant leurs besoins et les contraintes qui pèsent sur eux.

(Adoptée le 25 novembre 1981)

1/ Voir également la résolution 3/81.

Examen du Programme ordinaire 1980-81 1/

237. La Conférence se déclare satisfaite du contenu et de la présentation de l'Examen du Programme ordinaire 1980-81. Le rapport tient compte des suggestions formulées par les organes directeurs il y a deux ans et les progrès sont sensibles. Il est riche d'informations et utile pour l'évaluation des programmes et problèmes futurs.

238. En ce qui concerne la première partie, la Conférence se félicite particulièrement d'y trouver une analyse plus approfondie, enrichie de tableaux et de graphiques, une synthèse des résultats des activités communes (c'est-à-dire formation, réunions, publications, soutien technique des projets de terrain et assistance directe aux Etats Membres) ainsi qu'un chapitre sur les programmes d'action spéciaux.

239. De l'avis de la Conférence, la deuxième partie, contenant des études en profondeur, est particulièrement utile pour l'évaluation des programmes de la FAO. Elle se félicite de diverses innovations; ainsi les sujets traités sont plus nombreux et situés dans une perspective temporelle plus large, ce qui facilite l'évaluation; les réalisations et les effets des programmes sont traités de façon plus développée; les relations entre le programme ordinaire et ses éléments de terrain sont mieux mis en lumière, de sorte qu'en définitive l'Examen est désormais plus exhaustif.

240. Ayant examiné chacune des deux parties du rapport, la Conférence appuie l'orientation des grands programmes, programmes et sous-programmes; elle a estimé que les sections relatives aux perspectives et problèmes appellent utilement l'attention sur des questions que les organes directeurs et le secrétariat devront prendre en considération à l'avenir lors de l'élaboration des programmes.

241. Certains membres ont déploré l'absence d'évaluation chiffrée ou de mesure des effets du programme. De l'avis d'un membre, il y aurait intérêt à ce propos à établir un lien entre les Objectifs à moyen terme et l'Examen du programme ordinaire en chiffrant les objectifs et les réalisations. Toutefois, la majorité des membres ont reconnu qu'il est difficile de mesurer l'impact du programme ordinaire, dont les ressources sont modestes, et dont les effets ne se font sentir concrètement au niveau des pays qu'après de longs délais et dépendent pour beaucoup de l'aide plus massive fournie par les gouvernements donateurs et les institutions de financement; en outre, l'évaluation chiffrée et la mesure des effets obtenus posent des problèmes méthodologiques et financiers.

242. La Conférence souscrit à la décision du Directeur général d'améliorer l'évaluation interne par divers moyens (auto-évaluations, examen biennal, travaux du Comité du Programme et du Comité financier et CCI). La majorité a souligné que le processus d'évaluation interne doit être renforcé sans relâche, car c'est ainsi que l'on obtiendra aux moindres frais et dans les meilleures conditions une évaluation efficace, utile pour l'élaboration des programmes futurs. Certains membres ont particulièrement souligné l'utilité de l'évaluation portant sur un secteur d'activités donné effectuées de concert avec d'autres institutions des Nations Unies en particulier le PNUD. Quelques membres ont réaffirmé l'utilité des évaluations indépendantes, qui doivent être considérées comme complétant les évaluations intérieures.

243. Un certain nombre de suggestions ont été formulées pour améliorer l'Examen. A ce propos, la Conférence a jugé particulièrement important de renforcer encore les études en profondeur, et tout particulièrement d'affiner l'analyse des effets et réalisations et d'améliorer encore les sections consacrées aux perspectives et problèmes. Pour y parvenir sans trop alourdir le document, la Conférence, d'accord avec le Comité du Programme, propose que certaines des parties consacrées à la performance, en particulier la section concernant les objectifs et ressources, soient éliminées ou très abrégées.

1/ C 81/8; C 81/II/PV/8; C 81/II/PV/9; C 81/II/PV/18; C 81/PV/20.

244. D'autres suggestions ont été formulées par certains membres, par exemple: description plus complète des obstacles et difficultés rencontrées par l'Organisation et par les gouvernements au cours de l'exécution; examen plus approfondi des activités des bureaux régionaux et dans les pays; informations plus exhaustives sur le PCT; application de critères plus judicieux pour choisir les sujets à étudier en profondeur; indication de la façon dont l'Examen aide à résoudre certains des problèmes identifiés; évaluation au niveau des éléments de programme car, de l'avis de certains, il est possible de donner plus d'informations sur l'effet des activités à ce niveau qu'à celui des sous-programmes et programmes.

245. A propos de la teneur de l'Examen, la Conférence a souligné l'importance que conservent plusieurs programmes et sous-programmes qui y sont décrits.

246. Au sujet du sous-programme Aménagement des sols et engrais (grand Programme 2.1 - Agriculture), on a beaucoup insisté sur l'importance d'un emploi judicieux des engrais minéraux complété par des matières organiques moins exigeantes en énergie fossile, notamment par le biais de la fixation biologique de l'azote. On a également accordé beaucoup d'attention à l'intégration des pratiques de culture, d'élevage et d'aménagement des sols. Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de resserrer les liens entre le sous-programme Aménagement des sols et engrais et d'autres activités complémentaires, surtout dans les projets de terrain particulièrement proches des petits exploitants.

247. La Conférence a reconnu l'utilité des programmes d'action spéciaux et s'est déclarée inquiète de la lenteur avec laquelle les donateurs répondent aux appels de fonds pour les programmes d'assistance à la sécurité alimentaire, de prévention de pertes alimentaires, d'approvisionnement en engrais, de lutte contre la trypanosomiase animale africaine, d'amélioration et de développement des semences et pour le suivi de la CMRADR.

248. L'assistance fournie par la FAO pour aider la recherche agricole nationale, qui a pour corollaire un resserrement des liens avec les réseaux internationaux de recherche, a recueilli un ferme soutien. De nombreux membres ont souligné qu'il faudrait en améliorer l'efficacité par un renforcement de l'interaction au niveau des pays entre la recherche, la vulgarisation et les pratiques agricoles. On a également évoqué la nécessité d'améliorer le statut des chercheurs dans les pays en développement.

249. On a insisté sur le rôle du crédit, et en particulier des prêts encadrés accordés aux petits exploitants; on a également souligné qu'il est essentiel d'améliorer la commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs afin de stimuler la production alimentaire et agricole.

250. Parmi les autres domaines qui ont retenu l'attention et mobilisé un appui, on peut citer l'économie familiale, l'intégration de critères nutritionnels dans la planification de la production agricole et alimentaire, le système mondial d'alerte rapide, le rôle des femmes dans le développement, l'assistance aux coopératives et le rôle de ces dernières, l'amélioration de la conduite des élevages de petits animaux ainsi que des bâtiments agricoles et des installations de stockage.

251. Il a été reconnu que les techniques de communication sont un élément important des programmes de développement agricole et rural des pays en développement. Un échange de vues a eu lieu sur l'utilité du matériel vidéo pour ce genre de programmes. On a souligné que la communication doit être partie intégrante de tous les projets de développement rural faisant une place primordiale à la participation populaire.

252. En matière de pêche, on a pleinement reconnu l'importance de la décentralisation des activités au moyen de projets plurinationaux (particulièrement dans le contexte du Programme ZEE) faisant largement appel à la CTPD. Le développement de la pêche artisanale, tant maritime que continentale, a été jugé très utile, ainsi que l'amélioration des données socio-économiques sur les communautés rurales de pêcheurs. On a aussi rappelé qu'il importe de promouvoir l'investissement privé dans le secteur de la pêche.

253. La Conférence a approuvé l'orientation du programme forestier, qui met particulièrement l'accent sur les approvisionnements en bois de feu au niveau de la communauté, l'utilisation du bois à des fins énergétiques, l'agroforesterie, la protection de l'environnement, la cartographie des zones menacées par la désertification, le développement d'industries forestières appropriées et le commerce des produits forestiers. On a estimé que l'élément formation est un aspect essentiel de l'orientation des programmes forestiers en faveur du développement rural.

254. De nombreux membres ont souligné que la FAO devait jouer un rôle décisif dans la promotion des activités de formation, en particulier la formation des formateurs. Selon eux, cette dernière activité a un effet multiplicateur considérable, et doit donc faire l'objet d'efforts énergiques dans le cadre de tous les programmes de la FAO où elle est pertinente et appropriée.

255. A propos de la coopération technique et du soutien du développement, la Conférence a pleinement reconnu l'utilité du PCT qui a un effet d'entraînement et comble dans bien des cas des lacunes, par ses interventions rapides destinées à résoudre d'urgence des problèmes immédiats; l'utilité pour les pays en développement des activités du Centre d'investissement qui permet d'attirer des capitaux extérieurs vers l'agriculture et le développement rural, le rôle et les fonctions des représentants de la FAO, qui aident les gouvernements à mener leur effort de développement et notamment assurent la coordination avec les autres donateurs; et enfin l'importance de la CMCF/AD pour la promotion des petits projets de développement rural. Elle a également souligné qu'il importe d'avoir de plus en plus recours, chaque fois que cela est approprié, aux institutions et consultants nationaux pour les activités de programme ordinaire et des programmes de terrain de la FAO, et de promouvoir la CTPD qui constitue un mécanisme efficace de transfert technologique.

256. La Conférence approuve l'Examen du Programme ordinaire, notant avec satisfaction que le Secrétariat a l'intention de tenir compte des différentes opinions exprimées au cours du débat.

Examen des programmes de terrain 1980-81 1/

- Assistance au développement: production alimentaire et développement rural

257. La Conférence s'est félicitée de la qualité de la documentation préparée pour ce point de l'ordre du jour. L'Examen des programmes de terrain, présenté sous la cote C 81/4, est un document clair et concis, utilement illustré par des graphiques et tableaux. Il présente un aperçu global des programmes de terrain de la FAO et contient une analyse objective des problèmes rencontrés dans leur exécution, de sorte qu'il constitue une bonne base de jugement. La très grande majorité des membres ont estimé que le document C 81/28 - Assistance au développement: production alimentaire et développement rural - est également bien présenté et correspond bien à ce qu'avait demandé la Conférence dans sa résolution 6/79. Certains membres ont toutefois signalé qu'ils auraient souhaité y trouver une analyse plus détaillée des tendances et des besoins.

258. En ce qui concerne plus particulièrement le document C 81/28, la Conférence s'est inquiétée de constater, sur la base des chiffres provisoires donnés pour 1980, que le niveau de l'aide publique au développement (APD) destinée spécifiquement au secteur agricole, malgré une augmentation continue en valeur monétaire, a en fait plafonné ou même diminué en volume réel en 1980. Une délégation a toutefois fait observer que les données prises en compte aboutissent à une sous-estimation du total car elles ne comprennent pas l'assistance fournie hors projet, et que les perspectives pour 1981 semblent plus encourageantes. La Conférence a réaffirmé qu'il importe que l'aide publique au développement et les autres concours du secteur public à l'agriculture restent en augmentation constante et a souligné

1/ C 81/4; C 81/4-Corr.1; C 81/4-Corr.2; C 81/28; C 81/28-Corr.1; C 81/II/PV/9;
C 81/II/PV/10; C 81/II/PV/11; C 81/II/PV/12; C 81/II/PV/18; C 81/PV/20.

la nécessité de reconstituer intégralement les sources de financement international à des conditions de faveur, telles que l'Association internationale de développement (IDA), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et les banques et fonds régionaux.

259. La Conférence a noté avec préoccupation les difficultés financières actuelles du PNUD, qui reste la principale source de financement des activités de terrain de l'Organisation. Les prévisions du PNUD pour le troisième cycle de programmation (1982-86) avaient été établies au départ dans l'hypothèse d'une augmentation régulière de 14 pour cent par an des contributions volontaires. Malheureusement ces prévisions ont dû être deux fois révisées en baisse dans des proportions considérables. Premièrement, en juin 1981, l'Administrateur a fait savoir que l'augmentation annuelle risque de ne pas dépasser 8 pour cent en valeur courante. Deuxièmement, dans des communications récentes, il a signalé que même ce nouvel objectif modeste risquait de n'être pas atteint. Cette tendance, conjuguée avec les effets persistants de l'inflation, aboutirait à un fléchissement substantiel du volume réel des opérations du PNUD au cours du troisième cycle. La Conférence invite donc tous les donateurs actuels et potentiels à renforcer leur appui au PNUD, afin que celui-ci puisse continuer à jouer son rôle important au service du développement, et notamment de la production alimentaire et agricole.

260. La Conférence s'est également déclarée préoccupée du recul de la part des crédits du PNUD qui est consacrée à l'agriculture et, dans ce secteur, du rôle quelque peu réduit de la FAO en tant qu'organisme d'exécution. Elle a noté que la part des crédits du PNUD qui est dirigée vers l'agriculture est tombée à quelque 30 pour cent seulement; cette proportion est sensiblement plus élevée dans plusieurs autres grandes institutions bilatérales et internationales de développement. On a donc pleinement appuyé les mesures énergiques qu'a prises le Directeur général pour chercher à remédier à cette situation au moyen de consultations avec les gouvernements des pays bénéficiaires qui ont joué un grand rôle dans l'élabo ration des programmes relatifs à leurs pays respectifs, et avec l'Administrateur du PNUD qui conserve en définitive la faculté d'approuver les projets. Quelques membres ont fait observer toutefois que le pays bénéficiaire devrait avoir la prérogative de choisir l'organisme d'exécution. Un certain nombre de membres ont regretté que ce recul soit particulièrement marqué dans certaines régions.

261. La Conférence s'est également inquiétée des fortes fluctuations cycliques du niveau des allocations du PNUD à la FAO (qui sont illustrées par le Graphique 2, Chapitre Un de l'examen des programmes de terrain 1/) bien qu'au niveau de l'exécution ces fluctuations soient moins marquées. Estimant que ce phénomène nuit sérieusement à l'efficacité et à l'économie de la gestion des projets de terrain, elle invite le Directeur général à poursuivre les entretiens avec l'Administrateur du PNUD afin de trouver des moyens de corriger cette situation.

262. Tout en reconnaissant que le volume des activités de terrain financées par les fonds fiduciaires est difficile à prévoir d'une façon précise, la Conférence a constaté avec satisfaction qu'au cours des dernières années le nombre et la valeur de ces projets avaient augmenté régulièrement. Elle exprime sa profonde reconnaissance aux pays qui ont rendu possible cette expansion et demande à ces mêmes pays, ainsi qu'aux autres donateurs potentiels, d'accroître encore leur appui, particulièrement pour les programmes d'action spéciaux de la FAO.

263. La Conférence a insisté sur le rôle crucial du Programme de coopération technique (PCT). Elle a jugé ce programme particulièrement utile pour les cas d'urgence, pour faire face à des besoins imprévus et de faible ampleur, pour assurer la "soudure" dans la préparation des investissements, pour la formation ainsi que pour son effet d'entraînement dans beaucoup d'autres domaines. Elle a cependant noté que les ressources du PCT étaient faibles par rapport à celles d'autres programmes, puisque le PCT ne représentait en 1980-81 que 5 pour cent de l'ensemble des opérations de terrain de la FAO. Le PCT ne saurait donc être considéré comme remplaçant les projets des fonds fiduciaires et du PNUD. Au contraire, il doit continuer à compléter ces autres projets de terrain et à en accentuer les effets bénéfiques.

264. La Conférence s'est déclarée vivement préoccupée que, malgré les tendances positives enregistrées en ce qui concerne les fonds fiduciaires et l'efficacité du PCT, le volume global des activités de terrain de la FAO ait déjà commencé à diminuer. Qui plus est, il faut s'attendre à une réduction beaucoup plus accentuée en 1982-83 par suite de la situation très inquiétante des activités FAO/PNUD évoquée aux paragraphes 3 à 5 ci-dessus. On a souligné que si un renversement des tendances actuelles n'intervient pas rapidement, le nombre total des experts employés sur le terrain par l'Organisation diminuera probablement dans de fortes proportions au cours des mois à venir de sorte que l'on se trouvera dans la même situation que durant la période 1974-76.

265. La Conférence a noté que la répartition sectorielle des programmes de terrain de la FAO, de même que leur distribution géographique, ne dépendaient pas entièrement de l'Organisation. Dans la plupart des cas, en effet, trois parties sont intéressées et le point de vue de l'organisme de financement ainsi que les décisions du gouvernement bénéficiaire ont une importance fondamentale. Compte tenu de ce qui précède, la Conférence appuie dans ses grandes lignes la répartition des programmes de terrain de la FAO entre les différents secteurs.

266. La Conférence a reconnu l'importance particulière des activités destinées à augmenter la production alimentaire ainsi que de toutes les sortes de formation. Elle a également insisté sur la nécessité de poursuivre et de renforcer les activités ayant trait à l'énergie et aux aspects nutritionnels du développement. On a mentionné notamment la coopération avec les organisations régionales et l'utilité toute particulière du PCT à cet égard.

267. On a fait valoir que les conclusions de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) avaient eu une grande influence sur les activités de terrain. Tout en se félicitant que les approches préconisées par la CMRADR aient déjà commencé à marquer la plupart des aspects des programmes de terrain de la FAO, la Conférence souligne que cette influence devrait se faire sentir encore davantage à l'avenir dans toutes les activités de terrain de l'Organisation.

268. La Conférence ayant tout particulièrement félicité la FAO de ses activités dans le domaine de la préparation des investissements, prie le Directeur général de poursuivre ses efforts visant à renforcer la participation de l'Organisation aux activités d'assistance technique financée par des institutions financières internationales.

269. On s'est félicité de l'effort particulier qui est fait dans les programmes de terrain de la FAO en faveur des pays les plus gravement touchés et des pays les moins avancés, notamment en Afrique. Parallèlement, la Conférence appuie les initiatives prises par le Directeur général pour continuer à aider les autres pays et régions dans les limites des moyens dont il dispose.

270. La Conférence a estimé que l'évaluation des projets de terrain figurant au Chapitre Deux de l'Examen 1/ était franche et constructive. On y distingue clairement les principaux problèmes rencontrés dans la réalisation des projets, ce qui en fait un précieux outil de gestion. La Conférence a souligné que l'on pouvait encore améliorer l'efficacité et l'effet des opérations de terrain, notamment grâce à une meilleure conception des projets et à une participation plus active des gouvernements bénéficiaires. On a pris note des bons résultats des projets du PCT ainsi que du fait que les projets financés par des fonds fiduciaires étaient souvent mieux conçus car la FAO y participe davantage dès les premières étapes de l'identification et de l'élaboration.

271. Quelques membres ont suggéré qu'une évaluation externe des projets de terrain complèterait utilement l'analyse donnée dans l'Examen. Toutefois, considérant que les principaux intéressés en la matière étaient les gouvernements des pays bénéficiaires eux-mêmes, la grande majorité des délégués ont estimé que le système actuel d'examen et d'évaluation était entièrement satisfaisant.

272. La Conférence a pris connaissance avec satisfaction du Chapitre Trois de l'Examen, traitant des activités de terrain entreprises en vue de développer les cultures vivrières, et elle a estimé que l'analyse était à la fois instructive et utile. Elle s'est félicitée que 46 pour cent environ de toutes les activités de terrain portent sur les cultures vivrières. On a toutefois suggéré qu'elles pourraient être plus utiles encore si elles étaient concentrées davantage sur des problèmes spécifiques tels que les pertes après-récolte. La Conférence a noté les liens existant entre l'assistance technique de la FAO et les investissements en faveur de la production alimentaire, et elle a souligné la nécessité de seconder les efforts déployés par les pays en développement en vue d'accroître leur taux d'autosuffisance alimentaire.

273. La Conférence se félicite vivement des progrès très sensibles qui ont été réalisés par la FAO dans l'exécution des activités de terrain conformément à l'esprit des "nouvelles dimensions". Les informations détaillées fournies à ce sujet dans le quatrième chapitre de l'Examen ont été notées avec satisfaction 1/.

274. On a considéré que faire davantage appel à des directeurs nationaux pour exécuter les projets de terrain est un moyen efficace d'associer plus étroitement les pays bénéficiaires à l'exécution des projets de coopération technique. Le recours accru à des institutions et sociétés nationales des pays en développement pour la fourniture de services et d'équipement a aussi été considéré comme un fait positif. La Conférence a noté avec satisfaction que les experts des pays en développement constituent déjà environ 43 pour cent du personnel de terrain de la FAO et elle a souligné la nécessité de s'efforcer d'accroître encore cette proportion dans l'avenir. Rappelant que, selon l'objectif fixé par les Nations Unies, 50 pour cent des candidats proposés par les institutions aux pays devraient être des experts de pays en développement, la Conférence a noté que la FAO avait déjà presque atteint cet objectif.

275. La Conférence notant avec satisfaction les efforts déployés par l'Organisation en vue de promouvoir la coopération technique entre pays en développement (CTPD), demande qu'ils soient poursuivis et intensifiés. Elle a souligné que la CTPD était, pour les pays en développement, un instrument essentiel leur permettant d'améliorer et de renforcer leurs propres moyens permanents d'élaborer et d'exécuter des programmes de développement alimentaire et agricole. La Conférence ayant pris acte du rôle important que jouent les bureaux de la FAO dans les régions et dans les pays en établissant des listes d'institutions de pays en développement qui pourraient participer à la CTPD, invite les gouvernements intéressés à fournir à l'Organisation toutes les informations utiles à cet égard.

276. La Conférence réaffirme la nécessité de reconnaître que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture reste l'institution pivot, dans le système des Nations Unies, pour l'exécution des projets de coopération technique dans le domaine du développement agricole et rural. Ne pas mettre les connaissances techniques et l'expérience pratique accumulées par l'Organisation entièrement au service d'une coopération technique multilatérale efficace, orientée vers l'accroissement de la production alimentaire et la promotion du développement rural, irait à l'encontre des intérêts bien compris des pays en développement comme du système des Nations Unies lui-même.

- Dépenses d'appui

277. La Conférence a été informée 2/ de l'évolution de la situation durant l'exercice 1980-81, en ce qui concerne les dépenses d'appui, en particulier de la décision 80/44 qui a été prise par le Conseil d'administration du PNUD à sa session de juin 1980 et qui a été ultérieurement ratifiée par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.

1/ C 81/4.

2/ C 81/INF/16.

278. La Conférence a pris note de la principale conséquence de la décision du Conseil d'administration, qui est de ramener le taux de remboursement forfaitaire de 14 à 13 pour cent du coût des projets du PNUD, à compter du 1er janvier 1982. Elle a noté aussi qu'au par. 4 de cette décision les organes directeurs des agents d'exécution sont priés instantanément d'appliquer le même taux de remboursement des dépenses d'appui aux activités de coopération technique financées par toutes les autres sources extra-budgétaires. Elle a également pris note des dispositions énoncées dans les paragraphes 2 et 4 de la décision.

279. La Conférence a estimé qu'elle devait entériner la décision parallèle de l'Assemblée générale et elle a décidé d'adopter le taux forfaitaire de remboursement de 13 pour cent du coût des projets du PNUD. Elle décide également d'amender le par. 4(a) de la section 250 du Manuel administratif en substituant au chiffre de 14 pour cent celui de 13 pour cent comme taux "établissement" pour les projets financés par des fonds fiduciaires et de maintenir les dispositions actuelles des par. (b) - (g) prévoyant l'application dans certaines circonstances de taux inférieurs ou de dérogations.

Suite donnée à la CMRADR 1/

280. La Conférence a noté que le document intitulé "Suite donnée à la CMRADR" avait été préparé en réponse à la résolution 7/79 de la vingtième session de la Conférence 2/.

281. Reconnaissant le caractère multidisciplinaire du développement rural et la nécessité de coordonner et d'orienter les activités donnant suite à la CMRADR dans tous les départements et divisions de la FAO, la Conférence accueille avec satisfaction la création d'un comité interdépartemental du développement rural, ainsi que les autres dispositions du même ordre qui ont été adoptées.

282. La Conférence s'est déclarée satisfaite de ce qui a été fait jusqu'à présent pour orienter les politiques et les programmes techniques de la FAO dans la direction des objectifs du Programme d'action de la CMRADR. Elle a noté que des directives opérationnelles et techniques avaient été établies, à l'usage de la FAO, des pays membres et des organismes d'assistance, pour l'élaboration de projets et programmes conformes au Programme d'action de la CMRADR. Elle a souligné la nécessité de poursuivre les efforts en vue d'orienter pleinement dans cette direction toutes les activités de la FAO, au titre tant du Programme ordinaire que des programmes de terrain.

283. Tout en reconnaissant qu'il incombe avant tout aux pays de mettre en oeuvre le Programme d'action, la Conférence a souligné le rôle que doit jouer la FAO pour stimuler l'action au niveau des pays et particulièrement pour fournir une aide aux pays membres au stade de l'exécution. A ce propos, la Conférence s'est déclarée satisfaite de la nature et de l'efficacité des activités entreprises pour donner suite à la CMRADR et elle a invité instantanément la FAO à continuer à aider les pays à cet égard.

284. La Conférence a souligné l'impulsion que la CMRADR a donnée à l'élaboration de stratégies nationales appropriées de réforme agraire et de développement rural, ainsi que la nécessité d'intégrer ces dernières dans les stratégies nationales globales de développement. Elle invite tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à faire ce premier pas très important dans la voie de l'exécution du Programme d'action. La Conférence s'est déclarée satisfaite des modalités de l'assistance fournie par la FAO dans ce domaine: missions envoyées dans les pays pour l'examen des politiques et l'élaboration de projets ayant un effet d'entraînement. Elle a été informée des mesures prises et des programmes entrepris par divers pays pour mettre en pratique le Programme d'action.

285. La Conférence a rappelé que le Programme d'action de la CMRADR invitait les gouvernements à entreprendre une action en faveur des populations rurales pauvres dans les domaines spécifiques suivants: accès à la terre, à l'eau et aux autres ressources naturelles;

1/ C 81/23; C 81/II/PV/16; C 81/II/PV/17; C 81/II/PV/18; C 81/PV/20.

2/ C 79/REP.

participation populaire; intégration des femmes dans le processus de développement; accès aux moyens de production, marchés et services; développement d'activités rurales non agricoles; éducation, vulgarisation et formation. La Conférence a invité les pays à entreprendre dans ce domaine une action appropriée, orientée vers des objectifs concrets, conformément aux engagements qu'ils ont pris lors de la CMRADR.

286. La Conférence appuie la priorité donnée par la FAO à l'assistance dans les domaines susmentionnés, ainsi que la nature, le contenu et l'orientation de cette assistance. Elle a insisté particulièrement sur la nécessité de promouvoir la réforme agraire et notamment de modifier les régimes fonciers, d'encourager la participation populaire notamment au moyen de coopératives et d'organisations d'auto-assistance, et d'exécuter des programmes d'aide aux handicapés, et d'éducation, de vulgarisation et de formation, qui sont les fondements mêmes du développement rural. Ces mesures et programmes sont nécessaires tant pour motiver et stimuler les populations rurales pauvres que pour leur assurer l'accès aux ressources dans des conditions équitables et leur juste part des fruits du développement rural.

287. Reconnaissant le rôle capital que jouent les femmes dans la production agricole et dans la vie rurale, la Conférence s'est déclarée satisfaite de l'impulsion donnée, dans les initiatives prises pour donner suite à la CMRADR au sein de la FAO et au niveau des pays, à l'intégration des femmes dans tous les aspects du processus de développement. Elle a apprécié le genre d'activités entreprises pour faire une place aux intérêts féminins dans l'ensemble des projets, programmes et activités d'assistance technique lancés par la FAO dans ce domaine. Elle a noté avec satisfaction que les aspects théoriques, techniques et opérationnels de cet important sujet seraient examinés de façon approfondie à la prochaine session du Comité de l'agriculture.

288. La Conférence a souligné le rôle important des ONG dans l'exécution du Programme d'action. Tout en appréciant les progrès réalisés jusqu'à présent, elle invite instamment les pays membres à associer encore plus étroitement les organisations non gouvernementales (ONG) au Programme d'action et elle a demandé à celles-ci de coopérer efficacement à son exécution. Notant que des faits encourageants ont pu être observés ces derniers temps à cet égard, la Conférence prie les ONG et les donateurs de fournir toute l'assistance financière possible en vue de rendre plus efficaces les activités de ces organisations.

289. La Conférence demande instamment la mise en application des recommandations de la CMRADR concernant la surveillance et l'évaluation de la réforme agraire et du développement rural, le rassemblement et l'analyse de données sur les indicateurs socio-économiques de la pauvreté rurale, l'établissement de points de repère pour l'année 1980 et la présentation, tous les quatre ans, à la Conférence de la FAO, de rapports sur les progrès réalisés. A ce propos, la Conférence note avec satisfaction les mesures prises par la FAO, en accord avec les autres institutions intéressées du système des Nations Unies, pour aider les pays de diverses façons: établissement d'indicateurs, assistance pour l'exécution d'études pilotes et ateliers régionaux envisagés pour préparer des indicateurs et directives communs en vue de cette surveillance. La Conférence invite les pays membres à prendre les mesures nécessaires pour donner sans tarder une suite appropriée aux dispositions du Programme d'action relatives à la surveillance et à la présentation de rapports.

290. En vue de synchroniser les rapports des pays et leur examen par la Conférence de la FAO, celle-ci invite instamment les Etats Membres à présenter leurs premiers rapports à la vingt-deuxième session de la Conférence en 1983, donnant ainsi le départ au cycle quadriennal prévu dans le Programme d'action. En outre, afin d'assurer que ces rapports nationaux soient établis sur une base uniforme et cohérente, la Conférence demande au Secrétariat de mettre au point un modèle commun de présentation et d'accorder aux pays dans la mesure du possible toute l'assistance nécessaire pour les aider à s'acquitter de cette tâche.

291. Elle demande en outre au Secrétariat de rédiger, sur la base de ces rapports nationaux, un rapport global à la fois concret et analytique, passant en revue les politiques suivies et les résultats obtenus dans les divers pays en ce qui concerne la mise en oeuvre

du Programme d'action de la CMRADR. Ce rapport sera soumis à l'examen de la Conférence lors de sa session de 1983. Il a été noté qu'un tel rapport pourrait également figurer avec profit dans le document "Examen et analyse de la réforme agraire et du développement rural" que la FAO a été invitée à élaborer, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies, pour être soumis à l'examen de l'ECOSOC en 1984, puis ultérieurement tous les quatre ans.

292. Dans son examen des activités faisant suite à la CMRADR au niveau régional, la Conférence a souligné l'utilité des consultations régionales interpays pour l'identification des problèmes et priorités d'action et des domaines de coopération entre pays. Elle demande instamment que des consultations de cette nature aient lieu périodiquement à l'avenir. Notant que la suite donnée à la CMRADR figurera à l'ordre du jour des conférences régionales en 1983, la Conférence recommande vivement que lesdites conférences régionales accordent une attention particulière aux mesures préparatoires prises par les divers pays dans les domaines de la surveillance et de l'établissement des rapports destinés à la Conférence de la FAO de 1983.

293. La Conférence se félicite de la création, avec l'aide de la FAO, de centres régionaux de développement rural intégré, pour les régions Asie - Pacifique et Afrique. Notant les progrès accomplis en ce qui concerne la création de centres analogues en Amérique latine et au Proche-Orient, la Conférence recommande vivement qu'ils soient établis rapidement. Elle a reconnu l'importance du rôle que ces organisations intergouvernementales autonomes peuvent jouer en faveur de la promotion de la CTPD dans le domaine du développement rural, surtout en matière de recherche, de formation et de diffusion des renseignements. Elle invite instamment les Etats Membres à adhérer à ces centres, là où il y en a, et à leur accorder leur appui. Elle invite les ONG et les autres institutions des Nations Unies à aider ces centres et à coopérer avec eux, sur demande. Elle invite enfin les donateurs à accorder des contributions directes à ces centres ou à financer certains éléments de leur programme de travail.

294. La Conférence a souligné la nécessité d'une coopération interinstitutions pour la mise en oeuvre du Programme d'action multidisciplinaire, comme l'a envisagé la Conférence mondiale. Elle s'est félicitée des efforts déployés par la FAO, en tant qu'animateur de l'Equipe spéciale du CAC sur le développement rural, pour resserrer la coopération interinstitutions dans le domaine du développement rural, aux niveaux mondial, régional et national. Elle a noté avec satisfaction que le nouveau programme de travail de cette Equipe spéciale correspond mieux aux priorités du Programme d'action de la CMRADR, et elle a invité les autres institutions des Nations Unies à utiliser ce dispositif pour coordonner les activités qu'elles entreprennent afin de donner suite à la CMRADR.

295. La Conférence a noté que, bien que dans la résolution 7/79, adoptée à sa vingtième session, elle ait demandé que des contributions bénévoles d'un montant de 20 millions de dollars E.-U. soient consacrées au financement des activités de suivi de la CMRADR, les sommes annoncées à ce jour ne se montent encore qu'à 9,3 millions de dollars E.-U. tandis que le coût des projets déjà identifiés dépasse 19 millions de dollars. Tout en se félicitant des méthodes positives, souples et novatrices utilisées pour mobiliser toutes les sources de financement disponibles, comme le Programme ordinaire - y compris le PCT -, le PNUD, l'aide bilatérale, les organisations internationales non gouvernementales et les grandes fondations non gouvernementales, la Conférence s'est déclarée préoccupée par le fait qu'il sera impossible de maintenir le rythme actuel à moins de disposer de fonds supplémentaires. La Conférence exhorté donc tous les donateurs potentiels à engager des ressources supplémentaires, de manière à atteindre au moins l'objectif de 20 millions de dollars E.-U. fixé par la résolution 7/79 - objectif nécessaire pour assurer en temps utile et de façon appropriée la mise en oeuvre des programmes qui donnent suite à la CMRADR. Elle invite toutes les organisations et institutions compétentes du système des Nations Unies à affecter des ressources accrues au suivi de la CMRADR, et elle invite en outre tous les donateurs bilatéraux à envisager d'augmenter l'assistance directe qu'ils apportent à ces activités.

Programme alimentaire mondial ONU/FAO (PAM) 1/

296. Le Directeur exécutif par intérim du PAM a fait rapport sur les ressources et les activités du Programme. Il a rendu un hommage particulier à l'idéalisme et à la créativité de notre regretté Directeur exécutif, Garson N. Vogel, dont le PAM fera fructifier l'héritage. Il a rappelé que le Programme avait été créé par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence de la FAO il y a vingt ans et que, depuis lors, ces deux institutions examinent tous les deux ans ses activités et fixent l'objectif des contributions au Programme qui ont un caractère bénévole. Le Directeur exécutif par intérim a annoncé à la Conférence que le Programme avait battu plusieurs records au cours des deux dernières années: en 1980, indépendamment de l'aide acheminée pour le compte de donateurs bilatéraux, le PAM a livré près de 1,3 million de tonnes de produits alimentaires, dont environ 66 pour cent destinés à des projets de développement et 34 pour cent à des opérations d'urgence; sur ce total, quelque 300 000 tonnes venaient de la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU) et environ 1 million de tonnes des ressources propres du Programme. Celui-ci a pu accroître progressivement ses engagements en faveur de projets de développement, qui ont atteint approximativement 510 millions de dollars en 1981 et devraient être encore plus élevés en 1982. Le PAM consacre aux pays et aux projets prioritaires une proportion très forte de son aide au développement. En 1981, environ 85 pour cent des nouveaux engagements en faveur de projets de développement sont allés à des pays à faible revenu et à déficit alimentaire et environ 80 pour cent à des projets destinés à soutenir l'agriculture et le développement rural. Le PAM achète de plus en plus de produits alimentaires dans les pays en développement pour encourager la production, favoriser la coopération entre pays en développement et faire des économies sur les frais de transport.

297. Sans vouloir minimiser ni l'importance ni la nécessité persistante de l'aide alimentaire, globale et sectorielle, le Directeur exécutif par intérim a fait valoir avec vigueur les avantages de l'aide alimentaire par projet, que le Programme fournit depuis près de vingt ans et dont les bénéficiaires et les objectifs de développement sont clairement définis. Se référant à l'objectif des contributions aux ressources ordinaires du PAM proposé pour l'exercice biennal 1983-84 - soit 1 200 millions de dollars -, il a déclaré qu'à son avis cette proposition était fondamentalement équilibrée et qu'elle représentait le compromis le plus satisfaisant entre ce qui est souhaitable et ce qui est possible, compte tenu des difficultés économiques actuelles. Il a souligné que l'objectif proposé est le strict minimum nécessaire pour que le Programme puisse maintenir le niveau des livraisons et des projets au-delà de 1983.

298. La Conférence s'est déclarée satisfaite des activités du Programme et lui a rendu hommage. On a appuyé de façon générale les objectifs et les priorités du PAM, en particulier l'importance accordée à l'aide aux pays à faible revenu et à déficit alimentaire ainsi qu'aux projets de développement agricole et rural. A cet égard, on a énergiquement affirmé que l'aide alimentaire devrait servir en premier lieu à promouvoir l'autosuffisance et la sécurité alimentaires dans les pays en développement. Le Programme a été félicité de l'esprit novateur et dynamique avec lequel il met l'aide alimentaire au service du développement, en particulier dans les zones rurales défavorisées et au profit des plus déshérités parmi les pauvres. On a reconnu qu'il pourrait être particulièrement intéressant d'adopter une approche régionale pour la planification et la programmation de l'aide alimentaire, comme le montre le succès de l'utilisation des stocks de maïs du Zimbabwe en Afrique. La Conférence recommande que les opérations triangulaires soient multipliées dans cet esprit. Certains membres ont suggéré que le PAM, tout en conservant les mêmes priorités, oriente son assistance vers les pays qui sont le mieux en mesure d'accroître leur production alimentaire, et donc d'aider le Programme à multiplier ses sources d'aide alimentaire et à stimuler le développement. Plusieurs délégations ont exprimé l'opinion que l'aide alimentaire ne devrait pas être utilisée à des fins politiques. La Conférence a constaté que l'aide alimentaire d'urgence du PAM avait pris beaucoup d'ampleur ces dernières années par suite de la multiplication des crises dans le monde. Elle a noté avec satisfaction les efforts déployés par le Programme pour améliorer ses opérations d'urgence et a instamment

1/ C 81/LIM/10; C 81/LIM/22; C 81/II/PV/12; C 81/II/PV/13; C 81/II/PV/18; C 81/PV/20.

invité les donateurs et les gouvernements bénéficiaires à coopérer pour que les secours soient fournis aussi rapidement et efficacement que possible. Plusieurs membres ont souligné que le PAM joue un rôle de coordinateur très important dans la livraison de l'aide alimentaire internationale lors des crises de grande ampleur, et ils ont affirmé que le Programme a besoin de moyens humains et matériels appropriés pour accomplir cette tâche essentielle. La Conférence a félicité le Programme d'avoir maintenu les dépenses administratives à moins de six pour cent de la valeur de ses livraisons alimentaires, malgré l'accroissement considérable du volume et de la complexité de ses activités.

299. La Conférence entérine à l'unanimité l'objectif de 1 200 millions de dollars fixé pour les contributions volontaires aux ressources ordinaires du Programme, pour l'exercice 1983-84. Cependant, plusieurs membres ont indiqué que ce chiffre devait être considéré comme un objectif minimum, compte tenu des besoins croissants d'aide alimentaire des pays en développement. En revanche, certains membres ont estimé que cet objectif était ambitieux, car les objectifs des deux exercices antérieurs n'avaient pas été atteints. Néanmoins, la Conférence convient que l'objectif des contributions représente le compromis le plus satisfaisant entre ce qui est souhaitable et ce qui devrait être réalisable. La Conférence invite instamment les donateurs traditionnels et potentiels à faire un effort concerté, dans un esprit de solidarité internationale, pour atteindre cet objectif et même le dépasser, compte tenu de l'accroissement indéniable des besoins d'aide alimentaire, particulièrement dans les pays à déficit alimentaire et à faible revenu. La Conférence exhorte aussi les donateurs traditionnels et tous les donateurs potentiels à n'épargner aucun effort pour atteindre l'objectif de 1 000 millions de dollars fixé pour les contributions de l'exercice en cours (1981-82). Certains membres ont exprimé l'espoir que les pays développés à économie centralement planifiée, ainsi que d'autres pays qui ont la possibilité de le faire, offriraient des contributions au Programme. La Conférence note avec grande satisfaction la nouvelle contribution élevée qui a été offerte récemment par le Fonds pour le développement international de l'OPEP ainsi que l'accroissement des contributions de divers pays donateurs, notamment l'Argentine, l'Australie et l'Italie. Elle prend note avec satisfaction également de la forte contribution supplémentaire offerte par la CEE et des contributions offertes pour la première fois à la RAIU par l'Autriche et par l'Espagne, grâce auxquelles l'objectif fixé pour la RAIU est atteint pour la première fois depuis sa création. La Conférence demande aux donateurs de se conformer à la clause des Règles générales du PAM selon laquelle les espèces et les services devraient, dans l'ensemble, représenter au moins le tiers des contributions potentielles, étant donné l'importance cruciale des ressources en espèces pour les activités du Programme. Un certain nombre de membres ont instamment invité les signataires de la Convention relative à l'aide alimentaire à acheminer une plus grande proportion de leur contribution par l'intermédiaire du PAM. La Conférence adopte à l'unanimité la résolution ci-après concernant l'objectif des contributions au PAM pour la période 1983-84.

Résolution 10/81

OBJECTIF DES CONTRIBUTIONS AU PAM POUR LA PERIODE 1983-84

LA CONFERENCE,

Rappelant les dispositions de la résolution 4/65 demandant que le Programme alimentaire mondial soit examiné avant chaque conférence des contributions,

Rappelant les dispositions du paragraphe 4 du dispositif de sa résolution 10/77 du 30 novembre 1977 aux termes desquelles, sous réserve de l'examen susmentionné, la prochaine conférence des contributions devrait avoir lieu au plus tard au début de 1982, époque à laquelle les gouvernements seraient invités à annoncer des contributions pour 1983 et 1984 en vue d'atteindre l'objectif qu'auraient pu recommander à cette date l'Assemblée générale et la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

Rappelant qu'au paragraphe 90 de la résolution 35/36 de l'Assemblée générale, concernant la Stratégie internationale de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, il est recommandé d'accroître les ressources du Programme alimentaire mondial et de n'épargner aucun effort pour atteindre l'objectif convenu pour les ressources ordinaires du Programme pour chaque période biennale durant la Décennie,

Notant que l'examen du Programme a été effectué par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial à sa onzième session et par le Conseil de la FAO à sa soixante-dix neuvième session,

Ayant pris connaissance de la résolution 1/80 du Conseil de la FAO ainsi que des recommandations du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire,

Reconnaissant que l'aide alimentaire multilatérale, telle qu'elle est gérée par le PAM depuis sa création, est très utile et qu'elle doit se poursuivre, tout comme l'investissement dans des projets de développement économique et social, pour répondre aux besoins alimentaires d'urgence,

1. Fixe pour les deux années 1983 et 1984 un objectif de 1,2 milliard de dollars pour les contributions volontaires, dont au moins un tiers devrait être en espèces et services.

2. Demande instamment aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux Etats Membres et Membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de ne ménager aucun effort pour que l'objectif soit pleinement atteint.

3. Prie le Secrétaire général, en coopération avec le Directeur général de la FAO, de convoquer à cet effet une conférence des contributions au siège des Nations Unies, au début de 1982.

4. Décide que, sous réserve de l'examen prévu dans la résolution 4/65, la Conférence des contributions suivante, à laquelle les gouvernements devront être invités à annoncer leurs contributions pour 1985 et 1986 en vue d'atteindre l'objectif qui sera alors recommandé par l'Assemblée générale et la Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, devra être convoquée au plus tard au début de 1984.

(Adoptée le 25 novembre 1981)

Relations et consultations avec les organisations internationales

- Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies qui intéressent la FAO 1/

300. La Conférence a examiné cette question en se fondant sur le document C 81/19 Sup. 1, qui met à jour les informations communiquées au Conseil à sa soixante-dix-neuvième session tenue du 22 juin au 3 juillet 1981 (C 81/19).

301. La Conférence a noté que plusieurs grandes réunions internationales ont eu lieu depuis juin, notamment deux importantes conférences des Nations Unies - la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui s'est tenue à Nairobi du 10 au 21 août 1981, et la Conférence sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris du 1er au 14 septembre 1981 - ainsi que trois grandes réunions au sommet qui ont rassemblé des chefs d'Etat et de gouvernement, la première à Ottawa les 20 et 21 juillet 1981, la deuxième à Cancún (Mexique) les 22 et 23 octobre 1981, et la troisième, groupant les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, a eu lieu à Melbourne du 30 septembre au 7 octobre 1981. Ces réunions se sont déroulées peu après l'adoption de la nouvelle Stratégie internationale de développement; il faut espérer qu'elles ont créé un climat propre à donner un

1/ C 81/19; C 81/19-Sup.1; C 81/19-Sup.1-Corr.1; C 81/II/PV/14; C 81/II/PV/18; C 81/PV/20.

élan nouveau à cette Stratégie. En chacune de ces occasions, les problèmes de l'alimentation et de l'agriculture ont été considérés comme ayant une importance primordiale et méritant une très haute priorité.

302. La Conférence a été d'avis que la FAO devrait continuer à participer activement aux grandes conférences des Nations Unies et à prêter son concours à leur préparation et à l'action consécutive, comme elle l'a fait dans le passé. Elle s'est déclarée satisfaite que le Nouveau programme d'action substantiel en faveur des pays les moins avancés ait été adopté à Paris et reprenne en grande partie, pour ce qui concerne le développement agricole et rural, les idées exprimées par le Directeur général dans son Programme global minimum pour l'alimentation et l'agriculture.

303. La Conférence a noté avec satisfaction que l'énergie rurale figure au nombre des domaines prioritaires dans le Programme d'action adopté à Nairobi. En outre, des mesures précises ont été recommandées dans des secteurs intéressant directement la FAO comme le bois de feu, le charbon de bois, la biomasse, la traction animale, les énergies solaire et éolienne.

304. La Conférence remercie le Gouvernement italien qui a officiellement annoncé à la Conférence de Paris son intention de convoquer une réunion à Rome afin d'examiner avec ses partenaires des Communautés européennes et d'autres pays donateurs des propositions concernant la production et la sécurité alimentaires. Cette réunion se déroulera en étroite liaison avec la FAO et les autres organismes et organisations des Nations Unies établis à Rome. La délégation de l'Italie a annoncé qu'une réunion préparatoire aurait lieu en janvier ou février et que la réunion proprement dite devrait s'ouvrir au printemps de 1982.

305. La Conférence s'est déclarée préoccupée par l'insuffisance des ressources consacrées au développement alors que le Conseil économique et social (ECOSOC) a adopté pendant l'été de 1981 une résolution réaffirmant la nécessité de renforcer la coopération économique internationale pour le développement dans le cadre multilatéral du système des Nations Unies. Le Comité administratif de coordination (CAC) a étudié la question à sa session d'automne (29 et 30 octobre 1981 à New York) et adopté une décision sur les perspectives de financement de la coopération multilatérale pour le développement. Dans cette décision, les chefs des secrétariats des organismes des Nations Unies se sont déclarés grandement préoccupés par la situation de plus en plus grave à laquelle toutes les organisations du système des Nations Unies doivent faire face par suite de la réduction des ressources réelles disponibles pour la coopération technique et les autres activités internationales de développement. La Conférence a reconnu qu'il s'agissait là d'une question extrêmement préoccupante pour l'ensemble de la communauté internationale.

306. A la suite des réunions au sommet d'Ottawa et de Cancún, les perspectives de relance des Négociations globales pourraient s'améliorer, mais l'Assemblée générale doit encore déterminer dans quelles conditions et sur quelles bases des progrès concrets auraient des chances d'être réalisés. La Conférence s'est déclarée satisfaite de l'importance attachée par ces réunions au sommet au développement agricole et à la sécurité alimentaire et elle a donc exprimé la certitude que ces questions occuperaient une place primordiale dans les Négociations globales lorsque celles-ci s'ouvriraient. La Conférence a noté que la FAO, ayant l'expérience des consultations et négociations intergouvernementales, pourrait fournir des services appropriés; la FAO est donc mieux placée que tout autre organisme pour faciliter les négociations intéressant l'alimentation et l'agriculture (qui pourront porter notamment sur la production alimentaire, sur l'aide alimentaire, sur la sécurité alimentaire et sur les questions connexes). En conséquence, la Conférence appuie l'offre du Directeur général tendant à ce que la FAO participe activement aux étapes préliminaires et à la préparation des Négociations globales ainsi qu'à leur secrétariat. Elle a invité le Directeur général à transmettre cette offre au Secrétaire général afin qu'elle soit portée à l'attention de l'Assemblée générale au moment voulu.

307. La coordination des activités du système, au niveau central et à celui des pays, a été mentionnée. La Conférence a reconnu que la FAO fait déjà des efforts importants dans ce domaine et elle en a félicité le Directeur général. Elle a noté que le Conseil de la FAO

avait examiné de façon approfondie la question de la coordination en novembre 1981, sur la base d'un rapport d'ensemble (CL 78/13) présenté par le Secrétariat. La Conférence fait sienne la conclusion du Conseil, à savoir que des dispositifs perfectionnés de coordination ont déjà été mis en place au fil des années, et que l'opportunité de créer de nouveaux mécanismes ou des procédures supplémentaires devrait être étudiée à la lumière d'une analyse des coûts et des avantages.

308. On a reconnu que, dans un système aussi vaste et complexe que celui des Nations Unies, la coordination était nécessaire pour maximiser les effets de l'action menée en faveur des pays bénéficiaires, mais que c'était une tâche qui devait demeurer essentiellement du ressort des gouvernements eux-mêmes. On a également souligné qu'il ne fallait jamais qu'elle devienne une fin en soi et que le coût ne devait jamais l'emporter sur les avantages. Une efficacité maximale et une action rapide doivent être le souci essentiel.

309. La Conférence a rappelé que le Conseil, à sa soixante-dix-neuvième session (juin-juillet 1981), avait également procédé à un examen approfondi des activités opérationnelles pour le développement à la lumière de la résolution 35/81 de l'Assemblée générale; elle convient que les options du Directeur général répondent à cette résolution, en particulier parce qu'elles visent à obtenir des ressources accrues pour le développement dans le cadre des programmes d'action spéciaux de la FAO et instaurent diverses mesures destinées à maximiser l'efficacité de tous les programmes de terrain.

310. La Conférence a également noté avec satisfaction qu'au niveau des pays l'Organisation a coopéré activement avec les nouveaux coordonnateurs résidents des Nations Unies, en particulier par l'intermédiaire de ses représentants dans les pays. Elle a pris note du rôle de ces coordonnateurs résidents sur le terrain. Tous ceux qui ont été nommés jusqu'ici étaient déjà représentants résidents du PNUD. On a estimé que ce fait avait facilité le maintien de relations constructives, dans l'esprit de la lettre envoyée conjointement par le Directeur général et l'Administrateur du PNUD à leurs représentants respectifs en juillet 1980, pour stimuler la coopération au niveau des pays.

311. La Conférence a souligné qu'il est indispensable que les représentants de la FAO aient directement accès aux services officiels compétents de leur pays d'affectation et qu'ils soient en mesure de communiquer directement avec le Directeur général. L'Assemblée générale avait explicitement reconnu cette nécessité au paragraphe 7 du dispositif de sa résolution 34/213 en date du 19 décembre 1979, où il est dit que les directives concernant l'exercice de leurs fonctions par les coordonnateurs résidents "n'affectent pas les relations entre les gouvernements et les divers organismes du système des Nations Unies, non plus que les liens hiérarchiques et la communication directe entre les représentants de ces organismes dans les pays et leurs chefs de secrétariat."

- Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales 1/

312. La Conférence a pris acte d'un rapport concernant quelques-uns des principaux faits nouveaux survenus depuis sa vingtième session dans les relations de la FAO avec les organisations intergouvernementales (autres que les Nations Unies et leurs institutions spécialisées) et les organisations internationales non gouvernementales, y compris les syndicats internationaux.

313. Elle a noté l'importance de la coopération d'une part entre la FAO et l'OMM pour l'application de la météorologie à l'agriculture et d'autre part entre la FAO et l'OIE pour le développement d'industries animales productives et prospères, notamment dans les pays en développement.

1/ C 81/17; C 81/INF/15; C 81/II/PV/15; C 81/II/PV/18; C 81/PV/20.

314. La Conférence a également pris note avec intérêt du rapport de la réunion officieuse des représentants des organisations internationales non gouvernementales (ONG) assistant à sa vingt et unième session. Au cours du dernier exercice, de nouvelles formes de coopération entre la FAO et les ONG se sont développées, spécialement au niveau du Siège. Il est prévu d'étudier de nouvelles possibilités de coopération, notamment aux niveaux des régions et des pays. Les ONG sont particulièrement satisfaites des efforts croissants déployés par la FAO pour coopérer avec les organisations populaires dans le domaine du développement rural.

315. La Conférence exprime son appui aux progrès accomplis dans la coopération entre la FAO et les OIG et ONG. Elle a estimé que cette coopération était un élément important des programmes de développement rural de la FAO dans lesquels les organisations de ruraux pauvres, les femmes et autres groupes défavorisés de la société doivent jouer un rôle actif.

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs 1/

316. Conformément à l'article XXI du Règlement général de l'Organisation et à l'usage établi, le Directeur général a soumis à la Conférence le rapport statutaire biennal sur l'état des conventions et accords conclus sous les auspices de la FAO, d'autres traités multilatéraux conclus en dehors du cadre de la FAO mais dont le Directeur général est le dépositaire et de la Convention sur les priviléges et immunités des institutions spécialisées, telle qu'elle s'applique à la FAO.

317. La Conférence a noté que le rapport statutaire était présenté suivant le modèle des rapports précédents sauf que, conformément à la pratique établie aux Nations Unies, les déclarations et réserves faites par les parties à un certain nombre de conventions et accords ont aussi été incorporées dans le document en question.

318. La Conférence prend note du rapport statutaire figurant dans les documents C 81/10 et C 81/10-Sup.1, tel qu'il a été mis à jour oralement durant la session de la Conférence.

319. En ce qui concerne la Convention internationale pour la protection des végétaux mentionnée aux paragraphes 22-24 du rapport statutaire, la Conférence a rappelé que, lorsqu'à sa vingtième session elle avait approuvé par sa résolution 14/79 les amendements à ladite convention, elle avait instamment invité les parties à la convention à accepter le plus rapidement possible le texte révisé. La Conférence a toutefois noté que 22 acceptations seulement avaient été reçues à ce jour alors que 33 encore étaient nécessaires pour que le texte révisé puisse entrer en vigueur. Etant donné l'importance de la Convention comme moyen de renforcer l'action internationale contre la diffusion d'ennemis des végétaux et des produits végétaux dans le cadre des échanges commerciaux internationaux, la Conférence exhorte de nouveau les Etats qui n'ont pas encore accepté le texte révisé de la Convention à déposer le plus tôt possible leur instrument d'acceptation.

Comptes vérifiés 2/

320. La Conférence exprime sa satisfaction de la qualité des rapports du Commissaire aux comptes, qu'elle a jugés judicieux et pertinents.

321. La Conférence ayant noté les recommandations du Commissaire aux comptes, approuve les mesures que le Directeur général a déjà prises pour y donner suite.

322. La Conférence adopte la résolution ci-après:

1/ C 81/10; C 81/10-Sup.1; C 81/III/PV/1; C 81/PV/20.

2/ C 81/5; C 81/6; C 81/6(a); C 81/6(a)-Corr.1; C 81/7; C 81/7(a); C 81/LIM/12; C 81/LIM/23; C 81/III/PV/1; C 81/PV/20.

Résolution 11/81

COMPTES VERIFIES

LA CONFERENCE,

Ayant pris connaissance des rapports des soixante-dix-huitième et quatre-vingtième sessions du Conseil,

Ayant examiné les comptes vérifiés ci-après et les rapports y relatifs du Commissaire aux comptes:

Programme ordinaire 1978-79:	C 81/5
Programme des Nations Unies pour le développement 1979 et 1980	C 81/6; C 81/6(a) C 81/6(a)-Corr.1
Programme alimentaire mondial 1979 et 1980	C 81/7; C 81/7(a)

Note les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport et approuve les mesures prises jusqu'à présent par le Secrétariat pour y donner suite;

Adopte les comptes vérifiés ci-dessus.

(Adoptée le 25 novembre 1981)

Barème des contributions 1982-83 1/

323. La Conférence a pris note de la recommandation de la soixante-dix-neuvième session du Conseil, qui est conforme à la décision de la huitième session de la Conférence (1955) selon laquelle le barème des contributions de la FAO durant les exercices futurs sera dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies en vigueur durant l'année civile où se tient chaque session de la Conférence.

324. La Conférence a été informée que tant le projet de barème FAO pour 1982-83 que le barème de 1980-81 étaient dérivés directement du même barème de répartition des Nations Unies, le barème des Nations Unies étant en vigueur pour la période triennale 1980-82. Le projet de barème de la FAO pour 1982-83 est donc identique au barème actuel, à l'exception des ajustements résultant de l'admission de cinq nouveaux Etats Membres à la vingt et unième session de la Conférence.

325. La Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 12/81

BAREME DES CONTRIBUTIONS 1982-83

LA CONFERENCE,

Ayant noté la recommandation de la soixante-dix-neuvième session du Conseil,

Confirmant que, comme par le passé, la FAO doit appliquer le barème de répartition des Nations Unies, sous réserve des ajustements nécessaires pour tenir compte du fait que les Etats Membres de la FAO d'une part et des Nations Unies d'autre part, ne sont pas exactement les mêmes,

1/ C 81/LIM/3; C 81/LIM/23; C 81/III/PV/1, C 81/PV/20.

1. Décide que le barème des contributions de la FAO pour 1982-83 doit être dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies en vigueur en 1981,
2. Adopte, pour 1982 et 1983, le barème qui figure dans l'Annexe F du présent rapport.

(Adoptée le 25 novembre 1981)

326. Le délégué du Brésil a exprimé son opposition à la résolution et a expliqué que les ajustements à effectuer entre le barème des Nations Unies et celui de la FAO pour tenir compte du fait que les pays membres des deux organisations ne sont pas exactement les mêmes ne devraient pas être opérés seulement sur une base arithmétique mais aussi à la lumière de considérations économiques et financières.

Autres questions administratives et financières

- Amendements aux dispositions régissant le Compte de réserve spécial 1/

327. La Conférence a noté que le Conseil avait examiné à sa soixante-dix-neuvième session la validité, l'application et l'efficacité actuelles des dispositions relatives au Compte de réserve spécial, telles qu'elles sont énoncées dans la résolution 27/77 de la Conférence.

328. La Conférence a noté en outre que, dans les conditions persistantes d'inflation galopante et d'instabilité monétaire, le Conseil avait jugé les dispositions actuelles trop restrictives et avait donc recommandé que les modifications suivantes soient apportées au Compte de réserve spécial afin de le rendre plus efficace et de lui permettre de mieux répondre aux besoins de l'Organisation:

- i) porter le niveau du Compte de réserve spécial à 5 pour cent du budget opérationnel effectif;
- ii) supprimer le plafond fixé pour les prélevements destinés à couvrir des dépenses supplémentaires non inscrites au budget (actuellement 2 pour cent); et
- iii) habiliter le Comité financier et le Comité du programme à donner l'autorisation de tirer sur le compte pour couvrir des dépenses non inscrites au budget.

329. Quelques Etats Membres, estimant que les dispositions actuelles étaient raisonnables et offraient de bonnes garanties, n'ont pu s'associer à ces propositions. Toutefois, d'autres Etats Membres, reconnaissant que les dispositions actuelles étaient insuffisantes et trop restrictives pour la bonne exécution du programme de travail approuvé, se sont déclarés en faveur d'arrangements plus souples, préconisant notamment de porter le niveau du Compte de réserve spécial à 5 pour cent du budget opérationnel effectif. La plupart de ces Etats Membres étaient cependant d'avis qu'un plafond devrait être fixé aux prélevements effectués sur ce compte pour financer les dépenses non inscrites au budget, et que les dispositions actuelles devraient être maintenues, c'est-à-dire que l'approbation de ces prélevements devrait demeurer de la compétence du Conseil. Par ailleurs, on a noté que les changements proposés pourraient rendre nécessaires des contributions supplémentaires des Etats Membres.

330. Toutefois, dans leur grande majorité, les Etats Membres ont pleinement appuyé ces propositions qui, à leur avis, offraient un moyen souple, rapide et pratique de protéger l'intégrité du programme approuvé des dépenses non prévues au budget qui résultent de l'inflation et de l'instabilité monétaire, et sont indépendantes de la volonté du Directeur général.

1/ C 81/LIM/2; C 81/LIM/23; C 81/III/PV/3; C 81/PV/20.

331. La Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 13/81

COMPTE DE RESERVE SPECIAL

LA CONFERENCE,

Rappelant sa résolution 27/77, en vertu de laquelle un Compte de réserve spécial a été créé à dater du 31 décembre 1977 pour aider à protéger les programmes de travail de l'Organisation des effets que pourraient avoir les dépenses supplémentaires non inscrites au budget au cours de l'exercice 1978-79 ou de tout exercice ultérieur,

Consciente de la nécessité d'assurer à l'Organisation des liquidités suffisantes pour financer les programmes de travail approuvés par la Conférence pour un exercice quelconque,

Reconnaissant que l'exécution du Programme de travail et budget approuvé de l'Organisation ne devrait pas être compromise du fait de dépenses supplémentaires non inscrites au budget résultant de fluctuations monétaires défavorables et de poussées inflationnistes non prévues dans le budget,

Compte tenu du rapport observé dans le passé entre l'amplitude des fluctuations monétaires et le montant des dépenses non inscrites au budget d'une part, le niveau du budget opérationnel effectif total d'autre part,

Notant qu'au 30 septembre 1981 un montant de 16 135 000 dollars E.-U., représentant les économies réalisées sur les dépenses de personnel par suite des fluctuations monétaires, avait été crédité au Compte de réserve spécial et que, si le taux de change de la lire n'accuse pas de variation notable pendant le reste de l'année 1981, de nouvelles sommes seront portées au crédit de ce Compte,

Considérant que, sous réserve que les Etats Membres payent leurs contributions en temps voulu, un excédent de trésorerie est prévisible,

Ayant examiné les recommandations formulées par le Conseil à sa soixante-dix-neuvième session 1/ sur les mesures à prendre pour financer les dépenses supplémentaires non inscrites au budget qu'il peut être nécessaire de couvrir,

1. Autorise le Directeur général à tirer sur le Compte de réserve spécial dans les cas suivants:

a) chaque fois que le fonds de roulement ne permet pas de financer les dépenses budgétaires en attendant que les contributions des Etats Membres au budget aient été recouvrées, ces avances devant être remboursées dès que possible à l'aide des contributions recouvrées par la suite;

b) pour financer les dépenses supplémentaires non inscrites au budget qui résultent de variations du change;

c) sous réserve de l'examen et de l'approbation préalables du Comité du programme et du Comité financier, pour financer les dépenses supplémentaires non inscrites au budget mais afférentes à des programmes approuvés et qui résultent de poussées inflationnistes imprévues, dans la mesure où ces dépenses ne peuvent être couvertes par voie d'économies budgétaires sans nuire à l'exécution de ces programmes.

2. Donne instruction au Directeur général de verser au Compte de réserve spécial toutes économies qui auront pu être réalisées sur les dépenses de personnel en raison d'un écart favorable entre le taux de change de la lire utilisé pour le calcul du budget et le taux effectif des Nations Unies, en appliquant à cet effet une formule statistique appropriée.

1/. CL 79/REP, par. 184-192.

3. Décide que tout solde inscrit au Compte de réserve spécial à la fin de 1980-81 et de chaque exercice ultérieur sera reporté sur l'exercice suivant jusqu'à concurrence d'un montant équivalant au maximum à cinq pour cent du budget opérationnel effectif total dudit exercice suivant.

4. Décide en outre que, nonobstant les dispositions de l'article 6.1(b) du Règlement financier, la part de l'excédent de trésorerie figurant au crédit du Fonds général à la fin de 1980-81 et de tout autre exercice ultérieur, qui sera nécessaire pour porter le Compte de réserve spécial au niveau de cinq pour cent du budget opérationnel effectif de 1982-83 et de chaque exercice ultérieur, sera retenue et versée audit compte.

5. Autorise le Directeur général, au cas où l'excédent de trésorerie à la fin d'un exercice quelconque ne permettrait pas de porter le Compte de réserve au niveau indiqué au paragraphe 4, à verser au Compte de réserve spécial, nonobstant les dispositions de l'article 6.1(a) du Règlement financier, toutes sommes reçues pendant l'exercice suivant en règlement d'arriérés de contributions dues pour des exercices antérieurs.

6. Demande au Directeur général, au cas où le Compte de réserve spécial réapprovisionné conformément aux dispositions des paragraphes précédents n'atteindrait pas le niveau susmentionné de cinq pour cent du budget opérationnel effectif total de l'exercice suivant, de proposer à la Conférence, par l'intermédiaire du Comité financier et du Conseil, les moyens de le porter audit niveau.

7. Décide en outre que s'il subsiste à la fin de 1980-81 ou de tout exercice ultérieur un solde excédant le montant défini au paragraphe 3 ci-dessus, ce solde ne sera affecté à aucun usage autre que celui qui est prévu dans la présente résolution et sera reversé au Fonds général et réparti conformément aux dispositions de l'article 6.1(b) du Règlement financier.

(Adoptée le 25 novembre 1981)

- Locaux du Siège 1/

332. La Conférence a entériné les recommandations du Conseil énoncées dans le rapport de la quatre-vingtième session du Conseil. En particulier, elle a noté avec préoccupation que les seuls faits nouveaux à ce jour étaient la possibilité que le Gouvernement hôte applique une des mesures temporaires proposées par le Directeur général, à savoir la construction d'une soixantaine de bureaux sur le toit du bâtiment D et la déclaration encourageante faite lors de la Journée mondiale de l'alimentation (16 octobre 1981) par le Président du Conseil des ministres italien touchant les bonnes intentions du Gouvernement hôte au sujet de la construction d'un nouvel ensemble de bâtiments.

333. La Conférence reconnaît que le problème est grave et qu'il conviendrait de prendre d'ores et déjà des mesures concrètes pour éviter que ne se prolonge la situation critique actuelle. Elle rend hommage aux efforts inlassables déployés par le Directeur général pour obtenir une réponse favorable du Gouvernement hôte et, afin d'appuyer son action, elle adopte la résolution ci-après:

1/ CL 80/REP, par. 93-95; C 81/LIM/14; C 81/LIM/23; C 81/III/PV/1; C 81/PV/20.

Résolution 14/81

LOCAUX DU SIEGE

LA CONFERENCE,

Reconnaissant que les bâtiments situés viale delle Terme di Caracalla, mis à disposition par le Gouvernement italien, se sont depuis longtemps révélés insuffisants pour le personnel du Siège de l'Organisation et du Programme alimentaire mondial, ce qui a nécessité la construction de locaux temporaires en 1965 et la location de bureaux supplémentaires depuis 1969.

Rappelant la solution du problème des locaux du Siège préconisée par le Directeur général et appuyée par le Conseil à sa soixante-dix-neuvième session 1/,

1. Décide de créer, en vertu de l'article VI.5 de l'Acte constitutif, un groupe de travail composé de sept Etats Membres et comprenant un représentant de chacune des sept régions de la FAO 2/,
2. Décide que le groupe de travail se composera des Etats Membres suivants:

Arabie saoudite	Congo
Australie	Etats-Unis d'Amérique
Bangladesh	Grèce
Colombie	

dont les représentants, en consultation avec le Directeur général, rencontreront, en délégation, les autorités italiennes, au niveau le plus élevé, afin de demander que soient mises en oeuvre d'urgence les solutions tant permanentes que temporaires proposées par le Directeur général et appuyées par le Conseil lors de sa soixante-dix-neuvième session,

3. Autorise le Directeur général à réunir ce groupe de travail chaque fois qu'il le jugera nécessaire ou utile,
4. Demande au groupe de travail de faire rapport au Conseil à ses quatre-vingt-deuxième et quatre-vingt-troisième sessions et à la Conférence à sa vingt-deuxième session sur les progrès accomplis et sur les nouvelles mesures à envisager éventuellement pour parvenir au plus tôt à une solution permanente du problème des locaux.

(Adoptée le 25 novembre 1981)

1/ CL 79/REP, par. 197-200.

2/ Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie, Europe, Pacifique du Sud-Ouest et Proche-Orient.

- Bureau régional pour le Proche-Orient (RNEA) 1/

334. La Conférence se déclare pleinement satisfaite de la manière dont le Directeur général a mis en oeuvre la résolution 20/79 concernant le Bureau régional pour le Proche-Orient. Elle a loué la rapidité et l'efficacité avec lesquelles il a appliqué ces mesures tout en maintenant intégralement la qualité et l'utilité des services rendus aux pays de la région. Elle a également noté avec satisfaction que les propositions formulées par le Directeur général dans le Programme de travail et budget pour 1982-83 permettraient au Bureau régional de continuer à répondre aux besoins et à servir les intérêts des pays de la région. On a exprimé l'espoir que le Bureau régional pourrait de nouveau fonctionner dans la région lorsque des conditions plus favorables le permettraient 2/.

- Suppression des comptes provisoires vérifiés 3/

335. La Conférence a rappelé que, bien que l'exercice financier de l'Organisation s'étende sur deux années civiles, le Règlement financier actuel prévoit que les comptes provisoires sont soumis au vérificateur extérieur. Elle convient que, le Programme de travail et budget s'inscrivant dans un cycle biennal, la présentation de comptes provisoires vérifiés a un intérêt limité.

336. La Conférence décide que, pour tirer pleinement parti des avantages d'un budget biennal et réduire les dépenses, l'obligation de présenter des comptes provisoires vérifiés est supprimée, mais qu'il reste possible d'en présenter dans des cas exceptionnels ou lorsque la nature des comptes le justifie.

337. La Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 15/81

AMENDEMENT DU REGLEMENT FINANCIER

LA CONFERENCE,

Notant que, bien que l'exercice financier de l'Organisation s'étende sur deux années civiles, le Règlement financier actuel prévoit que des comptes provisoires sont soumis au vérificateur extérieur à la fin de la première année de chaque exercice,

Reconnaissant que le Programme de travail et budget s'inscrivant dans un cycle biennal, la présentation de comptes provisoires vérifiés a un intérêt limité,

Notant le rapport de la soixante-dix-neuvième session du Conseil sur cette question,

Décide d'amender comme suit le Règlement financier en supprimant les mots entre crochets / et en ajoutant les mots soulignés.

1/ C 81/29; C 81/III/PV/2; C 81/PV/20.

2/ L'Iraq et la Libye ont réservé leur position.

3/ CL 79/4 par. 201-203; C 81/LIM/1; C 81/LIM/23; C 81/III/PV/1; C 81/PV/20.

Article X

Vérification intérieure

10.3 Le Directeur général peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer. Un état de ces versements doit être présenté avec les comptes définitifs /et provisoires⁷.

10.4 Le Directeur général peut, après une enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes le montant des pertes de fonds, fournitures, matériel et autres avoirs, sauf les arriérés de contributions. Un état de toutes les sommes passées par profits et pertes au cours de l'exercice doit être soumis au vérificateur extérieur en même temps que les comptes définitifs /et provisoires⁷.

Article XI

Comptabilité

11.2 Outre les comptes définitifs de l'exercice, le Directeur général arrête lorsque la nature des comptes le justifie, ou dans des cas exceptionnels, sur décision du Comité financier, des comptes provisoires à la fin de chaque année intermédiaire.

11.4 Les comptes définitifs et les éventuels comptes provisoires de l'Organisation sont présentés en dollars des Etats-Unis. Toutefois, les écritures peuvent être tenues dans toutes monnaies, selon ce que le Directeur général peut juger nécessaire.

11.5 Les comptes définitifs et les éventuels comptes provisoires sont soumis au vérificateur extérieur des comptes au plus tard le 31 mars suivant la fin de la période à laquelle ils se rapportent.

Article XII

Vérification extérieure

Procédure de rapport

12.10 Les rapports du vérificateur extérieur, ainsi que les états financiers vérifiés, sont transmis par l'intermédiaire du Comité financier au Conseil, conformément aux directives données par le Comité financier. Le Conseil examine les états financiers et les rapports de vérification des comptes et les transmet à la Conférence en y joignant les observations qu'il juge souhaitables. Le rapport sur les éventuels comptes /intérimaires⁷ provisoires est soumis au Comité financier.

Annexe I

MANDAT ADDITIONNEL POUR LA VERIFICATION EXTERIEURE DES COMPTES 1/

5. Le vérificateur extérieur certifie les états financiers dans les termes suivants: "J'ai examiné les états financiers de l'Organisation pour l'^{1/}année⁷ exercice qui s'est terminé le 31 décembre ... J'ai recueilli tous les renseignements et explications nécessaires et je certifie, à la suite de cette vérification, qu'à mon avis les états financiers sont exacts", en ajoutant, au besoin, "sous réserve des observations présentées dans mon rapport".

(Adoptée le 25 novembre 1981)

1/ Voir Règlement financier, article 12.3

- Situation des contributions 1/

338. La Conférence a été informée que le taux de recouvrement des contributions avait été pendant une bonne partie de l'année 1981 inférieur à celui enregistré pour n'importe quelle année antérieure, et qu'il avait souvent été inférieur à la proportion des ouvertures de crédit correspondant à la période considérée. Le 19 novembre 1981, la proportion des contributions courantes recouvrées n'était que de 83,37 pour cent contre 95,65 pour cent à la même date en 1979, année où s'est tenue la dernière session de la Conférence, et 94,41 pour cent en 1977. Les contributions restant dues au 19 novembre 1981 s'élevaient à 25 873 758 dollars (voir détail à l'Annexe G).

339. La Conférence a noté que cette détérioration des paiements des contributions par les Etats Membres avait nécessité des propositions d'action 2/ tendant à assurer que l'Organisation dispose des liquidités nécessaires pour exécuter le programme approuvé.

340. La Conférence a reconnu que ces problèmes financiers n'existaient pas si les Etats Membres honoraient leurs obligations envers l'Organisation dans les conditions prescrites à l'article 5.5 du Règlement financier. Aux termes de cet article, les contributions sont dues et exigibles en totalité dans les trente jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général demandant le versement, ou le premier jour de l'année civile à laquelle elles se rapportent, si cette dernière date est postérieure à l'expiration du délai de trente jours.

341. La Conférence, partageant la grave préoccupation du Conseil, invite instamment tous les Etats Membres à verser leur contribution dans les délais prévus par le Règlement financier. Le règlement rapide des contributions par tous les Etats Membres, et notamment par les gros bailleurs de fonds, procurerait à l'Organisation des moyens suffisants pour faire face à ses besoins de trésorerie et lui épargnerait les intérêts qu'elle devrait payer si elle devait recourir à des emprunts pour exécuter le programme.

- Paiement des contributions - République centrafricaine 3/

342. La Conférence notant, au vu de renseignements communiqués par le Gouvernement de la République centrafricaine, que celle-ci, pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'avait pas été en mesure de payer ses contributions, a examiné la proposition du gouvernement de liquider ses arriérés de contributions sur une période de dix ans commençant en 1981, tout en réglant ses contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent.

343. La Conférence adopte la résolution ci-après:

1/ C 81/LIM/15; C 81/LIM/21; C 81/III/PV/1; C 81/PV/20.

2/ Voir également par. 348-351 ci-dessous.

3/ C 81/LIM/24; C 81/PV/9; C 81/PV/20.

Résolution 16/81

PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS – REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

LA CONFERENCE,

Notant que le Gouvernement de la République centrafricaine a proposé de liquider ses arriérés de contributions sur une période de dix ans commençant en 1981, tout en réglant ses contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent,

Décide que:

1. Nonobstant les dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier, les arriérés de contributions de la République centrafricaine, soit au total 68 044,16 dollars, seront réglés en dix tranches annuelles égales de 6 804,42 dollars;
2. La première tranche ainsi que la contribution ordinaire de 1981 seront payables en 1981;
3. Le versement annuel des tranches sus-indiquées, ainsi que celui des contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent et des avances au fonds de roulement, seront considérés comme liquidant les obligations financières de la République centrafricaine envers l'Organisation.

(Adoptée le 12 novembre 1981)

- Reconstitution du fonds de roulement 1/

344. La Conférence a noté que, à sa soixante-dix-neuvième session, le Conseil avait adopté la résolution 1/79 autorisant le Directeur général à prélever un montant maximum de (5,925) millions de dollars sur le fonds de roulement pour financer les dépenses supplémentaires non inscrites au budget. Il a été prévu qu'un montant approximatif de 5,4 millions de dollars serait nécessaire.

345. La Conférence a rappelé qu'aux termes de l'article 6.5(b) du Règlement financier, les avances faites par le fonds de roulement pour financer des dépenses non prévues au budget sont remboursées selon les méthodes déterminées par la Conférence.

346. La Conférence a noté que si les Etats Membres versaient leurs contributions à bonne date, l'excédent de trésorerie disponible au 31 décembre 1981, serait suffisant pour rembourser le fonds de roulement.

347. La Conférence adopte la résolution ci-après:

1/ C 81/LIM/16; C 81/LIM/23; C 81/III/PV/3; C 81/PV/20.

Résolution 17/81

REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT A L'AIDE DE L'EXCEDENT
DE TRESORERIE 1980-81

LA CONFERENCE,

Notant que le Directeur général a été autorisé par la résolution 1/79 de la soixante-dix-neuvième session du Conseil à prélever un montant maximum de 5,925 millions de dollars sur le fonds de roulement pour financer les dépenses supplémentaires non inscrites au budget,

Notant que d'ici au 31 décembre 1981, le montant nécessaire prévu s'élèvera approximativement à 5,4 millions de dollars,

Notant en outre que si les Etats Membres versent leurs contributions à bonne date, on estime que l'exercice 1980-81 se soldera par un excédent de trésorerie,

Rappelant qu'aux termes de l'article 6.5(b) du Règlement financier, les avances faites par le fonds de roulement pour financer les dépenses de caractère exceptionnel sont remboursées selon les méthodes déterminées par la Conférence,

Décide que, nonobstant les dispositions de l'article 6.1(b) du Règlement financier, la part dudit excédent nécessaire pour couvrir le prélèvement sera retenue et utilisée pour rembourser le fonds de roulement.

(Adoptée le 25 novembre 1981)

- Relèvement du niveau du fonds de roulement 1/

348. La Conférence a noté que, par suite de la situation déplorable des contributions, l'Organisation a des problèmes financiers. La Conférence souligne vigoureusement que les Etats Membres ont l'obligation, aux termes du Règlement financier, de payer leur contribution annuelle dans les trente jours qui suivent la réception de la communication du Directeur général, ou le premier janvier de l'année civile à laquelle elle se rapporte, si cette dernière est postérieure. Tout défaut de paiement ou retard pénaliserait ceux qui font ponctuellement face à leurs obligations.

349. La Conférence a examiné la proposition tendant à relever le niveau du fonds de roulement, qui serait utilisé en premier recours pour remédier à d'éventuelles difficultés de trésorerie résultant de retards dans le recouvrement des contributions. Certains Etats Membres n'ont pu appuyer cette proposition qui pourrait se traduire par un supplément de contributions à la charge des Etats Membres et, selon eux, par la constitution de réserves qui ne profiteraient pas directement au programme de l'Organisation. Dans leur majorité, les Etats Membres, prenant en considération le problème du paiement des contributions et notamment les intentions du principal bailleur de fonds, ont appuyé la proposition qui, estiment-ils, constitue une mesure prudente et nécessaire pour assurer la bonne exécution du programme approuvé.

350. La Conférence a noté que les nouvelles avances nécessaires pour porter le fonds de roulement à 13 250 000 dollars pourraient être compensées, du moins dans une certaine mesure, par l'excédent de trésorerie qui, d'après les estimations actuelles, pourrait encore apparaître à la fin de l'exercice en cours.

351. La Conférence adopte la résolution ci-après:

1/ C 81/LIM/17; C 81/LIM/23; C 81/III/PV/3; C 81/PV/20.

Résolution 18/81

NIVEAU DU FONDS DE ROULEMENT

LA CONFERENCE,

Rappelant sa résolution 34/75 fixant à 6 500 000 dollars le niveau de fonds de roulement,

Rappelant également sa résolution 33/75 autorisant le Directeur général à prélever jusqu'à 1 000 000 de dollars sur le fonds de roulement pour financer des mesures initiales d'urgence contre les maladies du bétail et contre le criquet pèlerin,

Déplorant que, malgré les appels répétés du Conseil, le rythme auquel sont versées les contributions au budget se soit fortement ralenti par rapport aux exercices précédents, ce qui risque, dans une certaine mesure, de traduire une tendance durable,

Considérant que le fonds de roulement devrait être la première source de financement des dépenses budgétaires dans l'attente du paiement des contributions et que, dans la mesure du possible, il ne faudrait avoir recours à d'autres moyens que si de graves problèmes de trésorerie se présentaient en dépit des prélèvements opérés sur le fonds de roulement,

Notant que le fonds de roulement ne représente que deux pour cent du budget actuel et que ce pourcentage est beaucoup plus faible que dans les autres organisations comparables,

Ayant examiné les recommandations formulées par le Conseil à sa quatre-vingtième session,

Décide que, à compter du 1er janvier 1982, le niveau autorisé du fonds de roulement sera de 13 250 000 dollars et que:

a) les avances des Etats Membres seront recalculées, comme prévu par les dispositions de l'article 6, paragraphes 2(b) (iv) et 2(b) (v), du Règlement financier, à compter du 1er janvier 1982, sur la base du barème des contributions 1982-83;

b) nonobstant les dispositions de l'article 6.1(b) du Règlement financier, le montant à prélever sur la part revenant à chaque Etat Membre, au titre d'un éventuel excédent de trésorerie afférent à l'exercice 1980-81 pour porter son avance au fonds de roulement au niveau voulu après la nouvelle détermination des avances, sera retenu et affecté à la liquidation de ladite avance au 1er janvier 1982.

(Adoptée le 25 novembre 1981)

- Embléments du Directeur général 1/

352. La Conférence fait sienne la recommandation du Conseil visant à aligner les émoluments du Directeur général sur ceux des chefs de Secrétariat des autres organisations du Système des Nations Unies. Elle convient en outre que des dispositions devront être prises pour que soient ajustés automatiquement, à l'avenir, le traitement et les indemnités du Directeur général en harmonie avec toute révision des traitements et indemnités des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures.

353. En conséquence, la Conférence adopte la résolution ci-après:

1/ Voir CL 80/4, paragraphes 3.99 et 3.100; C 81/LIM/18; C 81/LIM/23; CL 80/PV/5; CL 80/PV/6; C 81/III/PV/1; C 81/PV/20.

Résolution 19/81

EMOLUMENTS DU DIRECTEUR GENERAL

LA CONFERENCE,

Rappelant qu'elle avait fixé le traitement et les indemnités du Directeur général à sa dix-neuvième session, en vertu des paragraphes 1, 2 et 3 du dispositif de sa résolution 28/77;

Notant qu'à sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé certaines recommandations de la Commission de la fonction publique internationale qui modifient les traitements et indemnités des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures,

Notant en outre qu'à sa soixante-dixième session, le Conseil a autorisé le Directeur général à amender le Statut du personnel de la FAO de manière à mettre en oeuvre les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale telles qu'elles ont été approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies et avec effet à la même date,

Considérant que les modifications des traitements et indemnités des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures qui sont entrées en vigueur à la FAO à dater du 1er janvier 1981 devraient s'appliquer rétroactivement au Directeur général et que des dispositions devraient être prises afin que toutes les modifications qui pourront être apportées à l'avenir aux traitements et indemnités des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures soient automatiquement appliquées au Directeur général,

Considérant également qu'à la FAO l'indemnité de représentation du Directeur général (20 000 dollars E.-U.) n'a pas varié depuis son établissement le 1er janvier 1977.

Décide ce qui suit:

1. Le traitement annuel du Directeur général est ajusté avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 1981 et fixé ainsi: traitement brut, 125 400 dollars E.-U.; traitement net, 66 817 dollars E.-U. (avec personnes à charge) ou 60 177 dollars E.-U. (sans personne à charge); ajustement de poste, 550 dollars pour un point d'indice (avec personnes à charge) ou 496 dollars (sans personne à charge);
2. Le régime des indemnités et prestations applicable au Directeur général est amendé à compter du 1er janvier 1981 à l'instar de celui des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures;
3. A l'avenir, le traitement et les indemnités du Directeur général seront ajustés conformément à toute révision des traitements et indemnités des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures;
4. L'indemnité de représentation du Directeur général est portée à 24 000 dollars E.-U. à compter du 1er janvier 1981.

(Adoptée le 25 novembre 1981)

NOMINATIONS ET ELECTIONS

Demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation 1/

354. La Conférence était saisie des demandes d'admission à la qualité de membre du Bhoutan, de la Guinée équatoriale, de Saint-Vincent-et-Grenadines, des Tonga et du Zimbabwe. Ces demandes avaient été présentées dans les délais prescrits par l'article XIX du Règlement général de l'Organisation. L'instrument officiel requis en vertu de l'article II de l'Acte constitutif y était contenu ou joint et elles ont donc été jugées recevables.

355. La Conférence a procédé à un scrutin secret sur ces cinq demandes, à sa deuxième séance le samedi 7 novembre 1981, en conformité de l'article II-2 de l'Acte constitutif et de l'article XIII-9 du Règlement général de l'Organisation. Les résultats du scrutin ont été les suivants:

Admission du Bhoutan

1. Nombre de bulletins distribués	132
2. Bulletins nuls	4
3. Abstentions	0
4. Suffrages exprimés	128
5. Majorité requise	86
6. Votes pour	128
7. Votes contre	0

Admission de la Guinée équatoriale

1. Nombre de bulletins distribués	132
2. Bulletins nuls	4
3. Abstentions	0
4. Suffrages exprimés	128
5. Majorité requise	86
6. Votes pour	127
7. Votes contre	1

Admission de Saint-Vincent-et-Grenadines

1. Nombre de bulletins distribués	132
2. Bulletins nuls	3
3. Abstentions	6
4. Suffrages exprimés	123
5. Majorité requise	82
6. Votes pour	123
7. Votes contre	0

1/ C 81/14; C 81/14 Corr.1 (arabe seulement); C 81/PV/2; C 81/PV/17.

Admission des Tonga

1.	Nombre de bulletins distribués	132
2.	Bulletins nuls	2
3.	Abstentions	6
4.	Suffrages exprimés	124
5.	Majorité requise	83
6.	Votes pour	124
7.	Votes contre	0

Admission du Zimbabwe

1.	Nombre de bulletins distribués	132
2.	Bulletins nuls	11
3.	Abstentions	1
4.	Suffrages exprimés	120
5.	Majorité requise	80
6.	Votes pour	120
7.	Votes contre	0

356. En conséquence, la Conférence admet le Bhoutan, la Guinée équatoriale, Saint-Vincent-et-Grenadines, les Tonga et le Zimbabwe à la qualité de membres de l'Organisation.

Election des membres du Conseil 1/

357. La Conférence élit les Etats Membres ci-après pour siéger au Conseil:

<u>MEMBRES</u>	
<u>REGIONS ET SIEGES</u>	<u>Période: Novembre 1981 - Décembre 1984</u>
Afrique (4)	Cap-Vert Ethiopie Lesotho Haute-Volta
Asie (3)	Inde Pakistan Philippines
Europe (4)	Italie France Norvège Royaume-Uni
Amérique latine (1)	Equateur
Proche-Orient (3)	Egypte Arabie saoudite Soudan
Amérique du Nord	Néant
Pacifique Sud-Ouest (1)	Nouvelle-Zélande

1/ C 81/LIM/19; C 81/LIM/27; C 81/LIM/27, Corr.1 (français seulement); C 81/PV/17;
C 81/PV/18; C 81/PV/20.

MEMBRES

REGIONS ET SIEGES

Afrique (3)

Période: 1er janvier 1983 - novembre 1985

Bénin
Malawi
Rwanda

Asie (6)

Bangladesh
Chine
Indonésie
Japon
Malaisie
Thaïlande

Europe (3)

Allemagne (Rép. féd. d')
Espagne
Chypre

Amérique latine (3)

Argentine
Venezuela
Panama

Proche-Orient (1)

Iraq

Amérique du Nord

Néant

Pacifique Sud-Ouest

Néant

Nominations

- Nomination du Directeur général 1/

358. La Conférence était saisie d'une seule proposition de candidature au poste de Directeur général.

359. La Conférence, après un scrutin secret, nomme Edouard Saouma au poste de Directeur général pour une période de six ans, allant du 1er janvier 1982 au 31 décembre 1987.

360. En vertu de l'article XXXVI-1(c) du Règlement général de l'Organisation, la Conférence adopte, sur recommandation du Bureau, la résolution ci-dessous:

Résolution 20/81

NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

LA CONFERENCE,

Agissant en vertu des dispositions de l'article VII de l'Acte constitutif,

Ayant procédé à un vote au scrutin secret dans les conditions prescrites par l'article XII du Règlement général de l'Organisation,

1. Déclare qu'Edouard Saouma est nommé Directeur général pour une période de six années, à partir du 1er janvier 1982, son mandat venant à expiration le 31 décembre 1987;

2. Décide que le traitement et les indemnités du Directeur général seront déterminés conformément aux dispositions de la résolution 19/81;

1/ C 81/18; C 81/PV/3; C 81/PV/9; C 81/PV/17.

3. Décide en outre que les autres conditions de service du Directeur général seront régies par les dispositions applicables du Statut du personnel, sous réserve toutefois des dispositions du contrat signé par le Président de la Conférence au nom de l'Organisation et par le Directeur général, en conformité de l'article XXXVI.1(c) du Règlement général de l'Organisation.

(Adoptée le 12 novembre 1981)

- Nomination du Président indépendant du Conseil 1/

361. Après avoir voté au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article XII-9 (a) du Règlement général de l'Organisation, la Conférence adopte la résolution ci-après:

Résolution 21/81

NOMINATION DU PRESIDENT INDEPENDANT DU CONSEIL

LA CONFERENCE,

Ayant procédé à un vote au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article XII du Règlement général de l'Organisation,

1. Déclare que M. M.S. SWAMINATHAN est nommé Président indépendant du Conseil pour une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la session ordinaire de la Conférence qui se tiendra en 1983;

2. Décide que les conditions et indemnités attachées à la charge de Président indépendant du Conseil seront les suivantes:

a) Une indemnité annuelle équivalant à 10 000 dollars pour frais de représentation et services de secrétariat au lieu de résidence du Président, étant entendu que le Directeur général fournira un service de secrétariat au Président lorsque celui-ci assiste à des sessions du Conseil ou de la Conférence; la moitié de cette indemnité sera payée en dollars des Etats-Unis, et le solde, en totalité ou en partie, dans la devise du pays dont le Président est ressortissant, ou en lires italiennes, à son choix;

b) Une indemnité journalière équivalant à celle que reçoit le Directeur général adjoint, lorsque le Président s'absente de sa résidence pour les affaires du Conseil, étant entendu que cette indemnité est ramenée à 20 dollars pendant la durée du voyage;

c) Les frais de voyage, y compris l'indemnité journalière ci-dessus, sont à la charge de l'Organisation, conformément aux règlements et à l'usage actuellement en vigueur, lorsque le Président assiste à des sessions du Conseil, du Comité du Programme, du Comité financier ou de la Conférence, ou lorsqu'il est invité par le Conseil ou par le Directeur général à se déplacer pour d'autres raisons.

(Adoptée le 25 novembre 1981)

1/ C 81/15; C 81/LIM/33; C 81/PV/19; C 81/PV/20.

- Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse commune des pensions 1/

362. En appliquant des dispositions de l'article 6(c) des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la Conférence nomme au Comité de la Caisse commune des pensions, pour la période allant du 1er janvier 1982 au 31 décembre 1983, les trois membres et les trois suppléants ci-après:

i) Membres

Horatio Mends
Ministre conseiller (Agriculture)
Représentant permanent du Ghana auprès de la FAO
Ambassade de la République du Ghana
Rome

Ramadhar
Conseiller (Agriculture)
Représentant permanent suppléant de l'Inde auprès de la FAO
Ambassade de la République de l'Inde
Rome

Milan Zjalić
Ministre conseiller
Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de la FAO
Ambassade de la République fédérative socialiste de Yougoslavie
Rome

ii) Membres suppléants

Rui de Meira Ferreira
Conseiller
Représentant permanent du Portugal auprès de la FAO
Ambassade de la République portugaise
Rome

Sayed Amir Abdalla Khalil
Ministre plénipotentiaire
Représentant permanent du Soudan auprès de la FAO
Ambassade de la République démocratique du Soudan
Rome

C. Palmer
Attaché agricole
Représentant permanent suppléant de la Sierra Leone auprès de la FAO
Ambassade de la République de Sierra Leone
Rome

QUESTIONS DIVERSES

Date et lieu de la vingt-deuxième session de la Conférence 1/

363. La Conférence décide qu'elle tiendra sa vingt-deuxième session à Rome, du 5 au 24 novembre 1983.

1/ C 81/PV/19; C 81/PV/20.

ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION ET QUESTIONS DE PROCEDURE

1. Election du Président et des Vice-Présidents
2. Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour
5. Admission d'observateurs

PREMIERE PARTIE - PRINCIPALES TENDANCES ET QUESTIONS DE POLITIQUE EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

6. Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, notamment:
 - 6.1 Situation de l'alimentation et de l'agriculture
 - 6.2 Mise en oeuvre du Plan d'action visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale
7. Stratégie mondiale de développement de l'alimentation et de l'agriculture, notamment:
 - 7.1 Stratégie internationale du développement pour la troisième décennie des Nations Unies pour le développement
 - 7.2 Stratégie de développement régionale et nationale
8. Energie en agriculture et développement rural

DEUXIEME PARTIE - ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

9. Programme de travail et budget, 1982-83
10. Objectifs à moyen terme*

*Y compris la recherche agricole dans les pays en développement.

11. Examen du Programme ordinaire
12. Examen des programmes de terrain, notamment:
 - 12.1 Investissement agricole et aide au développement pour la production vivrière et le développement rural
 - 12.2 dépenses de soutien
13. Suite donnée à la CMRADR
14. Programme alimentaire mondial ONU/FAO
15. Relations et consultations avec les organisations internationales, notamment:
 - 15.1 Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies qui intéressent la FAO
 - 15.2 Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales

TROISIEME PARTIE - QUÉSTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

- A. Questions constitutionnelles et juridiques
 16. Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs
 17. Autres questions constitutionnelles et juridiques
- B. Questions administratives et financières
 18. Comptes vérifiés
 19. Barème des contributions 1982-83
 20. Autres questions administratives et financières, notamment:
 - 20.1 Amendement des dispositions concernant le Compte de réserve spécial
 - 20.2 Locaux au siège
 - 20.3 Bureau régional pour le Proche-Orient
 - 20.4 Suppression des comptes provisoires vérifiés
 - 20.5 Situation des contributions
 - 20.6 Réapprovisionnement du Fonds de roulement
 - 20.7 Relèvement du niveau du Fonds de roulement
 - 20.8 Emoluments du Directeur général

QUATRIÈME PARTIE - NOMINATIONS ET ELECTIONS

21. Demande d'admission à la qualité de membre de l'Organisation
 - Bhoutan
 - Guinée équatoriale
 - Saint-Vincent-et-Grenadines
 - Tonga
 - Zimbabwe
22. Election des membres du Conseil

23. Nominations:

- 23.1 Nomination du Directeur général
- 23.2 Nomination du Président indépendant du Conseil
- 23.3 Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse des pensions

CINQUIEME PARTIE - QUESTIONS DIVERSES

24. Date et lieu de la vingt-deuxième session de la Conférence

25. Autres questions

قائمة المندوبين والمراسلين

LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS

LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS

LISTA DE DELEGADOS Y OBSERVADORES

الرئيس

Chairman : Jorge Rubén Aguado (Argentina)
Président :
Presidente :

نواب الرئيس

Vice-Chairmen : Claude Batault (France)
Vice-Présidents : Edward L. Senanayake (Sri Lanka)
Vicepresidentes : Amer Mahdi Saleh Khashaly (Iraq)

عامر مهدي صالح الخشالي (العراق)

MEMBER NATIONS
ETATS MEMBRES
ESTADOS MIEMBROS

AFGHANISTAN - AFGANISTAN

Delegate	Fazel Rahim MOHMAND Minister of Agriculture and Land Reform	Kabul
Alternate	Shafi ZAFAR President of Research and Soils Department Ministry of Agriculture and Land Reform	Kabul
Alternate	Abdullah NAQSHBANDI President of Planning Ministry of Agriculture and Land Reform	Kabul
Alternate	Moh Afzal AZAMI Director-General of Foreign Relations Ministry of Agriculture and Land Reform	Kabul

ALBANIA - ALBANIE

Délégué	Stavri RISTA Ministre adjoint de l'agriculture	Tirana
Suppléant	Pirro BITA Ambassadeur de la République socialiste populaire d'Albanie en Italie Représentant permanent auprès de la FAO	Rome
Suppléant	Xhevhat SHIMAJ Directeur de l'Institut de recherches agricoles	Lushnja
Adjoint	Andrea SHUNDI Maître de conférence à l'Institut supérieur d'agriculture	Tirana
Adjoint	Mehemet MUSALLARI Deuxième secrétaire Représentant permanent adjoint de l'Albanie auprès de la FAO	Rome

ALGERIA - ALGERIE - ARGELIA **الجزائر**

Délégué Mohamed ABDELAZIZ Alger
Président de la Commission de l'agriculture de l'Assemblée populaire nationale
Secrétaire général de la Commission nationale de la révolution agraire

مندوب محمد عبد العزيز **الجزائر**
أمين عام اللجنة الوطنية للثورة الزراعية
وزارة الفلاحة

Suppléant Amar DAHMOUCHE Rome
Ministre Conseiller
Représentant permanent adjoint de l'Algérie auprès de la FAO

مناوب عمار دهموش **روما**
وزير مفوض
مساعد الممثل الدائم للجزائر لدى المنظمة

Suppléant Rabah MECHHOUD Rome
Représentant permanent suppléant de l'Algérie auprès de la FAO

مناوب رابح مشحود **روما**
وزير مفوض
الممثل الدائم للجزائر لدى المنظمة

Suppléant Saâd NASRI Alger
Ministre plénipotentiaire
Ministère des affaires étrangères

مناوب سعد ناصري **الجزائر**
وزير مفوض بوزارة الشؤون الخارجية

Suppléant Abdelaziz MANAMANI Alger
Conseiller technique
Ministère de l'agriculture et de la révolution agraire

مناوب عبد العزيز مناماني **الجزائر**
مستشار تقني
وزارة الفلاحة والثورة الزراعية

Suppléant Mohamed-Salah BOULECANE Alger
Conseiller technique
Ministère de l'agriculture et
de la révolution agraire

مطاوب محمد صالح بولسان الجزائر
مستشار تقني بوزارة الفلاحة
والثورة الزراعية

Suppléant Belaid HADJEM Rome
Conseiller
Ambassade de la République
algérienne démocratique populaire

مطاوب بلعيد حاجم روما
مستشار بسفارة الجزائر

Suppléant Abdelkader HEZIL Alger
Sous-Directeur des relations
internationales
Ministère de l'agriculture et
de la révolution agraire

مطاوب عبد القادر هزيل الجزائر
نائب مدير العلاقات الدولية
وزارة الفلاحة والثورة الزراعية

Conseiller Kamel HADRI Alger
Secrétaire des affaires étrangères
مستشار كمال حضرى الجزائر
كائب الشؤون الخارجية

Conseiller Mohand BENAMARA Alger
Chargé de mission
Ministère de l'agriculture

مستشار محمد بن عماره الجزائر
مكلف بمهمة
وزارة الزراعة

ANGOLA

Délégué	Telmo F. ALMEIDA Chargé d'Affaires Ambassade de la République populaire d'Angola	Rome
Suppléant	Pedro KANGA Conseiller technique Ministère de l'agriculture	Luanda
Conseiller	Ms Irene WEBBA Ambassade de la République populaire d'Angola	Rome

ARGENTINA - ARGENTINE

Delegado	Jorge RUBEN AGUADO Ministro de Agricultura y Ganadería	Buenos Aires
Suplente	Victor Hugo SANTIRSO Subsecretario de Agricultura	Buenos Aires
Suplente	Leopoldo BRAVO Embajador de Argentina en Italia	Roma
Suplente	Carlos Oscar KELLER-SARMIENTO Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto	Buenos Aires
Suplente	Fernando PETRELLA Representante Permanente de Argentina ante la FAO	Roma
Suplente	Victor BEAUGE Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto	Buenos Aires
Suplente	Carlos D. SANCHEZ-AVALOS Consejero Agrícola Representante Permanente Alternativo de Argentina ante la FAO	Roma
Asesor	Sra. María Esther BONDANZA de FILIPPO Secretario de Embajada Representación Permanente de Argentina ante la FAO	Roma
Asesor	Sra. Ileana DI GIOVAN de SUAREZ Secretario de Embajada Representación Permanente de Argentina ante la FAO	Roma
Asesor	Nestor STANCANELLI Ministro Representación Permanente de Argentina ante la FAO	Roma
Asesor	Raúl G. DEJEAN RODRIGUEZ Secretario Comercial Representación Permanente de Argentina ante la FAO	Roma

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Delegate	T.J. KELLY First Assistant Secretary Development Division Department of Primary Industry	Canberra
Alternate	K.R. DOUGLAS-SCOTT Ambassador of Australia in Italy	Rome
Alternate	J.C. McCOLL Director-General South Australian Department of Agriculture	Adelaide
Alternate	J.C. SAINSBURY Counsellor (Agriculture) Australian Embassy Acting Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	R.E. STENSHOLT Counsellor (Development Assistance) Australian Embassy Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	A.P. BIGGS Trade Commissioner (Agriculture) Australian Embassy	Brussels

AUSTRIA - AUTRICHE

Delegate	Günter HAIDEN Federal Minister of Agriculture and Forestry	Vienna
Alternate	Robert STEINER Director-General Federal Ministry of Agriculture and Forestry	Vienna
Alternate	Hermann REDL Director in the Federal Ministry of Agriculture and Forestry	Vienna
Associate	Werner DRUML Secretary, Embassy of Austria	Rome
Associate	Helmut HAUSER Oberrat Federal Ministry of Agriculture and Forestry	Vienna
Associate	Peter ROSENEGGER Permanent Representative of Austria to FAO	Rome

BAHAMAS

Delegate Colin DEAN Nassau
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Local Government

Adviser Godfrey ENEAS
Director of Agriculture Nassau

BAHRAIN - BAHREIN - البحرين

Delegate **Habib A. KASSIM** **Manama**
Minister of Agriculture
and Commerce

المنامة
الملدوب
حبيب أحمد قاسم
وزير التجارة والزراعة

Alternate **Siddiq S. AL-ALAWI** **Manama**
 Director of Agriculture
 Ministry of Commerce and
 Agriculture

المنامة صديق شرف العلوى
مدير ادارة الزراعة وزارة التجارة والزراعة
مناوب

Alternate Hasan Mohamed A. Karim ABDALLA Budaya
Head of Agricultural Extension

بودايه حسن محمد عبد الكريم مناوب مسؤول ادارة الارشاد الزراعي

Adviser Hamad Ali Abdul-Rahim AL-SHEHABI Manama
Secretary to the Minister of
Agriculture and Commerce

العامة حمد على الشهابي مستشار وزارة التجارة والزراعة

Adviser Ahmed Mubarak AL SAAD Nanama
Engineer
Ministry of Agriculture and
Commerce

مستشار **المنامة** **أحمد مبارك المسعد**
مهندس زراعي **بادارة الزراعة**
وزارة التجارة والزراعة

BANGLADESH

Delegate	A.Z.M. OBAIDULLAH KHAN Secretary Ministry of Agriculture and Forests	Dacca
Alternate	ABUL AHSAN Ambassador of the People's Republic of Bangladesh in Italy Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	HESAMUDDIN AHMED Joint Secretary, Ministry of Fisheries & Livestock	Dacca
Alternate	S. HASAN AHMAD Additional Secretary Ministry of Agriculture and Forests	Dacca
Adviser	ATAUL HUQ Joint Secretary Ministry of Food	Dacca
Adviser	Md. IRSHADUL HAQ Executive Director, IRDP Ministry of L.G.R.D.	Dacca
Adviser	TASLIMUR RAHMAN Deputy Secretary Ministry of Agriculture and Forests	Dacca
Adviser	Md. ABDUL AZIZ PASHA First Secretary Embassy of the People's Republic of Bangladesh	Rome
Adviser	TAJUL ISLAM Information Officer Ministry of Agriculture and Forests	Dacca

BARBADOS - BARBADE

Delegate	Richard CHELTENHAM Minister of Agriculture, Food and Consumer Affairs	Bridgetown
Alternate	Fozlo BREWSTER Permanent Secretary Ministry of Agriculture, Food and Consumer Affairs	Bridgetown
Alternate	Lionel SMITH Chief Agricultural Officer Ministry of Agriculture, Food and Consumer Affairs	Bridgetown

BELGIUM - BELGIQUE - BELGICA

Délégué	Guy STUYCK Ambassadeur de Belgique auprès de la FAO	Rome
Suppléant	L. CORNET d'ELZIUS Ministre plénipotentiaire Service des organisations internationales Ministère des affaires étrangères	Bruxelles
Suppléant	M. VAN DE PUTTE Ingénieur principal Chef de service Relations internationales agricoles Ministère de l'agriculture	Bruxelles
Conseiller	P. FRIX Chef de cabinet adjoint du Ministre de la coopération au développement	Bruxelles
Conseiller	J.P. WARMIMONT Attaché Représentant permanent suppléant auprès de la FAO	Rome
Conseiller	J. THINSY Conseiller adjoint Direction générale des relations économiques extérieures	Bruxelles
Conseiller	E. MARTENS Secrétaire d'administration à l'administration générale de la coopération au développement	Bruxelles
Conseiller	L. VROONEN Secrétaire d'administration Administration générale de la coopération au développement	Bruxelles

BENIN

Délégué	Codjo AZODOGBEHOU Ministre du développement rural et de l'action coopérative	Cotonou
Suppléant	Emmanuel DANHOUNSI Directeur général du Ministère des fermes d'état, de l'élevage et de la pêche	Cotonou
Suppléant	Francis d'ALMEIDA Direction de l'agriculture	Porto-Novo

BHUTAN - BHOUTAN - BHUTAN

Delegate	Pema WANGCHUK Director Department of Agriculture	Thimphu
Alternate	C. DORJI Director Department of Forests	Thimphu
Alternate	H.K. CHHETRI Third Secretary Royal Bhutanese Embassy	New Delhi

BOLIVIA - BOLIVIE

Delegado	Walter RIOS GAMBOA Embajador de Bolivia en Italia Representante Permanente de Bolivia ante la FAO	Roma
Suplente	Miguel TORRICO RIVERO Ministro Consejero Embajada de Bolivia	Roma

BOTSWANA

Delegate	W.R. MESWELE Minister of Agriculture	Gaborone
Alternate	K.S. BINGANA Deputy Permanent Secretary Ministry of Agriculture	Gaborone
Alternate	V.F. AMANN Chief Agricultural Economist Ministry of Agriculture	Gaborone
Alternate	J. PILANE Agricultural Planning Officer Ministry of Agriculture	Gaborone

BRAZIL - BRESIL - BRASIL

Delegate	Angelo AMAURY STABILE Minister of Agriculture	Brasilia
Alternate	Arrhenius F.M. de FREITAS Permanent Representative of Brazil to FAO	Rome
Alternate	Francisco THOMPSON FLORES Minister Coordinator for the Office for International Agricultural Affairs (CINGRA) Ministry of Agriculture	Brasilia
Alternate	Deniz FERREIRA RIBEIRO Chief of the Office for Economic Affairs Ministry of Agriculture	Brasilia
Alternate	Antonio CARABALLO BARRERA Chief of the Office for Social Communication Ministry of Agriculture	Brasilia
Alternate	Antonio Luiz MACHADO de MORAES Assistant Office for International Agricultural Affairs (CINGRA) Ministry of Agriculture	Brasilia
Alternate	Pedro Paulc MEDEIROS BECK Assistant Office for International Agricultural Affairs(CINGRA) Ministry of Agriculture	Brasilia
Alternate	Ms Eliana de SAMPAIO FERRAZ Alternate Permanent Representative of Brazil to FAO	Rome
Associate	Carmelito de MELO Specialized International Agencies Division Ministry of Foreign Affairs	Brasilia

BULGARIA - BULGARIE

Délégué	Philip ISHPEKOV Ministre adjoint de l'agriculture	Sofia
Suppléant	Lyuben DJILLIANOV Ministre plénipotentiaire Représentant permanent de la Bulgarie auprès de la FAO	Rome

Adjoint Christo PASKALEV Sofia
Ministère des affaires étrangères

Adjoint Kiril TANOUCHEV Sofia
Ministère de l'agriculture

BURMA - BIRMANIE - BIRMANIA

Delegate U YE GOUNG Rangoon
Minister of Agriculture and
Forests

Alternate U KHIN MAUNG LAY Rome
Ambassador of the Socialist
Republic of the Union of
Burma in Italy

Associate U KHIN MAUNG LATT Rangoon
Director-General
Planning and Statistics
Department
Ministry of Agriculture and
Forests

Associate U TIN HLAING Rangoon
General Manager
Extension Agricultural
Corporation
Ministry of Agriculture and
Forests

Associate U PE SEIN Rangoon
Deputy Director
Settlements and Land
Records Department
Ministry of Agriculture and,
Forests

Associate U TIN HTUT Rome
Second Secretary
Embassy of the Socialist
Republic of the Union of Burma

Associate U HLA OO Rangoon
Personal Assistant to the
Minister of Agriculture and
Forests

BURUNDI

Délégué Etienne BARADANDIKANYA Bujumbura
Ministre de l'agriculture et
de l'élevage

Suppléant	Salvator SAHINGUVU Directeur général de la planification agricole et de l'élevage	Bujumbura
Suppléant	Venant KAKUNZE Directeur de la laiterie centrale de Bujumbura	Bujumbura
Conseiller	Protais NDAYEGAMIYE Conseiller à la Mission permanente du Burundi auprès des Nations Unies	Genève

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERUN

Délégué	Félix Tonye MBOG Ministre de l'agriculture	Yaoundé
Suppléant	D.E. DANG MEKOULA Secrétaire permanent du Comité national de la FAO	Yaoundé
Suppléant	M. MOUKIA Directeur des pêches Ministère de l'élevage et des industries animales	Yaoundé
Suppléant	A.G. NGONGI NAMANGA Conseiller (Agriculture) Ambassade du Cameroun Chargé des relations avec la FAO	Rome

CANADA

Delegate	Eugene F. WHELAN Minister of Agriculture	Ottawa
Alternate	Dennis W. WARE Senior Program Coordinator Marketing and Economics Branch Agriculture, Canada	Ottawa
Alternate	Miss Jennifer McQUEEN Director General International Affairs Directorate Agriculture, Canada	Ottawa
Alternate	Robin HIGHAM Permanent Representative of Canada to FAO Canadian Embassy	Rome
Associate	Lorne HENDERSON Minister of Agriculture and Food Province of Ontario	Ottawa

Associate	Claude LAMBERT UN Political and Institutional Affairs Division Department of External Affairs	Ottawa
Associate	Miss C. McASKIE UN Programs Division Multilateral Programs Branch Canadian International Development Agency (CIDA)	Ottawa
Associate	A.E. PROULX Secretary/Manager Agricultural Stabilization Board	Ottawa
Associate	Mrs. J. RICKETTS-BARBARIE International Affairs Directorate Agriculture, Canada	Ottawa
Associate	R. ROSE International Affairs Directorate Agriculture, Canada	Ottawa
Associate	G.A. STENEKER International Forestry Relations Officer, Canadian Forestry Service, Environment Canada	Ottawa
Associate	Miss V. WIGHTMAN Commodity Trade Policy Division Office of Trade Relations Department of Industry, Trade and Commerce	Ottawa
Associate	T.G. WILLIS Senior Agricultural Specialist Natural Resources Division Canadian International Development Agency (CIDA)	Ottawa
Special Adviser	G. MITGES Member of Parliament	Ottawa
Adviser	G. FLATEN President, Canadian Federation of Agriculture	Ottawa
Adviser	T. STRAIN President National Farmers'Union	Saskatoon

CAPE VERDE - CAP-VERT - CABO VERDE

Délégué	João PEREIRA SILVA Ministre du développement rural	Praia
Suppléant	António RODRIGUES PIRES Représentant permanent du Cap-Vert auprès de la FAO	Rome
Adjoint	Julio FORTES Ingénieur agronome Service d'extension rurale Ministère du développement rural	Praia
Adjoint	Mme Joceline SAINT'AUBIN Chef de Cabinet du Ministre du développement rural	Praia

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE - REPUBLICA CENTROAFRICANA

Délégué	Clément KOKPAVO Chargé d'affaires Représentant Permanent de la République centrafricaine auprès de la FAO	Rome
Suppléant	Basile GBODO Directeur du bureau de la planification et de la coordination	Bangui

CHAD - TCHAD

Délégué	Lossimian M'BAILAOU NAIMBAYE Ministre d'Etat au développement rural	N' Djamena
Suppléant	Nokouri GOUKOUNI Directeur Général du développement rural	N' Djamena
Adjoint	Badaoui KASSER Conseiller Ministère de l'agriculture	N' Djamena
Adjoint	Ouaidou RAMADAN Directeur adjoint Ministère d'Etat au développement rural	N' Djamena

CHILE - CHILI

Delegado	José Luis TORO HEVIA Ministro de Agricultura	Santiago
Suplente	Sergio CADENASSO FERROGGIARO Embajador de Chile ante la FAO	Roma
Asesor	Sra. Doña Magdalena BALDUZZI Consejero Representante Permanente Alterno de Chile ante la FAO	Roma
Asesor	Juan Enrique WALKER Consejero Embajada de Chile	Roma
Asesor	Osvaldo LUJO ECHEVERRIA Asesor de la Oficina de Planificación Agrícola Ministerio de Agricultura	Santiago
Asesor	Alberto E. CARDEMIL HERRERA Asesor del Ministro de Agricultura	Santiago

CHINA - CHINE 中 国

Delegate	LIN HU JIA Minister of Agriculture	Beijing
代表	林 乎 加 农业部部长	北 京
Alternate	KONG CAN DONG Director, Foreign Affairs Bureau Ministry of Agriculture	Beijing
副代表	孔 灿 东 农业部外事局局长	北 京
Alternate	LIN GAN Minister Plenipotentiary Permanent Representative of China to FAO	Rome
副代表	林 干 中国常驻粮农组织代表处 全权公使	罗 马

Alternate ZHANG SHI ZHAN Rome
Alternate Permanent Representative
of China to FAO

副代表 张式湛 罗马
中国常驻粮农组织代表处
副代表

Alternate DONG BI SHU Beijing
Division Director
Department of Foreign Finance
Ministry of Finance

副代表 董必舒 北京
财政部外事财务司处长

Alternate WANG SHOU RU Beijing
Deputy Division Director
Bureau of Foreign Affairs
Ministry of Agriculture

副代表 王守儒 北京
农业部外事局国际处副处长

Alternate WU TIAN XI Beijing
Senior Agricultural Economist
Bureau of Foreign Affairs
Ministry of Agriculture

副代表 吴天锡 北京
农业部外事局
高级农业经济学家

Alternate JIN XIANG YUN Rome
Second Secretary
Permanent Representative of
China to FAO

副代表 金祥云 罗马
中国常驻粮农组织代表处
二秘

Adviser XUE ZI PING Beijing
Bureau of Foreign Affairs
Ministry of Agriculture

顾问 薛子平 北京
农业部外事局

Adviser DAI JUN MING Beijing
International Department
Ministry of Foreign Affairs

顾问 戴俊明 北京
外交部国际司

Adviser XU GUO CHANG Beijing
Bureau of Foreign Affairs
Ministry of Agriculture

顾问 徐国昌 北京
农业部外事局

Adviser WANG PING CHUNG Rome
Third Secretary
Permanent Representation
of China to FAO

顾问 王炳忠 罗马
中国常驻粮农组织代表处
三秘

Adviser ZHU ZHENG XUAN Rome
Attaché
Permanent Representation
of China to FAO

顾问 朱征璇 罗马
中国常驻粮农组织代表处
随员

COLOMBIA - COLOMBIE

Delegado	Luis Fernando LONDOÑO CAPURRO Ministro de Agricultura	Bogotá
Suplente	Gonzalo BULA HOYOS Embajador de Colombia ante la FAO	Roma
Suplente	Doña Paulina de CASTRO MONSALVO Embajadora Volante	
Adjunto	Gustavo CASTRO GUERRERO Gerente General "Banco Ganadero"	Bogotá
Adjunto	Jacobo MARQUEZ IGUARAN Procurador Delegado para Asuntos Agrícolas	Bogotá
Adjunto	Sra. Dra. Dory SANCHEZ Ministro Consejero Representación Permanente de Colombia ante la FAO	Roma
Adjunto	Srta. Maritza CONCHA PRADA Primer Secretario Representación Permanente de Colombia ante la FAO	Roma
Adjunto	Jaime GODIN Tercer Secretario Representación Permanente de Colombia ante la FAO	Roma

COMOROS - COMORES - COMORAS

CONGO

Délégué	Marius MOUAMBENGA Ministre de l'agriculture et de l'élevage	Brazzaville
Suppléant	Joseph TCHICAYA Ambassadeur de la République populaire du Congo auprès de la FAO	Rome
Adjoint	Gabriel SILOU Directeur de la coopération multilatérale Ministère de la Coopération	Brazzaville

Conseiller	Alphonse MOUANGA Représentant permanent adjoint du Congo auprès de la FAO	Rome
Conseiller	Jacques NGOULOU Attaché à la coopération Ministère de l'agriculture et de l'élevage	Brazzaville
Conseiller	Albert KOUKA Directeur de l'élevage Ministère de l'agriculture et de l'élevage	Brazzaville
Conseiller	Daniel AMBOULOU Directeur des études et de la planification Ministère de l'agriculture et de l'élevage	Brazzaville
Conseiller	Marcel SAMBA Directeur de Cabinet du Ministre du Plan	Brazzaville

COSTA RICA

Delegado	Rodolfo GONZALEZ AGUERO Embajador de Costa Rica en Italia Representante Permanente ante la FAO	Roma
Suplente	Marco CALVO MATA Primer Secretario Emabajada de Costa Rica Representante Permanente Alterno ante la FAO	Roma
Suplente	Sra. Doña Yolanda GAGO de SINIGAGLIA Roma Segundo Secretario Representante Permanente Alterno ante la FAO	Roma
Suplente	Arnoldo FERNANDEZ BAUDRIT Agregado Emabajada de Costa Rica	Roma

CUBA

Delegado	Arnaldo MILIAN CASTRO Vicepresidente del Consejo de Ministros y Ministro Agricultura	La Habana
Suplente	José FERNANDEZ COSSIO Vicepresidente Comité Estatal de Colaboración Económica (CECE)	La Habana

Suplente	Julio Cesar VALMASEDA Viceministro Agricultura	La Habana
Suplente	Pedro A. MORALES CARBALLO Embajador de Cuba ante la FAO	Roma
Adjunto	Rafael GARCELL Director Ministerio Agricultura	La Habana
Adjunto	Sra. Doña Grafila SOTO Funcionaria Comité Estatal de Colaboración Económica (CECE)	La Habana
Asesor	Ernesto TIZOL Funcionario Misión Permanente de Cuba ante la FAO	Roma
Asesor	Emmy MUÑOZ Funcionario de Agricultura	La Habana
Asesor	Sra. Doña Francisca PONS Ministerio de Agricultura	La Habana
Asesor	Arturo COSTA VALDEZ Ministerio Relaciones Exteriores	La Habana

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Delegate	Nicos PATTICHIS Minister of Agriculture and Natural Resources	Nicosia
Alternate	Fotis G. POULIDES Ambassador of Cyprus to FAO	Rome
Alternate	Andreas PAPASOLOMONTOS Director-General Ministry of Agriculture and Natural Resources	Nicosia
Alternate	Avraam LOUCA Director Department of Agriculture Ministry of Agriculture and Natural Resources	Nicosia
Alternate	Vlassios KRENTOS Director Agriculture Research Institute Ministry of Agriculture and Natural Resources	Nicosia
Associate	George CAMELARIS Agriculture Officer Ministry of Agriculture and Natural Resources	Nicosia
Associate	George F. POULIDES Alternate Permanent Representative of Cyprus to FAO	Rome

CZECHOSLOVAKIA - TCHECOSLOVAQUIE - CHECOSLOVAQUIA

Delegate	Miloslav VELEBIL Federal Vice-Minister of Agriculture and Food Chairman of the National FAO Committee	Prague
Alternate	Ján SCHWARZ Permanent Representative of the Czechoslovak Socialist Republic to FAO	Rome
Alternate	Jaroslav ROSA Director Federal Ministry of Agriculture and Food	Prague
Adviser	Václav VOCILKA Attaché Federal Ministry of Foreign Affairs	Prague
Adviser	Jiri NEUMANN Federal Ministry of Agriculture and Food	Prague
Adviser	Václav KRÁKORA Federal Ministry of Foreign Trade	Prague

DEMOCRATIC KAMPUCHEA - KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE - KAMPUCHEA DEMOCRATICA

Délégué	TE SUN HOA Représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies	Genève
Suppléant	SUTH SOM BOUN Département des conférences internationales Ministère des affaires étrangères	Kampuchea

DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA -
REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE -
REPUBLICA POPULAR DEMOCRATICA DE COREA

Delegate	LI HACK CHERL Vice-Chairman of the Agricultural Commission	Pyongyang
Alternate	KIM TAE RYONG Deputy Permanent Representative of the Democratic People's Republic of Korea to FAO	Rome

Adviser	JANG MYONG SIK Head of the Foreign Ministry	Pyongyang
Adviser	KIM SU MAN First Secretary Embassy of the Democratic People's Republic of Korea in Yugoslavia	Belgrade
Adviser	O MYONG SUONG Third Secretary Permanent Representative of the Democratic People's Republic of Korea to FAO	Rome

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Delegate	Hans Jørgen KRISTENSEN Permanent Secretary Ministry of Agriculture	Copenhagen
Alternate	John GLISTRUP Counsellor Permanent Representative of Denmark to FAO	Rome
Associate	Erik FIIL Head of Division Ministry of Foreign Affairs	Copenhagen
Associate	Carl THOMSEN Professor The Royal Veterinary and Agricultural University	Copenhagen
Associate	Erik HJELMAR Head of Division Ministry of Agriculture	Copenhagen
Associate	Jørgen PEDERSEN Head of Secretariat Federation of the Danish Smallholders' Societies	Copenhagen
Associate	A. VESTERN PEDERSEN Head of Division The Agricultural Council	Copenhagen
Associate	Georg NIELSEN Director Danish Agricultural Information Office	Copenhagen

Adviser	Johannes DAHL-HANSEN Head of Section Ministry of Foreign Affairs	Copenhagen
Adviser	Mrs. Bitten LOLK Head of Section Ministry of Agriculture	Copenhagen
Adviser	Jørgen MOLDE Head of Section Ministry of Foreign Affairs	Copenhagen
Adviser	John ZIMMERMANN Agricultural Attaché The Royal Danish Embassy Alternate Permanent Representative of Denmark to FAO	Rome
Adviser	Mrs. Marianne KJAERHOLM HANSEN The Royal Danish Embassy	Rome

DJIBOUTI جمهورية

Délégué	Ali Mahamade HOUMED Ministre de l'agriculture et du développement rural	Djibouti
مساعد و ب	علي محمد حومد وزير الزراعة والتعمير الريفي	جيموتي

Suppléant	Mohamed MOUSSA CHEHEM Directeur du Service de l'élevage et des pêches	Djibouti
ملأوب	محمد موسى شهم مدير إدارة مصايد الأسماك	جيبوتي

Conseiller	Domenico SORRENTI Conseiller du Ministre pour les projets de développement	Djibouti
مستشار	مستشار الوزير ل المشروعات التنموية	جيبوتي

DOMINICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE DOMINICAINE - REPUBLICA DOMINICANA

Delegado	Hipólito MEJIA D. Secretario de Estado de Agricultura	Santo Domingo
Suplente	Sra. Doña Elena CAMPAGNA DE READ Embajador Representante Permanente de la República Dominicana ante la FAO	Roma
Suplente	Rubén D. NUÑEZ C. Director del Departamento de Informaciones Estadísticas y Cómputos Secretaría de Estado de Agricultura	Santo Domingo
Suplente	Sergio GRULLON Director del Departamento de Recursos Externos Secretaría de Estado de Agricultura	Santo Domingo
Asesor	Sra. Doña Jeannette Josefina GUZMAN SANCHEZ Ministro Consejero Representante Permanente Alterno ante la FAO	Roma

ECUADOR - EQUATEUR

Delegado	Carlos VALLEJO LOPEZ Ministro de Agricultura y Ganadería	Quito
Suplente	José Luis TAMAYO-RIGAIL Representante Permanente Alterno del Ecuador ante la FAO	Roma
Suplente	Alejandro SUAREZ Representante Permanente Adjunto del Ecuador ante la FAO	Roma
Asesor	Miguel RIOFRIO Ingeniero Agrónomo Ministerio de Agricultura	Quito
Asesor	Luis SANCHEZ Ingeniero Agrónomo Ministerio de Agricultura	Quito

EGYPT - EGYPTE - EGIPTO - مصر

Delegate	Mahmoud DAWOOD Minister of State for Agriculture and Food Security	Cairo
----------	---	-------

محمود داود
وزير الدولة للزراعة والإنتاج الغذائي
القاهرة

Alternate Ahmed SIDKY Rome
Ambassador of the Arab
Republic of Egypt
in Italy
Permanent Representative to FAO

مناوب أحمد صدقي روما سفير مصر
والمعتلى الدائم لدى المنظمة

Alternate Mohamed DESSOUKI Cairo
Under-Secretary
Ministry of Agriculture

مناوب محمد محمود دسوقى القاهرة
وكيل وزارة الزراعة

Alternate Mohamed Abdel Rahman DIAB Rome
Minister Plenipotentiary
Embassy of the Arab Republic
of Egypt

مناوب محمد عبد الرحمن دياب روما
وزير مفوض
سفارة جمهورية مصر العربية

Alternate Yousef A. HAMDI Rome
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representative
of the Arab Republic of Egypt
to FAO

مناوب يوسف على حمدى روما
مستشار زراعي
المنتلى الدائم المناوب لدى
المنظمة

Alternate Adel H. EL SARKI Cairo
Director of International
Organizations and Conference
Division
Ministry of Agriculture

ملاوب عادل حمي السركي القاهرة
مدير إدارة المنظمات الدولية
والموتمرات
وزارة الزراعة

Adviser Miss Magda SHAHEEN Cairo
First Secretary
Ministry of Foreign Affairs

مستشار ماجدة شاهين القاهرة
سكرتير أول
وزارة الخارجية

EL SALVADOR

Delegado Joaquín Alonso GUEVARA MORAN San Salvador
Ministro de Agricultura y
Ganadería

Suplente Ivo P. ALVARENGA Roma
Embajador de El Salvador
en Italia
Representante Permanente
ante la FAO

Adjunto Sta. M. Eulalia JIMENEZ Roma
Consejero y Representante
Permanente Alterno ante
la FAO

EQUATORIAL GUINEA - GUINÉE ÉQUATORIALE - GUINEA ECUATORIAL

Delegado Emiliano BUALE BORICO Malabo
Comisario de Estado
Ministerio de Agricultura,
Ganadería, Pesca y Forestal

Suplente	Anatolio NDONG MBA Director de Ganadería Ministerio de Agricultura, Ganadería, Pesca y Forestal	Malabo
Suplente	Marcos-Manuel NDONGO OGUONO Agregado Comercial Embajada de Guinea Ecuatorial	Madrid
Asesor	Eduardo ORTI DE LA TABLA Asesor del Ministerio de Agricultura, Ganadería, Pesca y Forestal	Malabo

ETHIOPIA - ETHIOPIE - ETIOPIA

Delegate	Geremew DEBELE Minister of Agriculture	Addis Ababa
Alternate	Getahun IJIGU Special Assistant to the Minister for Foreign Economic Relations, Ministry of Agriculture	Addis Ababa
Alternate	Belachew TILAHUN Deputy Permanent Representative of Ethiopia to FAO	Rome
Associate	Tedja SEYOUN National Revolutionary Development Campaign and Central Planning Supreme Council (NRD and CPSC)	Addis Ababa
Associate	Getachew JEMBERE Head, Agricultural Technology Department Relief and Rehabilitation Commission	Addis Ababa
Adviser	Eshetu DEBABU Head of Foreign Aid, Planning and Programming Department Ministry of Agriculture	Addis Ababa

FIJI - FIDJI

Delegate	Robin YARROW Permanent Secretary for Agriculture and Fisheries	Suva
----------	--	------

FINLAND - FINLANDE FINLANDIA

Delegate	Antti NIKKOLA Chairman of the National FAO Committee	Helsinki
Alternate	Aarno LUTZ Permanent Representative of Finland to FAO	Rome
Alternate	P.W. JOKINEN Director-General National Board of Forestry	Helsinki
Alternate	Reino URONEN Secretary-General Ministry of Agriculture and Forestry	Helsinki
Alternate	Samuli SUOMELA Director-General National Board of Agriculture	Helsinki
Alternate	Matti HANNULA Consultant Counsellor Ministry of Agriculture and Forestry	Helsinki
Adviser	Holger MAURIA Forestry Adviser Ministry of Agriculture and Forestry	Helsinki
Adviser	Mrs. Irma-Liisa PERTTUNEN Program Officer Ministry for Foreign Affairs	Helsinki
Adviser	Esko LINDSTEDT Director Central Union of Agricultural Producers	Helsinki

FRANCE - FRANCIA

Délégué	Mme Edith CRESSON Ministre de l'agriculture	Paris
Suppléant	Claude BATAULT 1/ Ambassadeur Représentant permanent de la France auprès de l'OAA	Rome

1/ En l'absence de Madame Edith Cresson, M. Claude Batault a assumé la présidence de la délégation.

Suppléant André LEWIN Paris
Ministre plénipotentiaire
Directeur des Nations Unies
et des Organisations internationales
Ministère des relations extérieures

Suppléant Philippe GUERIN Paris
Ingénieur du GREF
Chef du Service des relations
internationales
Ministère de l'agriculture

Suppléant Pierre ELMANOWSKY Paris
Administrateur civil
Secrétaire général du Comité
interministériel pour l'agriculture
et l'alimentation

Suppléant Mlle Mireille MUSSO Paris
Secrétaire des affaires étrangères
Direction des Nations Unies et
des Organisations internationales
Ministère des relations extérieures

Suppléant Jean-Noël MENARD Paris
Ingénieur du GREF
Chef du Bureau de la
Coopération internationale
Service des Relations internationales
Ministère de l'agriculture

Suppléant Norbert CARRASCO-SAULNIER Rome
Représentant permanent adjoint
de la France auprès de l'OAA

Conseiller Lucien MEADEL Paris
Directeur du Cabinet du
Ministre de l'agriculture

Conseiller Marcel MAZOYER Paris
Professeur à l'Institut national
agronomique
Président du Comité français de la
Journée mondiale de l'Alimentation

Conseiller Robert BAILHACHE Paris
Sous-Directeur de la division
des politiques sectorielles et
des évaluations rétrospectives à
la Caisse centrale de coopération
économique

Conseiller Pierre COSSEVIN Paris
Administrateur civil
Chef du Bureau des organismes
internationaux
Ministère du budget

Conseiller	Bernard BLUA Conseiller commercial à la Direction des relations économiques extérieures Ministère de l'économie et des finances	Paris
Conseiller	Jean BIDAUT Chargé de mission à la Direction du développement économique Ministère de la coopération et du développement	Paris
Conseiller	Renaud FABRE Conseiller technique au Cabinet du Ministre de l'agriculture	Paris
Conseiller	Bernard BOURGET Conseiller technique Direction de l'aménagement Ministère de l'agriculture	Paris
Conseiller	Jean-Pôl NEME Ingénieur du GREF Attaché scientifique à la Représentation permanente de la France auprès de l'OAA	Rome
Conseiller	Michel YOVANOVITCH Attaché d'administration Adjoint au Chef de bureau de la coopération internationale Service des relations internationales Ministère de l'agriculture	Paris
Conseiller	Mlle Bernadette WODOWSKA Représentation permanente de la France auprès de l'OAA	Rome
Conseiller	Fhierry BORJA de MOZOTA Chef du Service de presse et d'information Ambassade de France auprès du Gouvernement de la République italienne	Rome
<u>Conseillers spéciaux</u>		Paris
Michel CEPEDA Président du Comité interministériel pour l'agriculture et l'alimentation	Michel SOUPLET Membres du Conseil économique et social	Alain BIENAYME
GABON		
Délégué	Michel ANCHOUYEY Ministre de l'agriculture, des eaux et forêts et du développement rural	Libreville

Suppléant	Hervé ANIMBO Secrétaire Général permanent de la Commission nationale de la FAO	Libreville
Suppléant	Clément ONDO OBAME Directeur Général adjoint des eaux et forêts Ministère de l'agriculture, des eaux et forêts	Libreville
Adjoint	Paul MOMBAY Directeur de Cabinet du Ministre de l'agriculture, des eaux et forêts et du développement rural	Libreville
Adjoint	Faustin LEGAULT Directeur du reboisement Ministère de l'agriculture, des eaux et forêts	Libreville
Adjoint	Benjamin DOUKAGA-KOUMBA Directeur adjoint de l'agriculture et du développement rural	Libreville
Conseiller	Théophile MINKOUE Premier Conseiller Ambassade du Gabon Représentant permanent du Gabon auprès de la FAO	Rome

GAMBIA - GAMBIE

Delegate	Seni SINGHATEH Minister of Agriculture	Banjul
Alternate	B.O. JOBE Chargé d'Affaires Permanent Representative of The Gambia to FAO	Rome
Alternate	A.M.B. JAGNE Permanent Secretary Ministry of Agriculture and Natural Resources	Banjul
Alternate	Ousman OTHMAN Permanent Secretary Ministry of Water Resources and the Environment	Banjul

GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF - ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D' -
ALEMANIA, REPUBLICA FEDERAL DE

Delegate	Josef ERTL Federal Minister of Food, Agriculture and Forestry	Bonn
----------	---	------

Alternate	Rüdiger von WECHMAR Ambassador of the Federal Republic of Germany in Italy Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	Karl GROSS Ministerialdirektor Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry	Bonn
Alternate	Wolfgang A.F. GRABISCH Ministerialrat Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry	Bonn
Alternate	Reinhard SCHIFFNER Ministerialrat Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry	Bonn
Alternate	Rainer MORBACH Ministerialrat Federal Ministry of Economic Cooperation	Bonn
Alternate	Gerhard LIEBER Counsellor Alternate Permanent Representative of the Federal Republic of Germany to FAO	Rome
Associate	Horst WETZEL Regierungsdirektor Federal Ministry for Economic Cooperation	Bonn
Associate	Josef SCHERER Regierungsdirektor Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry	Bonn
Associate	Mrs. Gudrun LÜCKE-HOGAUST Legationsrätin I. Klasse Federal Foreign Office	Bonn
Associate	Rolf BUSCH First Secretary (Agriculture) Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Associate	Gerhard WESTDICKENBERG Legationsrat I. Klasse Federal Foreign Office	Bonn
Associate	Lothar KOCH Oberregierungsrat Federal Ministry of Finance	Bonn

Adviser	Hans RAU Vorsitzender der Landmaschinen- und Ackerschlepper-Vereinigung (LAV) im VDMA	Frankfurt/Main
Adviser	Friedhelm MEIER Geschäftsführer der Landmaschinen- und Ackerschlepper-Vereinigung (LAV) im VDMA	Frankfurt/Main

GHANA

Delegate	N.Y. AGBESI Minister of Agriculture	Accra
Alternate	Bawa AWUMBILA Deputy Minister of Agriculture	Accra
Alternate	A.B. SALIH Principal Secretary Ministry of Agriculture	Accra
Alternate	Horatio MENDS Minister Counsellor (Agriculture) Permanent Representative of Ghana to FAO	Rome
Adviser	Ms Mensimah MENSAH Assistant to the Permanent Representative of Ghana to FAO	Rome

GREECE - GRECE - GRECIA

Délégué	Assimakis FOTILAS Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères	Athènes
Suppléant	Stathis MITSOPOULOS Ambassadeur Directeur de la Division des organisations internationales Ministère des affaires étrangères	Athènes
Suppléant	Achilles EXARCHOS Ambassadeur de Grèce auprès de la FAO	Rome
Adjoint	Mattheos MARANGOUDEKIS Division des Communautés européennes économiques Ministère des affaires étrangères	Athènes

Adjoint	Nicolas SALTAS Représentant permanent adjoint de la Grèce auprès de la FAO	Rome
Adjoint	Karolos GADIS Division des organisations économiques internationales Ministère des affaires étrangères	Athènes
Conseiller	Agathoclis PAPASSARANTOPOULOS Directeur de la Division de la planification Ministère de l'agriculture	Athènes
Conseiller	George SAKKAS Directeur de la Division des forêts	Athènes
Conseiller	Mlle Zoe PAPADOPOULOU Division des relations économiques internationales Ministère de l'agriculture	Athènes
Conseiller	Mlle Ioanna EFSTATIQU Division des relations économiques internationales Ministère de l'agriculture	Athènes
Conseiller	Mlle Zabetta IERONIMAKI Attaché Représentation permanente de la Grèce auprès de la FAO	Rome

GRENADA - GRENADE - GRANADA

Delegate	George LOUISON Minister of Agriculture, Forestry, Cooperatives and Rural Development	St. George's
Alternate	Denis NOEL Chief Technical Officer Ministry of Agriculture, Forestry, Cooperatives and Rural Development	St. George's
Alternate	George Randolph E. BULLEN Ambassador of Grenada in Belgium Permanent Representative of Grenada to FAO	Brussels
Alternate	Joseph C. CAMPBELL Agricultural Planner Ministry of Planning	St. George's
Alternate	G.C. FRANK Assistant to Minister of Agriculture Ministry of Agriculture, Forestry, Cooperatives and Rural Development	St. George's

GUATEMALA

Delegado	Humberto VIZCAINO LEAL Embajador de Guatemala en Italia Representante Permanente de Guatemala ante la FAO	Roma
Suplente	Guillermo ESTRADA STRECKER Consejero Representante Permanente Alterno de Guatemala ante la FAO	Roma

GUINEA - GUINEE

Délégué	El Hadj Toumany SANGARE Ministre de l'agriculture, des eaux et forêts et conditionnement	Conakry
Suppléant	Morou BALDE Ambassadeur de Guinée en Italie Représentant permanent auprès de la FAO	Rome
Suppléant	Mamadou Cellou DIALLO Chef de Cabinet du Ministre des Fermes agro-pastorales d'arrondissement et des Coopératives agricoles	Conakry
Conseiller	Sékou Mohamed CAMARA Conseiller Représentant permanent adjoint auprès de la FAO	Rome
Conseiller	Bernard KOUNDIANO Directeur général de l'agriculture	Conakry
	Amara TRAORE Vétérinaire au Bureau d'études Ministère de l'élevage et de la pêche	Conakry

GUINEA-BISSAU - GUINEE-BISSAU

Délégué	Avito DA SILVA Ministre du développement rural	Bissau
Suppléant	George OLIVEIRA Directeur général Département de l'agriculture Ministère du développement rural	Bissau

Conseiller Sadjo BAYO Bissau
Technicien au Ministère
du développement rural

Conseiller Mme Melesiana PEREIRA Bissau
Directrice du Bureau de
planification de la sécurité
alimentaire

GUYANA - GUYANE

Delegate J.A. TYNDALL Georgetown
Minister of Agriculture

Alternate J.S.L. BROWMAN Georgetown
Permanent Secretary
of Agriculture

HAITI - HAITI

Délégué René DESTIN Port-au-Prince
Ministre de l'agriculture,
des ressources naturelles
et du développement rural

Suppléant Alex L. TANIS Port-au-Prince
Coordonnateur de l'assistance
externe
Département de l'agriculture,
des ressources naturelles et
du développement rural

Suppléant Henri LOUIS-JEUNE Port-au-Prince
Responsable du programme SOLAMAR
Chef du service de la production
vivrière
Département de l'agriculture,
des ressources naturelles et du
développement rural

HONDURAS

Delegado Juan Alberto LARA BUESO Roma
Representante Permanente Alterno
de Honduras ante la FAO

Suplente Sra. Doña Amelia GARCIA OVIEDO Roma
Funcionaria Administrativa de la
Embajada de Honduras en Italia

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRIA

Delegate	Tibor LAKATOS Chairman of the Hungarian National Committee of the Food and Agriculture Organizations of the United Nations Deputy Minister of Agriculture and Food	Budapest
Alternate	István OZORAI Secretary-General of the Hungarian National Committee of the Food and Agriculture Organization of the United Nations	Budapest
Alternate	Peter VÁNDOR Counsellor Permanent Representative of Hungary to FAO	Rome
Adviser	Ms Julia SZÁNTÓ Senior Officer Secretariat of the Hungarian National Committee of the Food and Agriculture Organizations of the United Nations	Budapest

ICELAND - ISLANDE - ISLANDIA

Delegate	Pálmi JÓNSSON Minister of Agriculture	Reykjavik
Alternate	Björn SIGURBJÖRNSSON Director Agricultural Research Institute	Reykjavik
Alternate	Thorsteinn INGÓLFSSON Minister-Counsellor Ministry for Foreign Affairs	Reykjavik

INDIA - INDE

Delegate	Rao Birendra SINGH Minister of Agriculture, Rural Reconstruction, Irrigation and Civil Supplies	New Delhi
Alternate	M.S. SWAMINATHAN Member (Agriculture) Planning Commission	New Delhi
Alternate	S.P. MUKHERJI Secretary Department of Agriculture and Cooperation	New Delhi

Alternate	J.C. AJMANI Ambassador of India in Italy	Rome
Alternate	M. SANKARANARAYANAN Joint Secretary Department of Agriculture and Cooperation	New Delhi
Alternate	H.L. CHAWLA Economic and Statistical Adviser Department of Agriculture and Cooperation	New Delhi
Alternate	RAMADHAR Counsellor (Agriculture) Embassy of India Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Associate	P.R. MADAN Private Secretary to the Minister of Agriculture, Rural Reconstruction, Irrigation and Civil Supplies	New Delhi

INDONESIA - INDONESIE

Delegate	SOEDARSONO HADISAPOETRO Minister of Agriculture	Jakarta
Alternate	A. KOBIR SASRADIPOERA Ambassador of Indonesia in Italy Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	SALMON PADMANAGARA Director-General Agency for Agricultural Education, Training and Extension Ministry of Agriculture	Jakarta
Alternate	WARDYO Director-General of Food Crops Ministry of Agriculture	Jakarta
Alternate	ALHAMBRA RACHMAN Director Bureau for Foreign Cooperation Ministry of Agriculture	Jakarta
Associate	AMIDJONO MARTOSUWIRYO Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative to FAO	Rome

Associate	HERRY HARYONO Chief of Economics Division Embassy of the Republic of Indonesia Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Associate	Mrs SAODAH SJAHRUDDIN Senior Official Directorate for Multilateral Economic Cooperation Ministry for Foreign Affairs	Jakarta
Associate	HIDAYAT GANDA ATMAJA Senior Official Bureau for Foreign Cooperation Ministry of Agriculture	Jakarta
Associate	SUHARYO HUSEN Assistant Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative to FAO	Rome

IRAN

Delegate	Hassan TOFIGHI Head of International Relations Department Ministry of Agriculture and Rural Development	Teheran
Alternate	Parviz KABASSI Agricultural Expert in Field Crops	Teheran
Alternate	Keyvan RAHNAMA Alternate Permanent Representative of Iran to FAO	Rome

العراق — IRAQ

Delegate	Amer Mahdi SALEH KHASHALY Minister of Agriculture and Agrarian Reform	Baghdad
----------	---	---------

بغداد Amer Mahdi صالح الشالي
وزير الزراعة والاصلاح الزراعي

Alternate	Moustafa HAMDOON Ambassador of Iraq to FAO	Rome
-----------	---	------

روما سلطان حمدون
الممثل الدائم للعراق لدى المنظمة

Associate Abd Alabbas KERIM Baghdad
Director in the Ministry
of Agriculture and Agrarian Reform

مساعد عبد العباس كريم بغداد

الدبلوماسيون في وزارة الزراعة والإصلاح
الزراعي

Associate Hazem Fadhli NAJEB Rome
Counsellor
Alternate Permanent
Representative of Iraq
to FAO

مساًب حازم فضلي نجيب روما
مساعد الممثل الدائم للعراق
لدى المنظمة

Adviser Shakir SABR MOHAMMED Baghdad
Senior Adviser to the
Minister of Agriculture and
Agrarian Reform

مستشار شاكر صابر محمد بغداد
كبير مستشاري وزارة الزراعة والإصلاح الزراعي

Adviser Badie Jamil AL-KADDO Baghdad
Acting Director-General
National Committee for FAO
Activities

مستشار بدیع جمیل القدو بغداد
مدير عام اللجنة الوطنية لفعاليات
منظمة الأغذية والزراعة بالوكالة

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Delegate Alan Dukes Dublin
Minister for Agriculture

Alternate	Michael J. D'ARCY Minister of State Department of Agriculture	Dublin
Alternate	Robert McDONAGH Ambassador of Ireland In Italy Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	S. CUFFE Deputy Secretary General Department of Agriculture	Dublin
Alternate	J. ROWAN Assistant Secretary General Department of Agriculture	Dublin
Alternate	P. O'DONOGHUE Chairman Irish National FAO Committee	Dublin
Alternate	Miss Nuala RAYEL First Secretary Embassy of Ireland Alternate Permanent Representative of Ireland to FAO	Rome

ISRAEL

Delegate	Simha EHRLICH Vice Prime Minister Minister of Agriculture	Jerusalem
Alternate	Moshe ALON Ambassador of Israel in Italy	Rome
Associate	Yaacov PRIDAN Counsellor Permanent Representative of Israel to FAO	Rome
Associate	Amikam SHAPIRA Assistant Director-General (Special Duties) and Assistant to the Minister	Jerusalem
Associate	Samuel POHORYLES Director of Rural Planning and Development Authority Ministry of Agriculture	Jerusalem
Associate	Mrs. M. Lotte ROMAN Director, Technical Assistance and Foreign Relations Bureau Ministry of Agriculture	Jerusalem

Associate	Hayim S. BAR-SHAI Assistant Director Food Division Ministry of Industry and Commerce	Jerusalem
Associate	F. Dan MAAS Agricultural Adviser	Jerusalem

ITALY - ITALIE - ITALIA

Délégué	Giuseppe BARTOLOMEI Ministre de l'agriculture et des forêts	Rome
Suppléant	Aldo CONTE MAROTTA Ambassadeur d'Italie auprès de la FAO	Rome
Conseiller	Giacomo IVANCICH BIAGGINI Vice-Directeur général Département de la coopération au développement Ministère des affaires étrangères	Rome
Conseiller	Giorgio TESTORI Conseiller d'ambassade Directeur du Bureau VIII de la Direction générale des affaires économiques Ministère des affaires étrangères	Rome
Conseiller	Giovanni ARMENTO Trésorerie générale - Section VII Ministère du Trésor	Rome
Conseiller	Nunzio GUGLIELMINO Direction générale du Trésor Ministère du Trésor	Rome
Conseiller	Giuseppe MAGGIO APRILE Directeur adjoint de division Direction générale de la pêche maritime Ministère de la marine marchande	Rome
Conseiller	Mme Giovannella ROSSI PEROTTI Représentant permanent adjoint de l'Italie auprès de la FAO	Rome
Conseiller	Antonio PEROVICH Direction générale de la tutelle Ministère de l'agriculture et des forêts	Rome
Conseiller	Mme Paola PORCINAI Direction générale pour l'économie des montagnes et des forêts Ministère de l'agriculture et des forêts	Rome

Conseiller	Mme Elena LENER-MAMMONE Chef de service Bureau des relations internationales Ministère de l'agriculture et des forêts	Rome
Conseiller	Mme Francesca ZAFFARANA Chef de service Bureau des relations internationales Ministère de l'agriculture et des forêts	Rome
Conseiller	Silvano SALVATICI Direction générale de l'économie forestière Ministère de l'agriculture et des forêts	Rome
Conseiller	Bernardo PALESTINI Inspecteur en chef Direction générale de la production agricole Ministère de l'agriculture et des forêts	Rome
Conseiller	Giovanni PREVITI Trésorerie générale - Section VII Ministère du Trésor	Rome
Conseiller	Mme Marina VACCARI Département de la coopération au développement Ministère des affaires étrangères	Rome
Conseiller	Mme Maria Grazia SCAGLIA Département de la coopération au développement	Rome
Conseiller	Pietro ANTINORI Département de la coopération au développement Ministère des affaires étrangères	Rome

IVORY COAST - COTE-D'IVOIRE - COSTA DE MARFIL

Délégué	Kemiangan OULAI Directeur de la production Secrétariat d'Etat à l'agriculture	Abidjan
Suppléant	Makambou NANGUY Directeur des statistiques rurales et agricoles	Abidjan
Suppléant	Hyacinthe LEROUX Ingénieur agronome au Ministère de l'agriculture	Abidjan

Suppléant	Marcelin Yao AGBATOU Adjoint au Directeur du reboisement Ministère des eaux et forêts	Abidjan
Suppléant	Honoré GADJI Vétérinaire au Ministère de la production animale Direction de la production de l'élevage	Abidjan
Suppléant	N'Guessan EHOUMAN Conseiller Ambassade de Côte-d'Ivoire en Italie	Rome
Suppléant	Paul-Désiré TANOE Représentant permanent adjoint auprès de la FAO	Rome

JAMAICA - JAMAIQUE

Delegate	Percival BRODERICK Minister of Agriculture	Kingston
Alternate	Derrick DYER Permanent Secretary Ministry of Agriculture	Kingston
Alternate	K.G.A. HILL Permanent Representative of Jamaica to the United Nations and Specialized Agencies	Geneva
Adviser	Trevor CLARKE Director of Budget and Planning Ministry of Agriculture	Kingston
Adviser	Mrs Stella HENRY Personal Assistant to the Minister of Agriculture	Kingston
Adviser	Ms Marie STRACHAN Director Planning and Policy Review Division Ministry of Agriculture	Kingston
Adviser	S. ALFANO Consul	Rome
Adviser	Miss Ann MATTIS Research Associate Society for International Development	Rome

JAPAN - JAPON

Delegate	Umeo KAGEI <u>1/</u> Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of Japan in Italy	Rome
	Sakue MATSUMOTO <u>1/</u> Vice-Minister of Agriculture, Forestry and Fisheries	Tokyo
Alternate	Yasushi KUROKOUCHI Minister Embassy of Japan	Rome
Alternate	Akira NAGA Minister, Permanent Representative of Japan to FAO	Rome
Alternate	Koichiro HAMADA Director International Cooperation Division International Affairs Department Economic Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries	Tokyo
Alternate	Kazuhiro MATSUSHITA Director Planning Division International Affairs Department Economic Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries	Tokyo
Alternate	Hiromi SATO Director Specialized Agencies Division United Nations Bureau Ministry of Foreign Affairs	Tokyo
Alternate	Shoji SUNAGA Planning Division International Affairs Department Economic Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries	Tokyo
Alternate	Minoru MORIMOTO First Secretary Alternate Representative of Japan to FAO	Rome
Associate	Takakata OKAMOTO International Cooperation Division International Affairs Department Economic Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries	Tokyo

1/ One served as delegate in the absence of the other.

Associate	Takeo YOSHIKAWA Specialized Agencies Division United Nations Bureau Ministry of Foreign Affairs	Tokyo
Associate	Takaaki KOJIMA First Secretary Embassy of Japan	Rome
Associate	Jun YANO Attaché Embassy of Japan	Rome

الاردن — JORDAN — JORDANIE — JORDANIA

Delegate	Marwan DUDEIN Minister of Agriculture	Amman
----------	--	-------

مندوب مروان دودين عمان وزير الزراعة

Alternate	Salem AL-LOZI Under Secretary of State for Agriculture	Amman
-----------	--	-------

مساوب سالم اللوزي عمان وكيل وزارة الزراعة

Adviser	Saad SHAMOUT Director, Agricultural Planning and Economics	Amman
---------	--	-------

مستشار سعد شموط عمان مدير الاقتصاد والتخطيط الزراعي

Alternate	Musa ARAFAH Deputy Director-General The Cooperative Organization	Amman
-----------	--	-------

مساوب موسى عرفة عمان نائب مدير عام المنظمة التعاونية

Alternate Hassan HAMMAD Amman
Chief, International Relations
Ministry of Agriculture

مساوجب حسن حماد عمان
رئيس قسم العلاقات العامة

KENYA

Delegate Gilbert Kabere M'MBIJJEWE Nairobi
Minister for Agriculture

Alternate Moses Mike MUKOLWE Nairobi
Deputy Director of Agriculture
Ministry of Agriculture

Alternate J.L. LIJOOIDI Nairobi
Head of the Development
Planning Division
Ministry of Agriculture

Alternate George K. GITHAE Nairobi
Senior Assistant Secretary
Ministry of Livestock Development

Alternate Cyrus M. NDEGWA Nairobi
Conservator of Forests
Ministry of Environment and
Natural Resources

Alternate W.K. NGULO Nairobi
Deputy Director of Livestock
Development (Veterinary Services)
Ministry of Livestock Development

Alternate E.B.M. BARUA CHELE Nairobi
External Aid Department (Treasury)
Office of the Vice-President and
Ministry of Finance

Alternate Walter E. ADERO Nairobi
Chief, Crop Production Division
Ministry of Agriculture

Alternate Reuben B. RYANGA Rome
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of
Kenya to FAO

Alternate Peter M. AMUKOA Rome
First Secretary
Permanent Representation of Kenya to FAO
Alternate Permanent Representative to FAO

Alternate Elias Nkonge BIRICHI London
Agricultural Attaché
Kenya High Commission

KOREA, REPUBLIC OF - COREE, REPUBLIQUE DE - COREA, REPUBLICA DE

Delegate	KOH, KUN Minister of Agriculture and Fisheries	Seoul
Alternate	KWAN-HO AHN Ambassador of the Republic of Korea in Italy Permanent Representative of the Republic of Korea to FAO	Rome
Alternate	DEUK-PO KIM Minister Embassy of the Republic of Korea Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	DONG-BAI LEE Agricultural Attaché Embassy of the Republic of Korea Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	JONG-TACK YOO Director-General Agricultural Planning and Budget Bureau Ministry of Agriculture and Fisheries	Seoul
Associate	JOONG-IN CHUN Director International Cooperation Division Ministry of Agriculture and Fisheries	Seoul
Associate	HYO-SEUNG AHN Assistant Director International Organizations Division I Ministry of Foreign Affairs	Seoul
Associate	BYUNG-HARK MIN Second Secretary Embassy of the Republic of Korea Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Associate	CHUNG-OCK SEO Assistant Agricultural Attaché Embassy of the Republic of Korea Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Associate	BYUNG-HWAN LO Assistant Director International Cooperation Division Ministry of Agriculture and Fisheries	Seoul
Adviser	SHIN-HAENG HUH Senior Fellow Department of Agricultural Policy Analysis Korea Rural Economics Institute	Seoul
Adviser	KYO-EUN KIM Deputy Director General Research Department National Agricultural Cooperative Federation	Seoul

الكويت - KOWEIT

Delegate Abdulla DAKHIL AL RASHEED Kuwait
Minister of Public Works

مسدوب عبد الله دخيل الرشيد الكويت
وزير الاشغال العامة

Alternate Salem Ibrahim AL MANNAI Kuwait
Assistant Under-Secretary
for Agricultural Affairs
Ministry of Public Works

مساوب سالم ابراهيم المناعي الكويت
وكيل الوزارة المساعد
للشؤون الزراعية
بوزارة الاشغال العامة

Alternate Ahmad Mohammad Saeed AL NAKIB Kuwait
Controller of Agricultural Wealth

مساوب احمد محمد سعيد النقيب الكويت
مراقب الشروة الزراعية
وزارة الاشغال العامة

Alternate Ms Fatima H. JAWHAR HAYAT Kuwait
Head, Foreign and Technical Relations
Division
Department of Agriculture
Ministry of Public Works

مساوب فاطمة حسن جوهر حيات الكويت
رئيسة العلاقات الفنية الخارجية
ادارة الزراعة
وزارة الاشغال العامة

Alternate Mohamad A. AL-SANEH Kuwait
Head of Animal Production Division
Ministry of Public Works

مساوب محمد عبدالله الصانع الكويت
رئيس قسم الانتاج الحيواني
وزارة الاشغال العامة

لبنان — LIBAN — LIBANO

Délégué Mustapha DERNAIKA Beyrouth
Ministre de l'agriculture

مندوب مصطفى دريفة بيروت
وزير الزراعة

Suppléant Mustapha ZEIDAN Beyrouth
Directeur général
Ministère de l'agriculture

مساوب مصطفى زيدان بيروت
مدير عام
وزارة الزراعة

Suppléant Amin Abdel MALEK Beyrouth
Inspecteur général
Inspection centrale
Présidence du Conseil
des Ministres

مساوب أمين عبد الملك بيروت
مفتش عام — التفتيش المركزي
رئاسة مجلس الوزراء

Suppléant Rachid EDRISS Beyrouth
Directeur général
Office de la production
animale

مساوب رشيد ادريس بيروت
مدير عام
مكتب الانتاج الحيواني

Suppléant Raymond ROUPHAEL Beyrouth
Directeur général de l'Office fruitier

مناوب ريمون روافيل بيروت
مدير عام مكتب الفاكهة اللبنانية

Suppléant Khalil CHOUERI Kfarchima
Directeur de l'Office de la soie

مناوب خليل الشويري كفرشيم
مدير مكتب الحرير

Conseiller Bassim KABBANI Beyrouth
Journaliste Ministère de l'information

مستشار باسم قباني بيروت
صحفي
وزارة الإعلام

LESOTHO

Delegate P.N. PEETE Maseru
Minister of Agriculture

Alternate Chaka NTSANE Rome
Ambassador of the Kingdom of Lesotho in Italy
Permanent Representative to FAO

Alternate S.J. KAO Maseru
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture

Associate M. PHOOFOLO Rome
Counsellor
Deputy Permanent Representative of Lesotho to FAO

Associate Obed-Monyoce SELIKANE Maseru
Director of Extension
Ministry of Agriculture

LIBERIA

Delegate Alfred M. FROMOYAN Monrovia
Minister of Agriculture

Alternate R. Francis Tuan KARPEH Monrovia
Deputy Minister of Agriculture

Alternate J. B. FREEMAN Rome
Permanent Representative to FAO

Alternate A. SIAWAY Rome
Alternate Permanent Representative
to FAO

LIBYA - LIBYE - LIBIA - ليبيا

Delegate Mohamed Sidki ZEHNI Rome
Permanent Representative to FAO

مددوب محمد صدقي ذهني روما
ممثل الجماهيرية العربية الليبية
الشعبية الاشتراكية لـ سدى
المنظمة

Associate Ali Ben RAMADAN Tripoli
Director-General
Research Department
Secretariat for Agricultural
Development and Land Reclamation

مساعد على بن رمضان ليبيا
مدير ادارة البحوث
والتعليم والارشاد

Associate Bashir M. SAID Tripoli
Head of Planning
and Follow-up Department
Secretariat for Agricultural
Development and Land Reclamation

مساعد بشير العبروك سعيد ليبيا
ادارة التخطيط والمتابعة
ادارة الاستصلاح الزراعي وتعمر الاراضي

Associate Abdul Bari KHALIL Tripoli
Director-General for
Agricultural Planning
Secretariat for Planning

مساعد عبد الباري خليل ليبيا
مدير عام التخطيط الزراعي

LUXEMBOURG- LUXEMBURGO

Délégué	Paul MERTZ Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Italie	Rome
Suppléant	Ghislain BOMBLED Attaché à l'Ambassade du Luxembourg en Italie	Rome

MADAGASCAR

Délégué	Th. C. RAJAONA Représentant permanent adjoint de Madagascar auprès de la FAO	Rome
---------	---	------

MALAWI

Delegate	D.D.K. CHIPHWANYA Minister of Youth and Sports	Lilongwe
Alternate	W.K. BANDA Principal Secretary of Ministry of Agriculture	Lilongwe
Alternate	J.F. MWENECHANYA Assistant Chief Agriculture Development Officer	Lilongwe

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Delegate	DATO' ABDUL MANAN Minister of Agriculture	Kuala Lumpur
Alternate	RADIN SOENARNO Secretary-General Ministry of Agriculture	Kuala Lumpur
Alternate	KAMARUDDIN ARIFF Ambassador of Malaysia in Italy	Rome
Alternate	DATUK AHMAD YUNUS Director-General Department of Agriculture	Kuala Lumpur
Alternate	ABU BAKAR bin MAHMUD Director of Development and Training Department of Agriculture	Kuala Lumpur
Alternate	ABDUL WAHID bin ABDUL JALIL Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of Malaysia to FAO	Rome

Alternate	YUSOF bin KHALID Principal Assistant Director Economic Planning Unit Prime Minister's Department	Kuala Lumpur
Alternate	MAZLAN bin JUSOH Senior Fisheries Officer Department of Fisheries	Kuala Lumpur
Alternate	MOHD. YUSOF bin AHMAD First Secretary Embassy of Malaysia	Rome
Alternate	MOHD. YASIN bin MOHD. SALLEH Assistant Agricultural Attaché Embassy of Malaysia	Rome
Alternate	ISKANDAR DZAKURNAIN bin BADARUDDIN Senior Assistant Director of Budget, Treasury Ministry of Finance	Kuala Lumpur

MALDIVES - MALDIVAS

Delegate	Abdul AZEEZ Under-Secretary Ministry of Agriculture	Malé
----------	---	------

MALI

Délégué	N'Fagnanama KONE Ministre de l'agriculture	Bamako
Suppléant	Sekou SANGARE Ambassadeur du Mali en République fédérale d'Allemagne	Bonn
Suppléant	Samba SIDIBE Directeur général du Service de l'élevage Ministère de l'élevage et des eaux et forêts	Bamako
Suppléant	Sinaly COULIBALY Premier Conseiller Ambassade du Mali en France	Paris
Adjoint	M. Tidiani DIARRA Directeur adjoint de l'Opération Haute Vallée	Bamako

MALTA - MALTE

Delegate	V. SEYCHELL Charge d'affaires Embassy of Malta	Rome
Alternate	Istvan MOSKOVITS Counsellor (agriculture) Permanent Representative of Malta to FAO	Rome
Alternate	D. CAUCHI Third Secretary Embassy of Malta	Rome

MAURITANIA - MAURITANIE - موريتانيا

Délégué مندوب	Mohamed Ould AMAR Ministre du développement rural محمد بن أ Amar وزير التنمية الريفية	Nouakchott نواكشوت
Suppléant مندوب	Mohamed Sidya OULD BAH Directeur de l'élevage محمد سيدى بن با مدير الشروق الحيوانية	Nouakchott نواكشوت
Suppléant مندوب	Hamadi Amadou LAM Directeur de l'agriculture Ministère du développement rural حمادي عماد ولام مدير الزراعة وزارة التنمية الريفية	Nouakchott نواكشوت

MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO

Delegate	Satcam BOOLELL Minister of Agriculture, Natural Resources and Environment	Port-Louis
Alternate	Lutchun PURMESSUR Permanent Secretary Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment	Port-Louis

MEXICO - MEXIQUE

Delegado	Francisco MERINO RABAGO Secretario de Agricultura y Recursos Hidráulicos	México
Suplente	Cassio LUISELLI FERNANDEZ Coordinador General de Evaluación del Sistema Alimentario Mexicano	México
Suplente	Oscar VALDES ORNELAS Subsecretario de Ganadería Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos	México
Alterno	Dionisio PEREZ JACOME Subsecretario de Regulación y Abastos Secretaría de Comercio	México
Suplente	Antonio JUAN-MARCOS ISSA Embajador de México ante la FAO	Roma
Asesor	Sra. Doña Amorita WESTPHAL de MERINO RABAGO Presidente del Comité de Promoción de Servicios Sociales de la Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos	México
Asesor	Luis EQUIHUA HERNANDEZ Asesor Titular del Secretario de Agricultura y Recursos Hidráulicos	México
Asesor	Guillermo KELLEY SALINAS Representante Permanente Alterno de México ante la FAO	Roma
Asesor	Miguel AGUIRRE AGUIRRE Asesor de la Secretaría de Comercio	México
Asesor	Melchor DE LOS SANTOS Consejero Representación Permanente de México ante la FAO	Roma
Asesor	Joaquín PIÑA ARMENDARIZ Consejero Comercial Representación Permanente de México ante la FAO	Roma

Asesor	Victor Manuel HORCASITAS Consejero Agrícola de los Estados Unidos de América de la Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos	México
Asesor	Miguel Angel CUADRA PALAFOX Asesor del Secretario de Agricultura y Recursos Hidráulicos	México
Asesor	Francisco MARTINEZ GOMEZ Consejero Agrícola Representación Permanente de México ante la FAO	Roma
Asesor	Carlos ARCINIEGA Primer Secretario Representación Permanente de México ante la FAO	Roma
Asesor	Sra. Doña Mercedes RUIZ ZAPATA Tercer Secretario Representación Permanente de México ante la FAO	Roma
Asesor	Arturo NAVARRO MURILLO Consejero Agrícola Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos	México

MONGOLIA - MONGOLIE

Delegate	T. SUGARRAGCHA Deputy Minister of Agriculture	Ulan Bator
Alternate	S.O. BOLD Permanent Mission of the Mongolian People's Republic to the Office of the United Nations	Geneva
Alternate	T. TORNON External Relations Department Ministry of Agriculture	Ulan Bator

العَرْبُ - MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Délégué Ahmed Abdellaloui ALAOUI Rabat
Secrétaire général du Ministère de l'agriculture

مندوب أحمد العبدلاوي العلوي الرباط
النائب العام لوزارة الفلاحة

Suppléant Abdelaziz KADIRI Rabat
Ingénieur des eaux et forêts
Ministère de l'agriculture
مساوب محمد العزيز القادري الرباط
مهندس للمياه والغابات
وزارة الفلاحة

Suppléant Mlle Farida JAIDI Rome
Représentant permanent
adjoint du Maroc auprès
de la FAO
مساوب فريدة جعیدی روما
الممثل الدائم للمغرب لدى المنظمة

Suppléant Abdessamia IRAQUI Rabat
Ministère de l'agriculture
مساوب محمد السميع العراقي الرباط
وزارة الفلاحة والصلاح الزراعي

Suppléant Moulay Abdelhakim SAISSI Rabat
Directeur de la planification
et des affaires économiques
Ministère de l'agriculture
مساوب مولاي عبد الحكيم السايسی الرباط
مدير التخطيط والشئون الاقتصادية
وزارة الفلاحة

Suppléant Abdelhay BOUZOUBAA Rabat
Directeur de la production
végétale
Ministère de l'agriculture
مساوب عبد الحفيظ بوزباع الرباط
مدير الإنتاج النباتي
وزارة الفلاحة

Suppléant Mohamed MOULINE Rabat
Directeur de la vulgarisation
agricole et de la réforme agraire
Ministère de l'agriculture

مساوب محمد ملisen الرباط
مدير الارشاد والاصلاح الزراعي
وزارة الفلاحة

Suppléant Ben Mohamed NAJEM Rabat
Chargé de la coopération
technique
Ministère de l'agriculture

مساوب بن محمد نجم الرباط
مسؤول التعاون الفني
وزارة الفلاحة

Conseiller Mohamed BENJELLOUN Casablanca
Directeur représentant le
Ministère des pêches maritimes

مستشار محمد بن جلون الدار البيضاء
مدير ممثل وزارة الصيد البحري

Conseiller Saïd TAZI Rabat
Attaché de Cabinet au
Ministère de l'agriculture

مستشار سعيد الطزى الرباط
محلق بديوان
وزارة الفلاحة

MOZAMBIQUE

Delegate Mario DA GRACA MACHUNGO Maputo
Minister of Planning and
Agriculture

Alternate Mrs. Maria Margarida TAVARES Maputo
MARTINS
Deputy-Director
Planning Department
Ministry of Agriculture

Associate Mrs Leopoldina DALIA DIAS Maputo
Officer of Planning
Department
Ministry of Agriculture

Adviser José FOCOLONE Maputo
Ministry of Planning
and Agriculture

NAMIBIA - NAMIBIE

NEPAL

Delegate Hem Bahadur MALLA Kathmandu
Minister of Agriculture

Alternate PRITHU NARSING RANA Patan
Director-General
Department of Agriculture

Alternate Deep Raj SHARMA Kathmandu
General Manager
Agriculture Development Bank

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAISES BAJOS

Delegate J. de KONING The Hague
Minister for Agriculture
and Fisheries

Alternate W.M. OTTO The Hague
Director-General for Land
Development and Forest
Administration
Ministry of Agriculture
and Fisheries

Alternate J. SONNEVELD Rome
Permanent Representative of
the Kingdom of the Netherlands
to FAO and the World Food
Programme

Associate	N. SLOT Policy Adviser to the Director-General for Agri- culture and Food Ministry of Agriculture and Fisheries	The Hague
Associate	H. RIEM Division for International Economic Affairs Ministry of Agriculture and Fisheries	The Hague
Associate	J. DOORENBOS Deputy Director Agricultural Assistance to Developing Countries Ministry of Agriculture and Fisheries	The Hague
Associate	A.P.J.M. OOMEN Food production and nutrition programmes coordinator Ministry of Foreign Affairs	The Hague
Associate	J.H.M. AALDERS General Affairs, Environment and Physical Planning Division Ministry of Agriculture and Fisheries	The Hague
Associate	Ms. S.M. MAIER International Organizations Department Ministry of Foreign Affairs	The Hague
Associate	J. NEETESON Directorate for Agricultural Assistance to Developing Countries Ministry of Agriculture and Fisheries	The Hague
Associate	S. HEIDSMA Deputy Permanent Representative to FAO and the WFP	Rome
Adviser	C.J.A.M. de BONT Public Board of Agriculture	The Hague
Adviser	A.J.M. OOMEN Information and External Relations Ministry of Agriculture and Fisheries	The Hague

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE - NUEVA ZELANDA

Delegate	E.J. STONYER Director Economics Division Ministry of Agriculture and Fisheries	Wellington
Alternate	W.A. COCHRANE Counsellor New Zealand Embassy and Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	R.W.M. JOHNSON Deputy Director Economics Division Ministry of Agriculture and Fisheries	Wellington
Alternate	J.B. JACKMAN Counsellor (Agriculture) New Zealand High Commission	London
Alternate	J.G. BÖXALL Second Secretary (Commercial) Embassy of New Zealand and Alternate Permanent Representative of New Zealand to FAO	Rome
Associate	Miss A. SKELLY Embassy of New Zealand	Rome

NICARAGUA

Delegado	Jaime WHEELOCK ROMÁN Comandante de la Revolución Ministro de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria	Managua
Suplente	Victor Hugo TINOCO Vice Ministro de Relaciones Exteriores	Managua
Suplente	Pedro Antonio BLANDON Vice Ministro de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria Director del Programa Alimentario Nacional (PAN)	Managua
Suplente	Roberto GUTIERREZ Vice Ministro Director General de Planificación del Ministerio de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria	Managua

Suplente	Mauricio S. CUADRA Director de Relaciones Internacionales y Cooperación Externa del Ministerio de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria	Managua
Suplente	Humberto CARRIÓN McDONOUGH Representante Permanente Alterno de Nicaragua ante la FAO	Roma
Asesor	Sra. Doña Ligia ELIZONDO C. Directora del Programa de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria Ministerio de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria	Managua
Asesor	José BARRIOS Responsable de Relaciones Internacionales del Ministerio de Planificación	Managua
Asesor	Sra. Doña Virginia ESPINOSA Agregada de la Embajada de Nicaragua en Italia	Roma
Asesor	Sergio DE CASTILLA Asesor Ministerio de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria	Managua
Asesor	Carlos HUETE Asesor Ministerio de Desarrollo Agropecuario y Reforma Agraria	Managua

NIGER

Délégué	Ari-Toubo IBRAHIM Ministre du développement rural	Niamey
Suppléant	Haladou SALHA Secrétaire Général Ministère du développement rural	Niamey
Adjoint	Ibrahim MAAZOU Directeur du Service de l'élevage Ministère du développement rural	Niamey
Adjoint	Ibrahim OUMAROU Directeur du Service de l'Agriculture Ministère du développement rural	Niamey

NIGERIA

Delegate	Alhaji Ibrahim GUSAU Federal Minister of Agriculture	Lagos
Alternate	M. LIMAN Permanent Secretary Federal Ministry of Agriculture	Lagos
Adviser	O. AWOYEMI Director Federal Department of Agriculture	Lagos
Adviser	D.E. IYAMABO Director of Agricultural Sciences Federal Ministry of Science and Technology	Lagos
Adviser	B.F. DADA Director Federal Department of Fisheries	Lagos
Adviser	J.O. ALABI Permanent Representative of Nigeria to FAO	Rome
Adviser	Mrs. G.F. OLUWASANMI Administrative Officer Federal Ministry of Agriculture	Lagos
Adviser	Mrs. F.R. FAJEWISAN Legal Officer Federal Ministry of Agriculture	Lagos
Adviser	Sheriff Ajibade ADETUNJI Assistant Director Ministry of Science and Technology	Lagos
Adviser	Aremu AGBE Counsellor Embassy of Nigeria	Rome

NORWAY - NORVEGE - NORUEGA

Delegate	Johan LØKEN Minister of Agriculture	Oslo
Alternate	Hans Kr. SEIP Director-General of Forestry Ministry of Agriculture Chairman of the National FAO Committee	Oslo
Alternate	P.H. GRUE Director-General of Agriculture Ministry of Agriculture	Oslo

Alternate	A. F. BOTHNER Ambassador Ministry of Foreign Affairs	Oslo
Associate	Stein Vegard HAGEN Deputy Permanent Representative of Norway to FAO	Rome
Associate	Olav LINDSTAD Head of Division Norwegian Agency for International Development	Oslo
Associate	Leif FORSELL Counsellor Ministry of Agriculture	Oslo
Associate	Mrs. W. Barth EIDE Assistant Professor Institute of Nutrition University of Oslo	Oslo
Associate	Oskar HEGGE Head of Department Norwegian Farmers' Union	Oslo
Associate	Kare RINGLUND Assistant Professor Agricultural University of Norway	Oslo
Associate	Mrs. Sonja LOFSTAD Assistant to the Permanent Representative Royal Norwegian Embassy	Rome

سلطنة عمان — OMAN

Delegate	Ahnaf Omar AL-ZABAIDI Director in the Ministry of Agriculture and Fisheries	Muscat
مسند و ب	أحمد عمر الزبيدي مدير شؤون الزراعة وزارة الزراعة والأسماك	سقط
Alternate	Malalla AKEEL Assistant Alternate Permanent Representative of Oman to FAO Embassy of the Sultanate of Oman	Rome
مساوب	عقيل مال الله عبد الله مساعد الممثل الدائم العاون لدى المنظمة	روما

Alternate Abdulla Ibrahim AL-HAKIM Rome
Alternate Permanent Representative
of the Sultanate of Oman to FAO

مناوب عبد الله ابراهيم الحكيم روما
الممثل الدائم المناوب
لسلطنة عمان لدى المنظمة - روما

PAKISTAN

Delegate Mohammad Fazil JANJUA Islamabad
Minister for Food, Agriculture
and Cooperatives

Alternate Saeed Ahmed QURESHI Islamabad
Secretary
Ministry of Food, Agriculture
and Cooperatives

Alternate Abdul WAHEED Rome
Ambassador of Pakistan in Italy
Permanent Representative of Pakistan
to FAO

Associate Saleem MURTAZA Islamabad
Deputy Secretary
(International Cooperation)
Ministry of Food and Agriculture

Adviser Tanvir AHMAD Rome
Agricultural Counsellor
Embassy of Pakistan

Adviser Arif AYUB Rome
Second Secretary,
Embassy of Pakistan

Adviser Amanullah I. LARIK Rome
Second Secretary
Embassy of Pakistan

PANAMA

Delegado Alfredo ORANGES BUSTOS Panamá
Ministro de Desarrollo Agropecuario

Suplente Sra. Dra. Mayra IVANKOVICH Roma
DE AROSEMENA
Embajador de Panamá ante la FAO

Suplente Winston SPADAFORA Panamá
Asesor del Ministro de Desarrollo
Agropecuario

Suplente	Raul SIERRA Secretario General del Ministro de Desarrollo Agropecuario	Panamá
Suplente	Alfredo ACUÑA Representante Permanente Alterno de Panamá ante la FAO	Roma
Adjunto	Sra. Doña Mitzila BOUTET Agregado Representación Permanente de Panamá ante la FAO	Roma
Asesor	R.A. GONZALEZ Presidente del Banco de Desarrollo Agropecuario	Panamá
Asesor	César ARROCHA Asesor del Ministro de Desarrollo Agropecuario	Panamá

PAPUA NEW GUINEA - PAPOUASIE NOUVELLE-GUINEE - PAPUA NUEVA GUINEA

Delegate	P.E. KAHATA Technical Director Department of Primary Industry	Port Moresby
Alternate	E. PAUGARI Department of Primary Industry	Port Moresby

PARAGUAY

Delegado	Luís María AVEIRO MONELLO Encargado de Negocios a.i. Embajada de la República del Paraguay	Roma
----------	--	------

PERU - PEROU

Delegado	Nils ERICSSON CORREA Ministro de Agricultura	Lima
Suplente	Javier GAZZO F.D. Embajador del Perú ante la FAO	Roma
Suplente	Harry BELEVAN Ministro Consejero Representante Permanente Alterno del Perú ante la FAO	Roma
Asesor	Sra. Doña Ingrid LINDANGER SAIZ Embajada del Perú	Roma

PHILIPPINES - FILIPINAS

Delegate	Arturo R. TANCO, jr. Minister of Agriculture	Manila
Alternate	Teodoro PEÑA Minister of Natural Resources	Manila
Associate	Jesus TANCHANCO Minister, Administrator of National Food Authority	Manila
Associate	Orlando SACAY Deputy Minister of Agriculture	Manila
Adviser	Ms. Rosalinda TIRONA Counsellor and Acting Assistant Minister U.N.I.O. Ministry of Foreign Affairs	Manila
Adviser	Domingo PANGANIBAN Director of Plant Industry	Manila
Adviser	Ms. Marinela CASTILLO Chief Assistant International Affairs Ministry of Agriculture	Manila
Adviser	Cesar DE VEGA Director for Technical Research and Extension National Food Authority	Manila
Adviser	Nelson BUENAFLOR Special Assistant of Administrator National Food Authority	Manila
Adviser	Antonio CAPAY Assistant Secretary Ministry of Natural Resources	Manila
Adviser	Jesus VALERIO Planning Officer Ministry of Natural Resources	Manila
Adviser	Ms. Luz MARIANO Acting Executive Officer for FAO Affairs, U.N.I.O. Ministry of Foreign Affairs	Manila
Adviser	Horacio CARANDANG Agricultural Attaché and Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Adviser	Aladin VILLACORTE Vice Consul and Alternate Permanent Representative to FAO	Rome

Adviser	Ms. Maria Luisa GAVINO Agricultural Analyst Embassy of the Philippines	Rome
Adviser	Rica CORTES BERNAS Head Executive Assistant Ministry of Agriculture	Manila

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Delegate	Jerzy WOJTECKI Minister of Agriculture and Food Economy	Warsaw
Alternate	Zdzislaw GROCHOWSKI Vice-Minister of Agriculture and Food Economy	Warsaw
Alternate	Emil WOJTASZEK Ambassador of the Polish People's Republic in Italy	Rome
Alternate	Eugeniusz MAZURKIEWICZ Rector of the Central School for Political Sciences	Warsaw
Alternate	Antoni CZARKOWSKI Deputy Director Department of International Organizations Ministry of Foreign Affairs	Warsaw
Associate	Jan GORECKI Director of the World Agricultural Division Agricultural University	Warsaw
Associate	Czeslaw MUSZALSKI Adviser to the Minister Department of International Organizations Ministry of Foreign Affairs	Warsaw
Adviser	Janusz ROWINSKI Head of Division Agricultural Economics Institute	Warwaw
Adviser	Ms Małgorzata PIOTROWSKA Polish National FAO Committee Ministry of Agriculture	Warsaw

PORUGAL

Delegate	Basilio HORTA Minister of Agriculture, Trade and Fisheries	Lisbon
----------	--	--------

Alternate	José Eduardo MENDES FERRÃO Chairman of the Portuguese National FAO Committee	Lisbon
Alternate	Rui Fernando MEIRA FERREIRA Permanent Representative of Portugal to FAO	Rome
Alternate	João José PEREIRA REIS Jr. Secretary General Portuguese National FAO Committee	Lisbon
Alternate	Henrique Germano SALLES de FONSECA Ministry of Agriculture, Trade and Fisheries	Lisbon
Alternate	Luis BRAMÃO Portuguese National FAO Committee	Lisbon
Alternate	José Manuel BULHÃO MARTINS Second Secretary Portuguese Embassy Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Adviser	Ilídio BARBOSA Ministry of Agriculture, Trade and Fisheries	Lisbon

قطر — QATAR

Delegate	Mohammed Fahd AL-FAIHANI Director of Agriculture and Water Research Ministry of Industry and Agriculture	Doha
مندوب	الدوحة محمد فهد الفيحياني مدير إدارة البحوث الزراعية والمائية وزارة الصناعة والزراعة	
Alternate	Ali Mohd AL-KUBAISI Head of the Agriculture Service Center Ministry of Industry and Agriculture	Doha
مندوب	الدوحة علي محمد جابر الكبيسي رئيس مركز الخدمات الزراعية وزارة الصناعة والزراعة	

Alternate Mostafa M. El-Sheikh SEOUDI Doha
Head of Soils Section
Ministry of Industry and
Agriculture

الدوحة سعودى مصطفى الشيخ
رئيس قسم التربية
وزارة الصناعة والزراعة

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Délégué Ion MARGINEANU Rome
Ambassadeur de la République socialiste de Roumanie en Italie
Représentant permanent auprès de la FAO

Suppléant Tudor MIRCEA Rome
Conseiller Représentant permanent
suppléant de Roumanie
auprès de la FAO

Suppléant Dimitru VASILIU Bucarest
Vice-Président du Conseil mondial de l'alimentation
Directeur général Ministère de l'agriculture

Adjoint Nicolae DIMITRIU Bucarest
Secrétaire du Comité national
pour la FAO

Adjoint Stefan MANOLESCU Rome
Expert à l'Agence économique
de la République socialiste
de Roumanie

RWANDA

Délégué Anastase NTEZIRYAYO Kigali
Secrétaire général
Ministère de l'agriculture
et de l'élevage

Suppléant D. NSABIMANA Kigali
Directeur général de l'agronomie
Ministère de l'agriculture et de
l'élevage

SAINT-LUCIA - SAINTE-LUCIE - SANTA LUCIA

Delegate Cyril MATTHEWS Castries
Permanent Secretary
Ministry of Agriculture, Lands
and Fisheries

SAINT-VINCENT AND THE GRENADINES - SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES
SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS

SAMOA

SAO TOME AND PRINCIPAL - SAO TOME-ET-PRINCIPAL - SANTO TOME Y PRINCIPE

Délégué Fradique DE MENEZES Londres
Directeur de la Représentation
commerciale de São Tomé-et-Principe

Suppléant Carlos PIRES DOS SANTOS Sao Tomé
Directeur du Plan
Ministère de l'agriculture et
des pêches

SAUDI ARABIA (KINGDOM OF) - ARABIE SAOUDITE (ROYAUME D')
ARABIA SAUDITA (REINO DE) - المملكة العربية السعودية

Delegate Mohammed Ali MAKKI Riyadh
Deputy Minister for
Agricultural Affairs

مندوب محمد علي مكي الرئاضي
وكيل وزارة الزراعة والبيئة لشئون الزراعة

Alternate

Atif Y. BUKHARI
Ambassador of the Kingdom
of Saudi Arabia to FAO

Rome

مساوب

عاطف يحيى بخاري
سفير المملكة العربية السعودية
لدى المنظمة

روما

Adviser

Abdulghani HAMZA
Counsellor
Ministry of Agriculture and Water
(K.A. University)

Riyadh

مستشار

عبد الغنى حمزه
مستشار وزارة الزراعة والبياه

الرياض

Associate

Mostafa I. MAHDI
Assistant to the Ambassador of
the Kingdom of Saudi Arabia
to FAO

Rome

مساعد

مصطفى ابراهيم مهدى
مساعد سفير المملكة العربية السعودية
لدى المنظمة

روما

Associate

Wasel AL-AHMADI
External Relations Department
Ministry of Agriculture and
Water

Riyadh

مساعد

واصل الأحمدى
ادارة العلاقات الخارجية
وزارة الزراعة والبياه

الرياض

Associate

Saleh AL-HARBI
Agricultural Development
Department
Ministry of Agriculture
and Water

Riyadh

مساعد

صالح حسن الحربى
ادارة التنمية الزراعية
وزارة الزراعة والبياه

الرياض

Associate Majed EL-HAMOUD Riyadh
Animal Resources Department
Ministry of Agriculture
and Water

مساعد

الرياض ماجد حمد الحمود
مهندس زراعي
ادارة الثروة الحيوانية
وزارة الزراعة والبيئة

SENEGAL

Délégué Serigne Lamine DIOP Dakar
Ministre du développement
rural

Suppléant Robert SAGNA Dakar
Secrétaire d'Etat à la pêche
maritime

Suppléant Falilou Mbacké GUEYE Dakar
Conseiller technique
Ministère du développement rural

Suppléant Bakary Djileh COLY Dakar
Directeur général de la
production agricole
Ministère du développement rural

Adjoint Alioune BADARA PAYE Dakar
Directeur général de la Société
de la Foire internationale de
Dakar (SOFIDAK)

Adjoint Sidaty AIDARA Rome
Conseiller
Représentant permanent adjoint
du Sénégal auprès de la FAO

Conseiller Mme Marième KASSE Dakar
Secrétaire générale du Comité
national sénégalais pour
l'Alimentation et le
Développement
Ministère du développement rural

SEYCHELLES

SIERRA LEONE - SIERRA LEONA

Delegate	A.F. Joe JACKSON Minister of Agriculture and Forestry	Freetown
Associate	Birch M. CONTE Ambassador Permanent Representative of Sierra Leone to FAO	Rome
Alternate	M.M. BANGURA Deputy Secretary Ministry of Agriculture	Freetown
Alternate	A.R. SIAFFA Chief Agriculturist Ministry of Agriculture and Forestry	Freetown
Alternate	R.S. KAMARA Chief Veterinary Officer Ministry of Natural Resources	Freetown
Alternate	T.J. SHORUNKEK-SAWYERR Chief Fisheries Officer Ministry of Natural Resources	Freetown
Alternate	M.B.D. FEIKA Chief Conservator of Forests Ministry of Agriculture and Forestry	Freetown
Alternate	T.E.C. PALMER Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of Sierra Leone to FAO	Rome

SOMALIA - SOMALIE - الصومال

Delegate Mohamed Ali NUR Mogadishu
Minister of Livestock,
Forestry and Range

مقدشيو
محمد علي نزد
وزير الثروة الحيوانية والغابات
والرعاعي

Alternate Sheikh Abdula SHEIKH MOHAMED Rome
Ambassador of the Somali
Democratic Republic in Italy

الشيخ عبد الله الشيخ محمد
سفر الصومال لدى إيطاليا

Alternate Mohamed Burale FARAH Mogadishu
Adviser to the Minister of Agriculture

مناوب محمد بورالى فارح مقدىشـو
مستشار وزارة الزراعة

Alternate Ismail Alin NOOH Mogadishu
Director of Planning
Ministry of Livestock,
Forestry and Range

مناوب اسماعيل عالن نوح مقدىشـو
مدير التخطيط
وزارة الثروة الحيوانية والغابات
والمراعي

Associate Abdirahim HAJI MOHAMED Mogadishu
Director of Planning
Ministry of Agriculture

مساعد عبد الرحيم حاجي محمد مقدىشـو
مدير التخطيط
وزارة الزراعة

Associate Abdullahi SHIRE MOHAMUD Mogadishu
Director of Production
Ministry of Fisheries

مساعد عبدالله شير محمود مقدىشـو
مدير الإنتاج
وزارة الثروة السمكية

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Delegado José Luis GARCIA FERRERO Madrid
Subsecretario de Agricultura

Suplente Juan Ramón PARELLADA SOTERAS Madrid
Ministro Plenipotenciario de
Primera Clase

Adjunto José Luis MESEGUER Madrid
Jefe del Servicio
Derecho Internacional de Pesca
Ministerio de Agricultura y Pesca

Adjunto	Juan LESMES GARCIA Vicesecretario General Técnico del Ministerio de Hacienda	Madrid
Adjunto	Jesús MIRANDA DE LARRA Representante Permanente de España ante la FAO	Roma
Adjunto	Leopoldo MEDINA DEL CERRO Secretario del Comité Nacional Español para FAO	Madrid
Asesor	José PUERTA ROMERO Subdirector General de Producción Vegetal de la Dirección General de Producción Agraria	Madrid
Asesor	Jesús ALVAREZ GONZALEZ Subdirector General de Promoción del SEA	Madrid
Asesor	Ismael DIAZ YUBERO Director Técnico de los Servicios Ganaderos del FORPA	Madrid
Asesor	Enrique PANES CALPE Secretario Embajada de España	Roma
Asesor	Miguel BUENO GOMEZ Jefe, Gabinete Técnico del IRYDA	Madrid
Asesor	Antonio RUIZ DIAZ Asesor Ministerio de Economía y Comercio	Madrid
Asesor	Alejandro ALONZO MUÑOZ Jefe Servicio Producción Animal de la Dirección General de la Producción Agraria	Madrid
Asesor	Manuel CHAVEZ SANCHEZ Consejo Superior de Investigaciones Científicas	Madrid
Asesor	José María HERRERA PEREZ Jefe Sección Sectores Primarios Ministerio de Hacienda	Madrid
Asesor	Andrés DE LEON LLAMAZARES Jefe Sección de Fertilizantes de la Dirección General de la Producción Agraria	Madrid
Asesor	Antonio PEREZ MARSA Jefe Provincial del Servicio de Defensa contra Plagas e Inspección Fitopatológica	Madrid

Asesor Sra. Doña Asunción CAVERO Roma
MONCANUT
Representante Permanente Alterno
de España ante la FAO

SRI LANKA

Delegate E.L. SENANAYAKE Colombo
Minister of Agricultural
Development and Research

Alternate Fairlie WIJEMANNE Rome
Ambassador of Sri Lanka in
Italy
Permanent Representative of
Sri Lanka to FAO

Alternate Mrs. S. SENANAYAKE Colombo
Personal Assistant to the
Minister of Agricultural
Development and Research

Alternate A.S. KUNASINGHAM Colombo
Additional Secretary
Ministry of Agricultural
Development and Research

Alternate W.R.D. NILAWEERA Colombo
Additional Secretary
Ministry of Agricultural
Development and Research

Alternate Justin ABEYAGOONASEKERA Rome
Counsellor
Alternate Permanent
Representative of Sri Lanka
to FAO

Alternate A.H. SENEVIRATNE Rome
First Secretary
Embassy of Sri Lanka
Alternate Permanent
Representative of Sri Lanka
to FAO

Adviser Armigio ARDITO Rome
Embassy of Sri Lanka

Adviser L.T. JAYASEKERA Rome
Chancellor
Embassy of Sri Lanka

Adviser Don Lakshman SENANAYAKE Colombo
Director, Commercial Bank

Adviser Ernest Reginald SENANAYAKE Kandy
Proprietary Planter

السودان - SUDAN - SOUDAN - SUDAN

Delegate Omer EL AMIN MOHAMED Khartoum
Minister of Agriculture,
Food and Natural Resources

مندوب عمر الامين محمد الخرطوم
وزير الزراعة والاغذية والموارد
الطبيعية

Alternate Kamal Ali BABIKER Khartoum
Under-Secretary
Ministry of Agriculture,
Food and Natural Resources

مناوب كمال علي بابكر الخرطوم
وكيل وزارة الزراعة والاغذية والموارد
الطبيعية

Alternate Hassan MOHAMADI BATAIK Khartoum
Director of Soil Conservation
and Rural Water Programming
Ministry of Agriculture,
Food and Natural Resources

مناوب حسن محمد باتيك الخرطوم
مدير ادارة صيانة التربة واستثمار
الاراضي وبرمجة المياه
وزارة الزراعة والاغذية والموارد
الطبيعية

Alternate Amir Abdalla KHALIL Rome
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of
the Sudan to FAO

مناوب أمير عبد الله خليل روما
وزير مفوض
مندوب السودان الدائم لدى
المنظمة

Alternate Gamal Mohamed AHMED Khartoum
Director of Agricultural Planning
and Follow-up
Ministry of Agriculture, Food and
Natural Resources

الخرطوم جمال محمد أحمد
مناوب مدير التخطيط والمتابعة
وزارة الزراعة والاغذية والموارد الطبيعية

Associate Mohamed A.M. IBRAHIM Rome
First Secretary
Alternate Permanent Representative
of the Sudan to FAO

**روما محمد ابراهيم
مساعد
نائب المندوب الدائم للسودان لدى
المنظمة**

SURNAME

Delegate **Franklin E. VREDEN** **Paramaribo**
 Minister of Agriculture,
 Animal Husbandry,
 Fisheries and Forestry

Alternate Harold LIONARONS Paramaribo
Fisheries Adviser
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Forestry

Associate **J. DE VLETER** **Paramaribo**
Forestry Researcher
Ministry of Agriculture,
Fisheries, Animal Husbandry
and Forestry

Adviser Hendrik A. ALIMAHOMED The Hague
First Secretary
Embassy of Suriname in the Netherlands

SWAZILAND - SWAZILANDIA

Delegate **Gilbert F. DLAMINI** **Mbabane**
Under-Secretary
Ministry of Agriculture

Alternate	Victor B. PHUNGWAYO Director of Agriculture	Mbabane
Adviser	Jabula DUBE Senior Veterinary Officer Ministry of Agriculture	Mbabane
Adviser	Vocoka E. DLAMINI Agricultural Economist	Mbabane
Adviser	Savas EROZER Project Manager Programme for Better Family Living	Mbabane

SWEDEN - SUEDE - SUECIA

Delegate	Anders DAHLGREN Minister of Agriculture	Stockholm
Alternate	Axel LEWENHAUPT Ambassador of Sweden in Italy Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	Ingvar WIDEN Director-General National Board of Agriculture	Joenkoeping
Alternate	Claes SENNING Head of Department Ministry of Agriculture	Stockholm
Alternate	Stefan DE MARE Head of Division Ministry of Agriculture Secretary General of the Swedish National FAO Committee	Stockholm
Adviser	Gunnar ANDRE Agricultural Counsellor Alternate Permanent Representative of Sweden to FAO	Rome
Adviser	Gösta ERICSSON Development Cooperation Counsellor Swedish Embassy	Dar-es-Salaam
Adviser	Gunnar HOERSTADIUS Head of Division Ministry of Agriculture	Stockholm
Adviser	Karl-Erik NORRMAN Counsellor Alternate Permanent Representative of Sweden to FAO	Rome
Adviser	Claes-Erik ODHNER Head of Research Department Federation of Swedish Trade Unions	Stockholm

Adviser	Hans RAMEL Member of the Board of the Federation of Swedish Farmers	Sjöbo
Adviser	Borje STENSSON Member of Parliament	Stockholm
Adviser	Anders TRYDELL Head of Section Swedish International Development Authority	Stockholm
Adviser	Staffan AABERG Head of Section Ministry of Foreign Affairs	Stockholm

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Délégué	Jean-Claude PICT Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture Président du Comité national suisse de la FAO Département fédéral de l'économie publique	Berne
Suppléant	Hans POPP Sous-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture Département fédéral de l'économie publique	Berne
Adjoint	Theodor GLASER Conseiller agricole Représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO	Rome
Adjoint	Dino BETI Direction de la Coopération au développement et de l'Aide humanitaire Département fédéral des affaires étrangères	Berne
Adjoint	A. RITZ Section des Nations Unies et Organisations internationales Division politique III Département fédéral des affaires étrangères	Berne
Adjoint	René BRUGGER Secrétaire du Comité national suisse de la FAO Office fédéral de l'agriculture Département fédéral de l'économie politique	Berne

SYRIA - SYRIE - SIRIA - سوريّة

Delegate Hamed MASOUKER Damascus
 Minister of Agriculture
 and Agrarian Reform

مدد ويب
 الدكتور حامد مسوكير د مشق
 وزير الزراعة والاصلاح الزراعي

Alternate Michel GHASSI Damascus
 Director of Agricultural Affairs
 Ministry of Agriculture and
 Agrarian Reform

مناوب ميشيل غاشي د مشق
 مدير الشؤون الزراعية
 وزارة الزراعة والاصلاح الزراعي

Alternate Adnan DOUEDARI Rome
 Permanent Representative of
 the Syrian Arab Republic to
 FAO

مناوب عدنان دووداري روما
 ممثل سوريا الدائم لدى المنظمة
 نائب رئيس الوفد

Associate Mahmoud SALAMEH Damascus
 Deputy Director
 Bureau for Institutional Affairs

مساعد محمود سلامه د مشق
 معاون مدير مكتب الوزير لشئون المؤسسات
 وزارة الزراعة

Associate Raghad Cheikh ELARD Damascus
 SPC Directorate of Agriculture
 and Irrigation

مساعد رغدة شيخ الارض د مشق
 هيئة تخطيط الارض
 جمهورية تنظيم الزراعة والموارد المائية

TANZANIA - TANZANIE

Delegate J.J. MUNGAI Dar-es-Salaam
 Minister for Agriculture

Alternate Abbas K. SYKES Rome
 Ambassador of Tanzania in Italy
 and Permanent Representative
 to FAO

Alternate	Said A. MADALLALI Principal Secretary Ministry of Livestock Development	Dar-es-Salaam
Alternate	J.S. MTENGA Minister Counsellor Alternate Permanent Representative of Tanzania to FAO	Rome
Adviser	R.T. DOGANI Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs	Dar-es-Salaam
Adviser	Omar A. JUMA Director of Livestock Development Ministry of Agriculture	Zanzibar
Adviser	B. TENESI Principal Economist Ministry of Agriculture	Dar-es-Salaam

THAILAND - THAILANDE - TAILANDIA

Delegate	Narong WONCWAN Deputy Minister of Agriculture and Cooperatives	Bangkok
Alternate	Kangwan DEVAHASTIN Deputy Under-Secretary of State Ministry of Agriculture and Cooperatives	Bangkok
Alternate	Nguen SRISURAK Deputy Secretary-General Office of Agricultural Economics Ministry of Agriculture and Cooperatives	Bangkok
Alternate	Chote SUIPAKIT Secretary-General Office of the National FAO Committee Ministry of Agriculture and Cooperatives	Bangkok
Alternate	Vanrob ISARANKURA Agricultural Counsellor Royal Thai Embassy Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	Sunai TEPHAVAL Commercial Counsellor Royal Thai Embassy Alternate Permanent Representative to FAO	Rome

Alternate	Mrs. L. LAOHAPHAN First Secretary Alternate Permanent Representative of Thailand to FAO	Rome
Alternate	Suchat PRACHIMDHIT First Secretary Department of Economics Ministry of Foreign Affairs	Bangkok
Adviser	Wallop SARASUP Adviser to the Deputy Minister of Agriculture and Cooperatives Ministry of Agriculture and Cooperatives	Bangkok

TOGO

Délégué	C. Anani GASSOU Ministre du développement rural	Lomé
Suppléant	M. HOUYENGAH Directeur de l'animation rurale et de l'action coopérative	Lomé

TONGA

Delegate	Crown Prince TUPOUTO'A Minister of Foreign Affairs and Defence	Nuku'alofa
Alternate	Inoke Fotu FALETAU Ambassador of Tonga to the Republic of Italy	London
Alternate	Tomasi SIMIKI Director of Agriculture, Forests and Fisheries	Nuku'alofa

TRINIDAD AND TOBAGO - TRINITE-ET-TOBAGO - TRINIDAD Y TABAGO

Delegate	Wilfred S. NAIMOOL Permanent Representative of Trinidad and Tobago to the UN	Geneva
Alternate	E. Laurence ITON Acting Chief Technical Officer Ministry of Agriculture, Lands and Food Production	Port-of-Spain

Adviser Winston RUDDER Port-of-Spain
Acting Director
Agricultural Planning
Ministry of Agriculture, Lands
and Food Production

تونس — TUNISIA — TUNISIE — TUNEZ —

Délégué Lassaad BEN OSMAN Tunis
Ministre de l'agriculture

مندوب الأسعد بن عصمان تونس
وزير الفلاحة

Suppléant Mohamed ABDELHEDI Tunis
Chef de cabinet du Ministre
de l'agriculture

مناوب محمد عبد الهادي تونس
مدير ديوان وزير الفلاحة

Suppléant Mohsen BEL HADJ AMOR Rome
Représentant permanent de la
Tunisie auprès de la FAO

مناوب محسن بلحاج عمر روما
الممثل الدائم لتونس لدى المنظمة

Suppléant Adel KAMOUN Tunis
Administrateur Conseiller
Sous-Directeur de la coopération
internationale

مناوب عادل كمدون تونس
نائب مدير التعاون الدولي

Adjoint Madame Fatma LARBI Tunis
Ingénieur principal
Chef du Service de suivi des
programmes à la Sous-Direction
de la coopération internationale

مساعد السيدة فاطمة العربى تونس
مهندس أول — رئيسة مكتب المتابعة
في إدارة التعاون الدولي

Conseiller Mohsen CHEBIL Tunis
Directeur des affaires
foncières et de la
législation

مستشار محسن شبيل تونس
مدير الشؤون المالية والتشريعية

Conseiller	Mohsen BOUJBEL Directeur de la planification agricole	Tunis
مستشار	محسن بوجبل مدير التخطيط الزراعي	تونس
Conseiller	Abdelbaki BACHA Ministère de l'agriculture	Tunis
مستشار	عبد الباقى باشا مهدى من وزارة الفلاحة	تونس
Conseiller	Abderrazak ELADAB Président Directeur général de l'Office des céréales	Tunis
مستشار	عبد الرزاق الأدب رئيس ديوان الحبوب	تونس
Conseiller	Bechir DJEDIDI Commissaire Général à la pêche Ministère de l'Agriculture	Tunis
مستشار	بشير الجيدى مندوب عام السيد البحرى وزارة الزراعة	تونس
Conseiller	Sadok DJELLOULI Directeur des projets PAM au Ministère de l'agriculture	Tunis
مستشار	صادق جلولى مدير مشروعات برنامج الأغذية العالمي في وزارة الفلاحة	تونس

TURKEY - TURQUIE - TURQUIA

Delegate	Sabahattin ÖZBECK Minister of Agriculture and Forestry	Ankara
Alternate	Hâmit BATU Ambassador of the Republic of Turkey in Italy Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	Ismet BIRSEL Director General International Economic Affairs Ministry of Foreign Affairs	Ankara

Alternate	Erdinç KARASAPAN Minister Counsellor Turkish Embassy Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Alternate	Hayati ÖLEZ Director General Ministry of Agriculture and Forestry	Ankara
Alternate	Mrs Nurinisa ÖZBECK Director at the Turkish Atomic Council	Ankara
Alternate	Argun ÖZER Director of the International Economic Organizations Department Ministry of Foreign Affairs	Ankara
Alternate	Deniz UZMEN Counsellor, Turkish Embassy Alternate Permanent Representative of Turkey to FAO	Rome
Alternate	Adnan ÖZTÜRK Agricultural Counsellor of the Turkish Embassy Alternate Permanent Representative of Turkey to FAO	Rome
Associate	Yurdun TUNCEL Director of the Marketing Department Ministry of Agriculture and Forestry	Ankara
Associate	Hasim ÖĞÜT Deputy Director of Department Ministry of Agriculture and Forestry	Ankara
Associate	Taylan ONUL Chief of Division Ministry of Agriculture and Forestry	Ankara

UGANDA - OUGANDA

Delegate	Samwiri MUGWISA Minister of Agriculture and Forestry	Entebbe
Alternate	Augustine K. OSUBAN Ag. Commissioner for Agriculture	Entebbe

Alternate	Mansoor SIMBWA-BUNNYA Permanent Representative (Designate) to FAO	Entebbe
Alternate	Joash KAHANGIRWE Ag. Chief Agricultural Planning Economist	Entebbe
Adviser	E.K. SERWANGA Assistant Chief Forest Officer	Entebbe
Adviser	Amos KALYEGIRA Assistant Commissioner for Veterinary Services and Animal Industry	Kampala
Adviser	Edward SEMPIRA-KANYIKE Deputy Commissioner for Fisheries Ministry of Animal Industries and Fisheries	Kampala
Adviser	J.M. NSIMBI Planning Economist Ministry of Planning and Economic Development	Kampala
Adviser	G. OBBO Personal Assistant to Minister of Agriculture and Forestry	Entebbe

الإمارات العربية المتحدة -

UNITED ARAB EMIRATES – EMIRATS ARABES UNIS – EMIRATOS ARABES UNIDOS

Delegate Hamad Abdulla SALMAN Abu Dhabi
Under-Secretary
Ministry of Agriculture and
Fisheries

أبو ظبي حمد عبد الله سلمان وكيل وزارة الزراعة والثروة السمكية متذوب

Alternate **Mohammed Mousa GASEM** **Dubai**
 Deputy Under-Secretary
 Ministry of Agriculture and
 Fisheries

دبي محمد موسى جاسم ملابس نائب وكيل وزارة الزراعة والثروة السمكية

Associate **Rashid AL KUEIBI** **Dubai**
Director of Personnel
Ministry of Agriculture and
Fisheries

دبي راشد الكعبي
مساعد رئيس قسم شؤون الموظفين
وزارة الزراعة والثروة السمكية

Associate Saeed Gaefer KAZIM Dubai
Director of Public Relations
Ministry of Agriculture and
Fisheries

دبي سعيد جعفر حسين كاظم
رئيس إدارة العلاقات العامة
وزارة الزراعة والثروة السمكية

Adviser Safouh HATAHET Dubai
Adviser of Marketing and Cooperative
Ministry of Agriculture

دبي
مكتبة
التراث
المتحف
الوطني
الإمارات

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Alternate R.A. BROWNING London
Deputy Secretary
Overseas Development Administration

Alternate J.L.F. BUIST London
Under-Secretary
Overseas Development Administration

Alternate P. S. McLEAN Rome
Minister
Permanent Representative of the
United Kingdom to FAO

Alternate	J.B. WARREN Agricultural Adviser Overseas Development Administration	London
Alternate	J.M. SCOUAR Principal Overseas Development Administration Secretary, FAO National Committee	London
Alternate	A.B. CAUTHORN Principal Ministry of Agriculture, Fisheries and Food	London
Alternate	J.E. MURPHY Chief Press and Publicity Officer Overseas Development Administration	London
Alternate	J.W. HUTCHINSON Higher Executive Officer Overseas Development Administration	London
Adviser	Miss G.J. LYONS Assistant Private Secretary to the Minister for Overseas Development	London
Adviser	T.W. WHITING Executive Officer British Embassy	Rome
Adviser	Miss E.R. HIGGINS Overseas Development Administration	London

UNITED STATES OF AMERICA - ETATS-UNIS D'AMERIQUE
ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

Delegate	Thomas A. HAMMER <u>1/</u> Deputy Under-Secretary for International Affairs and Commodity Programs Department of Agriculture	Washington, D.C.
Alternate	Roger A. SORENSEN <u>1/</u> Minister Counsellor U.S. Representative to the U.N. Agencies for Food and Agriculture United States Embassy	Rome
Alternate	Martin KRIESBERG Office of International Cooperation and Development Department of Agriculture	Washington, D.C.

1/ During the period when he was in Rome, The Honorable Richard E. Lyng, Deputy Secretary of Agriculture, served as ex officio Head of the Delegation. Mr. R. Sorenson served as Head of the Delegation following the departure of Mr. Hammer.

Alternate	Edmund M. PARSONS Director Office of International Development Bureau of International Organization Affairs Department of State	Washington, D.C.
Alternate	Gordon STREEB Acting Deputy Assistant Secretary for Economic and Social Affairs Bureau of International Organization Affairs Department of State	Washington, D.C.
Alternate	Ms Joan S. WALLACE Office of International Cooperation and Development Department of Agriculture	Washington, D.C.
Adviser	Chester R. BENJAMIN Office of International Cooperation and Development Department of Agriculture	Washington, D.C.
Adviser	Charles FRENCH Office of International Organization Affairs International Development Cooperation Agency	Washington, D.C.
Adviser	Allan R. FURMAN Attaché for Field Programs and Development United States Embassy	Rome
Adviser	Brian Rogers FURNESS Office of Food Policy and Programs Bureau of Economic and Business Affairs Department of State	Washington, D.C.
Adviser	Antonio GAYOSO Deputy Director Office of International Development Bureau of International Organization Affairs Department of State	Washington, D.C.
Adviser	Avram E. GUROFF Attaché for U.N. Food and Agricultural Affairs United States Embassy	Rome.
Adviser	Scott MacKENZIE Bureau of International Organization Affairs Department of State	Washington, D.C.

Adviser	Michael D. METELITS Alternate U.S. Representative to the U.N. Agencies for Food and Agriculture United States Embassy	Rome
Congressional Adviser	Tom HAGEDORN (Hon.) House of Representatives	Washington, D.C.

UPPER VOLTA - HAUTE-VOLTA - ALTO VOLTA

Délégué	André Roch COMPAORE (7-13 Nov.) Ministre du développement rural	Ouagadougou
	Bangré Sylvestre OUEDRAOGO (16-20 Nov.) Ministre de l'environnement et du tourisme	Ouagadougou
	Sié Faustin SIB (23-26 Nov.) Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Ouagadougou
Suppléant	Albert DJIGMA Directeur de la recherche agronomique	Ouagadougou
Suppléant	Luc Ounanini LOMPO Directeur des services agricoles Ministère du développement rural	Ouagadougou
Suppléant	André BERE Directeur des services de l'élevage et des industries animales	Ouagadougou
Suppléant	Joseph ZONGO Directeur de l'aménagement forestier et du réboisement	Ouagadougou
Conseiller	Louis David SAWADOGO Conseiller économique et commercial Ambassade de Haute-Volta en France	Paris

URUGUAY

Delegado	Carlos MATTOS MOGLIA Ministro de Agricultura y Pesca	Montevideo
Suplente	Mateo MARQUES SERE Embajador Representante Permanente del Uruguay ante la FAO	Roma
Suplente	Pedro OLmos MORALES Director de Programación y Política Agropecuaria	Montevideo

Suplente	Sra. Doña Rosario MEDERO Asesora Secretaría de Planeamiento, Coordinación y Difusión	Montevideo
Suplente	Joaquín PIRIZ JORGE Primer Secretario Representante Permanente Alterno del Uruguay ante la FAO	Roma

VENEZUELA

Delegado	José Luis ZAPATA Ministro de Agricultura y Cría	Caracas
Suplente	Hector HERNANDEZ CARABAÑO Embajador de Venezuela ante la FAO	Roma
Suplente	Heliodoro L. CLAVERIE RODRIGUEZ Ministro Consejero Representante Permanente Alterno de Venezuela ante la FAO	Roma
Suplente	Sra. Dra. María Isabel CASELLAS Consejero Representación Permanente de Venezuela ante la FAO	Roma
Asesor	Srta. Zoed KARAM DUAJJI Primer Secretario Representación Permanente de Venezuela ante la FAO	Roma
Asesor	Alberto BRUGNOLI CRUCIANI Segundo Secretario Representación Permanente de Venezuela ante la FAO	Roma
Asesor	Sra. Dra. Alexandra PARIS Tercer Secretario Dirección de Política Exterior Ministerio de Relaciones Exteriores	Caracas
Asesor	Bartolomé SANCHEZ Tercer Secretario Misión Permanente de Venezuela ante la FAO	Roma

VIET NAM

Délégué	DUONG HONG DAT Vice-Ministre de l'agriculture	Hanoi
---------	---	-------

Suppléant	NGUYEN ANH VU Ambassadeur de la République socialiste du Viet Nam en Italie Représentant permanent auprès de la FAO	Rome
Suppléant	Mme PHAN THI MINH Ambassadeur Directrice du Département des Organisations internationales Ministère des affaires étrangères	Hanoi
Suppléant	LA XUAN DINH Directeur du Département de la coopération internationale Ministère de l'agriculture	Hanoi
Suppléant	MAI LUONG Représentant permanent adjoint du Viet Nam auprès de la FAO	Rome

YEMEN ARAB REPUBLIC - YEMEN, REPUBLIQUE ARABE DU - الجمهورية العربية
YEMEN, REPUBLICA ARABE DEL - اليمن

Delegate Ahmed ALI-HAMADANI **Sana'a**
Minister of Agriculture and
Fisheries Resources

صنعاء
أحمد علي حمادي
مندوب
وزير الزراعة والثروة السمكية

Alternate Hassan Ali Ahmed EL-HURAIBI Rome
Permanent Representative of
the Yemen Arab Republic to
FAO

روما حسن على أحمد الحربي
المندوب الدائم لليمن لدى
المنظمة

Alternate Anwar Rizq AL-HARAZI Sana'a
Assistant Under-Secretary
Central Planning Agency

أبورزق الحرازي
وكيل الجهاز المركزي للتحطيط
رئيس ادارة المشروعات والقروض،
مناوب صناعة

Associate Mohammad AL-NOWAIRAH
Director of Statistics
Ministry of Agriculture and
Fisheries
مساعد محمد النويره
مدير عام الاحصاء الزراعي
وزارة الزراعة والثروة السمكية
Sana'a

Associate Abdulrahman SALLAM QASIM Taiz
Director-General of Research
Agricultural Research Service

تعز عبد الرحمن سالم قاسم
المدير الفني لمحطة الابحاث
الزراعية

YEMEN, PEOPLE'S DEM. REP. OF - YEMEN, REPUBLIQUE DEM. POPULAIRE DU -
جمهورية اليمن الديمقراطية الشعبية - YEMEN, REP. DEMOCRATICA POPULAR DEL -

Delegate Mohammad SOLEYMAN NASSER Aden
Minister of Agriculture and
Agrarian Reform
مندوب محمد سليمان ناصر دن
وزير الزراعة والاصلاح الزراعي

Alternate	LUGMAN Director of Planning Ministry of Agriculture	Aden
مناوب	لعمان مدير التخطيط وزارة الزراعة	عدن

Alternate	F. ANBOOL Director of Research Ministry of Agriculture	Aden
مناوب	فضل حسين عبّول مدير ادارة الابحاث والارشاد الزراعي	عدن

Alternate Mohamed Ahmed MANSOOR Aden
Assistant Deputy Minister
Ministry of Fisheries

مساوب محمد أحمد مصوّر عدن
مساعد نائب وزير الثروة السمكية

Alternate Anwar Mohammed KHALID Rome
Permanent Representative
to FAO

مساوب أنور محمد خالد روما
المندوب الدائم للیمن الدیمقراطیة
لدى المنظمة

Suppléant SALEH SALEM GASSOS Aden
Director of Agricultural
Development

مساوب صالح سالم جعسوس عدن
مدير مشروع التطوير الزراعي

YUGOSLAVIA - YOUSGOSLAVIE

Delegate Milovan ZIDAR Belgrade
Member of the Federal
Executive Council
President of the Federal
Committee for Agriculture

Alternate Milan TRKULJA Novi Sad
Professor
University of Novi Sad

Alternate Vladimir STIPETIC Zagreb
President of the National FAO
Committee
Professor, University of Zagreb

Alternate Milan ZJALIC Rome
Minister Counsellor
Permanent Representative of
Yugoslavia to FAO

Associate Ljubomir STAMBUK Belgrade
Federal Committee for
Agriculture

ZAIRE

Délégué	MASSAMBA KAMITATU Commissaire d'Etat à l'agriculture et au développement rural	Kinshasa
Suppléant	BENGA-NTUNDU KITITWA Ambassadeur Représentant permanent du Zaïre auprès de la FAO	Rome
Suppléant	LUMBALA KABUYI Directeur des études et de la politique agricole Département de l'agriculture et du développement rural	Kinshasa
Adjoint	NZAU BEWA Directeur de la production et santé animales Département de l'agriculture et du développement rural	Kinshasa
Conseiller	NGA-MA MAPELA Représentant permanent adjoint du Zaïre auprès de la FAO	Rome
Conseiller	NDJABU KHAMITO Directeur de la promotion rurale Département de l'agriculture et du développement rural	Kinshasa
Conseiller	Mme TUPEMUNYI MUTSHOKO Assistante du Commissaire d'Etat à l'agriculture et au dévelo- pement rural	Kinshasa

ZAMBIA - ZAMBIE

Delegate	Unia MWILA Minister of Agriculture and Water Development	Lusaka
Alternate	N. MUKUTU Acting Permanent Secretary Ministry of Agriculture and Water Development	Lusaka
Alternate	H.M. NZUNGA Ambassador of Zambia in Italy Permanent Representative of Zambia to FAO	Rome
Alternate	C.M. LINYAMA Assistant Secretary Ministry of Agriculture and Water Development	Lusaka

Adviser	N.E. MUMBA Director of Agriculture Ministry of Agriculture and Water Development	Lusaka
Adviser	B.O.M. CHIYAMBWE Conservator of Forests Ministry of Lands and Natural Resources	Lusaka
Adviser	B.E. PHIRI Alternate Permanent Representative of Zambia to FAO	Rome

ZIMBABWE

Delegate	D.R. NORMAN Minister of Agriculture	Salisbury
Alternate	E. OSBORN Permanent Secretary Ministry of Agriculture	Salisbury
Alternate	R.M. MUPAWOSE Permanent Secretary Ministry of Lands, Resettlement and Rural Development	Salisbury

HOLY SEE - SAINT-SIEGE - SANTA SEDE

The Most Rev. Agostino FERRARI-TONILO Permanent Observer of the Holy See to FAO	Vatican City
Mons. Biagio NOTARANGELO	Vatican City
P. Aloysius FONSECA, S.J.	Vatican City
Pietro CAIAZZA	Vatican City
Paolo VICINELLI	Vatican City
Bruno DATO	Vatican City
Lelio BERNARDI Agricultural Adviser	Vatican City

LIBERATION MOVEMENTS
MOUVEMENTS DE LIBERATION
MOVIMIENTOS DE LIBERACION

AFRICAN NATIONAL CONGRESS OF SOUTH AFRICA
CONGRES NATIONAL AFRICAIN DE L'AFRIQUE DU SUD
CONGRESO NACIONAL AFRICANO DE SUDAFRICA

Thami SINDELO
Chief Representative in Italy

Rome

Ms. Dulcie SEPTEMBER
Representative

Lusaka

منظمة التحرير الفلسطينية

PALESTINE LIBERATION ORGANIZATION
ORGANISATION DE LIBERATION DE LA PALESTINE
ORGANIZACION PARA LA LIBERACION DE PALESTINA

Sa'ad Eddin GHANDOUR
Director, Agricultural Department

Damascus

Nimer HAMMAD
Representative in Italy

Rome

Mousa SAMMAN

Beirut

Hussein AL AFLAK
Vice-Director

Rome

PAN AFRICANIST CONGRESS OF SOUTH AFRICA
CONGRES PANAFRICAIN D'AFRIQUE DU SUD
CONGRESO PANAFRICANO DE SUDAFRICA

Mosoeu MAGALEFA
Education and Manpower Development Division

Dar-es-Salaam

SOUTH WEST AFRICAN PEOPLE'S ORGANIZATION
ORGANISATION DU PEUPLE DU SUD-OUEST AFRICAIN
ORGANIZACION DEL PUEBLO DE AFRICA SUDOCCIDENTAL

Eric BIWA
Deputy Secretary
Economic Affairs

Luanda

ممثلو الأمم المتحدة ووكالاتها المتخصصة

联合国和专门机构的代表

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES
REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

UNITED NATIONS - NATIONS UNIES - NACIONES UNIDAS

W.H. TARZI Geneva
Director of External Relations
and Interagency Affairs

Vladimir LISSITSKY Geneva
External Relations and Interagency
Affairs Division

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
COMISION ECONOMICA PARA AFRICA

Q.B.O. ANTHONIO Addis Ababa
Chief Joint ECA/FAO
Agriculture Division

L. DEBELIAN Addis Ababa
Chief of Agriculture Production
Institutions and Services Section
Joint ECA/FAO Agriculture Division

Ephata P. PALLANGYO Addis Ababa
Regional Adviser of Agricultural Marketing

ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMISION ECONOMICA PARA EUROPA

E. KALKKINEN Geneva
Director, Agriculture and Timber Division

ECONOMIC COMMISSION FOR WESTERN ASIA
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'ASIE OCCIDENTALE
COMISION ECONOMICA PARA ASIA OCCIDENTAL

Abdul-Sahib ALWAN Beirut
Director, Joint ECWA/FAO Division of Agriculture

OFFICE OF THE UN HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES
HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIÉS
ALTO COMISIONADO DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LOS REFUGIADOS

U. KADRY Rome
Representative for Italy

Mrs Antonella PRANDI Rome
Assistant to Representative for Italy

WORLD FOOD PROGRAMME
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PROGRAMA MUNDIAL DE ALIMENTOS

B. de AZEVÉDO BRITO Rome
Executive Director ad interim

M. EL MIDANI Rome
Director, Resources Management Division

R.M. CASHIN Rome
Director, Project Management Division

E.E. LUHE Rome
Director, Division of External Relations
and General Services

J. MOSCARELLA Rome
Economic Adviser to WFP

A. DAWSON Rome
Director, Evaluation Service

D.E. SINTOBIN Rome
Deputy Director
Resources Management Division

Y. ZAKARIA Rome
Deputy Director
Division of External Relations and
General Services

J. BARNSDALE Rome
Assistant to Executive Director

D.J. SHAW Rome
Senior Economist, Policy Unit

Q.H. HAQUE Rome
Chief, External Relations and
General Affairs Branch

I.G.M. TAYLOR Rome
External Relations Officer
External Relations and General Affairs Branch

W.J. WICKENS Rome
Project Management Officer

UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT
CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT
CONFERENCIA DE LAS NACIONES UNIDAS SOBRE COMERCIO Y DESARROLLO

D.L. PIKE
Commodities Division

Geneva

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL DESARROLLO

Pierre BOURGOIS
Assistant Administrator
Director, European Office

Geneva

Niranjan DESAI
Chief of External Relations Section
European Office

Geneva

Wally S.NDOW
Chief, Regional Office for Sahelian Operations

Ouagadougou

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL DESARROLLO INDUSTRIAL

Gabriel REZEK
Chief, Interagency Programme
Coordination Section
Division of Policy Coordination

Vienna

Ms Lisa GOMER
Interagency Programme
Coordination Section
Division of Policy Coordination

Vienna

UNITED NATIONS SOCIAL DEFENCE RESEARCH INSTITUTE
INSTITUT DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES SUR LA DEFENSE SOCIALE
INSTITUTO DE INVESTIGACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA DEFENSA SOCIAL

Tclani ASUNI
Director

Rome

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

R.J. OLEMBO
Director
Environmental Management Service

Nairobi

I. GARBOUCHEV
Senior Programme Officer
Environmental Management Service

Nairobi

WORLD FOOD COUNCIL
CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION
CONSEJO MUNDIAL DE LA ALIMENTACION

Francisco MERINO RABAGO
Secretario de Agricultura y Recursos Hidráulicos
Presidente

México

Maurice J. WILLIAMS
Executive Director

Rome

Salahuddin AHMED
Deputy Executive Director

Rome

Paul KELLOWAY
Assistant Director

Rome

Alain VIDAL-NAQUET
Chef de Cabinet

Rome

L.A. ODERO-OGWEL
Council Secretary

Rome

Arturo GOETZ
Chief, Policy Analysis

Rome

Rajinder KAUSHIK
Senior Economist

Rome

Uwe KRACHT
Senior Economist

Rome

INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL TRABAJO

F. D'ATTILIA
Director, Branch Office

Rome

I. CORDISCHI
Deputy Director, Branch Office

Rome

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA EDUCACION, LA CIENCIA Y LA CULTURA

Mrs. B. FRANK-TURPAULT
Programme Specialist
Cooperation for Development
and External Relations Sector

Paris

WORLD BANK
BANQUE MONDIALE
BANCO MUNDIAL

Marius VERAART
FAO and IFAD Coordinator
Agriculture and Rural Development Department

Washington, D.C.

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION
ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE
ORGANIZACION METEOROLOGICA MUNDIAL

D.A. RIJKS
Chief, Agricultural and Applications
Programmes Division

Geneva

INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT
FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
FONDO INTERNACIONAL DE DESARROLLO AGRICOLA

Abbas ORDOOBADI
Assistant President
General Affairs Department

Rome

S. ASMAR
Director, Near East and North Africa Division
Project Management Department

Rome

M. BENJAMIN
Director, Asia Division
Project Management Department

Rome

D. DONIDA
Director, Latin America
Project Management Department

Rome

B. MANSURI
Director, Africa Division
Project Management Department

Rome

Asoka JAYASINHA
External Relations Officer

Rome

Mokhtar TRIBAK
External Relations Officer

Rome

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE
ORGANISMO INTERNACIONAL DE ENERGIA ATOMICA

Maurice FRIED
Director, Joint FAO/IAEA Division
of Isotope and Radiation Applications
of Atomic Energy for Food and Agricultural
Development

Vienna

Carl G. LAMM
Deputy Director,
Joint FAO/IAEA Division of Isotope and
Radiation Applications of Atomic Energy
for Food and Agricultural Development

Vienna

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPÉENNE
COMUNIDAD ECONOMICA EUROPEA

Edgard PISANI
Membre de la Commission des
Communautés européennes

Bruxelles

Jean-Charles LEYGUES

Bruxelles

Horst MARMULLA
Conseiller à la Direction générale
de l'agriculture
Direction des relations extérieures

Bruxelles

Lorimer MacKENZIE
Chef de Division
Direction générale de l'agriculture

Bruxelles

Bruno SÜSSMILCH
Administrateur principal

Bruxelles

Patrick HOGUET
Administrateur principal

Bruxelles

Jacques BEL
Administrateur principal

Bruxelles

Marc FRANCO
Administrateur
Direction générale du développement

Bruxelles

Edmond F. JAGER
Administrateur

Bruxelles

المراقبون من المنظمات الحكومية الدولية

政府间组织的观察员

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

ARAB CENTER FOR THE STUDY OF ARID ZONES AND DRY LANDS
CENTRE ARABE D'ETUDE DES TERRES ARIDES ET NON IRRIGUEES
CENTRO ARABE PARA EL ESTUDIO DE LAS ZONAS ARIDAS Y LAS TIERRAS DE SECANO

Mohamed El-KHASH
Director-General

Damascus

COMMONWEALTH SECRETARIAT
SECRETARIAT POUR LES PAYS DU COMMONWEALTH
SECRETARIA DE LA COMMONWEALTH

R.N. AZAD
Assistant Director
Food Production and Rural Development Division

London

J.J. McNERNEY
Economic Affairs Division

London

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
CONSEJO DE EUROPA

Members of the Sub-Committee on Relations with FAO of the
Committee on Agriculture of Parliamentary Assembly as follows:

F.A. GRUSSENMEYER

Paris

P. HARDY
Acting Chairman of Parliament

London

P. HEGARTY
Member of Parliament

Dublin

G. MULLER

Bonn

Johann WINDSTEIG
Member of Parliament

Vienna

Joern STEGEN
Secretary of the Committee

Strasbourg

DESERT LOCUST CONTROL ORGANIZATION FOR EASTERN AFRICA
ORGANISATION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN DANS L'EST AFRICAIN
ORGANIZACION PARA LA LUCHA CONTRA LA LANGOSTA DEL DESIERTO EN EL AFRICA ORIENTAL

Daniel Meshack WAKO
Director-General

Addis Ababa

ITALIAN LATIN-AMERICAN INSTITUTE
INSTITUT ITALO-LATINO-AMERIQUE
INSTITUTO ITALO-LATINO AMERICANO

J.D. FALDINI
Secretario Economico y Social

Rome

INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK
BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT
BANCO INTERAMERICANO DE DESARROLLO

Luciano BARRAZA
Chief, Agricultural and Forestry
Development Division
Project Analysis Department

Washington, D.C.

INTERNATIONAL INSTITUTE OF REFRIGERATION
INSTITUT INTERNATIONAL DU FROID
INSTITUTO INTERNACIONAL DEL FRIO

André GAC
Directeur

Paris

INTERNATIONAL OFFICE OF EPIZOOTICS
OFFICE INTERNATIONAL DES EPIZOOTIES
OFICINA INTERNACIONAL DE EPIZOOTIAS

Louis BLAJAN
Directeur général

Paris

INTERNATIONAL SERICULTURAL COMMISSION
COMMISSION SERICICOLE INTERNATIONALE
COMISION SERICICOLA INTERNACIONAL

H. BOUVIER
Secrétaire général

Lyon

INTERGOVERNMENTAL COMMITTEE FOR MIGRATION
COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LES MIGRATIONS
COMITÉ INTERGUVERNAMENTAL PARA LAS MIGRACIONES

A. ARDITTIS
Chief of Mission

Rome

INTERNATIONAL WHEAT COUNCIL
CONSEIL INTERNATIONAL DU BLE
CONSEJO INTERNACIONAL DEL TRIGO

Antonio NAVARRO VELASCO London
Chairman

JOINT ANTI-LOCUST AND ANTI-AVIARIAN ORGANIZATION
ORGANISATION COMMUNE DE LUTTE ANTIACRIDIENNE ET DE LUTTE ANTIAVIAIRE
ORGANIZACION COMUN DE LUCHA ANTIACRIDICA Y DE LUCHA ANTIAVIAR

Abdallahi SCUEID Dakar
Directeur général

Appolinaire BADA Dakar
Chef des services administratif et financier

ORGANIZATION OF AMERICAN STATES
ORGANISATION DES ETATS AMÉRICAINS
ORGANIZACION DE ESTADOS AMERICANOS

Francisco PRIETO
Resident Economist
European Regional Office

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
ORGANIZACION DE LA UNIDAD AFRICANA

P.E. ETIANG Addis Ababa
Assistant Secretary-General in
charge of the Economic Development
and Cooperation Department

Libere BUZINGO Geneva
Senior Economist
O.A.U. Office in Switzerland

Ibrahim ELBATT EMAD Addis Ababa
Liaison Officer Joint OAU/FAO/WHO

ORGANIZATION FOR ECONOMIC COOPERATION AND DEVELOPMENT
ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
ORGANIZACION DE COOPERACION Y DESARROLLO ECONOMICOS

Gérard VIATTE
Deputy Director
Directorate for Food, Agriculture and Fisheries

G. VASTA
Consultant
Directorate for Food, Agriculture and Fisheries

Rome

ORGANIZATION OF THE ISLAMIC CONFERENCE
ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
ORGANIZACION DE LA CONFERENCIA ISLAMICA

Ashraf-uz-ZAMAN
Director of Economic Affairs
General Secretariat

Jeddah

Mrs. Güler Elfie GORUN
Expert

Ankara

PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITE INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
COMITE PERMANENTE INTERESTATAL PARA LA LUCHA CONTRA LA SEQUIA EN LA ZONA SAHELIANA

Seck MAME N'DIACK
Executive Secretary

Ouagadougou

الراقبون من المنظمات غير الحكومية

非政府组织的观察员

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

ASSOCIATED COUNTRY WOMEN OF THE WORLD
UNION MONDIALE DES FEMMES RURALES
UNION MUNDIAL DE MUJERES DE CAMPO

Mrs. Lucy BRADER
Permanent Representative to FAO

Rome

CARITAS INTERNATIONALIS

Mrs. Derna CERBELLA

Rome

CENTRE ON INTEGRATED RURAL DEVELOPMENT FOR ASIA AND PACIFIC
CENTRE DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE
CENTRO DE DESARROLLO RURAL INTEGRADO PARA ASIA Y EL PACIFICO

Aziz-Ul HAQ
Director

Comilla (Bangladesh)

EUROPEAN ASSOCIATION FOR ANIMAL PRODUCTION
FEDERATION EUROPEENNE DE ZOOTECHNIE
FEDERACION EUROPEA DE ZOOTECNIA

K. KALLAY
Secrétaire Général

Rome

INTERNATIONAL ALLIANCE OF WOMEN
ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES
ALIANZA INTERNACIONAL DE MUJERES

Mrs. L. ARULPRAGASAM
Permanent Representative to FAO

Rome

Mrs. S.R. PILLAY
Permanent Representative to FAO

Rome

INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR CEREAL CHEMISTRY
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE CHIMIE CEREALEIRE
ASOCIACION INTERNACIONAL DE QUIMICA DE LOS CEREALES

G. FABRIANI
Member of the Executive Committee

Rome

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF AGRICULTURAL ECONOMISTS
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ECONOMISTES AGRONOMIQUES
ASOCIACION INTERNACIONAL DE ECONOMISTAS AGRICOLAS

Margaret LOSEBY
Representative in Italy

Rome

INTERNATIONAL CATHOLIC RURAL ASSOCIATION
ASSOCIATION RURALE CATHOLIQUE INTERNATIONALE
ASOCIACION RURAL CATOLICA INTERNACIONAL

Filippo CORTESI
Secretary-General

Rome

Rev. Bhagvant BOAVIDA COUTINHO

Rome

INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE
CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE
CAMARA DE COMERCIO INTERNACIONAL

Roberto GIORDANI
Membre du Centre d'études de la
Confédération générale agricole italienne

Rome

INTERNATIONAL COMMISSION OF AGRICULTURAL ENGINEERING
COMMISSION INTERNATIONALE DU GENIE RURAL
COMISION INTERNACIONAL DE INGENIERIA RURAL

Giuseppe PELLIZI
Professeur de mécanique agricole
Université de Milan

Milan

INTERNATIONAL COMMISSION ON IRRIGATION AND DRAINAGE
COMMISSION INTERNATIONALE DES IRRIGATIONS ET DU DRAINAGE
COMISION INTERNACIONAL DE LA IRRIGACION Y EL SANEAMIENTO

Michele BOTTALICO
President

Rome

Giuseppe BELLONI

Rome

Paolo BURI

Rome

INTERNATIONAL CONFEDERATION OF FREE TRADE UNIONS
CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES
CONFEDERACION INTERNACIONAL DE ORGANIZACIONES SINDICALES LIBRES

Mrs. Maria-Teresa GUICCIARDI
Permanent Representative to FAO

Rome

INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE
ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE
ALIANZA COOPERATIVA INTERNACIONAL

Umberto CANULLO
Representative to FAO

Rome

INTERNATIONAL COUNCIL FOR GAME AND WILDLIFE CONSERVATION
CONSEIL INTERNATIONAL POUR LA CONSERVATION DU GIBIER ET DE LA FAUNE SAUVAGE
CONSEJO INTERNACIONAL PARA LA CONSERVACION DE LA CAZA Y FAUNA SALVAJE

K. KALLAY
Permanent Representative to FAO

Rome

INTERNATIONAL COUNCIL OF SCIENTIFIC UNION
CONSEIL INTERNATIONAL DES UNIONS SCIENTIFIQUES
CONSEJO INTERNACIONAL DE UNIONES CIENTIFICAS

Flaminio FIDANZA
Institut des Sciences de l'alimentation

Perugia

INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN
CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MUJERES

Mrs Lena PASSERINI
Permanent Representative to FAO

Rome

INTERNATIONAL FEDERATION FOR HOME ECONOMICS
FEDERATION INTERNATIONALE POUR L'ECONOMIE FAMILIALE
FEDERACION INTERNACIONAL DE ECONOMIA FAMILIAR

Mme Odette GONCET
Secretary General

Paris

Mrs Betty WILLIAMS
Permanent Representative to FAO

Rome

Mme Pauline YAYA
Permanent Representative to FAO

Rome

Ms Shirien ZAFAR

Rome

INTERNATIONAL FEDERATION OF PLANTATION, AGRICULTURAL AND ALLIED WORKERS
FEDERATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS DES PLANTATIONS,
DE L'AGRICULTURE ET DES SECTEURS CONNEXES
FEDERACION INTERNACIONAL DE LOS TRABAJADORES DE LAS PLANTACIONES AGRICOLAS Y SIMILARES

Tom BAVIN
President

Brussels

Mrs Maria-Teresa GUICCIARDI
Permanent Representative to FAO

Rome

INTERNATIONAL FEDERATION OF AGRICULTURAL PRODUCERS
FEDERATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES
FEDERACION INTERNACIONAL DE PRODUCTORES AGRICOLAS

Henry PLUMB
President

London

M.P. CRACKNELL
Secretary-General

Paris

Mrs Giuseppina PELA
Liaison Officer with FAO

Rome

F. SHEFRIN
North American Representative

Ottawa

INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE
INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES ALIMENTAIRES
INSTITUTO INTERNACIONAL DE INVESTIGACIONES SOBRE POLITICAS ALIMENTARIAS

Alberto VALDES
Director, Trade Policy Program

Washington, D.C.

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF CONSUMERS' UNIONS
ORGANISATION INTERNATIONALE DES UNIONS DE CONSOMMATEURS
ORGANIZACION INTERNACIONAL DE LAS UNIONES DE CONSUMIDORES

Ms Annelies ALLAIN

Geneva

INTERNATIONAL RAIFFEISEN UNION
UNION INTERNATIONALE RAIFFEISEN
UNION INTERNACIONAL RAIFFEISEN

Fulvio D'ADAMO

Rome

INTERNATIONAL UNION OF FAMILY ORGANIZATIONS
UNION INTERNATIONALE DES ORGANISMES FAMILIAUX
UNION INTERNACIONAL DE ORGANISMOS FAMILIARES

André DUFFAURE

Paris

Représentant permanent auprès de la FAO

INTERNATIONAL UNION OF NUTRITIONAL SCIENCES
UNION INTERNATIONALE DES SCIENCES DE LA NUTRITION
UNION INTERNACIONAL DE CIENCIAS DE LA NUTRICION

Flaminio FIDANZA

Perugia

Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL UNION FOR CONSERVATION OF NATURE AND NATURAL RESOURCES
UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES
UNION INTERNACIONAL PARA LA CONSERVACION DE LA NATURALEZA Y SUS RECURSOS

Bernardo ZENTILLI
Regional Officer

Geneva

LEAGUE OF RED CROSS SOCIETIES
LIGUE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE
LIGA DE SOCIEDADES DE LA CRUZ ROJA

Seve AXELL
Permanent Representative to FAO and WFP

Rome

NITROGEN STUDY CENTER
CENTRE D'ETUDE DE L'AZOTE
CENTRO PARA EL ESTUDIO DEL NITROGENO

D.J. HALLIDAY
FAO/FIAC Liaison Office

Rome

A.E.M. HOOD
FAO/FIAC (Fertilizer Industry Advisory Committee)
Liaison Office

Rome

ORGANIZATION OF AFRICAN TRADE UNION UNITY
ORGANISATION DE L'UNITE SYNDICALE AFRICAINE
ORGANIZACION DE LA UNIDAD SINDICAL AFRICANA

Kwaku HALIGAH
Secretary-General of the Pan-African Federation
of Agricultural Trade Unions (PAFATU)

Accra

PANAFRICAN INSTITUTE FOR DEVELOPMENT
INSTITUT PANAFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT
INSTITUTO PANAFRICANO DE DESARROLLO

J. Yanney EWUSIE
Secrétaire Général

Genève

Georges LAMBERT-LAMOND
Conseiller principal

Genève

TRADE UNIONS INTERNATIONAL OF AGRICULTURAL, FORESTRY AND PLANTATION WORKERS
UNION INTERNATIONALE DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS DE L'AGRICULTURE,
DES FORETS ET DES PLANTATIONS
UNION INTERNACIONAL DE SINDICATOS DE TRABAJADORES DE LA AGRICULTURA, DE LOS
BOSQUES Y DE LAS PLANTACIONES

Valeri KALACHNIKOV
Secretary

Prague

WORLD CONFEDERATION OF LABOUR
CONFEDERATION MONDIALE DU TRAVAIL
CONFEDERACION MUNDIAL DEL TRABAJO

Mrs A. BARONE
Permanent Representative to FAO

Rome

WORLD FEDERATION OF TRADE UNIONS
FEDERATION SYNDICALE MONDIALE
FEDERACION SINDICAL MUNDIAL

Emil HAMERNIK
Head of the Department for relations
with intergovernmental organizations

Prague

Giuseppe CASADEI
Permanent Representative to FAO

Rome

WORLD UNION OF CATHOLIC WOMEN'S ORGANIZATIONS
UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS FEMININES CATHOLIQUES
UNION MUNDIAL DE LAS ORGANIZACIONES FEMENINAS CATÓLICAS

Mrs Geneviève GARZERO
Permanent Representative to FAO

Rome

WORLD VETERANS FEDERATION
FEDERATION MONDIALE DES ANCIENS COMBATTANTS
FEDERACION MUNDIAL DE VETERANOS DE GUERRA

Aldo VICINI
Membre de l'association nationale
des mutilés et invalides de guerre

Rome

LISTE DES DOCUMENTS

C 81/1-Rev.1	Ordre du jour
C 81/2	Situation de l'alimentation et de l'agriculture, 1981
C 81/2-Sup.1	Additif au document C 81/2
C 81/3	Programme de travail et budget pour 1982-83
C 81/3-Corr.1	Rectificatif au document C 81/3
C 81/3-Corr.2 (espagnol seulement)	Rectificatif à la version espagnole du document C 81/3
C 81/3-Corr.3 (espagnol seulement)	Rectificatif à la version espagnole du document C 81/3
C 81/3-Corr.4 (arabe seulement)	Rectificatif à la version arabe du document C 81/3
C 81/3-Corr.5	Rectificatif au document C 81/3
C 81/3-Sup.1	Programme de travail et budget pour 1982-83 - Liste des publications
C 81/3-Sup.2	Programme de travail et budget pour 1982-83 - Liste des réunions
C 81/3-Sup.2-Corr.1	Rectificatif au document C 81/3-Sup.2
C 81/4	Examen des programmes de terrain, 1980-81
C 81/4-Corr.1	Rectificatif au document C 81/4
C 81/4-Corr.2	Rectificatif au document C 81/4
C 81/5	Rapport et états financiers, Vol.I: Programme ordinaire, 1978-79
C 81/6	Rapport et états financiers, Vol.II: Programme des Nations Unies pour le développement, 1979
C 81/6(a)	Rapport et états financiers, Vol.II: Programme des Nations Unies pour le développement, 1980
C 81/6(a)-Corr.1	Rectificatif au document C 81/6(a)

- C 81/7 Rapport et états financiers, Vol. III: Programme alimentaire mondial, 1979
- C 81/7(a) Rapport et états financiers, Vol. III: Programme alimentaire mondial, 1980
- C 81/8 Examen du Programme ordinaire, 1980-81
- C 81/9 Objectifs à moyen terme
- C 81/9-Corr.1 Rectificatif au document C 81/9
- C 81/10 Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs
- C 81/10-Sup.1 Additif au document C 81/10
- C 81/11 Election des membres du Conseil
- C 81/12 Organisation de la vingt et unième session de la Conférence
- C 81/13 Admission de représentants et observateurs d'organisations internationales à la session
- C 81/13-Sup.1 Additif au document C 81/13
- C 81/14 Demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation
- C 81/14-Corr.1 (arabe seulement) Rectificatif à la version arabe du document C 81/14
- C 81/15 Nomination du Président indépendant du Conseil
- C 81/16 Nomination des représentants des Etats Membres au Comité de la Caisse des pensions du personnel
- C 81/17 Relations avec les organisations internationales, y compris les syndicats internationaux
- C 81/18 Nomination du Directeur général
- C 81/19 Faits nouveaux intéressant la FAO survenus dans le système des Nations Unies
- C 81/19-Sup.1 Additif au document C 81/19
- C 81/19-Sup.1-Corr.1 Rectificatif au document C 81/19-Sup.1
- C 81/19-Sup.2 (arabe seulement) Additif à la version arabe du document C 81/19-Sup.1
- C 81/20 Rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale
- C 81/21 Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement
- C 81/22 Stratégies de développement régionales et nationales - quelques problèmes des années quatre-vingt
- C 81/23 Suite donnée à la CMRADR

C 81/24	L'ajustement agricole international: troisième rapport
C 81/25	Energie et développement agricole et rural
C 81/25-Sup.1	Résumé du Programme d'action de Nairobi sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables du point de vue notamment de l'énergie nécessaire au développement rural
C 81/26	La recherche agricole nationale dans les pays en développement
C 81/27	Charte mondiale des sols
C 81/27-Rev.1 (arabe seulement)	Révision de la version arabe du document C 81/27
C 81/28	Assistance au développement: production alimentaire et développement rural
C 81/28-Corr.1	Rectificatif au document C 81/28
C 81/29	Bureau régional pour le Proche-Orient (RNEA)
<u>Série C 81/INF</u>	
C 81/INF/1	Renseignements à l'intention des délégués et observateurs
C 81/INF/2	Guide pour la conduite des séances plénières
C 81/INF/3-Rev.2	Liste provisoire des délégués et observateurs
C 81/INF/4-Rev.1	Liste provisoire des documents
C 81/INF/5	Etats Membres de la FAO, du Conseil et de ses comités, et du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial FAO/ONU
C 81/INF/6	Prix B.R. Sen (1980-81)
C 81/INF/7	Prix A.H. Boerma 1981
C 81/INF/8	Notification d'accès à la qualité de membres des Comités "ouverts" du Conseil 1982-83
C 81/INF/9	Conférence à la mémoire de Frank McDougall par Son Excellence Shrimati Indira Ghandi, Premier Ministre de l'Inde, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
C 81/INF/10	Mise en œuvre des recommandations des conférences régionales de 1980-81
C 81/INF/11	Liste provisoire des documents destinés à la Commission I
C 81/INF/12	Liste provisoire des documents destinés à la Commission II
C 81/INF/13	Liste provisoire des documents destinés à la Commission III
C 81/INF/14	Allocution adressée par Sa Sainteté le pape Jean-Paul II aux participants à la vingt et unième session de la Conférence de la FAO

- C 81/INF/15 Rapport de la réunion officieuse des organisations internationales non gouvernementales
- C 81/INF/16 Frais de soutien
- C 81/INF/17 Eléments d'un programme alimentaire global
- C 81/INF/18 Déclaration de M. Edouard Saouma, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
- C 81/INF/19 Résolution sur le manifeste - appel des Prix Nobel approuvés par le Parlement européen le 30 septembre 1981 (CL 79/INF/10)
- C 81/INF/20 Programme de travail et budget pour 1982/83
- C 81/INF/21 Exposé récapitulatif des coprésidents de la réunion internationale sur la coopération et le développement (Cancún, 1981)
- C 81/INF/22 Allocution liminaire prononcée par le Directeur général à la Commission II
- C 81/INF/23 Pays où existe une mission de la FAO - Situation en novembre 1981
- Série C 81/LIM
- C 81/LIM/1 Suppression des comptes provisoires vérifiés
(extrait de CL 79/REP)
- C 81/LIM/2 Amendements aux dispositions relatives au Compte de réserve spécial
(extrait de CL 79/REP)
- C 81/LIM/3 Barème des contributions 1982/83
(extrait de CL 79/REP)
- C 81/LIM/4 Déclaration du Directeur du Bureau des affaires interinstitutions à la soixante-dix-neuvième session du Conseil de la FAO, prononcée le 24 juin 1981
- C 81/LIM/5 Préparation de la vingt et unième session de la Conférence de la FAO
(extrait de CL 80/REP)
- C 81/LIM/6 Premier rapport du Bureau
- C 81/LIM/7 Premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- C 81/LIM/8 Deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
- C 81/LIM/9 Rapport de la Commission des candidatures
- C 81/LIM/10 Objectif des contributions du PAM pour la période 1983/84
(extrait de CL 80/REP)
- C 81/LIM/11 Premier rapport du Comité des résolutions - Commission II
- C 81/LIM/12 Comptes vérifiés
(extrait de CL 80/REP)

C 81/LIM/13	Déclaration du Directeur général à la vingt et unième session de la Conférence de la FAO - 9 novembre 1981
C 81/LIM/14	Locaux du Siège (extrait de CL 80/REP)
C 81/LIM/15	Situation des contributions (extrait de CL 80/REP)
C 81/LIM/16	Reconstitution du Fonds de roulement (extrait de CL 80/REP)
C 81/LIM/17	Relèvement du niveau du Fonds de roulement (extrait de CL 80/REP)
C 81/LIM/18	Rémunération du Directeur général (extrait de CL 80/REP)
C 81/LIM/19	Elections des membres du Conseil
C 81/LIM/20	Ajustement agricole international (extrait de A: Rapport de la cinquante-troisième session du Comité des produits; B: CL 80/REP)
C 81/LIM/21	Contributions courantes (extrait de CL 80/REP)
C 81/LIM/22	Deuxième rapport du Comité des résolutions - Commission II
C 81/LIM/23	Troisième rapport du Comité des résolutions - Commission III
C 81/LIM/24	Deuxième rapport du Bureau
C 81/LIM/25	Troisième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
C 81/LIM/26	Quatrième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
C 81/LIM/27	Troisième rapport du Bureau
C 81/LIM/27-Corr.1 (français seulement)	Rectificatif à la version française du document C 81/LIM/27
C 81/LIM/28	Quatrième rapport du Bureau
C 81/LIM/29	Quatrième rapport du Comité des résolutions
C 81/LIM/30	Cinquième rapport du Comité des résolutions
C 81/LIM/31	Sixième rapport du Comité des résolutions
C 81/LIM/32	Septième rapport du Comité des résolutions
C 81/LIM/33	Cinquième rapport du Bureau

C 81/REP/Séries

C 81/REP/1 à)
C 81/REP/8) Projets de rapport de la plénière
C 81/REP/8-Sup. 1)
C 81/REP/8-Sup. 2)

C 81/I/REP/1 à) Projets de rapport de la Commission I
C 81/I/REP/3)

C 81/III/REP/1 à) Projets de rapport de la Commission II
C 81/III/REP/5)

C 81/III/REP/1 à) Projets de rapport de la Commission III
C 81/III/REP/2)

C 81/PV/Séries

C 81/PV/1 à) Comptes rendus sténographiques des débats de la plénière N° 1 à 20
C 81/PV/20)

C 81/I/PV/1 à) Comptes rendus sténographiques des débats de la Commission I N° 1 à 18
C 81/I/PV/18)

C 81/II/PV/1 à) Comptes rendus sténographiques des débats de la Commission II N° 1 à 21
C 81/II/PV/21)

C 81/III/PV/1 à) Comptes rendus sténographiques des débats de la Commission III N° 1 à 4
C 81/III/PV/4)

C 81/DJ/1 à) Journaux de la Conférence
C 81/DJ/14)

DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs, Mesdames, Messieurs,

En un jour tel que celui-ci, où se trouvent réunis tous les principaux responsables de l'agriculture mondiale, nous serions tentés de croire que nous appartenons à une société planétaire. Idée séduisante - mais idée fausse. La société planétaire est en effet une illusion, née des progrès foudroyants qui ont marqué notre époque dans le domaine des transports et des communications. Pour le reste, notre monde ignore toujours cette véritable solidarité, cette cohérence des politiques et des institutions qui seules pourraient donner vie à ce magnifique idéal. En réalité, les engagements internationaux demeurent toujours subordonnés aux intérêts nationaux; les clivages politiques s'accentuent; les disparités économiques s'aggravent; l'angoisse monte. L'oracle du prophète est renversé: avec les socs, on forge des glaives.

Et pourtant, les manifestations organisées dans plus de 140 pays pour marquer la première Journée mondiale de l'alimentation nous ont montré avec quelle ardeur l'humanité aspire à un meilleur état de choses. Presque au même moment, le Sommet de Cancún faisait vibrer les cœurs dans le monde entier en laissant entrevoir une certaine possibilité d'arriver par la négociation à un nouveau "contrat social" en faveur des peuples les plus déshérités. A nous de faire en sorte que ces négociations globales marchent bon train, qu'elles aillent au fond des choses et qu'elles se traduisent par des actes concrets et non par de simples accords sur le papier.

Les réactions suscitées par la Journée mondiale de l'alimentation et par le Sommet de Cancún me donnent des raisons d'espérer, car elles montrent l'inlassable dévouement d'hommes et de femmes de tous âges et de toutes conditions à la cause du développement international. Je tiens à rendre tout spécialement hommage aux organisations non gouvernementales qui, en combattant l'apathie et l'indifférence, ont réussi dans beaucoup de pays industrialisés à mobiliser l'opinion publique en faveur des affamés et des défavorisés.

Si nous voulons vraiment édifier une société planétaire, ne devons-nous pas commencer par l'alimentation et l'agriculture? A l'aube de l'histoire, c'est l'apparition d'une agriculture sédentaire et productive qui a déterminé l'essor de la civilisation. De même, à l'aube de cette ère nouvelle que nous appelons de nos voeux, il ne saurait être question de bâtir une société planétaire si nous ne commençons pas par résoudre le problème millénaire de la faim et de la malnutrition.

Si nous voulons y parvenir de notre vivant, il nous faut changer du tout au tout l'ordre de nos priorités. La course aux armements doit céder la place à un effort collectif de sécurité alimentaire. A quoi bon disposer d'un arsenal nucléaire capable de détruire plusieurs fois toutes les villes du monde? Cette surcapacité de tuer des millions d'êtres sous-alimentés constitue assurément la preuve la plus éclatante de l'absurdité du monde actuel. Cette absurdité n'est pas uniquement le fait des grandes puissances. La part des pays en développement dans les dépenses totales d'armement reste faible, mais elle a doublé en dix ans. Or, cette course effrénée à la sécurité militaire ne fait guère qu'exacerber les rivalités; la moindre oscillation de la balance des forces entraîne une réaction, et l'on risque de voir un jour se déchaîner toutes ces armes que l'on avait faites pour ne pas s'en servir.

On m'objectera peut-être qu'il n'y a pas de rapport entre la sécurité alimentaire et les problèmes militaires. C'est faux. L'expérience montre en effet que les tensions provoquées par les pénuries alimentaires sont une cause majeure de déstabilisation. Même dans certains pays d'Europe, l'ère des disettes nationales n'est pas révolue. Un gouvernement qui craint pour sa sécurité ferait mieux de remplir ses arsenaux de céréales plutôt que de bombes. Et, pour sauvegarder la paix, mieux vaut sans doute former des agriculteurs qu'entraîner des soldats.

Nul pays au monde n'est à l'abri du danger militaire, mais nul pays non plus n'est à l'abri des dangers liés à l'insécurité alimentaire. Certes, la science et la technique permettent de réduire fortement l'incidence des aléas climatiques et des maladies sur la production agricole, mais l'homme est encore bien loin d'avoir maîtrisé la nature. Que le climat soit capricieux, comme c'est le cas dans l'Asie des moussons ou dans une grande partie de l'Union soviétique, et la production variera énormément d'une année sur l'autre. Les Etats-Unis eux-mêmes ne sont nullement à l'abri de ce genre de problèmes. Dès lors, comment ne pas être inquiets quand on nous dit que les stocks céréaliers de report à la fin de la campagne 1981-82 n'atteindront pas encore ces 17 à 18 pour cent de la consommation mondiale que nous considérons comme le minimum indispensable pour garantir la sécurité alimentaire?

Qu'est-ce que cela signifie dans la pratique? Que l'on ne disposera pas d'une soixantaine de millions de tonnes de céréales pour faire face aux besoins exceptionnels d'importation si, l'an prochain, les récoltes sont mauvaises dans beaucoup de pays. Une crise de cette ampleur nous paraît extrêmement improbable, mais on ne peut en écarter l'éventualité. Si elle se produisait, les prix atteindraient très vite des niveaux sans précédent. Il n'existe aucun mécanisme qui garantisse l'approvisionnement des pays à faible revenu et à déficit alimentaire. Et lorsqu'ils voudront acheter les céréales indispensables à leur survie, ces pays se heurteraient une fois de plus à la surenchère des géants économiques.

Nous avions bon espoir que l'on pourrait dans une certaine mesure conjurer ces périls grâce à un arrangement international sur les céréales conçu pour assurer à la fois la stabilité des marchés et la sécurité alimentaire. Mais, au bout de presque un an d'efforts, les négociations de Genève ont finalement échoué en février 1979. Depuis lors, le monde semble plus loin que jamais de créer un système efficace de sécurité alimentaire. Même l'idée de stocks nationaux coordonnés sur le plan international ne paraît pas acceptable pour certains des principaux intéressés.

Ce qu'il faudrait faire pour mettre en place un système de sécurité alimentaire, on le voit déjà assez clairement, et les principaux éléments constitutifs de ce système font d'ailleurs l'objet de discussions ou de négociations depuis plusieurs années. A l'échelon national, il faudrait que tous les pays aient une politique bien définie de stockage et que les importateurs comme les exportateurs détiennent des stocks. Des dispositifs régionaux devraient compléter les mesures prises par chaque pays. A l'échelle mondiale, il faudrait conclure un accord comportant des clauses spécifiques en matière de prix et de stocks ainsi que des arrangements, notamment financiers, qui répondent aux besoins particuliers des pays en développement. L'accord devrait prévoir la constitution d'une réserve mondiale de sécurité d'au moins 25 à 30 millions de tonnes de blé. Il y a là en vérité matière à négociations globales, car il faudra régler des conflits d'intérêts non seulement entre le nord et le sud, mais aussi entre les pays développés eux-mêmes.

Certes, un tel système de sécurité alimentaire coûterait cher, mais son coût demeurerait insignifiant par rapport aux dépenses militaires mondiales, qui sont aujourd'hui de l'ordre d'un million de dollars par minute.

En attendant la mise en place d'un tel système, nous devons nous contenter de mesures provisoires et faire le maximum pour les rendre plus efficaces. La Conférence de la FAO et l'Assemblée générale des Nations Unies ont approuvé le Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale que j'ai proposé après l'échec des négociations de Genève visant à la conclusion d'un arrangement sur les céréales. Ce Plan d'action est le seul cadre politique international dans lequel il soit aujourd'hui possible d'agir, mais il reste à préciser et renforcer son contenu. La Réserve alimentaire internationale d'urgence créée par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire en 1975 est le seul stock de sécurité qui soit géré sur une base multilatérale. Je n'ai négligé aucun effort pour trouver de nouveaux donateurs et j'ai présenté plusieurs propositions, encore en discussion, pour renforcer cette réserve en la transformant en une convention ou en prévoyant des engagements portant sur plusieurs années. Grâce à la générosité des Communautés économiques européennes et du Fonds

spécial de l'OPEP, la Réserve atteindra cette année, pour la première fois, l'objectif - d'ailleurs bien modeste - de 500 000 tonnes de céréales. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a été créé lors de la crise qui a sévi au milieu des années soixante-dix, mais on attend toujours que les gouvernements en fassent un lieu privilégié de négociations.

Le Programme d'assistance à la sécurité alimentaire, si opportunément créé par les membres de la Conférence, a mobilisé une aide en faveur de projets nationaux et sous-régionaux dans les pays en développement. Mais il faudrait beaucoup plus de ressources pour financer, sur une base bilatérale ou multilatérale, les projets qu'il a élaborés de concert avec les gouvernements. J'appelle particulièrement l'attention des donateurs sur la nécessité de soutenir les programmes régionaux et nationaux de sécurité alimentaire des pays du Sahel.

Nous avons posé les fondations. Il nous faut maintenant édifier pierre par pierre un véritable système de sécurité alimentaire.

Je ne crois pas avoir à m'excuser de m'être étendu si longuement sur cette question. Je pense en effet que chacun reconnaît aujourd'hui que la sécurité alimentaire devra être l'un des thèmes principaux des futures négociations globales.

La sécurité alimentaire est par définition une sorte de police d'assurance globale; elle revêt une importance particulière pour les pays pauvres qui s'efforcent de gravir l'échelle du développement. Pourtant, les problèmes commerciaux ont une incidence directe encore plus grande sur les perspectives de développement de ces pays.

Les difficultés auxquelles se heurte leur commerce agricole justifient les pires inquiétudes. Beaucoup de pays en développement sont entrés dans le circuit économique mondial à l'époque coloniale, en tant qu'exportateurs de produits tropicaux destinés aux métropoles. Après l'indépendance, ces exportations sont souvent restées le pivot de leur économie. Mais, depuis une vingtaine d'années, le solde positif de leurs échanges agricoles s'effrite sous l'effet de plusieurs facteurs. Depuis quelque temps, les prix de produits tels que le sucre, le café, le cacao, le sisal, le jute, le caoutchouc et le thé se sont affaiblis, et cela nous donne à craindre qu'en 1981, pour la première fois dans l'histoire, le solde de la balance agricole des pays en développement cesse d'être positif.

Trois tendances distinctes se font sentir. D'abord, les besoins d'importation des pays en développement augmentent plus vite que la demande des produits qu'ils exportent. Les ventes de produits tropicaux sur les marchés, plutôt stagnants, des pays industrialisés n'ont pas suivi la croissance rapide des importations sous l'effet de l'expansion démographique. Il y a dix ans, les exportations de matières premières et de produits pour boisson des pays en développement à faible revenu suffisaient à financer toutes leurs importations alimentaires et leur laissaient même une marge. Aujourd'hui, elles ne couvrent plus que les deux tiers de leurs importations alimentaires.

Par ailleurs, la tendance à long terme du prix de certains produits est à la baisse. On citera notamment le cas du thé qui, en termes réels, a perdu les deux tiers de sa valeur en l'espace de 20 ans. Inversement, le prix des importations de pétrole et de certains articles manufacturés a augmenté dans des proportions effrayantes et impose une charge énorme à la balance des paiements.

Le troisième fléau dont souffrent les pays en développement est l'instabilité chronique des prix sur les marchés internationaux, qui réduit parfois à néant leurs plans de développement. Un exemple frappant de cette instabilité nous a été fourni dernièrement par le sucre, dont le prix est tombé en moins d'un an de 40 à 12 cents la livre.

En plus de toutes ces difficultés, il y a les barrières tarifaires et non tarifaires qui empêchent les pays en développement d'exporter des produits transformés et de bénéficier ainsi de la valeur ajoutée.

Pour remédier à la détérioration des échanges des pays en développement, il faut agir sur les deux plateaux de la balance. Autrement dit, il faut à la fois réduire les importations en accroissant la production intérieure - j'y reviendrai dans un instant - et accroître les recettes d'exportation en vendant davantage et à des prix équitables. Toutes les questions qui se rapportent aux exportations sont par excellence matière à négociation internationale.

Mais les négociations n'aboutissent pas toujours et, le plus souvent, les accords internationaux de produits se sont soldés par des déconvenues. Le Fonds monétaire international a élaboré des mécanismes intéressants qui permettent de compenser les déficits des recettes d'exportation et, depuis peu, la hausse du coût des importations céréalières. Le système Stabex de la CEE contribue utilement à la stabilisation des recettes d'exportation des pays associés. Néanmoins, l'effet global de ces dispositifs n'est pas à la mesure du problème. Dans le cadre de négociations globales, les difficultés éprouvées par les pays en développement en matière d'échanges agricoles devront être examinées dans une optique aussi large que possible. Il faut donner aux mécanismes conçus par la CNUCED en coopération avec la FAO et, en particulier, au Fonds commun, la possibilité de jouer un rôle qui soit véritablement à la mesure de l'enjeu.

Un fabricant peut fixer rapidement et sur des bases rationnelles le volume de sa production et son prix de vente; en revanche, les exportateurs de produits tropicaux ont beaucoup de mal à agir sur le niveau de leur production, et n'ont pratiquement aucune prise sur les cours mondiaux. Dans l'idéal, il faudrait parvenir à une indexation des prix des principaux produits exportés sur ceux des importations essentielles des pays en développement les plus vulnérables.

Des négociations globales à long terme devraient également appuyer les efforts que font les pays en développement pour promouvoir leurs échanges mutuels. N'est-il pas paradoxal de constater que les échanges internationaux continuent, pour l'essentiel, de suivre les grands axes commerciaux traditionnels alors que les marchés d'importation et d'exportation de l'hémisphère sud restent relativement négligés? Il faut qu'au cours des années 80 la coopération économique entre pays en développement passe du stade de la théorie à celui des relations économiques concrètes, ce qui suppose la création d'infrastructures, de réseaux de transport et de dispositifs financiers. Il faut tracer la voie d'un développement rationnel du commerce mondial dans son ensemble si l'on veut avoir prise sur l'avenir au lieu de laisser le champ libre à des forces aléatoires.

Même si le commerce peut contribuer puissamment à résoudre les problèmes alimentaires mondiaux, la solution durable ne pourra venir que d'un accroissement de la production agricole des pays en développement et d'une augmentation du pouvoir d'achat des pauvres qui leur permettra d'acheter une nourriture plus abondante et de meilleure qualité.

Heureusement, la production a progressé de façon relativement satisfaisante ces dernières années dans les plus grands pays en développement, notamment en Chine et en Inde, ainsi que dans les pays à revenu moyen, en particulier ceux d'Amérique latine. En conséquence, la croissance globale de la production alimentaire des pays en développement a atteint un taux annuel de 3,3 pour cent au cours des années 70; c'est là nettement moins que l'objectif de 4 pour cent, mais nettement plus que l'expansion démographique, et plus aussi que le taux des années 60. Toutefois, il ne s'agit que d'une moyenne, qui masque des différences considérables d'un pays à l'autre et qui notamment laisse dans l'ombre des difficultés énormes que connaissent un grand nombre de petits pays, en particulier en Afrique. Il est certain que l'expansion démographique pose un problème d'une ampleur

sans précédent; il n'en reste pas moins très préoccupant de constater que la production alimentaire de près de la moitié des pays en développement membres de la FAO ne parvient pas à augmenter au même rythme que le nombre de bouches à nourrir. Quelques-uns de ces pays s'en tirent relativement bien, mais la plupart comptent au nombre des pays les plus pauvres. La situation critique et même désastreuse de leur agriculture constitue, pour la FAO et pour la communauté internationale en général, un défi qu'il faut relever de toute urgence.

A l'échelle mondiale, la situation exige une augmentation de l'aide extérieure à l'agriculture. Or, c'est le contraire qui se passe: depuis 1978, les engagements publics d'assistance à ce secteur ont diminué en valeur réelle. Dans le contexte d'un accroissement global de l'aide à tous les secteurs, il faudrait que la part de l'aide bilatérale consacrée à l'agriculture soit portée à un tiers, suivant l'exemple des organisations multilatérales de financement.

L'aide alimentaire peut être une forme importante d'aide au développement tant qu'elle n'est considérée ni comme un moyen de résoudre les problèmes du donneur, ni comme un alibi justifiant la stagnation de la production intérieure du pays bénéficiaire. Sous cette réserve, l'aide céréalière devrait atteindre et même dépasser l'objectif de 10 millions de tonnes fixé il y a sept ans par la Conférence mondiale de l'alimentation. En effet, depuis lors, les importations céréalières des pays en développement ont augmenté de plus de 60 pour cent. Or, l'aide alimentaire n'a pas encore atteint l'objectif fixé en 1974 et tend même à diminuer.

Les pays en développement à déficit alimentaire doivent eux-mêmes réexaminer leurs politiques dans une optique aussi large que possible. Pour surmonter la faiblesse de l'agriculture, il ne suffit pas d'agir dans le seul secteur agricole: dans beaucoup de pays, c'est l'ensemble du développement qui doit être réorienté si l'on veut infléchir véritablement les tendances. Déblocage de fonds pour l'investissement intérieur, effet des nouvelles politiques de prix, avantages comparés du remplacement des importations par la production locale et de la promotion des exportations, influence des taux de change, voilà autant de facteurs cruciaux pour toute l'économie et qu'il faut prendre en considération. Dans ce contexte, nous affirmons que d'une manière générale les stratégies alimentaires nationales doivent être conçues non pas comme un exercice isolé, mais comme une partie intégrante des plans globaux de développement.

Elles doivent comporter des projets et programmes spécifiques pouvant démarrer sans délai. C'est sans doute le cas dans de nombreux pays, où les gouvernements sont prêts à entreprendre de nouveaux grands programmes d'action sans passer par une longue phase de planification. En tout état de cause, ce sont les Etats Membres eux-mêmes qui doivent décider; quant à nous, nous sommes prêts à les aider s'ils le souhaitent, dans la mesure de nos moyens techniques et financiers.

Il faudra s'occuper tout particulièrement du rôle des petits paysans et, d'une façon générale, du développement de l'agriculture traditionnelle. Il ne s'agit pas simplement de justice sociale: outre la nécessité de donner à chacun les mêmes possibilités de développement, c'est du petit paysannat que dépendra surtout, dans beaucoup de régions et notamment en Afrique, l'accroissement nécessaire de la production.

La Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural a montré la voie. Des réformes structurelles doivent ouvrir aux plus défavorisés l'accès à la terre et à l'eau dans des conditions équitables. Il faut réorienter les services s'occupant de la vulgarisation, du crédit, des facteurs de production et de la commercialisation, de façon à permettre aux petits producteurs de fournir une part croissante des approvisionnements alimentaires nationaux, et notamment de nourrir les villes.

Le Programme d'action de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural a également fait ressortir l'importance des organisations créées par le peuple et pour le peuple, organisations qui permettent aux gens de choisir eux-mêmes leur mode de développement. Dans l'idéal, ces organisations devraient se créer spontanément sans parrainage extérieur. Dans la pratique, certains encouragements peuvent se révéler nécessaires et la FAO, en coopération avec les gouvernements, ébauche actuellement un programme dans ce sens.

Pour les femmes plus que pour tout autre groupe, la participation au développement est capitale. Si l'on n'y veille pas, la modernisation agricole peut très rapidement bouleverser, au détriment des femmes, les coutumes villageoises et la division traditionnelle du travail entre les sexes. Tout programme de développement agricole et rural doit, entre autres objectifs, viser à améliorer la condition féminine.

La transformation des systèmes de culture peut s'accompagner d'une évolution progressive du régime alimentaire en milieu rural. Étant donné son rôle traditionnel au foyer, la femme doit absolument acquérir des notions fondamentales de nutrition. L'ignorance est, avec la pauvreté, la cause principale de la malnutrition. A l'âge du transistor, est-il vraiment utopique de prétendre faire connaître les principes élémentaires de la nutrition dans chaque village, dans chaque foyer?

Parmi les défis que nous devons affronter, le transfert des technologies est un des plus redoutables. Comment atteindre les agriculteurs? Et surtout, quelle technologie choisir? Pour accroître la productivité, il est certes capital de faire bénéficier les pays en développement des techniques qui ont si brillamment réussi à l'agriculture des pays avancés. Il n'en reste pas moins que ces techniques ont été conçues dans un contexte agroécologique, social et économique tout à fait différent de celui des pays tropicaux.

Il y a sur ce plan des lacunes considérables. Par exemple, exception faite de l'arboriculture et de la riziculture, il n'existe pas de technique qui soit à la fois saine sur le plan écologique et viable du point de vue économique pour la production intensive sur les sols fragiles des tropiques humides et subhumides. Par ailleurs, la technologie des pays industrialisés est souvent mal adaptée à la plupart des régions en développement. La communauté internationale doit appuyer plus énergiquement non seulement le Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale et ses réseaux de centres internationaux, mais aussi et surtout les centres nationaux de recherche des différents pays en développement. Les réseaux de recherche peuvent assurer la liaison entre les centres qui s'occupent des mêmes problèmes dans différentes régions: la coopération technique entre pays en développement devra sans conteste être de plus en plus encouragée au cours des années à venir.

Malheureusement, les techniques qui permettent aujourd'hui d'augmenter la productivité sont grosses consommatrices d'énergie. Les chercheurs doivent s'employer à trouver des systèmes faisant appel aux sources d'énergie renouvelables, mais, pour le moment, il n'y a pas d'autre solution viable, pour accroître les rendements, que de consommer de plus en plus d'énergie fossile, que ce soit pour les engrains, les pesticides, la mécanisation ou le pompage. De tous ces facteurs, les engrains sont à la fois les plus indispensables et ceux qui consomment le plus d'énergie.

Dans les pays en développement, l'utilisation des engrais a connu une expansion rapide pendant de longues années, mais son niveau pose aujourd'hui de graves problèmes économiques.

Selon les estimations, ces pays doivent investir 3 milliards de dollars par an (aux prix de 1980) pour construire de nouvelles usines, et ils doivent en outre financer des importations dont la valeur dépassait 4 milliards de dollars en 1979. Il faut élaborer une stratégie globale en se fondant sur les travaux déjà accomplis par notre Commission des engrais.

La crise du bois de feu est un autre aspect du problème énergétique. A l'heure actuelle, 100 millions de personnes environ vivent dans des régions où le bois de feu fait cruellement défaut. Si rien n'est fait, ce sont plus de 2 milliards de personnes qui pourraient être touchées par cette crise d'ici l'an 2000: un tiers de la population mondiale.

Dans l'ensemble, on voit ce qu'il faut faire, mais cela exigeera beaucoup de temps et d'efforts. Il faut, par des mesures de conservation et d'aménagement, améliorer la productivité des ressources existantes; il faut quintupler, en moyenne, le rythme actuel des plantations pour créer de nouvelles ressources; il faut organiser de façon rationnelle et économique la distribution du bois de feu et notamment son transport à longue distance sous forme de charbon de bois; il faut rendre plus efficace l'utilisation du bois de feu afin de l'économiser; enfin, là où c'est nécessaire, il faut offrir des combustibles de remplacement. Vraiment, notre monde avance à l'aveuglette, en titubant d'une manière absurde; en voici une preuve sans réplique: au moment même où, dans certaines régions, les simples particuliers abandonnent la calculatrice de poche pour se payer un ordinateur personnel, il en est d'autres où les gens ont de plus en plus de mal à trouver du bois pour cuire leurs aliments et se chauffer, alors que depuis l'aube de la civilisation cette ressource en combustible leur était assurée. La FAO doit guider l'offensive internationale pour résoudre ce problème, à la fois si simple et si complexe.

Les océans eux aussi sont en crise. Depuis plusieurs années déjà, la production mondiale de poisson destiné à la consommation humaine - qui fournit un sixième des protéines animales dont nous avons besoin - ne suit plus le rythme de la croissance démographique. Certaines espèces ont été surexploitées, et les techniques qui permettraient de tirer parti de celles qui sont encore négligeables ne sont pas au point. Par ailleurs, la création des zones économiques exclusives entraîne une redistribution des captures entre les différents pays. Seule une coordination régionale et mondiale des politiques de tous les pays intéressés permettra au secteur des pêches de relever ce double défi: s'adapter au changement structurel et accroître sa production. Par ses programmes, la FAO s'efforce de l'y aider. Différents pays reçoivent une aide pour pouvoir se doter des moyens nécessaires pour gérer leurs zones économiques exclusives. On encourage la pêche rationnelle des stocks de poisson surexploités, on réduit le gaspillage, on améliore la transformation et la distribution. Dans le même temps, on s'efforce d'accroître la production grâce à l'aquaculture, et l'on stimule les travaux visant à l'exploitation d'espèces non traditionnelles.

Dans le secteur des pêches, la dimension internationale est peut-être plus évidente que dans le cas de certains problèmes agricoles. Pourtant, et c'est là l'idée-force que je voudrais faire passer aujourd'hui, pratiquement tous les problèmes de l'alimentation et de l'agriculture s'inscrivent dans la trame des relations économiques internationales. Quand l'agriculture des pays les plus pauvres va mal, leurs besoins d'importations céréalières augmentent, ce qui peut faire monter les prix internationaux des produits alimentaires, aggravant ainsi en fin de compte l'inflation dans le monde industrialisé. Quand les pays avancés subventionnent ou taxent des produits, la vie des producteurs tropicaux s'en ressent.

Ces dernières années, nous avons vu se tenir une série impressionnante de réunions internationales importantes et paraître nombre de textes fondamentaux: en 1974, les résolutions de la Conférence mondiale de l'alimentation; en 1979, la Déclaration de principes et le Programme d'action de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural et, cette même année, le Plan d'action de Lagos pour le développement de l'Afrique; en 1980, le rapport de la Commission Brandt et la nouvelle Stratégie internationale de développement. Cette année a été marquée par le Sommet économique des pays industrialisés à Ottawa, la Conférence de Nairobi sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, la Conférence de Paris sur les pays les moins avancés, la réunion des Chefs de gouvernement des pays du Commonwealth à Melbourne et le Sommet Nord-Sud de Cancún. On aimerait penser que cette cascade de conférences est la preuve que l'internationalisme gagne du terrain. Mais qu'en est-il en réalité? Que se passe-t-il en fait dans le monde?

Le protectionnisme est dénoncé dans les instances internationales, mais les pays promulguent de nouvelles lois protectionnistes.

La nouvelle Stratégie internationale de développement est un texte remarquable, adopté voici près de 11 mois, mais j'attends encore de voir des gouvernements faire un effort véritable pour commencer à l'appliquer.

La reconstitution des ressources du FIDA va être réalisée, mais nous sommes déjà à la fin de la première année du cycle triennal 1981-83 pour lequel ces fonds avaient été demandés, et les nouvelles contributions seront, en termes réels, inférieures à celles du premier cycle. Les ressources de l'Association internationale de développement, reconstituées une sixième fois, devront en fait servir pendant quatre ans au lieu de trois. Il pourra manquer au PNUD jusqu'à 27 pour cent des fonds nécessaires pour financer son prochain cycle quinquennal de programmation. Les ressources du Programme alimentaire mondial sont encore inférieures de plus de 25 pour cent à l'objectif 1981-82 et, à cause de l'inflation, le volume de produits dont il dispose pour cette période est le plus faible que l'on ait vu depuis longtemps. Au total, l'aide publique au développement agricole a diminué en termes réels depuis 1978.

Il y a un abîme plus profond que jamais entre les déclarations collectives des gouvernements et leurs actes individuels. En voici un exemple.

A Cancún, 22 Chefs d'Etat ont déclaré que l'élimination de la faim était la priorité des priorités, au plan national comme dans le domaine de la coopération internationale; ils ont même ajouté que l'accroissement de l'autosuffisance alimentaire exige une aide internationale rapide et suffisante, aussi bien technique que financière.

Monsieur le Président, c'est justement dans ce domaine que la FAO est particulièrement bien armée pour jouer un rôle irremplaçable. Son aide ne doit pas se substituer à l'aide bilatérale, mais s'y ajouter et s'y associer. Nous pouvons nous faire accepter et obtenir des résultats dans des zones géographiques ou dans des sous-secteurs inaccessibles à l'aide bilatérale, de telle sorte que, toutes sources confondues, l'agriculture et les autres activités bénéficient d'une assistance plus complète et plus efficace.

Quoi qu'il en soit, le budget que je propose ne prévoit qu'une augmentation très modeste qui, sur une base annuelle, correspond seulement au rythme de la croissance démographique.

Or, certains des principaux bailleurs de fonds, dont plusieurs étaient présents à Cancún, ont déjà émis des réserves à propos de cette augmentation, qui pourtant n'entraînera pour chacun d'eux qu'un surcroît de dépense minime.

Quel paradoxe si, après Cancún, leur premier acte public consistait à voter contre le budget de la FAO!

On m'objectera, je le sais, qu'il n'y qu'à mieux utiliser nos ressources et à travailler plus efficacement.

C'est en effet une chose fort importante. Pour atteindre nos objectifs, nous devons faire des efforts concrets et nous en ferons. Mais je vous conjure, en examinant ces objectifs, de ne pas oublier ce que nous avons déjà fait.

J'ai fait communiquer à la Conférence un exposé récapitulatif qui permet de comparer notre situation à ce qu'elle était il y a six ans. Selon moi, ce document fait clairement apparaître notre réussite exceptionnelle: nous exécutons un programme de terrain beaucoup plus vaste que par le passé, qui représente au total quelque 3 milliards de dollars par an, pour financer des investissements et des opérations d'urgence, et pour appuyer l'aide alimentaire, le développement et la coopération technique sous forme de projets de terrain; ce programme a été exécuté avec un tableau d'effectifs plus restreint, aussi bien au siège

que dans les bureaux régionaux et de liaison ou dans les divisions mixtes. La part du budget qui est consacrée aux postes permanents a été ramenée de 75 pour cent en 1972 à 55 pour cent en 1982-83. La part allouée à l'administration et aux charges communes diminuera encore.

Voilà notre bilan. Il parle de lui-même et montre bien que nous n'avons cessé de gagner en efficacité. Il apporte également la preuve de notre volonté constante de nous améliorer chaque fois que faire se peut.

Je souhaite ardemment que vous vous en souveniez dans les jours qui viennent, lorsque vous devrez examiner le programme de travail et le budget que je propose, et au sujet duquel vous aboutirez, je l'espère, à des conclusions positives.

Il est scandaleux que des êtres humains meurent de faim et de malnutrition: le monde en a pris conscience. Le message de la Journée mondiale de l'alimentation a retenti dans le monde entier. Employons-nous ensemble à résoudre, enfin, le problème le plus ancien de l'humanité. Efforçons-nous, dans le domaine alimentaire et agricole, de jeter les bases d'une société véritablement mondiale.

Je vous remercie.

CALCUL DES CONTRIBUTIONS DUES POUR 1982 ET 1983

ETATS MEMBRES	A DEDUIRE		
	CONTRIBUTION ANNUELLE BRUTE	CREDIT FIGURANT AU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL)	CONTRIBUTION ANNUELLE NETTE
		\$	\$
Afghanistan	20 027	2 408	17 619
Albanie	20 027	2 408	17 619
Algérie	300 405	36 120	264 285
Angola	20 027	2 408	17 619
Argentine	1 902 565	228 760	1 673 805
Australie	4 486 048	539 392	3 946 656
Autriche	1 742 349	209 496	1 532 853
Bahamas	20 027	2 408	17 619
Bahreïn	20 027	2 408	17 619
Bangladesh	100 135	12 040	88 095
Barbade	20 027	2 408	17 619
Belgique	2 984 023	358 792	2 625 231
Bénin	20 027	2 408	17 619
Bhoutan	20 027	2 408	17 619
Bolivie	20 027	2 408	17 619
Botswana	20 027	2 408	17 619
Brésil	3 104 185	373 240	2 730 945
Bulgarie	400 540	48 160	352 380
Birmanie	20 027	2 408	17 619
Burundi	20 027	2 408	17 619
Cameroun	20 027	2 408	17 619
Canada	8 030 827	965 608	7 065 219
Cap-Vert	20 027	2 408	17 619
République centrafricaine	20 027	2 408	17 619
Tchad	20 027	2 408	17 619
Chili	180 243	21 672	158 571
Chine	3 965 346	476 784	3 488 562
Colombie	260 351	31 304	229 047
Comores	20 027	2 408	17 619
Congo	20 027	2 408	17 619
Costa Rica	40 054	4 816	35 238
Cuba	260 351	31 304	229 047
Chypre	20 027	2 408	17 619
Tchécoslovaquie	2 042 754	245 616	1 797 138
Kampuchea démocratique	20 027	2 408	17 619
Corée (République dém. pop. de)	120 162	14 448	105 714
Danemark	1 822 457	219 128	1 603 329
Djibouti	20 027	2 408	17 619
Dominique	20 027	2 408	17 619
Rép. Dominicaine	80 108	9 632	70 476
Equateur	40 054	4 816	35 238
Egypte	180 243	21 672	158 571
El Salvador	20 027	2 408	17 619
Guinée équatoriale	20 027	2 408	17 619
Ethiopie	20 027	2 408	17 619

ETATS MEMBRES

A DEDUIRE
CREDIT FIGURANT
AU FONDS DE
PEREQUATION

	CONTRIBUTION ANNUELLE BRUTE	CONTRIBUTION ANNUELLE (MONTANT ANNUEL)	CONTRIBUTION ANNUELLE NETTE
	\$	\$	\$

Fidji	20 027	2 408	17 619
Finlande	1 181 593	142 072	1 039 521
France	15 340 682	1 844 528	13 496 154
Gabon	40 054	4 816	35 238
Gambie	20 027	2 408	17 619
Allemagne (Rép. féd. d')	20 347 432	2 446 528	17 900 904
Ghana	80 108	9 632	70 476
Grèce	861 161	103 544	757 617
Grenade	20 027	2 408	17 619
Guatemala	40 054	4 816	35 238
Guinée	20 027	2 408	17 619
Guinée-Bissau	20 027	2 408	17 619
Guyane	20 027	2 408	17 619
Haiti	20 027	2 408	17 619
Honduras	20 027	2 408	17 619
Hongrie	801 080	96 320	704 760
Islande	80 108	9 632	70 476
Inde	1 461 971	175 784	1 286 187
Indonésie	400 540	48 160	352 380
Iran	1 602 160	192 640	1 409 520
Iraq	300 405	36 120	264 285
Irlande	400 540	48 160	352 380
Israël	620 837	74 648	546 189
Italie	8 451 394	1 016 176	7 435 218
Côte-d'Ivoire	80 108	9 632	70 476
Jamaïque	40 054	4 816	35 238
Japon	23 471 644	2 822 176	20 649 468
Jordanie	20 027	2 408	17 619
Kenya	20 027	2 408	17 619
Corée (Rép. de)	360 486	43 344	317 142
Koweit	480 648	57 792	422 856
Lao	20 027	2 408	17 619
Liban	80 108	9 632	70 476
Lesotho	20 027	2 408	17 619
Libéria	20 027	2 408	17 619
Libye	560 756	67 424	493 332
Luxembourg	120 162	14 448	105 714
Madagascar	20 027	2 408	17 619
Malawi	20 027	2 408	17 619
Malaisie	220 297	26 488	193 809
Maldives	20 027	2 408	17 619
Mali	20 027	2 408	17 619
Malte	20 027	2 408	17 619
Mauritanie	20 027	2 408	17 619
Maurice	20 027	2 408	17 619
Mexique	1 862 511	223 944	1 638 567
Mongolie	20 027	2 408	17 619
Maroc	120 162	14 448	105 714
Mozambique	20 027	2 408	17 619
Namibie	20 027	2 408	17 619

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTION ANNUELLE BRUTE	AU FONDS DE PEREQUATION (MONTANT ANNUEL)	CONTRIBUTION ANNUELLE
			\$
Népal	20 027	2 408	17 619
Pays-Bas	3 985 373	479 192	3 506 181
Nouvelle-Zélande	660 891	79 464	581 427
Nicaragua	20 027	2 408	17 619
Niger	20 027	2 408	17 619
Nigéria	400 540	48 160	352 380
Norvège	1 221 647	146 888	1 074 759
Oman	20 027	2 408	17 619
Pakistan	180 243	21 672	158 571
Panama	40 054	4 816	35 238
Papouasie-Nouvelle-Guinée	20 027	2 408	17 619
Paraguay	20 027	2 408	17 619
Pérou	140 189	16 856	123 333
Philippines	240 324	28 896	211 428
Pologne	3 044 104	366 016	2 678 088
Portugal	460 621	55 384	405 237
Qatar	80 108	9 632	70 476
Roumanie	520 702	62 608	458 094
Rwanda	20 027	2 408	17 619
Sainte-Lucie	20 027	2 408	17 619
Saint-Vincent-et-Grenadines	20 027	2 408	17 619
Samoa	20 027	2 408	17 619
Sao Tomé-et-Principe	20 027	2 408	17 619
Arabie saoudite, Royaume d'	1 421 917	170 968	1 250 949
Sénégal	20 027	2 408	17 619
Seychelles	20 027	2 408	17 619
Sierra Leone	20 027	2 408	17 619
Somalie	20 027	2 408	17 619
Espagne	4 165 616	500 864	3 664 752
Sri Lanka	40 054	4 816	35 238
Soudan	20 027	2 408	17 619
Suriname	20 027	2 408	17 619
Swaziland	20 027	2 408	17 619
Suède	3 204 320	385 280	2 819 040
Suisse	2 563 456	308 224	2 255 232
Syrie	80 108	9 632	70 476
Tanzanie	20 027	2 408	17 619
Thaïlande	240 324	28 896	211 428
Togo	20 027	2 408	17 619
Tonga	20 027	2 408	17 619
Trinité-et-Tobago	80 108	9 632	70 476
Tunisie	80 108	9 632	70 476
Turquie	740 999	89 096	651 903
Ouganda	20 027	2 408	17 619
Emirats arabes unis	240 324	28 896	211 428
Royaume-Uni	10 914 715	1 312 360	9 602 355
Etats-Unis d'Amérique	50 067 500	4 520 000	45 547 500
Hauté-Volta	20 027	2 408	17 619
Uruguay	100 135	12 040	88 095
Venezuela	1 221 647	146 888	1 074 759

ETATS MEMBRES	CONTRIBUTION ANNUELLE BRUTE	A DEDUIRE CREDIT FIGURANT AU FONDS DE PEREQUATION DES IMPOTS (MONTANT ANNUEL)	CONTRIBUTION ANNUELLE
			NETTE
		\$	\$
Viet Nam	80 108	9 632	70 476
République arabe du Yémen	20 027	2 408	17 619
Rép. dém. pop. du Yémen	20 027	2 408	17 619
Yougoslavie	1 021 377	122 808	898 569
Zaïre	40 054	4 816	35 238
Zambie	40 054	4 816	35 238
Zimbabwe	40 054	4 816	35 238
	200 270 000 a/	22 580 000 b/	177 690 000 c/
	=====	=====	=====

a/ Financement des ouvertures de crédits pour 1982-83 selon les dispositions de la résolution 5/81 de la Conférence (voir paragraphe 140 du rapport).

	\$
Ouvertures de crédits (chiffre brut)	414 800 000
A déduire: Recettes accessoires (voir paragraphe 2 de la résolution 5/81 de la Conférence)	<u>14 260 000</u>
Quotes-parts brutes pour l'exercice 1982-83	<u>400 540 000</u>
Attribuées aux Etats Membres par application du barème des contributions adopté pour 1982-83 (résolution 12/81 de la Conférence), et divisées en deux parts annuelles égales, ce qui donne les quotes-parts brutes dues pour l'année civile	<u>200 270 000</u>

b/ Voir par. 3 de la résolution 5/81 de la Conférence

c/ 355 380 000 dollars pour l'exercice 1982-83

BAREME DES CONTRIBUTIONS DE 1982-83

(le barème de 1980-81 est indiqué aux fins de comparaison)

Etats Membres	Barème	Barème
	1982-83 <u>a/</u>	1980-81 <u>a/</u>
	%	%
Afghanistan	.01	.01
Albanie	.01	.01
Algérie	.15	.15
Angola	.01	.01
Argentine	.95	.95
Australie	2.24	2.24
Autriche	.87	.87
Bahamas	.01	.01
Bahreïn	.01	.01
Bangladesh	.05	.05
Barbade	.01	.01
Belgique	1.49	1.49
Bénin	.01	.01
Bhoutan <u>b/</u>	.01	-
Bolivie	.01	.01
Botswana	.01	.01
Brésil	1.55	1.55
Bulgarie	.20	.20
Birmanie	.01	.01
Burundi	.01	.01
Cameroun	.01	.01
Canada	4.01	4.01
Cap-Vert	.01	.01
République centrafricaine	.01	.01
Tchad	.01	.01
Chili	.09	.09
Chine	1.98	1.98
Colombie	.13	.13
Comores	.01	.01
Congo	.01	.01
Costa Rica	.02	.02
Cuba	.13	.13
Chypre	.01	.01
Tchécoslovaquie	1.02	1.02
Kampuchea démocratique	.01	.01
Corée (Rép. pop. démocratique de) <u>c/</u>	.06	.06
Danemark	.91	.91
Djibouti	.01	.01
Dominique	.01	.01
République Dominicaine	.04	.04

Etats Membres	Barème 1982-83 <u>a/</u>	Barème 1980-81 <u>a/</u>
	%	%
Equateur	.02	.02
Egypte	.09	.09
El Salvador	.01	.01
Guinée équatoriale <u>b/</u>	.01	—
Ethiopie	.01	.01
Fidji	.01	.01
Finlande	.59	.59
France	7.66	7.66
Gabon	.02	.02
Gambie	.01	.01
Allemagne (Rép. féd. d')	10.16	10.17
Ghana	.04	.04
Grèce	.43	.43
Grenade	.01	.01
Guatemala	.02	.02
Guinée	.01	.01
Guinée-Bissau	.01	.01
Guyane	.01	.01
Haïti	.01	.01
Honduras	.01	.01
Hongrie	.40	.40
Islande	.04	.04
Inde	.73	.73
Indonésie	.20	.20
Iran	.80	.80
Iraq	.15	.15
Irlande	.20	.20
Israël	.31	.31
Italie	4.22	4.22
Côte-d'Ivoire	.04	.04
Jamaïque	.02	.02
Japon	11.72	11.73
Jordanie	.01	.01
Kenya	.01	.01
Corée (République de) <u>c/</u>	.18	.18
Koweït	.24	.25
Lao	.01	.01
Liban	.04	.04
Lesotho	.01	.01
Libéria	.01	.01
Libye	.28	.28
Luxembourg	.06	.06
Madagascar	.01	.01
Malawi	.01	.01
Malaisie	.11	.11

Etats Membres	Barème 1982-83 <u>a/</u>	Barème 1980-81 <u>a/</u>
	%	%
Maldives	.01	.01
Mali	.01	.01
Malte	.01	.01
Mauritanie	.01	.01
Maurice	.01	.01
Mexique	.93	.93
Mongolie	.01	.01
Maroc	.06	.06
Mozambique	.01	.01
Namibie <u>d/</u>	.01	.01
Népal	.01	.01
Pays-Bas	1.99	2.00
Nouvelle-Zélande	.33	.33
Nicaragua	.01	.01
Niger	.01	.01
Nigéria	.20	.20
Norvège	.61	.61
Oman	.01	.01
Pakistan	.09	.09
Panama	.02	.02
Papouasie-Nouvelle-Guinée	.01	.01
Paraguay	.01	.01
Pérou	.07	.07
Philippines	.12	.12
Pologne	1.52	1.52
Portugal	.23	.23
Qatar	.04	.04
Roumanie	.26	.26
Rwanda	.01	.01
Sainte-Lucie	.01	.01
Saint-Vincent-et-Grenadines <u>b/</u>	.01	-
Samoa	.01	.01
Sao Tomé-et-Principe	.01	.01
Arabie saoudite	.71	.71
Sénégal	.01	.01
Seychelles	.01	.01
Sierra Leone	.01	.01
Somalie	.01	.01
Espagne	2.08	2.08
Sri Lanka	.02	.02
Soudan	.01	.01
Suriname	.01	.01
Swaziland	.01	.01
Suède	1.60	1.60
Suisse <u>c/</u>	1.28	1.29

Etats Membres	Barème	Barème
	1982-83 <u>a/</u>	1980-81 <u>a/</u>
	%	%
Syrie	.04	.04
Tanzanie	.01	.01
Thaïlande	.12	.12
Togo	.01	.01
Tonga <u>b/ c/</u>	.01	-
Trinité-et-Tobago	.04	.04
Tunisie	.04	.04
Turquie	.37	.37
Ouganda	.01	.01
Emirats arabes unis	.12	.12
Royaume-Uni	5.45	5.46
Etats-Unis d'Amérique	25.00	25.00
Haute-Volta	.01	.01
Uruguay	.05	.05
Venezuela	.61	.61
Viet Nam	.04	.04
République arabe du Yémen	.01	.01
République dém. pop. du Yémen	.01	.01
Yougoslavie	.51	.51
Zaïre	.02	.02
Zambie	.02	.02
Zimbabwe <u>b/</u>	.02	-
	<u>100.00</u>	<u>100.00</u>
	=====	=====

a/ Dérivé directement du barème de répartition des Nations Unies adopté pour 1980-82 par l'Assemblée générale (Résolution 34/6A, du 25 octobre 1979) et compte tenu de l'admission de nouveaux membres.

b/ Admis à la qualité d'Etat Membre par la Conférence à sa vingt et unième session en novembre 1981.

c/ La quote-part des Etats qui ne sont pas membres des Nations Unies calculée est en proportion de leurs contributions à certaines activités des Nations Unies.

d/ Le Secrétariat du Comité des Contributions des Nations Unies a fait savoir que la quote-part "théorique probable" de ce membre serait au taux minimum de 0,01 pour cent.

CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE L'ORGANISATION RESTANT DUES AU 19 NOVEMBRE 1981 1/

Etats Membres	Exigible en 1981	Arriérés: exigibles en 1980 et anté- rieurement	Total restant dû	Total restant dû en pour- centage de la contribution de 1981
		\$	\$	
Argentine	80 091		80 091	6
Bangladesh	65 443		65 443	97
Belgique	395 578		395 578	20
Bénin	13 557	16 201	29 758	220
Bhoutan <u>a/</u>	3 400		3 400	100
Brésil	1 936 563		1 936 563	92
Bulgarie	64 452		64 452	24
Burundi	4 566		4 566	34
Cap-Vert	13 089		13 089	97
République centrafricaine <u>b/ c/</u>	20 361		20 361	150
Tchad <u>b/ c/</u>	17 321	23 846	41 167	304
Colombie	34 429	155 401	189 830	108
Comores <u>d/ e/</u>	13 557	38 391	51 948	383
Costa Rica	26 458		26 458	98
Cuba	265		265	-
Dominique	200		200	1
Équateur	20 245		20 245	75
El Salvador	13 557		13 557	100
Guinée équatoriale <u>a/</u>	3 400		3 400	100
Fidji	13 053		13 053	96
Gabon	26 646		26 646	98
Gambie	13 089		13 089	97
Grèce	32 896		32 896	6
Grenade	13 557	2 293	15 850	117
Guinée	786		786	6
Guinée-Bissau	13 557	13 159	26 716	197
Iran <u>d/</u>	1 084 560	2 080 605	3 165 165	292
Israël	345 267	152 219	497 486	118
Côte-d'Ivoire	16 730	4 104	20 834	38
Japon	10 267 811		10 267 811	65
République de Corée	236 530		236 530	97
Lao	13 089		13 089	97
Liban	32 001		32 001	59
Libéria	13 557	13 089	26 646	197
Libye	370 230		370 230	98
Madagascar	13 089		13 089	97
Mali	2 639		2 639	19
Mauritanie	13 557	3 778	17 335	128
Mexique	35 762		35 762	3
Maroc	78 532		78 532	97

1/ Les contributions ci-dessous ont été reçues entre le 19 et le 25 novembre 1981:
 Gabon 26 646 dollars E.-U.; Israel 50 000 dollars; Japon 5 133 905 dollars E.-U.;
 Corée (Rép. de) 236 530 dollars E.-U.; Sénégal 10 067 dollars E.-U.; Swaziland 13 668 dollars E.-U.

Etats Membres	Arriérés: exigibles en 1980 et anté- rieurement		Total restant dû	Total restant dû en pour- centage de la contribution de 1981
	Exigible en 1981	\$		
Namibie	13 089		13 089	97
Niger	2 386		2 386	18
Nigéria	38 734	55 093	93 827	35
Paraguay <u>b/ d/</u>	20 877	65 387	86 264	636
Pologne	1 980 111		1 980 111	96
Roumanie	142 772		142 772	41
Sainte-Lucie	13 553		13 553	100
Saint-Vincent-et- Grenadines <u>a/</u>	3 400		3 400	100
Samoa	13 557		13 557	100
Sao Tomé- et-Principe	13 557	13 096	26 653	197
Arabie saoudite, Royaume d'	8 473		8 473	1
Sénégal	13 557	18 698	32 255	238
Sierra Leone	13 295		13 295	98
Somalie	2 864		2 864	21
Espagne	2 241 123		2 241 123	79
Swaziland	13 557	111	13 668	101
Togo	10 408		10 408	77
Tonga <u>a/</u>	3 400		3 400	100
Tunisie	24 541		24 541	45
Turquie	501 609	347 989	849 598	169
Ouganda	13 557	23 864	37 421	276
Etats-Unis d'Amérique	1 678 702		1 678 702	5
Viet Nam	849		849	2
République arabe du Yémen	13 089		13 089	97
Yougoslavie	668 927		668 927	97
Zaïre	26 177		26 177	97
Zimbabwe <u>a/</u>	6 800		6 800	100
	22 846 434	3 027 324	25 873 758 <u>c/</u>	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	

- a/ Etats admis à la qualité de membres à la vingt et unième session de la Conférence en novembre 1981 (au nombre de cinq).
- b/ Etats Membres (3) redevables de tranches d'arriérés exigibles ou en retard aux termes du plan de règlement des arriérés autorisé par la Conférence.
- c/ Non compris les tranches d'arriérés exigibles au cours des années à venir en vertu d'autorisations de la Conférence.
- d/ Etats Membres (3) ayant perdu leur droit de vote à la vingt et unième session de la Conférence (novembre 1981), en vertu de l'article III.4 de l'Acte constitutif.
- e/ Etat Membre dont aucun paiement n'a été reçu: admis à la qualité de membre lors de la dix-neuvième session de la Conférence (novembre 1977).

COMITÉ DU PROGRAMME
(novembre 1981 – novembre 1983)

Président:

Yugoslavie (M. Trkulja)

Argentine (C.O. Keller Sarmiento)
 Brésil (A.F.M. de Freitas)
 Etats-Unis d'Amérique (R.A. Sorenson)
 France (P. Guérin)
 Inde (Ramadhar)

Membres

Koweït (F.H.J. Hayat)
 Libye (M. Sidki Zehni)
 Pakistan (T. Ahmad)
 République-Unie du Cameroun
 (A.G. Ngongi Namanga)
 Sierra Leone (T.E.C. Palmer)

COMITÉ FINANCIER
(novembre 1981 – novembre 1983)

Président:

Sri Lanka
 (D.H.J. Abeyagoonasekera)

Arabie Saoudite (A.Y. Bukhari)
 Australie (J.L. Sault)
 Canada (D.W. Ware)
 Ghana (H. Mends)

Membres

Grèce (M.A. Papageorgiou)
 Panama (M. Ivankovich de Arosemena)
 Pérou (J. Gazzo)
 Sénégal (S. Aidara)

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES
(novembre 1981 – novembre 1983)

Etats-Unis d'Amérique
 Hongrie
 Italie
 Nigéria

Philippines
 Royaume-Uni
 Suisse

COMITÉ DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE (1982)

Mandat expirant le

31 décembre 1982

Elus par le Conseil de la FAO

Allemagne, Rép. féd. d'
 Cuba
 Egypte
 France
 Sierra Leone

Elus par l'ECOSOC

Argentine
 Irlande
 Lesotho
 Mexique
 Royaume-Uni

31 décembre 1983

Arabie Saoudite
 Australie
 Bangladesh
 Canada
 Etats-Unis d'Amérique

Danemark
 Grèce
 Hongrie
 Inde
 Maroc

31 décembre 1984

Brésil
 Congo
 Mali
 Pays-Bas
 Thaïlande

Belgique
 Finlande
 Japon
 Pakistan
 Somalie

ÉTATS MEMBRES DE LA FAO

(au 7 novembre 1981)

Afghanistan	Grenade	Pakistan
Albanie	Guatemala	Panama
Algérie	Guinée	Papouasie Nouvelle-Guinée
Allemagne, Rép. féd. d'	Guinée-Bissau	Paraguay
Angola	Guinée équatoriale	Pays-Bas
Arabie Saoudite	Guyane	Pérou
Argentine	Haïti	Philippines
Australie	Haute-Volta	Pologne
Autriche	Honduras	Portugal
Bahamas	Hongrie	Qatar
Bahreïn	Indonésie	République arabe syrienne
Bangladesh	Iran	République centrafricaine
Barbade	Iraq	République de Corée
Belgique	Irlande	République Dominicaine
Bénin	Islande	République-Unie du Cameroun
Bhoutan	Israël	République-Unie de Tanzanie
Birmanie	Italie	Roumanie
Bolivie	Jamahiriya arabe libyenne	Royaume-Uni
Botswana	Jamaïque	Rwanda
Brésil	Japon	Sainte-Lucie
Bulgarie	Jordanie	Saint-Vincent-et-Grenadines
Burundi	Kampuchea démocratique	Samoa
Canada	Kenya	Sao Tomé-et-Principe
Cap-Vert	Koweït	Sénégal
Chili	Lao, Rép. dém. pop.	Seychelles
Chine	Lesotho	Sierra Leone
Chypre	Liban	Somalie
Colombie	Libéria	Soudan
Comores	Luxembourg	Sri Lanka
Congo	Madagascar	Suède
Corée, Rép. pop. dém. de	Malaisie	Suisse
Costa Rica	Malawi	Suriname
Côte-d'Ivoire	Maldives	Swaziland
Cuba	Mali	Tchad
Danemark	Malte	Tchécoslovaquie
Djibouti	Maroc	Thaïlande
Dominique	Maurice	Togo
Egypte	Mauritanie	Tonga
El Salvador	Mexique	Trinité-et-Tobago
Emirats arabes unis	Mongolie	Tunisie
Equateur	Mozambique	Turquie
Espagne	Namibie	Uruguay
Etats-Unis d'Amérique	Népal	Venezuela
Ethiopie	Nicaragua	Viet Nam
Fidji	Niger	Yémen
Finlande	Nigéria	Yémen démocratique
France	Norvège	Yougoslavie
Gabon	Nouvelle-Zélande	Zaïre
Gambie	Oman	Zambie
Ghana	Ouganda	Zimbabwe
Grèce		